

Evaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027

RAPPORT FINAL

18 juin 2025

Table des matières

I. Introduction.....	5
1. Focus sur le programme Interreg France-Suisse 2021-2027.....	5
2. Contexte de l'évaluation	5
1.1. Une évaluation de mise en œuvre prévue au plan d'évaluation.....	5
1.2. Préparation de l'examen à mi-parcours par la Commission européenne.....	5
1.3. Points saillants et problématiques identifiés concernant la mise en œuvre du programme France-Suisse	6
3. Objectifs de l'évaluation et du rapport final	9
4. Rappels méthodologiques.....	10
5. Les questions évaluatives	11
6. Structure du document	12
II. Données synthétiques du programme France-Suisse.....	14
1. Projets programmés.....	14
1.1. FEDER par priorité.....	14
1.2. Interreg fédéral suisse par priorité.....	16
1.3. FEDER par objectif spécifique.....	17
1.4. Interreg fédéral suisse par objectif spécifique.....	18
2. Taux de programmation	20
2.1. FEDER	20
2.2. Interreg fédéral suisse	21
3. FEDER consommé	22
4. Indicateurs.....	23
III. Questions évaluatives 1 à 3 – Stratégie et avancement de la programmation	25
1. Problématique des questions évaluatives	25
2. Constats évaluatifs.....	26
2.1. Des facteurs externes limitant la mobilisation des porteurs de projets pour répondre aux enjeux de la zone de coopération.....	26
2.2. Une capacité réduite des ressources humaines du programme à faire émerger les projets alors même qu'une fois identifiés, l'accompagnement qui est proposé aux porteurs est satisfaisant	35
2.3. Des perspectives de programmation restreintes à court terme	42
2.4. Des mesures correctives envisagées par l'AG couvrant globalement les enjeux liés à la dynamique de programmation mais dont la mise en œuvre reste à conforter.....	49
3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives 1 à 3.....	55

3.1.	Réponse provisoire aux questions évaluatives 1 à 3	56
3.2.	Zoom par priorité	57
IV.	Questions évaluatives 4 à 6 – Gouvernance, partenariat du programme et de la zone de coopération	60
1.	Problématique des questions évaluatives	60
2.	Constats évaluatifs.....	61
2.1.	Des différences de taille entre les territoires français et suisses, impactant l’implication des partenaires et limitant le développement d’une vision transfrontalière partagée à l’échelle de la zone de coopération	61
2.2.	Un programme cohérent avec les politiques publiques des territoires concernés mais présentant une vision transfrontalière trop faible pour favoriser une émergence de projets de coopération sur le long-terme	67
2.3.	Un programme qui a engagé une première étape vers une meilleure prise en compte des cadres réglementaires pour favoriser la gouvernance de coopération	71
3.	Conclusion – réponse aux questions évaluatives 4 à 6.....	77
3.1.	Réponse provisoire aux questions évaluatives 4 à 6	78
3.2.	Zoom par priorité	79
V.	Questions évaluatives 7 à 10 – Fonctionnement du programme.....	81
1.	Problématique des questions évaluatives	81
2.	Constats évaluatifs.....	82
2.1.	Une animation limitée par des ressources internes et externes réduites	82
2.2.	Un dispositif de communication insuffisamment structuré et doté	92
2.3.	L’analyse d’opportunité des projets via les avis métiers : un besoin de renforcer la dimension transnationale des projets face aux enjeux territoriaux	97
2.4.	Une instruction par le SC complexe, difficile pour les agents et longue pour les porteurs, centrée sur les aspects réglementaires, et pesant seulement pour moitié dans la sélection, au côté des avis métier, et en partie au détriment de l’analyse de la dimension transfrontalière des projets	100
2.5.	Les projets ainsi programmés présentent-ils une réalisation satisfaisante ?	103
2.6.	Un socle minimum pour garantir le respect de la charte des droits fondamentaux et des éco-conditions afin de répondre aux obligations européennes	104
2.7.	Une simplification encore à approfondir pour faciliter l’action des bénéficiaires et la mise en œuvre des projets	106
2.8.	Une simplification pouvant être renforcée pour faciliter le travail de l’AG/SC.....	113
3.	Conclusion – réponse aux questions évaluatives 7 à 10	116
3.1.	Réponse provisoire aux questions évaluatives 7 à 10	117
3.2.	Zoom par priorité	119
VI.	Travaux d’approfondissement de l’évaluation	121
0.	PREAMBULE	122
1.	SUJET 1 – ANIMATION, COMMUNICATION, CAPITALISATION	123

1.1.	Animation	123
1.2.	Communication	128
1.3.	Capitalisation	129
2.	SUJET 2 – PARTICIPATION D'UN ETAT TIERS A INTERREG	132
2.1.	La Suisse dans les programmes Interreg	132
2.2.	Le programme Interreg Norvège-Suède	135
3.	SUJET 3 – PRIORITE 5 DU PROGRAMME FRANCE-SUISSE « REDUCTION DES OBSTACLES A LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE »	137
3.1.	La réduction des obstacles dans les programmes Interreg	137
3.2.	Zoom sur les fonds pour petits projets	140
3.3.	Zoom sur les PTIC (plans territoriaux intégrés de coopération)	142
4.	SUJET 4 – INSTRUCTION	145
4.1.	Le circuit de l'instruction dans le programme France-Suisse	145
4.2.	Les outils de l'instruction	145
4.3.	Zoom sur les avis métier	148
VII. Conclusions de l'évaluation		151
1.	REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES 1 A 3– STRATEGIE ET AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION.....	151
2.	REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES 4 A 6 – GOUVERNANCE, PARTENARIAT DU PROGRAMME ET DE LA ZONE DE COOPERATION	153
3.	REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES 7 A 10 – FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME	155
4.	CONCLUSION	157
VIII. Recommandations		158
1.	RECOMMANDATION STRATEGIQUE N°1 – STIMULER UNE DYNAMIQUE TRANSFRONTALIERE DANS LA ZONE DE COOPERATION.....	158
2.	RECOMMANDATION STRATEGIQUE N°2 – INTERROGER LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION ET DE LA SELECTION DES PROJETS.....	162
3.	RECOMMANDATION STRATEGIQUE N°3 – MOBILISER DES OUTILS DE PILOTAGE DE LA PROGRAMMATION A COURT, MOYEN ET LONG TERME	166
VII. Annexes.....		169
1.	Note de cadrage de l'évaluation	169
2.	Liste des personnes interrogées lors des entretiens	169
3.	Rapport de l'enquête en ligne auprès des partenaires	171
4.	Rapport de l'enquête en ligne auprès des porteurs de projets.....	171

I. Introduction

1. Focus sur le programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Le programme France-Suisse 2021-2027 a été adopté par la Commission européenne le 10 mai 2022. Il se caractérise par la présence d'un Etat non membre de l'UE, la Suisse.

Le programme France-Suisse en synthèse :

- **Zone de coopération** : 5 Départements français dans les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes (Haute-Savoie, Ain, Jura, Doubs, Territoire de Belfort) et 7 Cantons suisses (Valais, Berne, Vaud, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève)
- **La Région Bourgogne-Franche-Comté (en tant qu'autorité de gestion – AG) et la coordination régionale Interreg (CRI)** assurent la coprésidence des organes de partenariat du programme.
- Programme doté de **69,7 M€ de FEDER et 50 MCHF** de contributions suisses
- **5 priorités** en lien avec les objectifs stratégiques européens :
 - Neutralité carbone et transition écologique
 - Recherche et innovation, développement des usages numériques
 - Mobilité durable et multimodalité
 - Culture et tourisme durable
 - Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse

2. Contexte de l'évaluation

La présente évaluation concerne la mise en œuvre du Programme Interreg France-Suisse 2021-2027.

1.1. Une évaluation de mise en œuvre prévue au plan d'évaluation

Le plan d'évaluation a été approuvé par le Comité de suivi du programme le 10 mai 2023 (via une consultation écrite lancée du 25/04 au 10/05/2023). Le cahier des charges précise que cette évaluation de mise en œuvre vise à « examiner les conditions de mise en œuvre, identifier les freins et les leviers et faire des préconisations pour une évolution de son cadre d'intervention » (...) « **L'analyse portera un regard croisé sur les aspects financiers et de réalisations afin de comprendre les freins dans le déploiement du programme et d'identifier les opportunités pour dynamiser le rythme de programmation. Il conviendra de déterminer, par priorité, si les choix de mise en œuvre sont cohérents avec les objectifs du programme** ».

1.2. Préparation de l'examen à mi-parcours par la Commission européenne

L'évaluation devra également aider l'AG à répondre à ses obligations réglementaires en vue d'un éventuel examen à mi-parcours qui pourrait, tel que prévu à l'article 31 du règlement 2021/1059, être demandé par la Commission européenne.

De ce fait, l'évaluation porte une attention particulière aux types d'actions dont la programmation et les perspectives de programmation sont faibles et plus largement à la performance du programme.

1.3. Points saillants et problématiques identifiés concernant la mise en œuvre du programme France-Suisse

Avancement de la programmation

Le programme présente actuellement un taux de programmation du FEDER faible, de 17,91% (taux de programmation à l'issue du quatrième Comité de sélection du 28/11/2024), avec des priorités dont la programmation est davantage avancée : neutralité carbone et transition écologique et économie innovante, compétitive et attractive et d'autres où elle est plus réduite (tourisme et culture ; réduction des obstacles/gouvernance), voire nulle (mobilités).

Diverses raisons peuvent expliquer la différence d'avancement de la programmation selon les priorités : complexité de certains types de projets (temps long pour émerger), obstacles réglementaires ou économiques, capacité pour les porteurs à trouver des cofinancements ou des partenaires, nouveauté de la thématique ou du type de porteur de projet attendu, actions de communication et animation mise en œuvre par le programme, modalités de programmation, simplification mise en place, moyens dont dispose l'autorité de gestion et le secrétariat conjoint (AG/SC) pour la mise en œuvre du programme, engagement du partenariat du programme dans sa mise en œuvre...

L'évaluation a pour but d'analyser ces taux de programmation, de les mettre en contexte, d'identifier les obstacles, perspectives et leviers d'action, et de proposer des mesures permettant de renforcer la programmation, en particulier dans les modalités de mise en œuvre du programme (par exemple, l'obtention des avis métiers sur les dossiers, mais aussi les modalités d'animation visant à l'émergence de projets, les outils à disposition des bénéficiaires, les mesures de simplification...), ou d'ajuster ou réorienter les choix stratégiques et les objectifs. Dans ce cadre, le travail réalisé par le programme pour l'élaboration d'une stratégie de redynamisation de la programmation a été analysé et intégré aux réflexions. L'évaluation permettra également de proposer une réflexion sur la stratégie de gestion à adopter en tenant compte des déagements d'office à venir.

L'avancement de la programmation se mesure également à l'aide des indicateurs, qui ont fait l'objet d'une analyse visant à expliquer les valeurs atteintes, les perspectives, les obstacles et leviers pour l'atteinte des objectifs, voire les ajustements à prévoir.

Articulation avec les politiques régionales

Les projets sélectionnés par le programme doivent être cohérents avec les politiques régionales et les politiques publiques des territoires dans lesquels ils sont mis en œuvre. Cette articulation est un critère pour la sélection des projets du programme France-Suisse. En France, les projets doivent démontrer une compatibilité avec les schémas français (SRADDET, SCORAN, documents d'objectifs Natura 2000). En Bourgogne-Franche-Comté, le « SRADDET-ICI 2050 » a été approuvé en septembre 2020. Il fixe des priorités de développement orientées vers la transformation du territoire pour une Région à énergie positive et zéro déchet à l'horizon 2050, avec pour fil rouge l'attractivité locale. Cette cohérence doit également être recherchée par rapport à la stratégie de mandat de la Région pour 2021-2028, qui fixe des priorités pour les années à venir.

Du côté suisse, le financement fédéral NPR des projets dépend de critères spécifiques d'éligibilité liés à la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Afin d'obtenir un financement fédéral NPR, les projets doivent également contribuer aux objectifs fixés avec la Confédération suisse dans le modèle d'efficacité pour Interreg France-Suisse (type de prestations, produits attendus ; effets sur les groupes cibles ; conséquences dans les zones éligibles).

Les projets doivent enfin être développés en cohérence avec des principes d'éco-conditionnalité. Ils doivent avoir des impacts limités sur la biodiversité, le patrimoine et le paysage ; mettre l'accent sur la valorisation d'espaces déjà artificialisés ou dégradés ; et s'efforcer de recourir à du matériel certifié présentant un bilan environnemental favorable ainsi que favoriser des aménagements réversibles.

L'évaluation permet de rendre compte, plus généralement, de la cohérence d'intervention du programme Interreg France-Suisse avec les différentes politiques publiques locales (politiques régionales, plans, schémas...). Cette analyse permettra d'apprécier l'impact du programme, de faciliter l'optimisation des ressources (synergies entre les différentes politiques publiques, mobilisation des cofinancements) et de préciser les choix stratégiques à réaliser en prenant en considération le cas échéant les différences d'approches entre les deux pays parties prenantes au programme.

Thématiques du programme

Le programme Interreg France-Suisse se caractérise notamment, en comparaison avec les maquettes des autres programmes Interreg, par des axes Recherche et Innovation, Mobilités durables et Tourisme plus importants. Cela reflète les spécificités de cet espace transfrontalier, à savoir notamment :

- Le renforcement de l'excellence de la recherche dans les domaines stratégiques identifiés dans la stratégie de spécialisation intelligente
- La mobilité transfrontalière, le trafic routier croissant et les conflits d'usage générés (déplacements quotidiens et transports de transit)
- La diversification touristique pour accroître les retombées économiques mais également pour proposer une offre plus durable

A noter cependant la faible programmation dans le domaine de la culture, du tourisme et l'absence de projet programmé pour l'instant concernant la mobilité durable.

La thématique de la gouvernance constitue un sujet nouveau avec la prise en compte dans la stratégie du programme de l'objectif spécifique Interreg « Meilleure gouvernance de coopération » (ISO1). Le fait que cette thématique soit nouvelle pour les acteurs des territoires et les conditions particulières de sa mise en œuvre (dimensions institutionnelles et territoriales, stabilisation des Plans intégrés territoriaux de coopération (PTIC)) devront être prises en compte pour analyser l'avancée de cette priorité.

Les PTIC ouvrent des perspectives particulières en visant à favoriser l'émergence et le déploiement de stratégies territoriales transfrontalières sur la zone de coopération du programme. Ils sont structurés autour d'un premier type de projet visant à l'élaboration de stratégies territoriales (phase « émergence ») puis d'un deuxième type de projet axé sur la mise en œuvre de cette stratégie (phase de « consolidation »). Actuellement, 3 PTIC sont en cours de mise en œuvre au sein du programme, essentiellement en phase « émergence » :

- PTIC « START » avec pour chef de file le GLTC de l'Agglomération urbaine du Doubs

- PTIC « PNRDFS » avec pour chef de file le Parc Naturel du Doubs Horloger
- PTIC « COOPTERRJU » avec pour chef de file le Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour la France et la République et Canton du Jura pour la Suisse

Bien évidemment, la neutralité carbone et la transition écologique constituent un objectif important avec un doublement de l'enveloppe par rapport à la période précédente – à noter que la part de l'enveloppe financière dédiée reste toutefois en moyenne plus faible que dans les autres programmes Interreg. Cette priorité présente un taux de programmation justifié par un seul projet structurant et significatif en termes de montant.

L'évaluation permet donc de questionner ces choix stratégiques au regard de la programmation et de ses perspectives, de l'éventuelle évolution du contexte et des modalités de gouvernance et de mise en œuvre.

Fonctionnement du partenariat

Le programme Interreg France-Suisse associe, aux côtés de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Autorité de gestion, la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont deux Départements appartiennent à la zone de coopération ainsi que les Cantons suisses qui se réunissent au sein de la coordination régionale Interreg (CRI).

Cette coordination assure la mise en œuvre stratégique, la gestion financière de la partie suisse, l'animation et la communication du programme pour la partie suisse. Elle assure la coprésidence, conjointement avec l'Autorité de gestion française, des organes de partenariat.

La démarche partenariale est formalisée par une implication des partenaires français et suisses du programme.

Au sein du partenariat, le comité de suivi constitue l'instance unique de programmation des projets. Sous la co-présidence de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la CRI suisse, il intègre les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme.

Pour l'instruction des projets les services techniques des partenaires sont consultés et associés au Comité de programmation en cas de besoin. L'instruction par les services techniques peut cependant donner lieu à des différences d'approches. Une réflexion pourrait être menée sur ce point afin de préciser cette fonction d'instruction ainsi que la répartition des rôles entre les services techniques et le Secrétariat Conjoint afin de renforcer la cohérence d'ensemble.

L'accompagnement des projets est quant à lui assuré notamment par les secrétariats de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la CRI. La promotion en amont des porteurs de projet est facilitée par la création du réseau européen en Région, réseau informel contribuant aux échanges d'informations, de pratiques et d'expériences, d'actions de sensibilisation et de mise en relation entre acteurs. Le programme constate cependant une baisse du nombre de candidatures de projets sur la première moitié de la programmation (le nombre de dépôts correspondant à environ 50% des dépôts à la même période sur la programmation 2014/2020), ce qui amène à s'interroger sur les améliorations qui pourraient être apportées en termes d'animation et de communication auprès de ces acteurs.

La présente évaluation de mise en œuvre permet d'analyser ces modalités de mise en œuvre et d'interroger leur pertinence et leur efficacité pour la programmation, dans les différentes priorités du programme.

Inscription dans la diversité des cadres réglementaires

Le programme Interreg France-Suisse a sélectionné l'Objectif Spécifique « Meilleure gouvernance de coopération » (ISO1) parmi ses priorités d'intervention (priorité 5 du programme « Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse »). Ce choix permet au programme d'agir plus spécifiquement sur les facteurs permettant d'encourager la coopération et d'améliorer son impact sur les territoires éligibles.

La mobilisation de cet objectif spécifique répond à l'enjeu d'aider la coopération franco-suisse à franchir des caps décisifs pour son développement. Le but est de lever les obstacles à la mise en œuvre transfrontalière de projets dans les thématiques de la formation et de l'emploi, de la santé, de la transition écologique et de l'économie circulaire ou de la mobilité. Ce choix répond également à l'enjeu de préparer des stratégies territoriales intégrées via des PTIC – plans territoriaux intégrés de coopération (de type PITER Alcotra) ainsi qu'un fonds pour petits projets (y compris pour financer des actions entre citoyens).

La présente évaluation permet tout à la fois d'identifier les problématiques dans les différentes priorités du programme liées à la diversité des cadres réglementaires, qui peuvent constituer des obstacles à la coopération, et la capacité du programme, en particulier via la priorité 5, à répondre à ces enjeux.

3. Objectifs de l'évaluation et du rapport final

La présente évaluation porte sur la mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027.

L'évaluation présente divers enjeux :

- Répondre à des **préoccupations globales** du programme quant à ses choix stratégiques, à sa performance et à l'efficacité de son fonctionnement, en analysant la programmation de manière détaillée, en particulier au niveau de l'avancement des priorités et des indicateurs, en intégrant l'échéance de la revue de performance, voire le post-27 ; mais aussi évaluer la cohérence du programme afin d'évaluer sa capacité à s'inscrire dans des cadres réglementaires différents (levée des obstacles), et son articulation avec les politiques régionales en vue d'optimiser l'approche globale des politiques et financements dans la zone de coopération.
- Répondre à des **questionnements ciblés** autour de certains sujets – simplification, charte des droits fondamentaux, écoconditions, avis métier sur les dossiers... ; notamment en vue d'un prochain audit de système du programme.
- Questionner le fonctionnement de la **gouvernance** et son efficacité pour soutenir la bonne mise en œuvre du programme, du pilotage à l'appui des porteurs.
- Identifier **les facteurs d'influence et les obstacles**, endogènes comme exogènes, qu'il s'agisse de politiques publiques, stratégies des cofinanceurs, modalités de mise en œuvre du programme, problématiques des territoires de la zone de coopération, à une mise en œuvre optimale du programme.
- Identifier **les perspectives et les leviers**, endogènes comme exogènes, afin de préciser au partenariat du programme ce qui peut être attendu de la programmation, et ce qui peut être

fait pour corriger certaines tendances, surmonter certains obstacles, et stimuler la programmation, tant au niveau stratégique qu'opérationnel/technique.

- Proposer en conséquence de ces analyses des **ajustements de la maquette et des indicateurs** si cela s'avère pertinent, le cas échéant via divers scénarios, avec leurs avantages et inconvénients.
- Elaborer de manière partagée des **préconisations très opérationnelles sur les modalités de mise en œuvre** du programme, le cas échéant en s'appuyant sur l'expérience d'autres programmes.

Le rapport final doit permettre de rendre compte des travaux d'investigations menés pour répondre aux questions évaluatives et proposer des recommandations.

4. Rappels méthodologiques

Les outils suivants ont été mobilisés pour l'analyse, conformément à ce qui avait été prévu dans la note de cadrage :

Phase 1 – Cadrage (août-septembre 2024) ayant donné lieu à une note de cadrage validée en COPIL du 23 septembre 2024

Entretiens de cadrage et élaboration du référentiel d'évaluation.

Phase 2 – Investigations (septembre 2024-janvier 2025) ayant donné lieu à un rapport intermédiaire validé en COPIL du 3 février 2025

- Analyse documentaire et de données, notamment extraction Synergie au 10/10/2024 et au 10/01/2025 (mise à jour des taux de programmation et de l'avancement des indicateurs)
- Enquête en ligne auprès des porteurs de projets, porteurs potentiels (vivier) et porteurs ayant abandonné le dépôt de leur projet – rapport d'enquête en annexe au rapport intermédiaire
Diffusion de l'enquête : entre le 23 octobre et le 11 novembre
Nombre de destinataires de l'enquête : 59 (chefs de file) et 54 (partenaires)
Taux de réponse : 41,59% - taux de réponse satisfaisant
- Enquête en ligne auprès des partenaires de projet – rapport d'enquête en annexe au rapport intermédiaire
Diffusion de l'enquête : entre le 21 octobre et le 12 novembre
Nombre de destinataires de l'enquête : 49
Taux de réponse : 12,24% - ce taux de réponse est faible
- 15 entretiens avec 26 interlocuteurs (AG, CRI, partenaires) – liste en annexe au rapport intermédiaire

Phase 3 – Approfondissement des investigations et élaboration des recommandations (février-mai 2025) donnant lieu à un rapport final qui sera validé en COPIL du 10 juin 2025

Suite à ces premiers travaux, d'autres outils ont été mobilisés afin d'approfondir les investigations et de renforcer la capacité à élaborer des recommandations opérationnelles : benchmark, études de cas, entretiens complémentaires, atelier évaluatif ciblé.

Ces travaux d'approfondissement se sont organisés autour de 4 sujets :

- Un sujet « animation/communication/capitalisation » (y compris relais)
- Un sujet « participation d'un Etat tiers à Interreg »
- Un sujet « priorité 5 » : Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC) et lutte contre les obstacles (dont un point sur les Fonds pour petits projets – FPP)
- Un sujet « instruction », de la fiche pré-projet à la sélection des opérations

Zoom sur l'atelier évaluatif ciblé AG/SC/CRI, le 9 avril 2025 à Yverdon

Objectif : S'interroger sur la façon de favoriser l'émergence de projets dans le programme France-Suisse

Base de travail : Travaux d'investigation des phases 2 et 3 de l'évaluation

Modalités de travail : 3 rounds de discussion avec pour chaque round, un temps pour prendre connaissance, compléter et discuter les points forts et faibles du programme, et un temps pour envisager les pistes d'amélioration

- Animation, communication, capitalisation
- Participation suisse au programme, lutte contre les obstacles, PTIC
- Instruction

NB. Un atelier évaluatif était initialement également prévu avec les partenaires du programme, il n'a pu être tenu du fait du peu de participants inscrits.

Un point « porteur désengagé » devait être réalisé avec l'Université Savoie-Mont-Blanc mais ce porteur n'a pas donné suite à nos diverses demandes d'entretien.

5. Les questions évaluatives

10 questions évaluatives ont été validées par le comité de pilotage de l'évaluation (note de cadrage, référentiel d'évaluation).

Nous avons regroupé ces questions en sous-ensembles pour faciliter la présentation des analyses.

Stratégie, avancement de la programmation – Comment expliquer le faible taux de programmation du programme (à l'échelle du programme, des priorités et des OS) et les valeurs des indicateurs ?

- Q1 : Quels sont les facteurs externes influençant la programmation et l'atteinte des valeurs des indicateurs ?
- Q2 : Quels sont les facteurs internes influençant la programmation et l'atteinte des valeurs des indicateurs ?
- Q3 : Les perspectives de programmation et d'évolution des valeurs des indicateurs, ainsi que les mesures entreprises par l'AG pour redynamiser la programmation permettront-elles de renverser la tendance actuelle ?

Gouvernance, partenariat du programme et de la zone de coopération – Les conditions sont-elles réunies pour favoriser la coopération dans la zone du programme ?

- Q4 : Le partenariat fonctionne-t-il efficacement pour assurer un bon déroulé du programme ?

- Q5 : L'articulation du programme avec les politiques publiques de la zone de coopération est-elle efficace pour favoriser l'émergence de projets et optimiser les ressources publiques disponibles ?
- Q6 : Le programme favorise-t-il l'inscription des projets dans des cadres réglementaires différents et contribue-t-il à surmonter ainsi les obstacles y afférent ?

Fonctionnement du programme – Les modalités de mise en œuvre du programme France-Suisse sont-elles pertinentes et efficaces pour favoriser l'émergence de projets de qualité ?

- Q7 : L'animation / communication et l'appui aux porteurs mis en œuvre par le programme sont-ils pertinents et efficaces ?
- Q8 : L'analyse d'opportunité des projets est-elle pertinente et efficace ?
- Q9 : Les mesures de simplification mises en place sont-elles pertinentes et efficaces ?
- Q10 : Le cadre mis en place pour le respect par les projets de la charte des droits fondamentaux et des écoconditions est-il pertinent pour répondre aux obligations européennes ?

6. Structure du rapport final

Le rapport final est organisé en 8 parties :

I.	Introduction	
II.	Données synthétiques du programme France-Suisse	Contenu initialement présenté dans le rapport intermédiaire de l'évaluation, rédigé lors de la phase 2 de l'évaluation. <i>N.B. Conclusions provisoires, nuancées ou complétées dans les parties suivantes.</i>
III.	Questions évaluatives 1 à 3 – Stratégie et avancement de la programmation	
IV.	Questions évaluatives 4 à 6 – Gouvernance, partenariat du programme et de la zone de coopération	
V.	Questions évaluatives 7 à 10 – Fonctionnement du programme	
VI.	Travaux d'approfondissement de l'évaluation	Contenu rédigé lors de la phase 3 de l'évaluation.
VII.	Conclusions de l'évaluation	
VIII.	Recommandations	

Pour chacun des groupes de questions évaluatives (**parties III, IV, V**), le rapport précise :

- La problématique
- Les constats évaluatifs, sur la base des critères de jugement, issus du référentiel d'évaluation validé au démarrage de la mission, et des différentes sources d'information identifiées.

Le code couleur suivant est utilisé pour rendre compte de manière synthétique du fait que le critère de jugement est très bien rempli, bien rempli, moyennement rempli, pas très bien rempli, n'est pas rempli.



- Une conclusion, réponse provisoire à la question évaluative, avec les points forts et les points faibles relevés et de premières pistes de réflexion en vue de l'élaboration future de recommandations.

Ces premiers constats ont été approfondis suite à la poursuite des travaux dans la phase suivante de l'évaluation, qui sont présentés dans la **partie VI** : études de cas et benchmark sur 4 sujets d'approfondissement.

La **partie VII** présente les conclusions de l'évaluation pour les 3 groupes de questions évaluatives, sur la base des travaux en phase 2 dont il a été rendu compte dans le rapport intermédiaire du 14 février 2025, validé en COPIL, et des travaux en phase 3.

La **partie VIII** présente les recommandations stratégiques et opérationnelles, déclinées en pistes d'action et avec en regard quelques éléments synthétiques issus du benchmark.

Le rapport final est complété par les **annexes** suivantes :

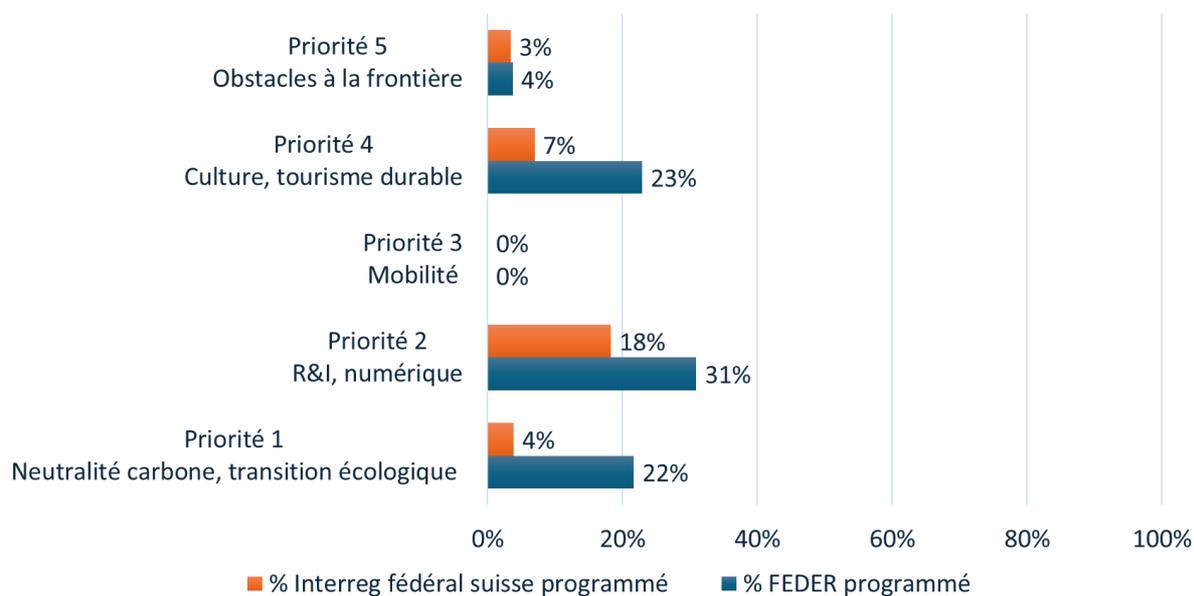
- Note de cadrage du 4 octobre 2024
- Liste des entretiens réalisés en phases 2 et 3
- Rapports de l'enquête « porteurs de projets » et « partenaires du programme » du 10 janvier 2025

II. Données synthétiques du programme France-Suisse

Ces données sont issues d'une extraction Synergie au **10/01/2025**.

L'évaluation se fait dans le contexte d'un taux de programmation relativement faible du programme France-Suisse.

Taux de programmation France-Suisse (10/01/2025)



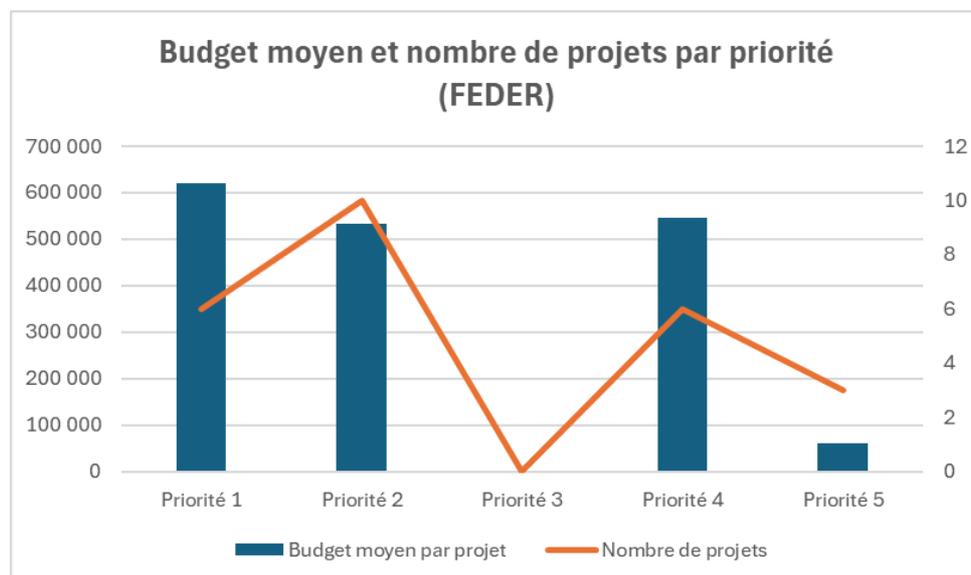
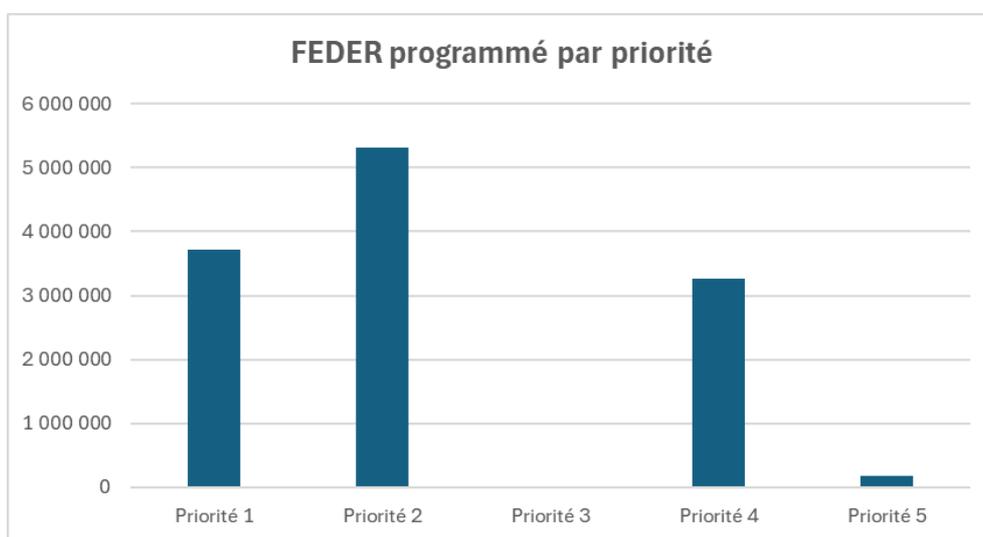
NB : Programmation de 6 nouveaux projets lors du Comité de suivi du 15 mai 2025, dont un projet de 8 M€ de FEDER dans la priorité 3, portant le taux de programmation du programme à 22%.

1. Projets programmés

1.1. FEDER par priorité

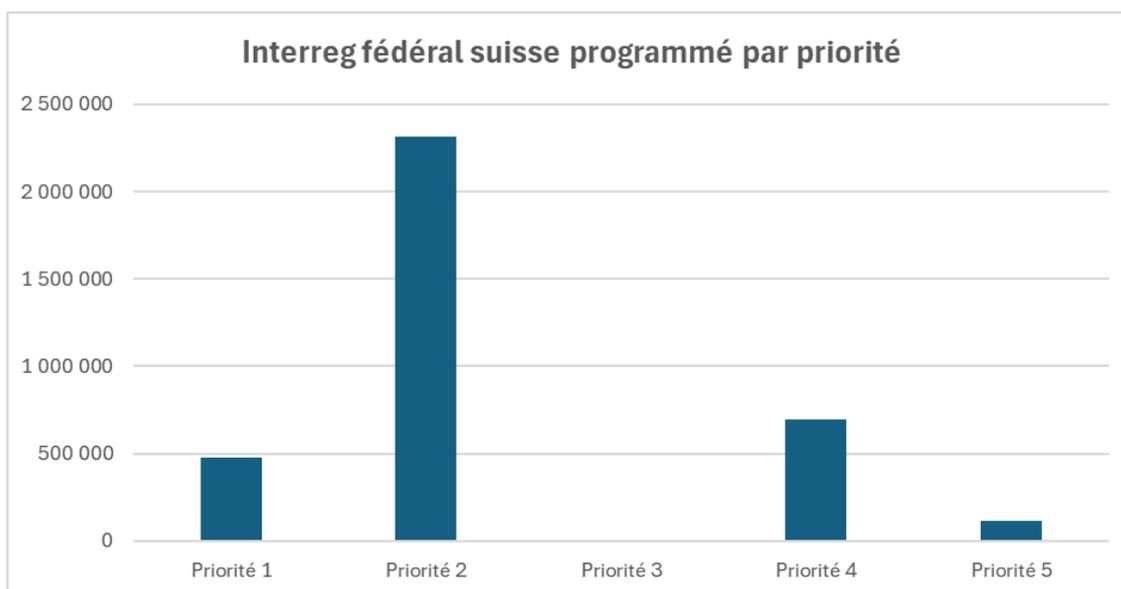
Priorités	FEDER programmé	FEDER maqueté	Budget moyen par projet	Nombre de projets
Priorité 1 Neutralité carbone et transition écologique	3 723 997	17 204 301	620 666	6
Priorité 2	5 320 493	17 204 301	532 049	10

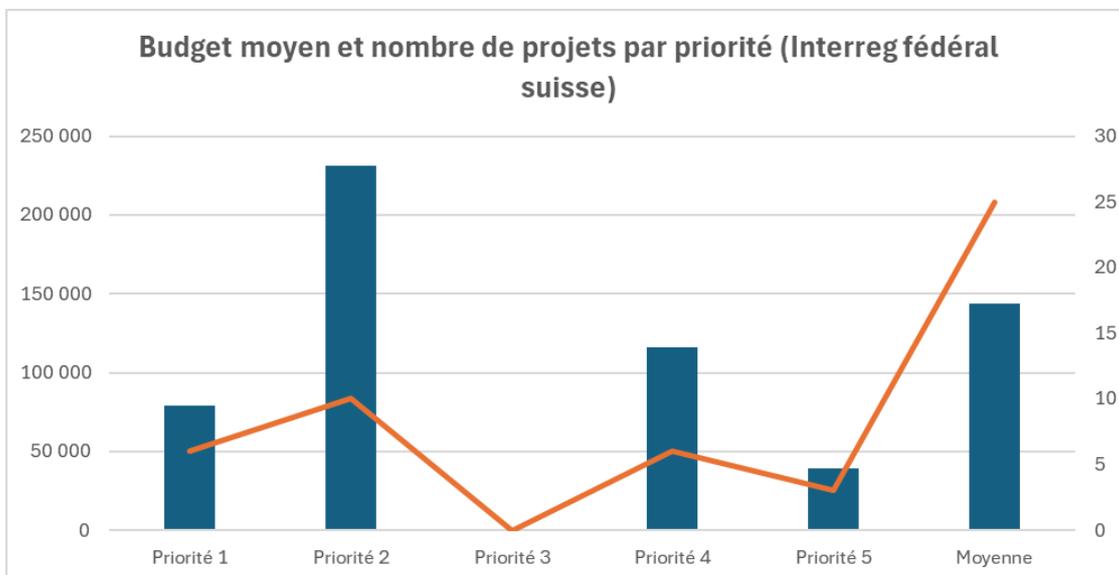
Priorités	FEDER programmé	FEDER maqueté	Budget moyen par projet	Nombre de projets
Recherche et innovation, développement des usages numériques				
Priorité 3 Mobilité durable et multimodalité	0	16 218 409	/	0
Priorité 4 Culture et tourisme durable	3 270 185	14 301 075	545 031	6
Priorité 5 Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse	180 000	4 838 710	60 000	3
Total/Moyenne	12 494 675	69 766 796	499 787	25



1.2. Interreg fédéral suisse par priorité

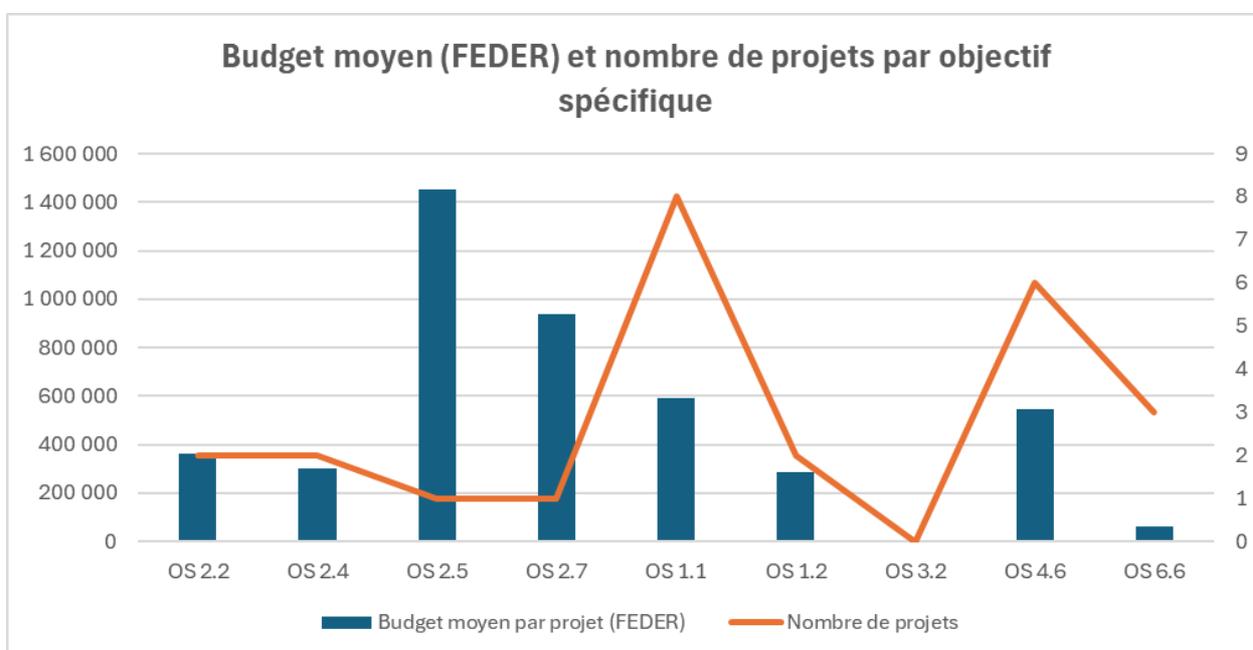
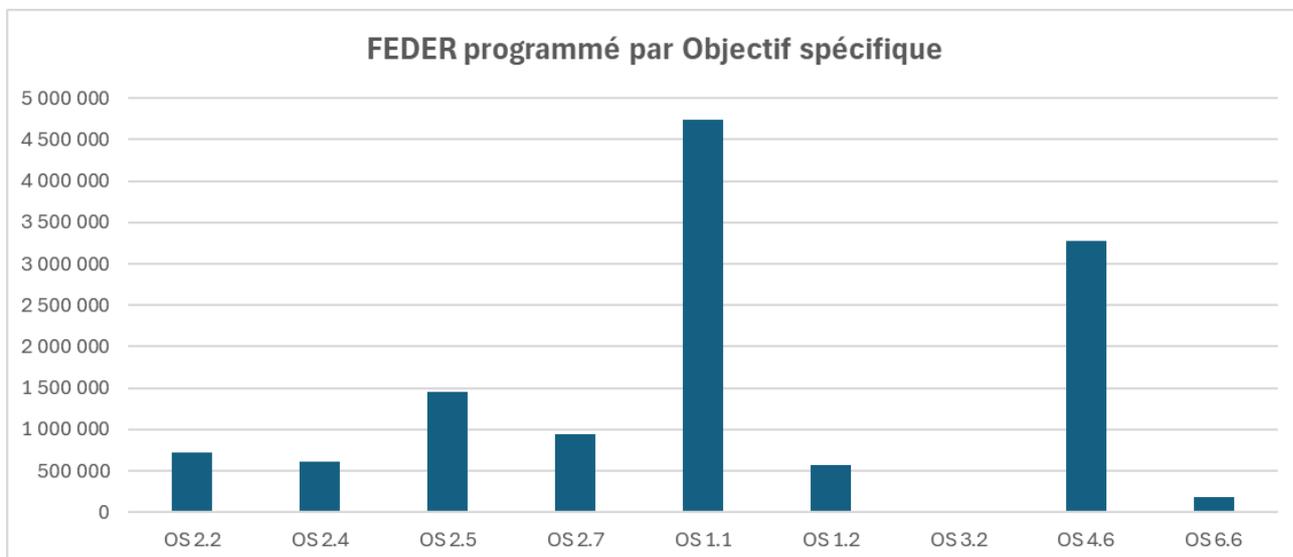
Priorités	Interreg fédéral suisse programmé	Interreg fédéral suisse maqueté	Budget moyen par projet	Nombre de projets
Priorité 1 Neutralité carbone et transition écologique	473 465	12 200 000	78 911	6
Priorité 2 Recherche et innovation, développement des usages numériques	2 315 410	12 700 000	231 541	10
Priorité 3 Mobilité durable et multimodalité	0	11 700 000	/	0
Priorité 4 Culture et tourisme durable	695 983	10 000 000	115 997	6
Priorité 5 Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse	116 657	3 400 000	38 886	3
Total/Moyenne	3 601 515	50 000 000	144 061	25





1.3. FEDER par objectif spécifique

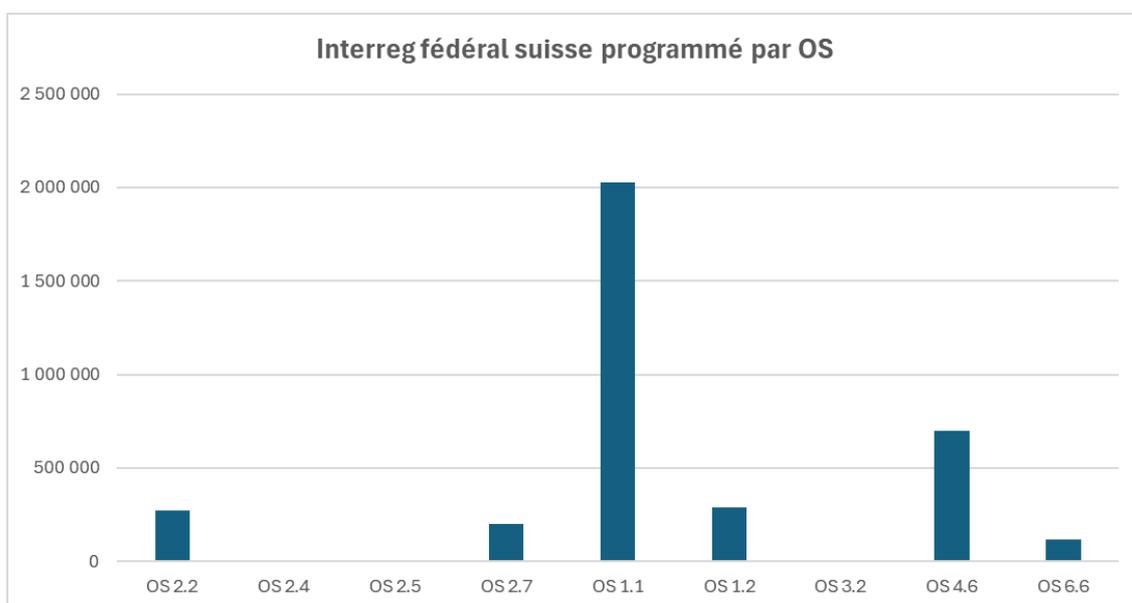
Objectifs spécifiques	FEDER programmé	Budget moyen par projet (FEDER)	Nombre de projets
OS 2.2 Energies renouvelables	726 548	363 274	2
OS 2.4 Changement climatique, risques, résilience	605 765	302 883	2
OS 2.5 Eau	1 451 955	1 451 955	1
OS 2.7 Nature, biodiversité, infrastructures vertes, pollution	939 728	939 728	1
OS 1.1 Recherche et innovation, technologies de pointe	4 744 116	593 015	8
OS 1.2 Numérisation	576 377	288 189	2
OS 3.2 Mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente	0	0	0
OS 4.6 Culture et tourisme durable	3 270 185	545 031	6
OS 6.6 Meilleure gouvernance de la coopération	180 000	60 000	3
Total/Moyenne	12 494 675	499 787	25

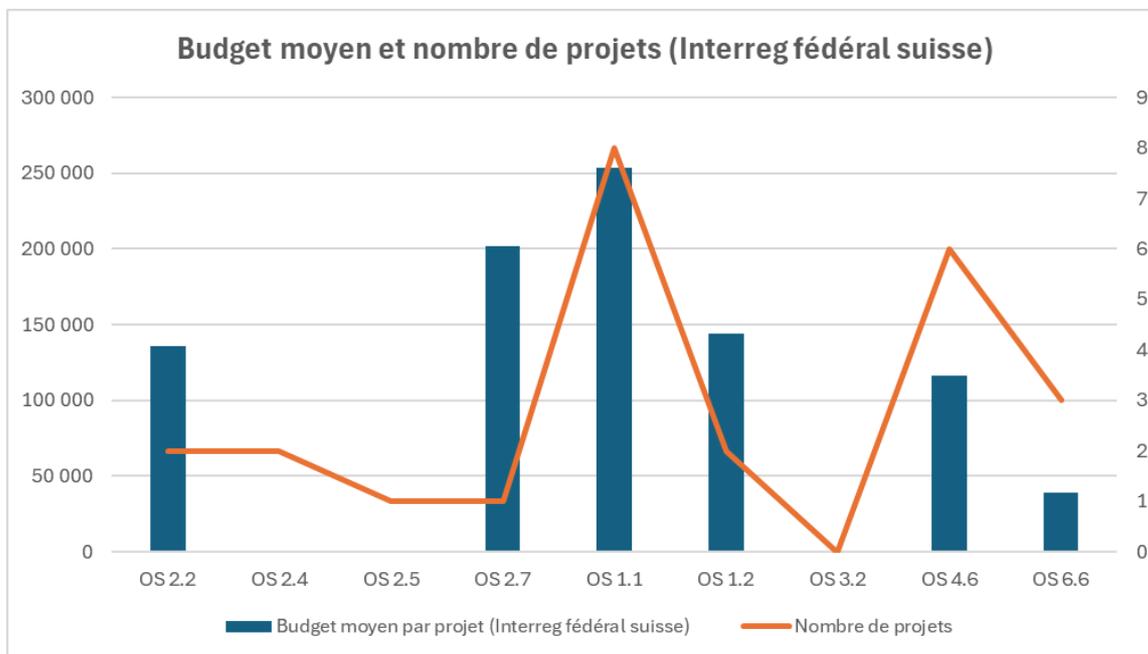


1.4. Interreg fédéral suisse par objectif spécifique

Objectifs spécifiques	Interreg fédéral suisse programmé	Budget moyen par projet (Interreg fédéral suisse)	Nombre de projets
OS 2.2 Energies renouvelables	271 853	135 926	2
OS 2.4 Changement climatique, risques, résilience	0	0	2

Objectifs spécifiques	Interreg fédéral suisse programmé	Budget moyen par projet (Interreg fédéral suisse)	Nombre de projets
OS 2.5 Eau	0	0	1
OS 2.7 Nature, biodiversité, infrastructures vertes, pollution	201 613	201 613	1
OS 1.1 Recherche et innovation, technologies de pointe	2 027 871	258 970	8
OS 1.2 Numérisation	287 539	143 769	2
OS 3.2 Mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente	0	0	0
OS 4.6 Culture et tourisme durable	695 983	176 326	6
OS 6.6 Meilleure gouvernance de la coopération	116 657	38 886	3
Total/Moyenne	3 601 515	148 023	25



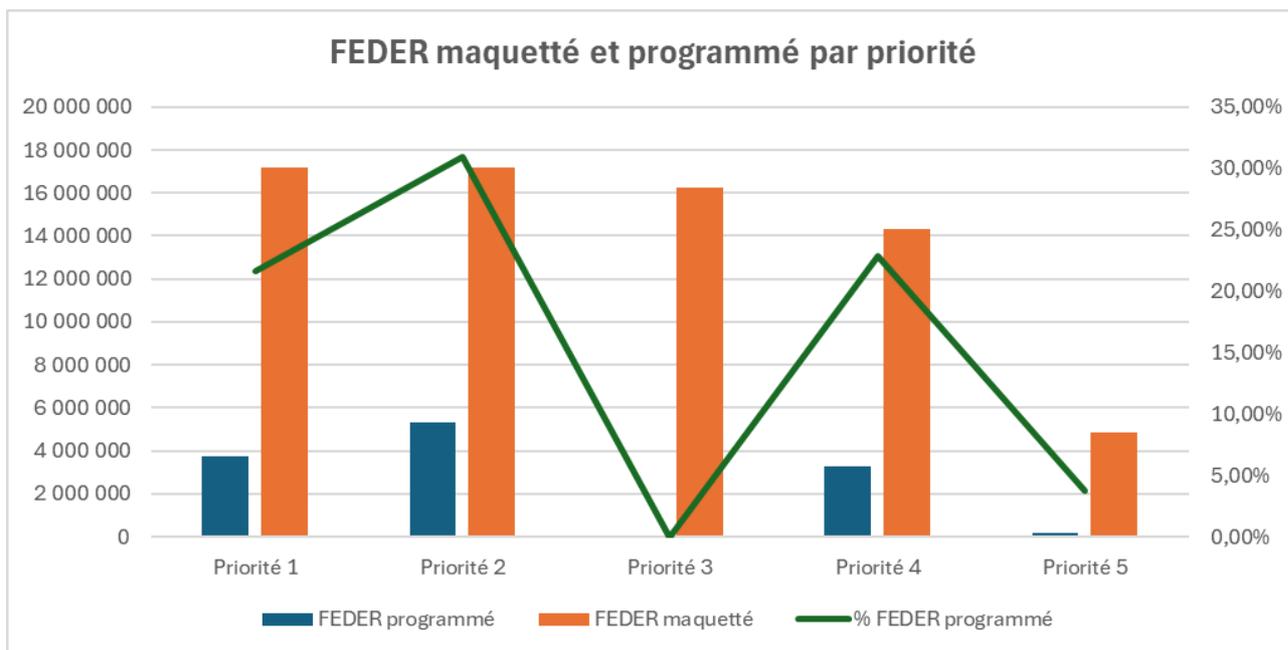


2. Taux de programmation

2.1. FEDER

Priorités	FEDER programmé	FEDER maqueté	% FEDER programmé	Budget moyen par projet	Nombre de projets
Priorité 1 Neutralité carbone et transition écologique	3 723 997	17 204 301	21,65%	620 666	6
Priorité 2 Recherche et innovation, développement des usages numériques	5 320 493	17 204 301	30,93%	532 049	10
Priorité 3 Mobilité durable et multimodalité	0	16 218 409	0,00%	/	0
Priorité 4 Culture et tourisme durable	3 270 185	14 301 075	22,87%	545 031	6
Priorité 5	180 000	4 838 710	3,72%	60 000	3

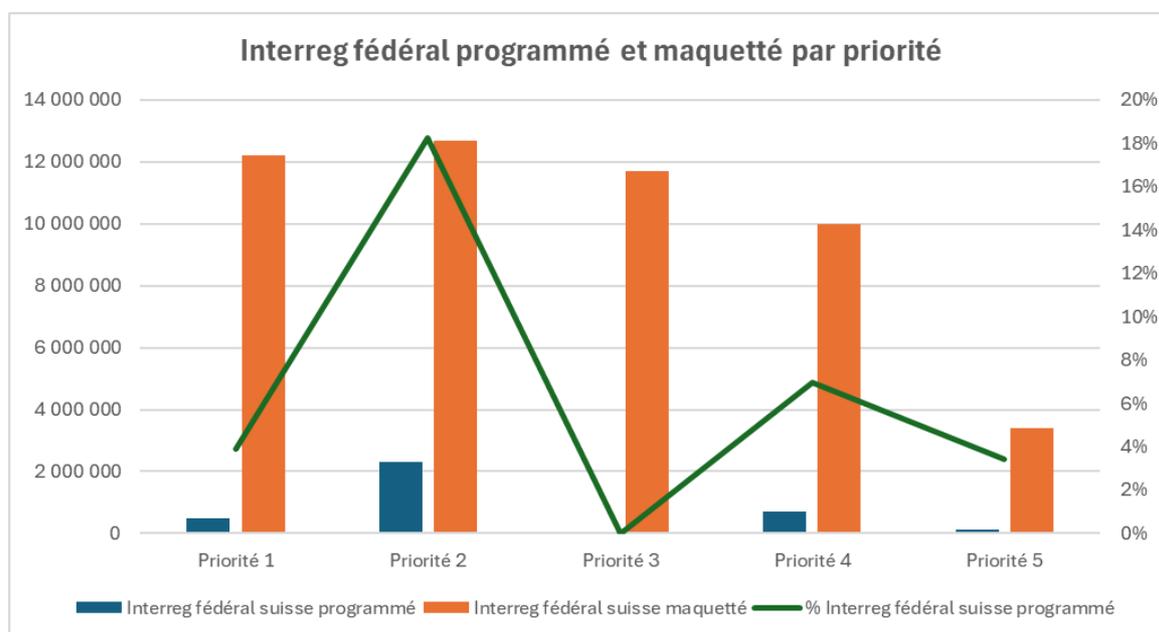
Priorités	FEDER programmé	FEDER maqueté	% FEDER programmé	Budget moyen par projet	Nombre de projets
Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse					
Total/Moyenne	12 494 675	69 766 796	17,91%	499 787	25



2.2. Interreg fédéral suisse

Priorités	Interreg fédéral suisse programmé	Interreg fédéral suisse maqueté	% Interreg fédéral suisse programmé	Budget moyen par projet	Nombre de projets
Priorité 1 Neutralité carbone et transition écologique	473 465	12 200 000	4%	78 911	6
Priorité 2 Recherche et innovation, développement des usages numériques	2 315 410	12 700 000	18%	231 541	10
Priorité 3 Mobilité durable et multimodalité	0	11 700 000	0%	/	0
Priorité 4	695 983	10 000 000	7%	115 997	6

Priorités	Interreg fédéral suisse programmé	Interreg fédéral suisse maquetté	% Interreg fédéral suisse programmé	Budget moyen par projet	Nombre de projets
Culture et tourisme durable					
Priorité 5 Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse	116 657	3 400 000	3%	38 886	3
Total/Moyenne	3 601 515	50 000 000	7%	144 061	25



3. FEDER consommé

Au 10.10.2024, le taux de paiement FEDER est de 0 €.

Total éligible sélectionné	12 327 156,73 €
FEDER programmé	12 494 675 €
Total public programmé	1 939 051,55
Total privé programmé	1 376 531,38 €
Total En cours de saisie	134 431,22 €
Total en attente de validation	21 666,66 €
Total en attente de contrôle	524 658,22 €
Total en cours de contrôle	0,00 €
Total en attente de complément information	0,00 €
Total contrôlé mais pas encore fait objet un rapport de contrôle validé	122 147,11 €
Total dépenses certifiées non incluses dans un certificat	0,00 €

Total certificats non inclus dans une demande de paiement	122 147,11 €
Total des demandes de paiements à traiter par l'AG	0,00 €
Total certificats AG à traiter par le payeur	0,00 €
Total correctifs inclus dans un certificat AG validé	0,00 €
Total certifié et comptabilisé	0,00 €
Total FEDER payé	0,00 €

4. Indicateurs

Les données analysées sont celles des valeurs programmées des projets au 18 décembre 2024 transmises par l'AG (extraction Synergie), auxquelles ont été ajoutées les valeurs des 5 dossiers programmés en novembre 2024 (qui n'étaient pas encore comptabilisées dans Synergie).

L'avancement des indicateurs reflète les difficultés de programmation de certains OS. Les OS pour lesquels aucun projet n'a de valeur prévisionnelle programmée sont les suivants :

- Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière (indicateurs RCO48, RCR58)
- D'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération (tous les volets) (indicateurs RCO117, RCR82)

Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur cible 2029 du programme	Valeur prévisionnelle programmée	% valeur programmée/ valeur cible 2029
ISR01 - Nombre de produits touristiques et culturels créés ou améliorés	26	33	127%
RCO07 - Instituts de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs	30	21	70%
RCO14 - Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	2	2	100%
RCO24 - Investissements des systèmes nouveaux ou améliorés de surveillance	1250000	565299	45%
RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	6	8	133%
RCO83 - Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	26	15	58%
RCO84 - Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets	12	14	117%
RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions)	2725000	812942,78	30%
RCR05 - PME innovant en interne	40	14	35%
RCR11 - Utilisateurs de services	833	12050	1447%
RCR79 - Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations	19	10	53%
RCO48 - Longueur du rail nouveau ou réaménagé — ne faisant pas partie du réseau RTE-T	41	0	0%

Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur cible 2029 du programme	Valeur prévisionnelle programmée	% valeur programmée/ valeur cible 2029
RCR58 - Nombre annuel de voyageurs sur les lignes ferroviaires nouvellement construites, réaménagées, reconstruites ou modernisées	383250	0	0%
RCO117 - Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés	6	0	0%
RCR82 - Obstacles juridiques ou administratifs transfrontières, atténués ou levés	4	0	0%

Indicateur	Valeur cible intermédiaire 2024 du programme (indicateurs de réalisation)	% valeur programmée/valeur cible 2024
RCO07 - Instituts de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs	5	420%
RCO14 - Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	1	200%
RCO24 - Investissements des systèmes nouveaux ou améliorés de surveillance	210000	269%
RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus*	1	800%
RCO83 - Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	6	250%
RCO84 - Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets	2	700%
RCO48 - Longueur du rail nouveau ou réaménagé — ne faisant pas partie du réseau RTE-T	7	0%
RCO117 - Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés	1	0%

III. Questions évaluatives 1 à 3 – Stratégie et avancement de la programmation

1. Problématique des questions évaluatives

Les premières questions évaluatives visent à s'interroger sur le faible taux de programmation du programme (à l'échelle du programme, des priorités et des OS) et les valeurs atteintes par les indicateurs.

- Q1 : Quels sont les facteurs externes influençant la programmation et l'atteinte des valeurs des indicateurs ?
- Q2 : Quels sont les facteurs internes influençant la programmation et l'atteinte des valeurs des indicateurs ?
- Q3 : Les perspectives de programmation et d'évolution des valeurs des indicateurs, ainsi que les mesures entreprises par l'AG pour redynamiser la programmation permettront-elles de renverser la tendance actuelle ?

Les travaux d'évaluation visent par ce biais à :

- Identifier les leviers permettant de redynamiser la programmation parmi les perspectives positives pour établir des recommandations
- Proposer des scénarios d'ajustement de maquette et des indicateurs au besoin
- Proposer des ajustements à la stratégie de redynamisation au besoin
- Envisager des pistes pour une gestion du programme en cas de dégagements d'office répétés

Pour répondre à ces questions, 4 critères de jugement ont été identifiés au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ...les facteurs externes sont positifs et permettent une bonne mobilisation des porteurs de projets pour répondre aux enjeux de la zone de coopération
- ...les facteurs internes sont positifs et permettent une bonne mobilisation des porteurs de projets pour répondre aux enjeux de la zone de coopération
- ...les perspectives sont bonnes
- ...les mesures correctives envisagées par l'AG sont efficaces

2. Constats évaluatifs

2.1. Des facteurs externes limitant la mobilisation des porteurs de projets pour répondre aux enjeux de la zone de coopération

Sources d'information :

- Recueil documentaire :
 - o Programme opérationnel 2014-2020 et 2021-2027
 - o Livre de bord du projet Ambition régionale 2024
 - o Rapport CESER : Prendre la mesure de la proximité de la Suisse – Une question régionale, Rapport du Conseil économique social et environnemental (CESER) de Bourgogne Franche-Comté, juin 2022
- Recueil de données :
 - o Analyse des extractions Synergie pour l'identification des cofinanceurs
- Dires d'acteurs
 - o Avis des personnes en charge du pilotage du programme (entretiens)
 - o Avis des partenaires (enquête)
 - o Avis des PTIC (enquête)
 - o Avis des porteurs de projets

En résumé... *L'espace de coopération franco-suisse est relativement dynamique avec de nombreux flux transfrontaliers de la France vers la Suisse et la présence de zones métropolitaines favorables à la coopération et au montage de projets. Cet espace est aussi marqué par la présence d'espaces ruraux et de petites collectivités qui disposent d'une moindre expertise en ingénierie de projets, ce qui ne facilite pas leur mobilisation. Cette différence se retrouve entre l'Arc jurassien qui est marqué par une frontière naturelle et qui est plus rural et le Bassin lémanique plus ouvert géographiquement.*

De nombreuses instances de coopération existent sur cette frontière et témoignent du dynamisme de cet espace dans de nombreux secteurs, avec la mobilisation de certains grands acteurs comme les universités. Les contraintes inhérentes à la programmation Interreg, les systèmes de contrôle et délais de paiement pèsent cependant sur la mobilisation de ces acteurs dont certains tendent à rechercher d'autres sources de financement plus accessibles.

Dans ce contexte, la mobilisation politique apparaît comme un enjeu important pour convaincre de l'intérêt des échanges transfrontaliers et de l'importance que peut jouer le programme France-Suisse dans ce domaine, au-delà de son rôle d'instrument financier.

En outre, par rapport à d'autres programmes, le programme France-Suisse a la particularité d'être composé d'un Etat membre de l'UE et d'un Etat non-membre. Cette situation pose des défis spécifiques en termes de financement, les acteurs suisses ne disposant pas de système équivalent au FEDER (nécessité de mobiliser différents cofinanceurs). Des enjeux se posent également concernant le profil des opérations financées, celles-ci étant dépendantes de priorités et de règles d'éligibilité des opérations qui peuvent différer entre la France et la Suisse (focus plus important de

l'Interreg fédéral suisse sur les questions économiques par exemple). Dans ce contexte, on peut noter une mobilisation encore assez limitée des autorités publiques sur la question de la réduction des obstacles à la coopération transfrontalière.

Les Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC) représentent une opportunité pour mobiliser une plus grande diversité d'acteurs mais leur mise en œuvre récente, et le processus d'apprentissage nécessaire à leur bon fonctionnement ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés à court terme. A noter que les PTIC se sont davantage développés sur l'Arc jurassien, mettant en évidence un besoin de renforcement des liens entre acteurs sur cette frontière.

2.1.1. Un contexte socio-économique dynamique et des enjeux forts de coopération transfrontalière qui commencent à être intégrés au niveau territorial, mais un manque de diagnostic à l'échelle du programme

La frontière franco-suisse du territoire de coopération se caractérise d'une part par des territoires ruraux et montagneux présents notamment au sein de l'Arc jurassien et de l'Espace Mont blanc, et d'autre part les territoires plus urbains autour du Grand Genève, des Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et des Cantons suisses de Genève et de Vaud.

La coopération transfrontalière est une priorité stratégique pour ces territoires et se manifeste à travers la création de structures de coopération comme Le Grand Genève ou l'Agglomération urbaine du Doubs, tous deux organisés en Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en 2013 et 2014.

Les mouvements de frontaliers vers la Suisse sont significatifs dans ces pôles urbains, incluant également les agglomérations d'Annecy, Besançon, Lausanne ou Belfort avec le pôle métropolitain Nord Franche-Comté (NFC). En 2022, un peu plus de 200 000 personnes, habitant en France, ont fait la navette chaque jour pour travailler en Suisse.

Cet espace de coopération, relativement dynamique est de fait confronté à des enjeux relatifs au développement économique, à l'emploi et à l'innovation, au développement urbain durable, aux transports durables, à l'énergie, à la protection de l'environnement et à la gestion des risques, au tourisme et à la culture, à l'emploi, etc.

A noter qu'il **n'y a pas eu de diagnostic socio-économique réalisé** lors de la préparation du programme Interreg France-Suisse 2021-2027, le dernier datant de la période précédente. Un diagnostic constitue cependant une étape importante pour l'identification des forces, faiblesses et potentialités d'un territoire, pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention adaptée aux modalités d'action d'un programme comme Interreg France-Suisse (thématiques éligibles, budget, partenaires éligibles, modalités de gouvernance, typologies de projets etc.) et pour une hiérarchisation des priorités et thèmes à couvrir par le programme.

Au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté, une initiative particulière a été lancée pour favoriser la coopération transfrontalière avec **le projet « Ambition régionale 2024 »** (2024-2026) piloté par la Direction Générale des Services. Dans l'analyse de contexte du projet, il est indiqué que la coopération franco-suisse souffre de difficultés structurelles et contextuelles dans sa mise en œuvre générale, et également au sein des services de la Région. Il est ainsi constaté :

- Une faible connaissance des acteurs et du fonctionnement suisse
- Une faible transversalité au sein des services de la région
- Une mise en œuvre interne difficile : dilution de la coopération dans chacune des politiques régionales (tourisme, aménagement, mobilité, environnement...) et manque de formalisation.

Ces éléments ont été également pointés par le rapport du CESER de 2022¹ qui met en exergue la nécessité de mieux prendre en compte les enjeux de coopération au regard de l'importance des phénomènes liés à la frontière (1,8 millions d'habitants, 900 000 emplois et plus de 42 000 travailleurs frontaliers pour la frontière du Jura, pressions fortes sur le logement, les ressources, l'emploi...).

Le projet « Ambition régionale 2024 » ne soutient pas directement des actions de coopération mais vise à ce que les enjeux franco-suisse soient mieux pris en compte dans l'action régionale en agissant notamment sur l'acculturation des services (développement des connaissances...), le renforcement de la transversalité entre les directions, la préparation collective des échéances transfrontalières, la valorisation de la coopération, etc.

Le programme Interreg France-Suisse est identifié comme l'une des modalités de coopération à mieux prendre en compte dans les politiques régionales.

Bonnes pratiques :



Le projet « Ambition régionale 2024 » mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté constitue une démarche importante pour mieux identifier les enjeux et les difficultés inhérentes aux démarches de coopération transfrontalière et pour engager des actions concrètes permettant de lever un certain nombre d'obstacles et d'améliorer cette coopération.

En particulier, la question de l'amélioration de la connaissance mutuelle (connaissance du contexte socioéconomique, règlementaire, administratif suisse) et la volonté de mieux inscrire ces enjeux transfrontaliers dans l'action des services et dans les politiques sectorielles de la Région constituent un atout pour faciliter et stimuler cette coopération.

⇒ Il serait cependant utile de renforcer le lien opérationnel avec le programme Interreg qui constitue un outil d'intervention spécifiquement dédié à cette coopération et qui n'est actuellement pas mobilisé à la hauteur du potentiel qu'il représente pour les politiques régionales.

Les Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC) constituent également une démarche positive pour la mobilisation et la constitution de réseaux d'acteurs à moyen et long terme, pour le renforcement des capacités de coopération et d'ingénierie de projet au sein des territoires. Cette modalité de coopération nécessite cependant un certain temps de maturation et une animation continue pour générer les effets escomptés.

¹ Prendre la mesure de la proximité de la Suisse – Une question régionale, Rapport du Conseil é économique social et environnemental (CESER) de Bourgogne Franche-Comté, juin 2022.

2.1.2. Des contraintes réglementaires qui posent des difficultés particulières dans le cas de la coopération avec un Etat non-membre

Du point de vue réglementaire et organisationnel, la principale difficulté du programme INTERREG France-Suisse tient au fait qu'il repose sur la coopération entre deux Etats dont l'un n'est pas membre de l'Union européenne.

La coopération entre un Etat membre et un Etat non-membre de l'UE s'avère complexe et se traduit par une dichotomie dans la gestion des projets de part et d'autre de la frontière, cette dichotomie ayant tendance à s'accroître du fait de l'évolution de la réglementation européenne. Par ailleurs, le fait qu'un seul Etat membre soit impliqué dans le programme donne peu de marge de manœuvre pour la programmation du FEDER si les projets pressentis ne correspondent pas aux objectifs des financeurs côté suisse (Interreg fédéral ou Cantons).

De ce contexte, découlent les situations suivantes :

Marchés publics : Les acheteurs publics suisses sont soumis aux règles de la commande publique suisse. Les acheteurs publics français (y compris certains acteurs privés tels que des associations, à certaines conditions assimilées à un pouvoir adjudicateur) sont soumis aux règles européennes de la commande publique, transposées en droit français ; ces règles sont très précisément contrôlées dans le cadre des programmes européens (beaucoup plus que dans le cadre national). Elles constituent donc une contrainte particulièrement forte pour les bénéficiaires français (nombreuses pièces à fournir, risques de correction financière...).

Aides d'Etat : Les acteurs français sont soumis à la réglementation des aides d'Etat, fixée au niveau européen, lorsqu'ils souhaitent percevoir du FEDER (ou d'autres financements publics). Cette règle s'est révélée problématique concernant la partie « autofinancement » des acteurs publics français. Elle est également limitante du fait de la règle d'incitativité de la plupart des régimes d'aide, qui nécessite de faire une demande d'aide précise avant le commencement des travaux. Les projets de la Nouvelle Politique Régionale suisse (NPR) relevant du développement économique se révèlent ainsi plus compliqués à soutenir côté français à cause de la réglementation sur les aides d'Etat.

De façon générale, les contraintes réglementaires et les charges administratives propres à Interreg tendent à décourager les porteurs de projets potentiels côté français (dont le processus d'instruction qui est très long). En France, il est difficile de mobiliser les directions opérationnelles des Régions sur des projets du fait de la charge administrative et du temps de disponibilité que le programme de coopération représente.

Il y a d'autres sources de financement plus facilement accessibles qu'Interreg, surtout sur un territoire où des activités de coopération préexistent entre les acteurs.

2.1.3. Des orientations stratégiques nationales et régionales distinctes entre les deux pays qui complexifient le montage des projets de coopération

Du point de vue stratégique, un enjeu particulier porte sur le choix de priorités permettant de rassembler autour d'un même projet des acteurs de profils assez différents et évoluant dans des contextes socioéconomiques et politiques différents.

Pour la France, les priorités et actions éligibles sont celles définies dans le programme opérationnel qui précise ce que le FEDER peut financer ou non.

Côté Suisse, la situation est différente avec des priorités stratégiques influencées par le cadre d'intervention de la nouvelle politique régionale (NPR) qui ne reprend pas nécessairement les priorités du FEDER, la NPR accordant une importance particulière au développement économique dont la définition est plus restrictive que celle proposée par le droit européen. L'Interreg fédéral peut financer des thématiques en dehors d'une stricte approche de « développement économique » mais cela est soumis à des arbitrages au niveau fédéral et avec les Cantons. Par exemple, bien que la transition écologique soit une priorité pour le programme, elle est plus difficile à financer côté suisse du fait d'une moindre attention portée à cette thématique au niveau fédéral. Des rapprochements sont davantage possibles sur la santé ou la recherche par exemple.

Au niveau territorial les Cantons ont leurs propres priorités d'investissement en fonction de leur contexte socioéconomique. Leur champ de responsabilités thématique est cependant assez ouvert ce qui permet de financer des projets qui vont au-delà de ce que permet l'Interreg fédéral. A noter que les Cantons prévoient un budget dédié au programme Interreg France-Suisse mais qui fait l'objet d'un renouvellement annuel (dans les faits, il n'a jamais été remis en cause), ce qui peut conduire à une gestion prudente de crédits. Les projets Interreg France-Suisse peuvent entrer en « concurrence » avec d'autres projets financés par les Cantons sur les programmes Interreg (Rhin Supérieur pour le Canton du Jura et Alcotra pour le Canton du Valais) et hors Interreg.

A noter que les Cantons n'ont pas d'équivalent en France, les Régions ou les Départements n'étant pas des cofinanceurs majeurs des projets européens. Les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes sont moins investies que les Cantons dans le financement des projets et pèsent moins sur l'orientation de ces projets.

A noter au niveau fédéral la conclusion des négociations CH-UE courant décembre 2024, et la réouverture d'un débat européen en Suisse qui va se poursuivre sur les prochaines années et qui pourrait permettre de rapprocher les politiques. La coopération n'est cependant pas toujours prioritaire au niveau local pour des collectivités qui peuvent avoir tendance, selon les situations, à se replier sur leur propre territoire.

2.1.4. Une coopération stimulée par des acteurs phares dont la participation à Interreg n'est cependant pas garantie

Parmi les porteurs de projets, le programme France-Suisse a pu compter sur certains acteurs majeurs initiateurs de nombreux projets comme les universités de Bourgogne-Franche-Comté, l'Université de Savoie Mont-Blanc et la SNCF. Dans le cadre du programme 2014-2020, un tiers des projets ont été portés par l'Université de Franche-Comté et l'Université de Savoie-Mont-Blanc. Ces grands acteurs permettent de financer de nombreux projets, ils soutiennent la programmation, mais ont aussi un effet d'entraînement en permettant à de plus petits acteurs moins expérimentés de s'impliquer dans les projets.

Pour la période 2021-2027 ces acteurs sont davantage en retrait du fait du nombre important de projets déjà portés et du fait des contraintes spécifiques de la programmation Interreg. A noter que la SNCF a annoncé avant même le démarrage du programme qu'elle ne participerait plus à des projets Interreg, du fait de trop d'incertitudes liées au financement et aux contrôles. A contrario l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard est assez active avec 3 projets en cours (OPTI-REVE, INTERLAB et Placodist).

Les agglomérations sont également assez présentes sur cette première moitié de programmation avec l'Agglomération Urbaine du Doubs, Les Voirons Agglomération, la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le Pôle métropolitain du Genevois français.

On constate cependant un besoin de renforcer les communautés d'acteurs même si certaines ont démontré leur capacité d'action (cf. projets de l'Université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) ou les instances de coopération existant sur la frontière). C'est le but fixé notamment par **l'axe 5 et les PTIC** d'identifier et de renforcer ces communautés d'acteurs et ces territoires, le processus étant encore à ces débuts avec seulement 3 projets « émergence » programmés fin 2024.

Les actions de « capitalisation » pourraient être un autre moyen de solliciter et d'intéresser des communautés d'acteurs thématiques aux possibilités offertes par le programme (voir par exemple le programme Alcotra avec les PITM).

Il faut noter cependant que les acteurs français témoignent de difficultés pour identifier des partenaires suisses avec lesquels ils pourraient monter des projets. Le Secrétariat conjoint n'a pas de démarche particulière sur cette question. Lors de sa prochaine mise à jour le site internet du programme devrait permettre de faciliter l'identification des partenaires potentiels.

2.1.5. Des modalités de financement très différentes entre la France et la Suisse qui créent de l'incertitude dans le montage des projets

En France, les bénéficiaires de projets européens sont financés essentiellement avec le FEDER qui assure 80% de ce financement pour les programmes Interreg, à charge pour chaque bénéficiaire d'autofinancer ou de trouver un cofinancier pour les 20% restant. Le budget FEDER est sanctuarisé pendant toute la durée de la programmation.

Pour les partenaires suisses, le financement peut se faire par le biais de l'Interreg fédéral sur un taux maximum de 50%, avec un cofinancement de la part des Cantons. En pratique un partenaire suisse peut être financé avec ou sans Interreg fédéral, voire avec ou sans contribution d'un Canton.

Côté suisse, une difficulté réside pour chaque partenaire dans le fait de devoir faire des démarches importantes pour obtenir les cofinancements avec des règles de financement qui ne sont pas très lisibles. En outre, le financement fédéral est acquis pour la durée du programme mais les financements cantonaux ne sont pas totalement sanctuarisés (renouvellement annuel du budget – dans les faits, il n'a jamais été remis en cause, mais cela peut conduire à une gestion prudente du budget), ce qui signifie que d'autres paramètres que la qualité du projet entrent en ligne de compte pour l'allocation de ces financements ce qui crée de l'incertitude dans le montage des projets.

En outre, les cantons étant cofinanciers et partenaire du programme, ils analysent et se montrent plus critiques lors de l'analyse des projets. Ils évaluent l'opportunité d'investir / de soutenir des projets. Côté français, les Régions et Départements n'étant pas cofinanciers auront tendance à valider plus facilement les candidatures de projets.

2.1.6. Une nécessité de recourir aux cofinanciers côté suisse qui influence le profil des projets

L'analyse des cofinanciers pour les projets programmés (acteurs contribuant au financement des projets, hors autofinancement) met en évidence **une nette différence entre les partenaires français**

et suisses, les premiers ayant une moyenne de 0,40 financeur par partenaire et les seconds une moyenne de 1,98 financeurs par partenaire (cf. tableau ci-dessous).

Pour les acteurs suisses, ces chiffres sont notamment dus à l'obligation qu'ont les Cantons de contribuer au financement des projets en complément du financement fédéral (les Cantons représentent 60% de l'ensemble des cofinanceurs suisses). A noter que certains projets ne bénéficient pas de financement fédéral et ne reposent donc que sur leur propre financement et le financement des Cantons ou autres acteurs territoriaux.

Outre les Cantons, d'autres acteurs sont présents de façon significatives auprès des porteurs de projets comme les « fondations » et « autres acteurs publics »). A noter également qu'un certain nombre de partenaires bénéficient de l'appui de plusieurs cofinanceurs, plusieurs Cantons pouvant soutenir un même acteur. Nous pouvons citer l'exemple du projet ARC HORLOGER, porté par arcjurassien.ch, qui est soutenu par 5 Cantons différents. Dans d'autres cas les acteurs peuvent bénéficier de soutiens diversifiés avec une conjonction de contributions provenant également de communes, fondations et fonds de recherche.

Les acteurs français mobilisent beaucoup moins de cofinanceurs (sur 52 partenaires, 42 n'en ont aucun). Il n'y a pas d'obligation de cofinancement en France et on peut constater un moindre engagement des collectivités territoriales (Régions et Départements notamment) sur les projets de coopération. Cette situation ne semble cependant pas remettre en question le financement des projets, notamment du fait d'une contribution élevée du FEDER (80%).

La mobilisation de nombreux cofinanceurs en Suisse ne signifie pas que la mobilisation de ces cofinanceurs est facile pour les porteurs de projets, les Cantons s'engageant sur le financement de projets en fonction de leurs propres priorités (les financements ne sont donc pas garantis).

La situation est paradoxalement plus facile côté français avec une source principale de financement bien identifiée (le FEDER) et un taux de financement élevé (80%) qui permet généralement aux bénéficiaires de ne pas avoir à démarcher de cofinanceurs.

Tableau d'analyse des cofinanceurs (projets 21-27 programmés au 28 novembre 2024)

Echelle du nombre de cofinanceurs par partenaire	Pour les 52 partenaires français	Pour les 54 partenaires suisses
0 cofinancier	42	6
1 cofinancier	2	26
2 cofinanceurs	4	9
3 cofinanceurs	3	4
4 cofinanceurs		3
5 cofinanceurs	1	4
6 cofinanceurs		1
7 cofinanceurs		1
Moyenne	0,4	1,87

Types de cofinanceurs

Pour les partenaires suisses :

- Cantons : 58
- Autre public : 13
- Fondations : 12
- Communes : 9
- Autres mécènes / sponsors privés : 2
- Autres : 6

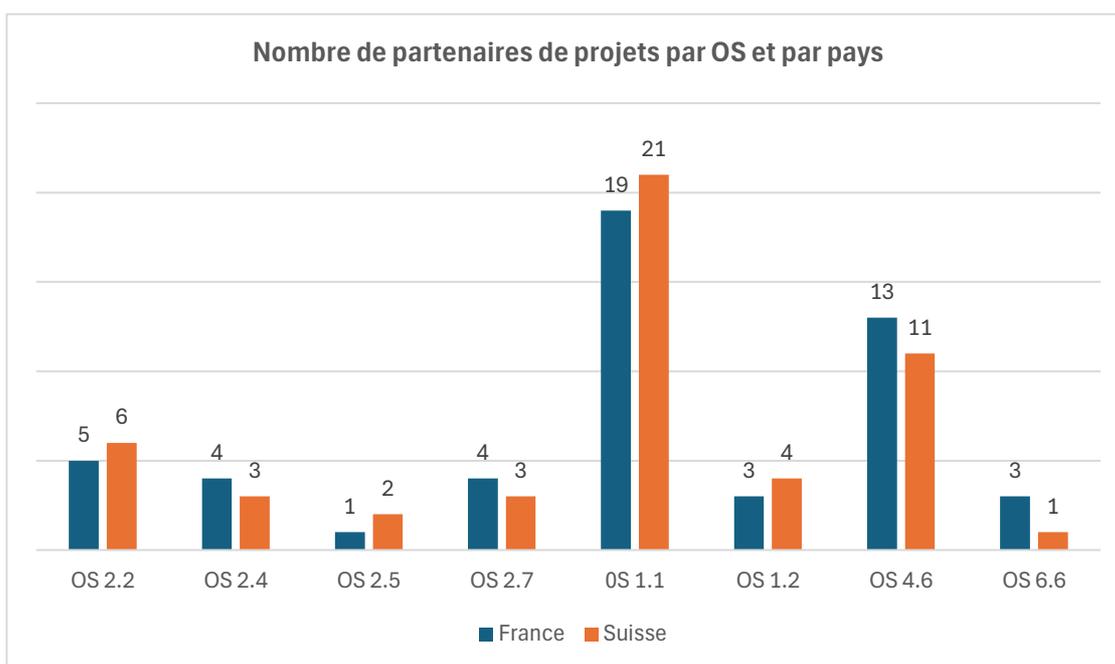
Pour les partenaires français :

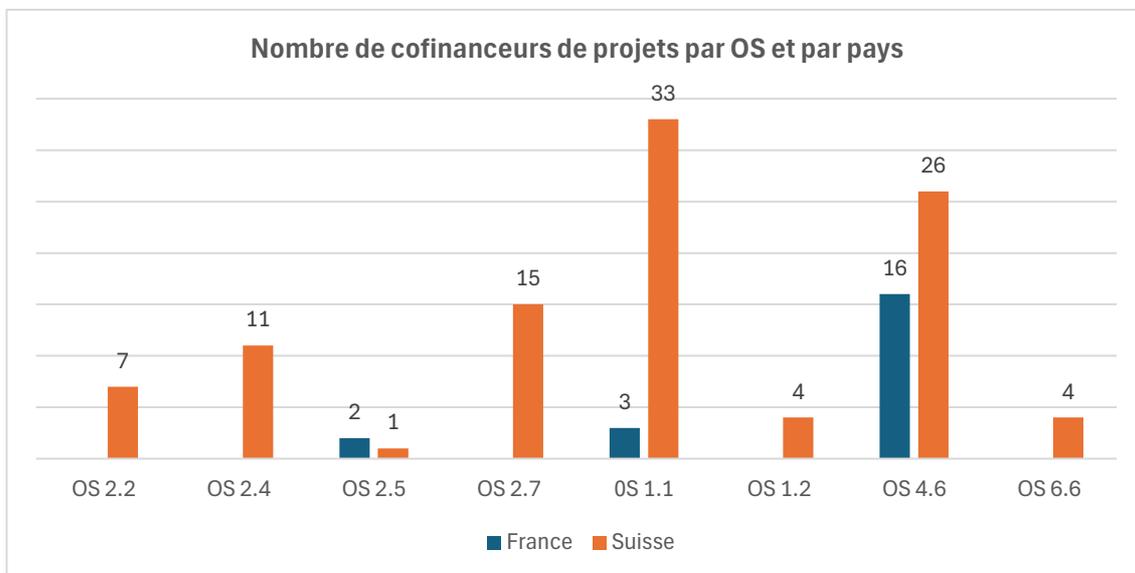
- Région : 2
- Département : 4
- Agences régionales 2 (DRAC)
- Agence de l'eau : 1
- Mécènes privés : 7
- Formation et recherche : 4 (ENSMM ; CNRS ; Université de Franche Comté)
- Autres publics : 3

Répartition des cofinanceurs par objectif spécifique

Les cofinanceurs ne se répartissent pas de façon comparable selon les objectifs spécifiques. En prenant en compte le nombre de projets par OS, il y a des proportions importantes de cofinanceurs sur les OS 1.1 (recherche et innovation), 2.4 (changement climatique et risques), 2.7 (nature et biodiversité) et 4.6 (culture et tourisme durable) en Suisse.

Pour la France, le nombre de cofinanceurs est très réduit mais ceux-ci se concentrent surtout sur l'OS 4.6 (culture et tourisme durable).





Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Il y a des visions divergentes du territoire transfrontalier, des priorités et de la façon de concevoir la coopération territoriale (Régions, Départements, Cantons...) ; il faudrait davantage d'échanges et une meilleure compréhension mutuelle entre acteurs français et suisses.

Les différences de priorités entre FEDER et NPR ne facilitent pas le montage de projet.

Les principaux freins à la coopération sont d'ordre administratif ; le processus d'instruction des projets est très long ; on constate des obstacles réglementaires et une complexité d'Interreg. Les partenaires de projets sont confrontés à des problèmes d'éligibilité des dépenses et il n'y a pas toujours une bonne visibilité sur le taux de financement, auquel ils peuvent prétendre. Il y a une nette différence entre les grands acteurs qui ont les capacités à s'investir dans un projet Interreg et les plus petits acteurs pour lesquels les contraintes sont trop fortes. Il serait utile de renforcer la dynamique du programme, sa communication et sa présence auprès des porteurs de projets et dans les territoires.

L'approche de la coopération est plus pragmatique côté suisse (être efficace et répondre à des besoins clairs) ; les contraintes administratives y sont moins fortes. On constate un intérêt pour les projets structurants côté suisse mais qui peuvent poser des difficultés de mise en œuvre (contraintes réglementaires avec le FEDER).

Même si les thématiques sont en phase avec les besoins des territoires, les projets ne se font pas tout seuls. Il faut communiquer et préparer les acteurs. Les PTIC présentent un intérêt pour mobiliser ou remobiliser des acteurs au niveau local et territorial et mettre en place des dynamiques de coopération à plus long terme. Il y a également besoin de renforcer l'information et la communication sur les spécificités et l'intérêt d'Interreg auprès des responsables publics, des directions opérationnelles, etc. Enfin les programmes Interreg sont confrontés à des contraintes administratives importantes qui ralentissent leur mise en œuvre et découragent certains porteurs de projets ; il y a besoin de communiquer et échanger pour mobiliser les grands acteurs et impliquer de nouveaux porteurs.

2.2. Une capacité réduite des ressources humaines du programme à faire émerger les projets alors même qu'une fois identifiés, l'accompagnement qui est proposé aux porteurs est satisfaisant

N.B. La réponse à la question évaluative sur les facteurs internes est transversale à l'évaluation. Elle est ici concentrée sur les moyens humains dont dispose le programme Interreg France-Suisse. Les autres facteurs internes influençant la programmation sont traités dans les questions évaluatives 4 à 6 – Gouvernance, partenariat du programme et de la zone de coopération (partie IV du rapport) et les questions évaluatives 7 à 10 – Fonctionnement du programme (partie V du rapport).

Sources d'information :

- Recueil documentaire : organigramme/liste des RH affectées au programme, note du SC sur la redynamisation du programme du 20/09/2023
- Recueil de données : données RH transmises par le programme
- Dires d'acteurs : Entretiens, enquête en ligne auprès des porteurs de projets

En résumé... *Les ressources humaines du programme limitent sa capacité d'action, en particulier d'animation pour l'émergence de projets pertinents pour la zone de coopération. Le rôle des relais reste mal défini et ces relais semblent insuffisamment outillés, alors même que les porteurs ont majoritairement connaissance du programme par ce biais. L'implication des acteurs territoriaux est inégale, notamment en raison de leur plus ou moins forte intervention financière dans les projets. Autre mode de valorisation du programme permettant de le faire connaître auprès des porteurs comme des relais, la capitalisation semble faire défaut. Pourtant, une fois les projets en phase de dépôt, l'appui qui leur est apporté satisfait les porteurs et permet la programmation et la mise en œuvre de projets pertinents, mais encore insuffisants en nombre et en montant pour répondre aux ambitions et aux objectifs du programme France-Suisse.*

2.2.1. Des ressources humaines en tension et particulièrement limitées pour l'animation du programme

Le programme dispose de ressources propres affectées au programme au sein de la Région et de la CRI, ainsi que d'un soutien chez les partenaires mais de manière assez marginale. On constate une équipe assez resserrée et, parmi les différentes missions de l'AG/SC, des ressources humaines très réduites pour l'animation du programme. Les tâches liées aux contrôles, mais aussi les tâches transversales (clôture du précédent programme, préparation du prochain programme notamment) peuvent, selon les pics d'activité, se faire à certains moments au détriment des tâches d'animation.

Les ressources humaines au sein de la Région BFC – AG/SC

- Dans le service programme Interreg :
 - o 2 personnes pour prendre en charge les missions de l'AG, la responsable du programme et le pilote

- 6 chargés de mission projets constituent le secrétariat conjoint, leurs missions sont l'accompagnement au montage des projets, l'instruction, le suivi des projets en cours de réalisation, le contrôle de premier niveau des demandes de remboursement et le paiement
- 1 chargée de gestion administrative gère toutes les tâches administratives inhérentes et nécessaires au bon fonctionnement du service
- Hors service programme :
 - En soutien transversal, le service appui regroupe un certain nombre de fonctions support (système d'information, communication, procédures, évaluation / indicateurs et expertise juridique) mais aucun des agents de ce service n'est affecté exclusivement à Interreg, tous doivent répartir leur temps entre tous les programmes européens gérés par la Région BFC
 - Des chargées de mission animation transversale : 10% de temps consacré à Interreg depuis 2023 (à noter que depuis quelques mois ces 10% comprennent également la préparation du futur programme 28-34)
 - Les directions opérationnelles de la Région BFC n'ont aucune ressource affectée spécifiquement à Interreg, des agents sont identifiés par leurs responsables hiérarchiques comme référents pour les projets européens et ce sont eux qui remplissent les avis métier. Il est impossible tant les configurations sont variées de déterminer un taux moyen d'affectation

Les ressources humaines au sein de la CRI

3 personnes travaillent à la CRI mais aucune n'est intégralement dédiée au programme :

- La Coordinatrice régionale et secrétaire générale d'arjurassien.ch est engagée à hauteur d'un peu plus de 20% de son temps sur la gestion du programme et son suivi auprès des instances fédérales et cantonales.
- 1 chef de projet et une chargée de mission gèrent à la fois les tâches relevant des fonctions du SC mais aussi celles relevant du pilotage, notamment le suivi demandé par le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) pour l'utilisation des fonds de la NPR. Ces deux agents travaillent respectivement 80% et 60% sur Interreg

Les ressources humaines chez les partenaires

Chaque institution membre de la gouvernance Interreg affecte au moins une personne au programme et à son suivi, mais les taux sont généralement très faibles. La seule donnée dont dispose l'AG est celle de l'agent affectée par le SGAR AuRA et qui consacre au plus 5% de son temps au programme. Ce point pourra être approfondi lors de la prochaine phase de l'évaluation.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les gestionnaires du programme mettent en avant le besoin de renforcer les ressources humaines au sein des instances du programme pour pouvoir mettre en œuvre les mesures identifiées dans la stratégie de redynamisation et pour stimuler la programmation.

Est également souligné un besoin de renforcer les ressources humaines dédiées à Interreg au niveau des Départements.

Ce qui se fait ailleurs : Le programme Interreg Rhin supérieur



A titre de comparaison, le programme Interreg Rhin supérieur (125 M€ de FEDER) emploie 22 personnes, réparties de la façon suivante :

- 1 responsable de programme
- 1 personne pour l'accueil et le secrétariat du programme
- 2 personnes pour la communication du programme
- 5 personnes pour les missions de secrétariat conjoint (animation et instruction, avec une répartition géographique et thématique des projets)
- 8 personnes pour les missions d'autorité de gestion (contrôle et accompagnement des projets, avec une répartition géographique et thématique des projets)
- 3 personnes pour les missions d'autorité de gestion (gestion du programme et support – petits projets, gestion financière, Synergie-CTE, contrôle interne)
- 2 personnes pour la Coordination intercantonale auprès de la Regio Basiliensis (IKRB)

2.2.2. Des capacités d'animation limitées, y compris pour l'information, la mobilisation et la coordination des acteurs thématiques et territoriaux

Les capacités d'animation s'avèrent limitées au sein de l'AG/SC (2 postes inter-programmes), et inégales chez les partenaires. Les instructeurs réalisent une animation/information vers les porteurs de projet et vers les administrations, sans avoir de personne dédiée exclusivement à l'animation et à la communication.

Les acteurs interrogés (pilotes, partenaires) voient en particulier dans les Départements français et les Cantons suisses une opportunité pour la mobilisation des porteurs qui est sous-exploitée, par manque de moyens et d'outils pour ce faire, de même que du côté des services opérationnels régionaux. Cependant, un croisement doit également être fait avec les champs de compétence de ces acteurs, qui doivent pour être mobilisés efficacement croiser les priorités du programme (question notamment pour les Départements). La note du SC sur la redynamisation du programme du 20/09/2023 indique ainsi que « les Départements sont dotés « de compétences financières et d'interventions très différentes [de celles des Cantons] (situation encore aggravée depuis la loi NOTRE) », bien moindres que les Cantons suisses.

Il n'y a pas d'outil ou de rendez-vous régulier proposé aux relais semble-t-il, ni de « communauté Interreg » permettant de capitaliser sur les réalisations.

Concernant en outre la stratégie de redynamisation que souhaite mettre en œuvre le programme France-Suisse (voir ci-dessous [partie 2.4](#)), il apparaît que la dotation en ressources humaines du programme pourrait être encore renforcée au regard des enjeux liés à l'aide au montage de projets, aux actions d'animation et de communication. En effet les actions proposées sont pertinentes mais nécessitent une disponibilité importante des instructeurs et des responsables du secrétariat conjoint :

- Information directe auprès de porteurs de projet qui en font la demande
- Interventions au sein des territoires

- Réunions thématiques des réseaux transfrontaliers
- Identification des acteurs territoriaux et diffusion de l'information ; aide au réseautage
- Renforcement de l'information et de la mobilisation des directions métiers
- Alimentation du site internet et de la newsletter
- Organisation et diffusion de nouveaux webinaires

Fin 2024, et en prenant en considération la lourdeur inhérente à l'instruction et au suivi des projets européens, les ressources du SC apparaissent insuffisantes pour réaliser efficacement l'ensemble de ces actions.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



De par sa gouvernance actuelle, le programme n'a pas assez de relais sur lesquels s'appuyer au sein des territoires : est-ce que des structures transfrontalières pourraient remplir ce rôle à l'avenir ?

Les Départements offrent une échelle de proximité qui est intéressante et rassurante pour les porteurs de projets. Il faudrait leur dégager plus de temps et les outiller pour qu'ils puissent être une porte d'entrée pour les porteurs. En revanche, leur mobilisation peut être difficile car les thèmes du programme ne croisent que peu leurs champs de compétences. Les délégués cantonaux ont moitié moins de temps dédié à la coopération transfrontalière par rapport à des périodes précédentes. C'est surtout l'organisme Arcjurassien.org qui fait un travail d'animation des territoires. Il y a aussi selon les personnes interrogées un besoin d'améliorer la connaissance qu'ont les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté du montage/dépôt de projets Interreg pour mieux aiguiller les porteurs de projets. Le rôle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas été abordé dans les échanges.

Verbatim :

« Les meilleurs relais ce sont les porteurs de projets, les bons projets, les bonnes pratiques. Mais cela ne fonctionne pas tellement sur le France-Suisse ».

« Il y a un travail important qui a été fait avec le FEDER régional sur 21-27 (articulation des politiques publiques). Il faudrait faire de même avec le FEDER Interreg, pour mieux intégrer le transfrontalier dans les politiques publiques et ainsi impliquer les acteurs ».

Plusieurs partenaires soulignent un déséquilibre entre le côté français (moins impliqué dans l'animation et la mobilisation des porteurs) et le côté suisse (implication financière des Cantons plus forte).

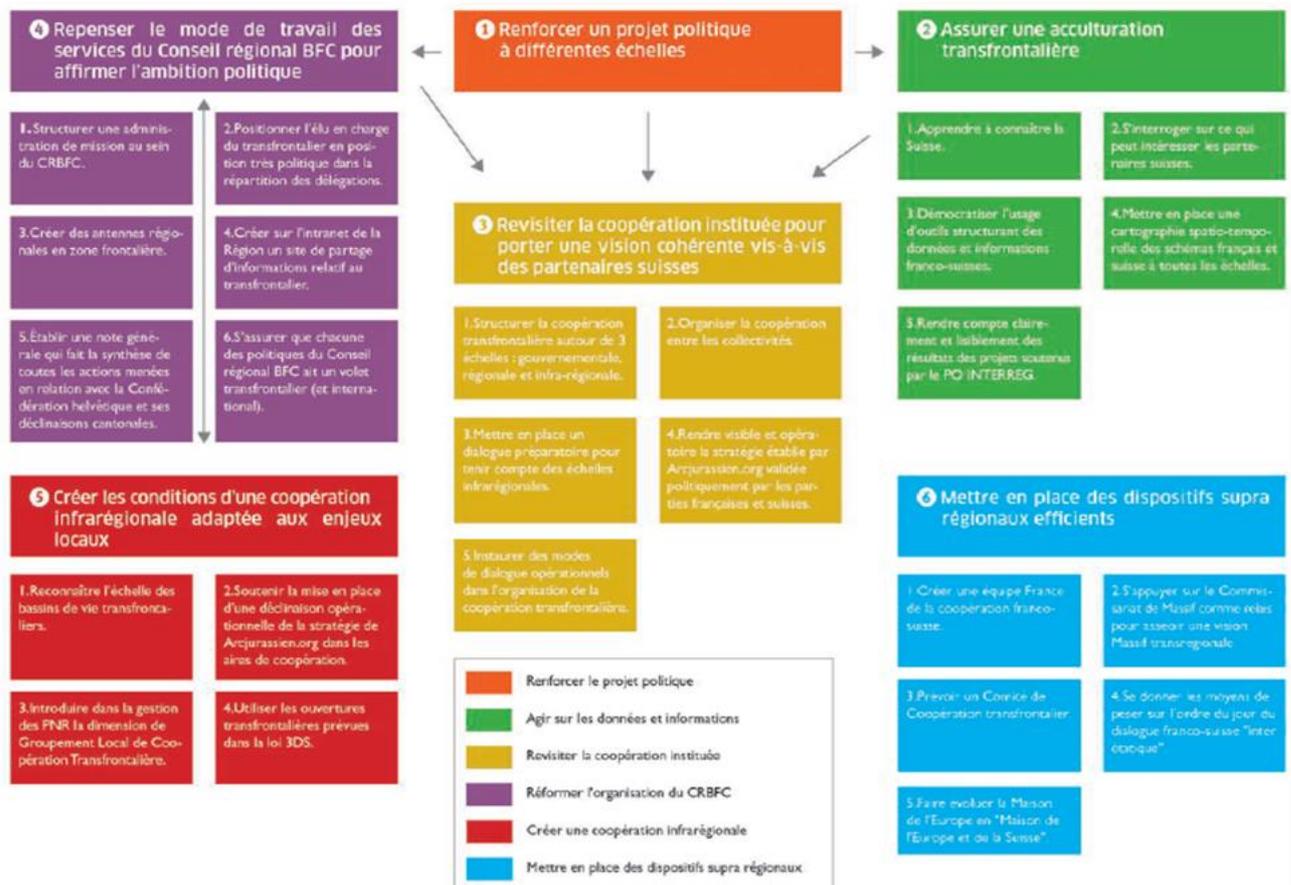
Certains regrettent que les pôles métropolitains ou les intercommunalités ne soient pas impliqués dans la gouvernance du programme alors qu'ils sont une échelle de proximité pour le transfrontalier.

Verbatim :

« Les Départements ne financent pas les projets. Les Régions BFC ou AURA sont trop lointaines. Les Départements seraient nos interlocuteurs privilégiés dans l'idéal. » (Cantons)

Des pistes existent pour une meilleure prise en compte du transfrontalier par les partenaires, par exemple dans le rapport du CESER Bourgogne-Franche-Comté « Prendre la mesure de la proximité de la Suisse – Une question régionale » (juin 2022 ; voir le schéma de synthèse ci-dessous). Le programme pourrait s’inscrire dans ce type de dynamique pour renforcer la mobilisation des partenaires en tant que relais du programme Interreg et ainsi démultiplier les ressources pour l’émergence de projets répondant aux enjeux de la zone de coopération.

Articulation des préconisations et des actions associées



Source : Rapport du CESER Bourgogne-Franche-Comté « Prendre la mesure de la proximité de la Suisse – Une question régionale » (juin 2022, page 5)

➔ Voir également la question de l’articulation avec les politiques publiques de la zone de coopération pour favoriser l’émergence de projets ([partie IV du présent rapport, point 2.2](#)).

2.2.3. Des actions variées voire éparpillées dédiées à la mobilisation des porteurs et à l’émergence des projets

Les actions d’animation menées par l’AG/SC sont de trois ordres (pour plus de détail, voir [point V.2.1 du présent rapport](#)) :

- Organisation de journées au sein des Départements français
- Participation à des événements thématiques
- Mobilisation du réseau des acteurs BFC sur l’Europe

La CRI réalise également des actions d’animation vers les porteurs et vers les administrations Cantonales. Elle constate que les porteurs n’ont pas toujours le réflexe Interreg – à titre de comparaison, un acteur interrogé indique qu’Innosuisse (Agence suisse pour l’encouragement de l’innovation) finance aussi des programmes transfrontaliers et est beaucoup plus connu par les acteurs.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires

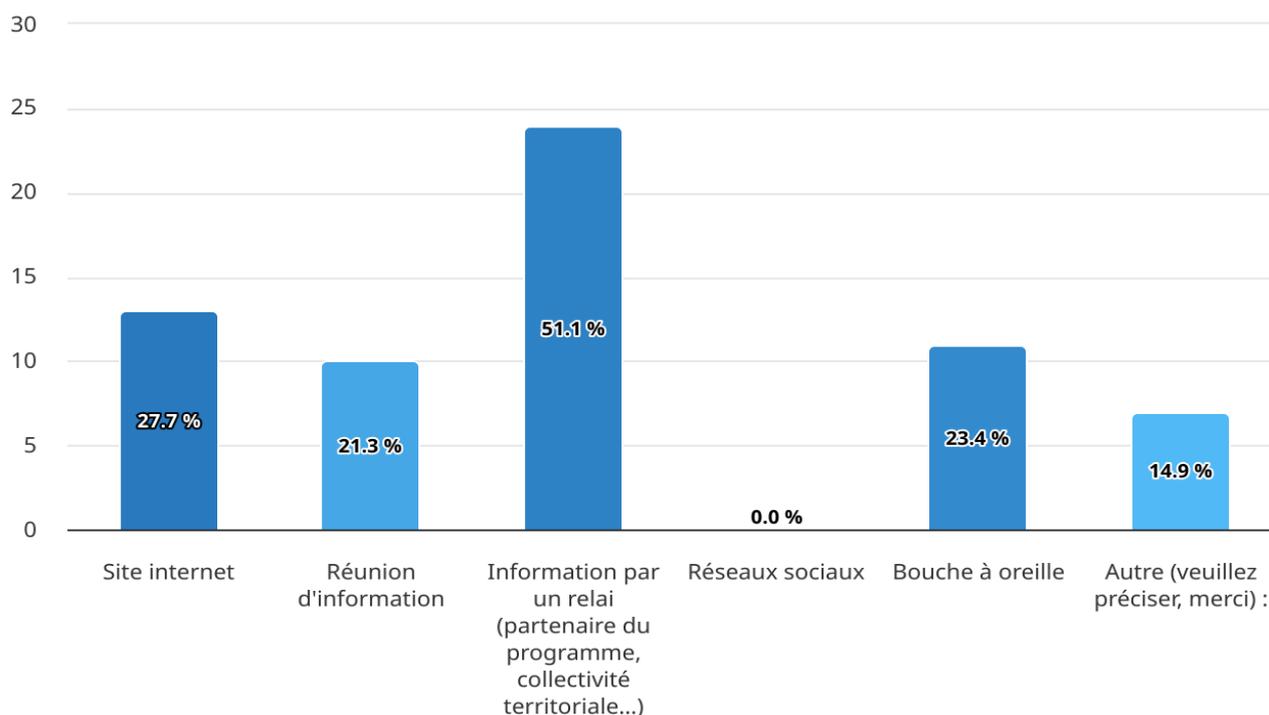


Les entretiens AG/SC font ressortir le fait que tout le monde fait un peu d’animation et de communication, et que les actions sont ainsi un peu éparpillées, ce qui peut limiter leur impact et la mise en place d’une vraie stratégie d’animation et de mobilisation.

L’enquête en ligne (47 répondants sur 113 porteurs interrogés) fait ressortir une diversité de moyens d’information sur l’existence du financement Interreg. 51,1% des porteurs de projets ayant répondu à l’enquête en ligne ont eu connaissance du programme par un relai (partenaire du programme, collectivité territoriale...). Ceux-ci ont donc un rôle prépondérant dans la mobilisation des porteurs de projets. Site internet (27,7% des répondants), bouche-à-oreille (23,4% des répondants), réunions d’information (21,3% des répondants) sont ensuite les sources d’information principales. A noter qu’aucun n’a eu connaissance du programme par les réseaux sociaux.

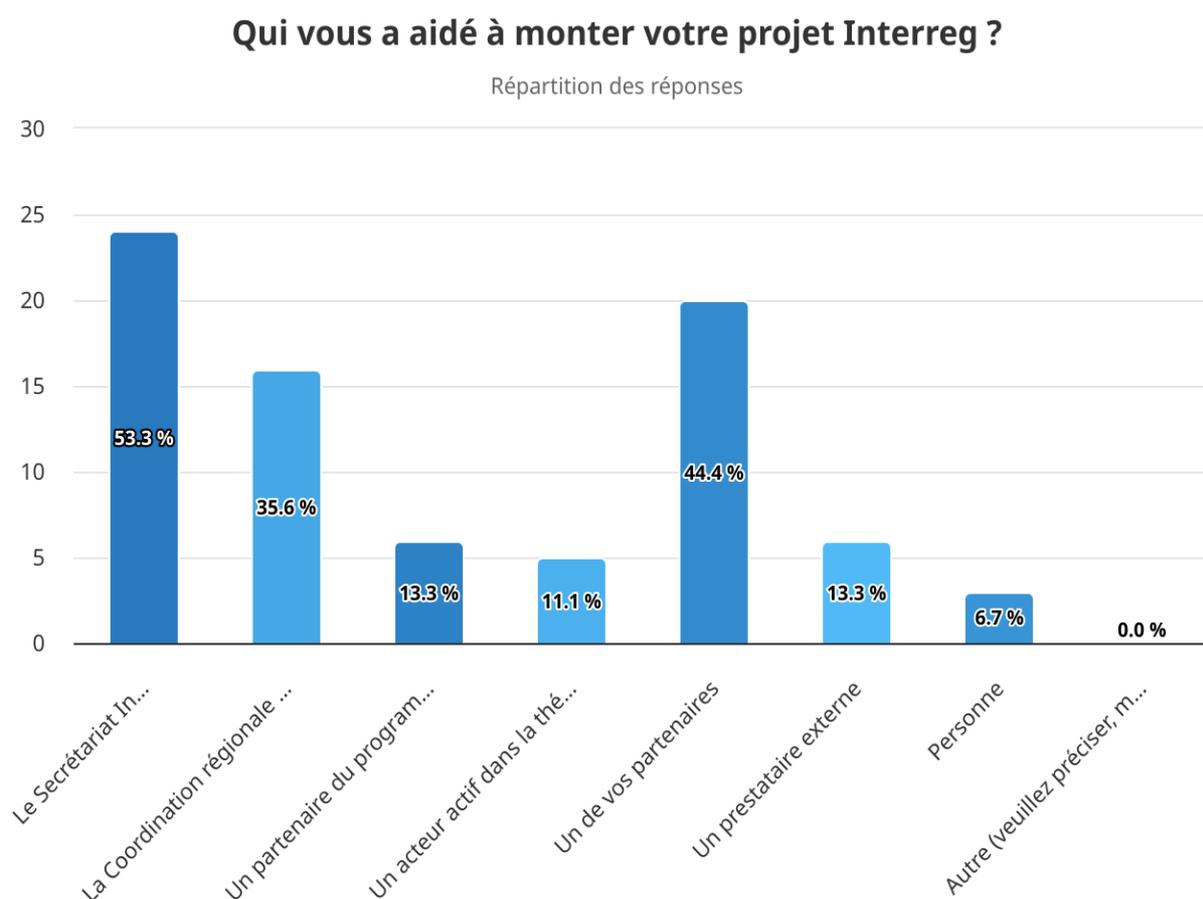
Comment avez-vous eu connaissance du programme Interreg France-Suisse ?

Répartition des réponses



2.2.4. Un accompagnement satisfaisant des projets pour leur programmation et leur mise en œuvre

En plus du SC (53,3% des répondants) et de la CRI (35,6% des répondants), c'est ensuite souvent un partenaire du projet qui a aidé à monter le projet Interreg (44,4% des répondants).



Les porteurs de projet interrogés dans le cadre de l'enquête en ligne sont plutôt satisfaits de l'appui dont ils ont bénéficié de la part du SC lors de la préparation, du dépôt et de l'instruction de leur dossier (note moyenne de 4,22/5). Ils sont également satisfaits de l'appui reçu du SC pour la mise en œuvre du projet (note moyenne de 4,19/5). Les instructeurs semblent partager ce constat positif.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires

L'accompagnement des projets est plutôt satisfaisant pour les instructeurs interrogés, facilité par la visioconférence, même si des échanges sur place seraient parfois préférés.



2.3. Des perspectives de programmation restreintes à court terme

Sources d'information :

- Recueil documentaire :
 - o Analyse documentaire (stratégie de redynamisation du programme ; vivier de projets ; PV des Comités de suivi)
- Recueil de données :
 - o Analyse de données prévisionnelle (instructions en cours et projets nouveaux sur Synergie)
- Dires d'acteurs
 - o Avis des personnes en charge du pilotage du programme et services instructeurs

En résumé... *Lors du Comité de suivi de novembre 2024, seuls 5 projets ont été sélectionnés ce qui est un nombre relativement faible. Quelques projets d'infrastructures étaient prévus (transport notamment) mais ne pourront pas être mis en œuvre, si ce n'est le projet Interstep qui est en cours (connexions entre stations d'épuration).*

Selon le vivier de projets du programme, une douzaine d'idées de projets sont identifiées et pourraient donner lieu à des candidatures dans les mois qui viennent. Le manque d'information sur les budgets prévus ne permet cependant pas de mesurer leur impact sur la programmation.

Si les orientations stratégiques du programme sont pertinentes par rapport aux enjeux et besoins des territoires, des difficultés sont constatées avec la programmation de projets structurants (qui présentent des contraintes de mise en œuvre), avec la mobilisation des acteurs clés (qui se détournent parfois d'Interreg) et des divergences entre partenaires concernant les objectifs visés (pour les PTIC par exemple).

Les perspectives restent fragiles fin 2024 (voir le point suivant sur les mesures prises pour redynamiser le programme)

2.3.1. Des perspectives de programmation encore faibles

Comme indiqué dans la [partie II](#) du présent rapport, le niveau de programmation actuel est assez faible pour le programme Interreg France-Suisse et l'évolution de cette programmation à court terme est limitée avec seulement **5 candidatures de projets** présentées lors du Comité de suivi de novembre 2024.

Certains acteurs majeurs sont moins investis (Université de Bourgogne-Franche-Comté et Université de Savoie Mont-Blanc) ce qui explique en partie le ralentissement de la programmation et certains projets importants, susceptibles de mobiliser des montants significatifs de FEDER, sont en attente ou sont remis en question. Nous pouvons notamment évoquer :

- La ligne des Horlogers 2024-2026 qui, considérant les derniers échanges avec la SNCF et le plan de financement auprès de la Région pour la dernière tranche de travaux sur cette ligne, ne devrait pas donner lieu à une demande de financement Interreg
- La liaison entre Evian-les-Bains Saint Gingolph pour laquelle il n'y a pas de confirmation pour un projet Interreg

- La ligne ferroviaire Saint Gervais Vallorcine Châtelard Martigny qui ne peut bénéficier de financement FEDER pour l'achat de matériel roulant. En outre le montage financier avec SNCF Voyageurs est complexe et le projet a priori non soutenable par IFS
- Le tramway transfrontalier Grand Saconnex Ferney. L'ANaFe centrale a ouvert la possibilité d'une sollicitation directe via son département transverse et le service appui de la DERI a produit une analyse juridique robuste sur la question des aides d'Etat. Néanmoins la mauvaise santé financière du candidat identifié, la SPL Terrinov reste un point de blocage majeur
- Le projet Interstep programmé et en cours de réalisation même s'il a dû être prolongé d'un an

2.3.2. Un vivier de projets pour une meilleure visibilité sur les projets à venir

Un « vivier de projets » a été constitué par le Secrétariat conjoint afin de collecter les informations relatives aux acteurs identifiés, aux prises de contact, au positionnement des porteurs de projets potentiels et à l'avancée des démarches de candidature le cas échéant (fiches projets et projets déposés).

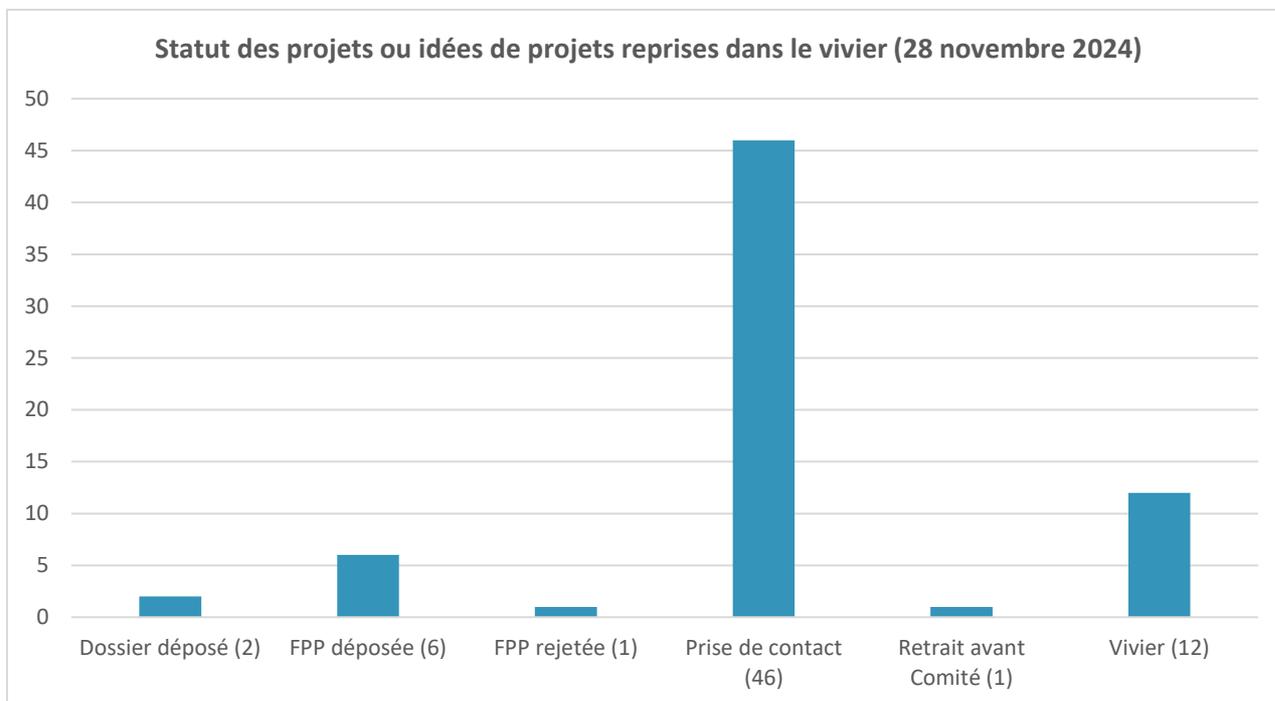
Une bonne pratique : Le vivier de projets



Dans un contexte de faible programmation, l'élaboration d'un « vivier de projets » est une bonne initiative car elle permet de mieux identifier les porteurs de projets potentiels et met en avant l'importance de maintenir des contacts réguliers avec ces acteurs en vue de projets à venir. Pour maximiser les chances de dépôt de candidatures, le vivier doit être accompagné d'une démarche d'information et d'appui aux candidatures potentielles avec une certaine disponibilité de la part des services instructeurs en phase d'élaboration des pré-candidatures et des candidatures.

Des **réunions organisées entre le SC et des porteurs de projets potentiels** (universités par exemple) devraient permettre de faciliter leur positionnement pour de futurs projets.

Le vivier met en évidence un nombre important de prises de contact de la part du secrétariat conjoint (plus de 45 prises de contact).



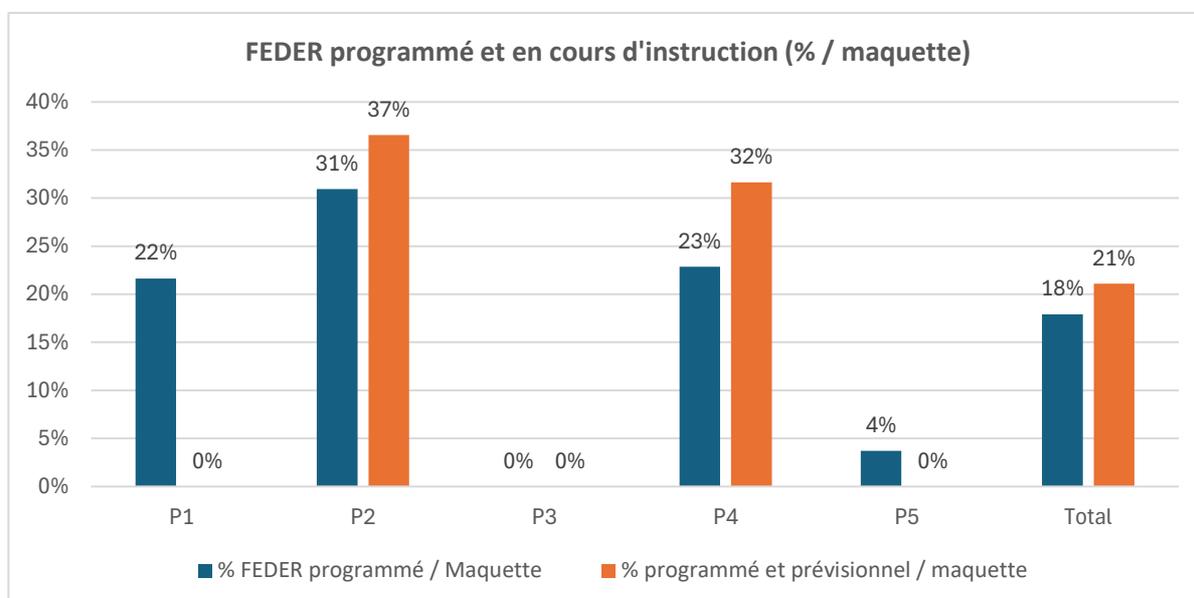
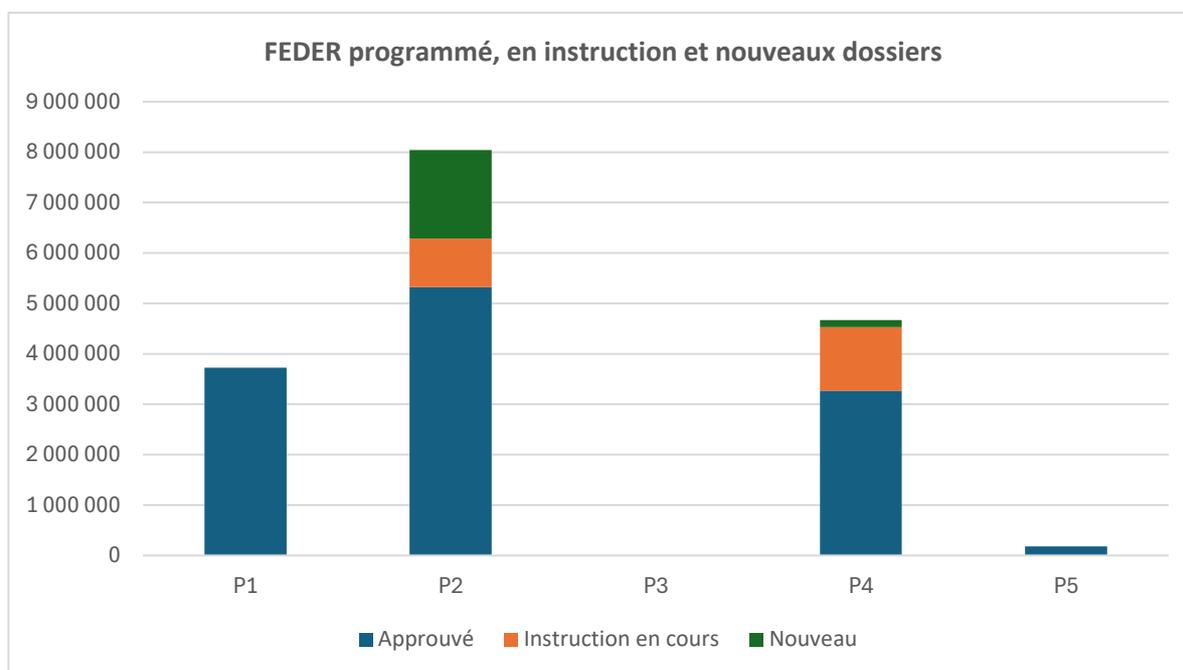
Synergie-CTE et le « vivier de projets » donnent des indications sur les projets en cours d’instruction et les nouveaux projets. Lors du Comité de suivi du 28 novembre 2024, 5 projets sont passés du statut de « en cours d’instruction » à « programmé » et 10 « nouveaux » projets sont identifiés selon Synergie-CTE.

Liste des projets potentiels identifiés dans Synergie et dans le vivier de projets

Priorité et objectif spécifique	Acronyme	Libellé du projet	Statut Synergie	Statut Vivier
P2_OS1.2	OPLA	Outils Professionnels de Langue Adaptée	Instruction en cours	Dossier déposé (en instruction)
P4_OS4.6	ZAC	Zone d’aménagement chorégraphique	Instruction en cours	Retrait avant comité
P2 OS1.1	WIBATTS	Tag RFID passif, sans batterie, pour le contrôle non-visuel de la chaîne du froid	Nouveau	Dossier déposé (en instruction)
P1 OS2.7	RIDE	REPARATION INNOVANTE POUR DES SKIS DURABLES ET ÉCOLOGIQUES	Nouveau	Vivier
P2 OS1.1	COMPASS	COMprehensive Production	Nouveau	FPP déposée

Priorité et objectif spécifique	Acronyme	Libellé du projet	Statut Synergie	Statut Vivier
		Assessment for Sustainable Systems		
P2 OS1.1	ReGAIN	Rééducation du Genou Adaptée à chaque Individu et déficit Neuromusculaire	Nouveau	FPP déposée
P3 OS3.2	Tramway des Nations	Tramway des Nations	Nouveau	FPP déposée
	NearAI	Géo-IA et prises de vue panoramiques au service des communes et collectivités	?	FPP déposée
P4 OS4.6	CQNL	Ce qui nous lie	Nouveau	?
P2 OS1.2	Plante	PLAteforme Numérique Transfrontalière pour l'Employabilité	Nouveau	?

En prenant en considération les projets « nouveaux » ou dont l’instruction est en cours sur Synergie-CTE, **la programmation pourrait progresser sur la priorité 2 qui passerait de 31 à 37% de programmation et la priorité 4 qui passerait de 23 à 32%**. Au total, ces projets feraient passer le **FEDER programmé de 18 à 21% de la maquette**. A noter que pour 4 projets « nouveaux » il n’y a pas de montant FEDER indiqués sur Synergie (COMPASS, ReGAIN, RIDE, Tramway des Nations).



Pour les idées de projets et les projets non encore déposés, le vivier permet d'identifier une douzaine d'acteurs intéressés par le montage d'un projet de coopération.

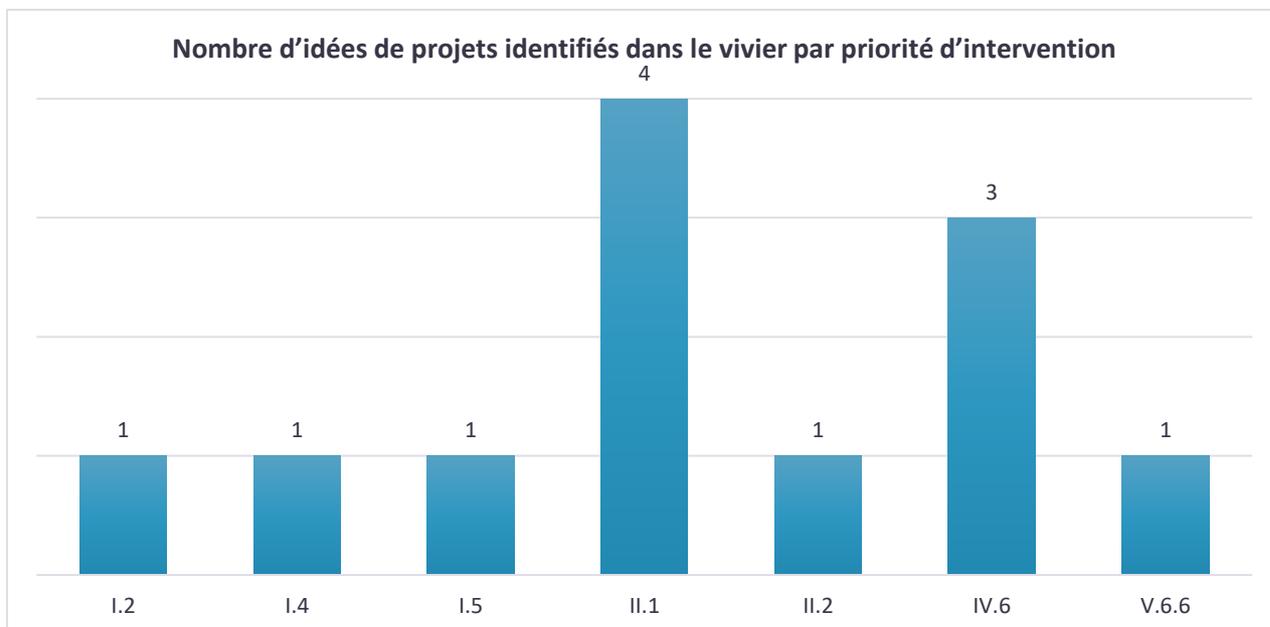
Idées de projets (non encore déposées) issues du vivier de projet

Nom du projet	Thématique abordée / premiers éléments	Chef de file FR
?	Projet agrivoltaïque, expérimentation concernant l'installation des panneaux photovoltaïques dans les champs agricoles	ASTREDHOR, antenne EST et AURA
Smart Valve	Projet d'amélioration des techniques de réglages des valves pour le traitement de l'hydrocéphalie.	Sophysa
RIDE	Projet technologique pour diminuer les matériaux utiliser dans la fabrication des skis, notamment le revêtement protecteur en plastique au-dessus	Salomon

Nom du projet	Thématique abordée / premiers éléments	Chef de file FR
Plateforme R-TIC 2	Volonté de poursuivre la démarche Plateforme R-TIC sur les immunothérapies et de capitaliser sur le réseau créé / vaccination contre les cancers	CHU Besançon
?	Projet portant sur les enjeux d'éducation à l'environnement et plus spécifiquement sur l'accompagnement des professionnels (enseignants, éducateurs à l'environnement) dans les projets d'école dehors.	GRAINE BFC
PTIC ou Priorité III	Projet visant à améliorer la connectivité entre les deux pays. Projet classique avec études et équipements pour la création d'un parking relais et la mise en place d'une navette travailleurs frontaliers FR --> CH ou un PTIC avec approche globale de la connectivité.	PNR du Haut-Jura
THERAMAP	HEIG-VD et UTBM souhaiteraient développer un nouveau système de couche céramique-titane grâce à l'impression 3d ce qui permettrait de simplifier les processus actuels. Utilisation pour le domaine médical / prothèses. Déjà un partenaire industriel côté suisse identifié et envisage un dépôt plutôt pour sept. 2024	UTBM
[ITERTRAIN] Itinérances durables entre Dijon, Besançon, Neuchâtel et Lausanne	Ce projet porte sur « l'élaboration d'une feuille de route pour la création, promotion et commercialisation de produits d'itinérance valorisant les savoir-faire d'excellence de l'espace transfrontalier entre Dijon et Besançon d'un côté, et Neuchâtel et Lausanne de l'autre, s'appuyant sur des offres de transport durable multimodales autour du train. »	Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée
PERLE	Plateforme pour mettre en valeur les artisans locaux d'exception - accroître leur visibilité	Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes
Chronospédia	Valorisation du patrimoine horloger (hors montre) via des outils innovants de modélisation 3D, réalité augmentée et réalité virtuelle, création de base de données en "full open access" et travail collaboratif avec des musées français et suisses	Le partenariat n'est pas encore défini, l'Université de Grenoble, Chronospédia et GBM sont impliqués
Une image pour milles mots	Projet autour de la création d'une Intelligence artificielle avec la pratique du processus FALC (facile à lire et à comprendre) qui permettrait de rendre l'information plus simple et plus claire pour notamment les personnes en situation de handicap. Approche de simplification du langage (pour 1h de rédaction il faut 8 h de traduction)	Université de BO, Labo LUTIN imagerie cognitive, association de déficience intellectuelle
Non défini à ce stade	L'entreprise Premier Tech est en recherche de partenaires notamment côté Suisse pour développer un projet Interreg F/S; L'entreprise PREMIER TECH se distingue par son expertise dans les solutions écologiques et durables.	Yann Le Moullec – LEMY Entreprise PREMIER TECH

L'impact potentiel de ces projets sur la programmation est difficile à évaluer à ce stade du fait d'informations encore limitées sur les budgets prévus.

Des indications sont cependant fournies sur les priorités d'investissement visées et permettent de mettre en évidence **un intérêt particulier pour les priorités II.1** (Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe) **et IV.6** (Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale).



Du point de vue thématique, la mobilisation des **acteurs universitaires et de la recherche** doit permettre d'engager de nouveaux projets de recherche et innovation.

Les **transports** peuvent correspondre à des besoins (et des projets) bien identifiés par les Cantons mais ils concernent des projets d'infrastructure plus difficiles à mettre en œuvre et qui présentent des risques en cas de non-programmation. Les projets ferroviaires sont remis en question côté français (retrait de RFF sur Interreg) et les contrôles de l'ANaFe peuvent remettre en question des projets importants (cas où le FEDER se substituerait à des investissements publics). Il serait intéressant d'envisager des types de projets à plus petite échelle sur la promotion des transports durables, des modes de déplacement doux par exemple.

Sur la thématique de la **transition écologique**, comme sur **la culture ou le tourisme**, il y a la possibilité de mobiliser une plus grande diversité d'acteurs à condition d'engager des actions spécifiques pour les informer et mieux les mobiliser.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les gestionnaires du programme mettent en avant le besoin de renforcer les ressources humaines du programme pour pouvoir mettre en œuvre les mesures identifiées dans la stratégie de redynamisation et pour stimuler la programmation.

Il y a des potentiels de projets sur la recherche et l'innovation. Pour avancer dans ce sens, il faudrait activer ou réactiver les relations avec les universités. Les projets d'innovation sont aléatoires pour certains ; il y a peu de visibilité sur cette thématique ; il y a plus de visibilité sur les transports (au niveau des Cantons).

Les thèmes relatifs au changement climatique pourraient intéresser beaucoup d'acteurs à l'échelle transfrontalière. Les PTIC devraient permettre de redynamiser la programmation, même si à court terme ils génèrent de petits projets.

La vraie question est celle de l'animation pour relancer la programmation (besoin d'une animation de long terme avec des évènements, une présence régulière auprès des relais du programme, une approche transfrontalière, etc.). Il serait également nécessaire de favoriser l'identification des acteurs clés de part et d'autre de la frontière.

La raison la plus importante avancée dans l'enquête « partenaires » pour expliquer la faible programmation est la capacité des porteurs de projets à trouver des partenaires.

2.4. Des mesures correctives envisagées par l'AG couvrant globalement les enjeux liés à la dynamique de programmation mais dont la mise en œuvre reste à conforter

Sources d'information :

- Recueil documentaire : Stratégie de redynamisation du programme
- Dires d'acteurs

En résumé... Face au faible avancement du taux de programmation, l'AG a identifié différentes mesures répondant aux enjeux de redynamisation tant sur le plan de l'animation, y compris l'information et de l'implication des partenaires, que de l'accompagnement des porteurs de projets. Le passage à une stratégie de redynamisation doit permettre de concrétiser ces différentes améliorations du fonctionnement du programme mais nécessite une priorisation, une planification et des moyens pour être efficace. Les mesures indiquées dans la stratégie de redynamisation sont positives mais pourraient être renforcées, en sachant qu'à mi-programme l'enjeu consiste surtout à pouvoir agir rapidement sur certains aspects clés (aide au montage de projets, renforcement de l'animation et de la communication...).

2.4.1. Des premières mesures entreprises par l'AG pour redynamiser la programmation, qui sont à conforter

- En 2020, les institutions membres du partenariat Interreg France-Suisse se sont accordées sur un maintien d'un **fonctionnement par vagues de dépôt**, qui rythme la dynamique sans la rigidifier autant qu'un appel à projets. De plus, un premier contact en amont du dépôt d'une fiche pré-projet a été imposé afin de permettre un accompagnement plus personnalisé des candidats. Ce premier contact permet une certaine visibilité sur les programmations à venir, mais il apparaît que les marges de manœuvre pour ajuster les projets après le dépôt de la fiche sont assez réduites, notamment lorsque les projets sont dans le champ de la concurrence.

- Le programme s'emploie également à construire un **nouvel outil, les Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC)**, afin de permettre l'émergence et le déploiement de stratégies territoriales transfrontalières sur la zone de coopération du programme. L'objectif, à terme, de cet outil est de soutenir le développement d'espaces de coopération renforcés autour d'approches territorialisées

multithématiques. Ces dernières doivent favoriser l'émergence de projets s'inscrivant dans une stratégie territoriale.

- Afin de donner un plein et entier accès aux informations clés du programme à tous les candidats potentiels, **des webinaires** ont été organisés au cours de l'année 2022, détaillant les attendus tant en matière de thématiques par priorité que de gestion sur les règles à respecter pour construire un projet de coopération Interreg.

- Deux postes de **chargés de mission programmes européens** ont été mis en place à la Direction Europe et Rayonnement International. Ils assurent un premier niveau d'information sur l'ensemble des programmes et des fonds, et présentent systématiquement le programme Interreg dans leurs interventions dans le cadre de la stratégie d'animation (aujourd'hui limitée au territoire BFC, mais tout à fait mobiles hors du territoire régional sur sollicitation des partenaires).

- Des **réunions du partenariat franco-français** ont été instituées dès 2021, en amont des comités. Si cela a été salué favorablement lors des premières séquences, la dynamique s'est ensuite essoufflée ce qui conduit à réinterroger ce format (contenu, fréquence, périmètre...)

2.4.2. Une stratégie de redynamisation qui ouvre les pistes mais qui doit être étayée par des choix stratégiques et des moyens engagés

Lors du Comité de suivi du 11 mai 2023 qui s'est tenu à Martigny, les partenaires du programme ont pu constater qu'un nombre réduit de candidatures de projets était déposé pour le programme Interreg France-Suisse 21-27. Cette situation, déjà observée lors de la programmation précédente, a amené les partenaires à s'interroger sur la dynamique générale du programme et sur la façon de mieux la soutenir.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré un « plan de redynamisation » dont les premiers éléments ont été discutés lors du Comité de suivi du 16 novembre 2023, avec un plan d'action en 4 axes : aide au montage ; actions d'animation ; actions de communication ; gouvernance.

Résumé des constats et pistes d'actions proposées par la stratégie de redynamisation

Constats	Pistes d'actions	Réflexions ouvertes par les pistes retenues
<ul style="list-style-type: none"> - Faible nombre de projets financés en 2014-2020 (123) et faible sélectivité (65,87% de candidatures programmées) ; faible nombre de candidatures - Forte dépendance à des porteurs de projets récurrents (universités par exemple) - Différences dans les règles applicables à l'éligibilité des opérations et aux modalités de financement côté français et côté suisse (priorités du FEDER, priorités de la NPR...) - Lourdeur administrative qui freinent la programmation et découragent les porteurs de projets (marchés publics, aides d'Etat, principes 	<p>Gestion, réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vagues de dépôt des projets - Fiches pré-projets obligatoires - Réduction des possibilités pour les bénéficiaires de modifier les conventions attributives - Aides d'Etat : financer les projets via l'article 20 du RGEC - OCS : nouveaux forfaits introduits par l'AG ; facilitent le montage financier et la remontée des dépenses - Volonté d'améliorer le traitement en continu et de sécuriser des demandes de paiement <p>Outils, communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Refonte du site internet ; s'appuyer sur l'expérience utilisateur - Newsletter du programme : mise en valeur du programme, des projets et des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie retient le dépôt par vagues, cependant, les appels à projets créent des dynamiques notamment en terme de communication et de mobilisation des acteurs) - Les fiches pré-projets permettent-elles d'améliorer l'accompagnement ? - Tous les temps d'échange prévus dans la stratégie ont-ils lieu, ont-ils lieu régulièrement, et apportent-ils une plus-value ?

Constats	Pistes d'actions	Réflexions ouvertes par les pistes retenues
<p>horizontaux... ; contraintes suite aux audits... ; les contrôles et missions de paiement accaparent une part importante de la RH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexité administrative qui réduit la flexibilité de la gouvernance - Contraintes budgétaires pour les collectivités locales françaises (loi NOTRe...); - Obligation des acteurs suisses de trouver différentes sources de cofinancement (Cantons ont l'obligation de contribuer) - Moindre engagement des collectivités locales françaises sur les projets (en tant que partenaire ou cofinanceur) - Une certaine territorialisation de la sélection des projets avec les avis métiers ; <u>nécessité de promouvoir une vision partagée des opérations</u> - Utilisation non optimale des règles relatives aux aides d'Etat - Synergie CTE peu flexible et des dysfonctionnements réguliers... (alternative avec JEMS (Joint Electronic Monitoring System) ?) 	<ul style="list-style-type: none"> - Webinaires d'information organisés en 2022 (lancement des projets, accompagnement de fin de gestion...); contacts directs avec les porteurs et possibilité revisionnage - Diffusion de nouveaux webinaires en marge des stratégies territoriales et de chaque nouvelle vague de dépôts pour les projets classiques <p>Animation, échanges avec les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellule d'appui à l'animation - PTIC comme facteur de mobilisation des acteurs territoriaux et émergence de nouveaux projets - Deux postes de chargés de mission programmes européens mis en place à la Direction Europe et Rayonnement international (premier niveau d'information sur les programmes et les fonds) - Réunions du partenariat franco-français mis en place en 2021 en amont des comités - Répertoire des acteurs FR et CH par thématique et zone géographique (acteurs clés, partenaires). Cartographie des bénéficiaires (courant 2024) - Organisation de rendez-vous Europe pour l'information et la mobilisation des directions métiers - Mobilisation du « réseau européen » des contacts en Région BFC (diffusion appel PTIC + vagues de dépôts ; présentation de projets de coopération). - Discussion sur les projets du vivier dans la perspective du prochain dépôt (courant 2024) ; 2 X an et lors des comités de suivi (AG+CRI+ gouvernance du programme) - Temps politiques (cf. temps politique de Lausanne ; évènement de capitalisation à mi-parcours) lorsque nécessaire (AG+CRI+ gouvernance du programme) - Activer des réunions de coordination et d'échanges ad'hoc (franco-français, partenaires de PTIC...); Avec l'AG - Intensifier les échanges informations au sein partenariat franco-suisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Un retour a-t-il été fait par l'ANCT sur la question des aides d'Etat ? - Les PTIC permettent-ils véritablement de mobiliser les acteurs territoriaux et de faire émerger des projets ? - Quelles mesures prises pour fluidifier/sécuriser les demandes de paiement ?

Pour la mise en œuvre de ces différentes actions il faut rappeler l'importance de disposer de ressources humaines suffisantes comme évoqué précédemment.

La stratégie de redynamisation aborde un sujet structurel avec la question de la gouvernance, qui constitue un sujet clé dans le contexte d'une coopération entre un Etat membre de l'UE et un Etat non-membre. Un autre aspect concerne les objectifs des échanges et la volonté de rapprocher des conceptions qui peuvent diverger concernant les objectifs généraux d'un programme de coopération territoriale (importance des enjeux transfrontalier par rapport aux objectifs des territoires pris indépendamment les uns des autres) ou par rapport aux objectifs et aux modalités de mise en œuvre des PTIC (outil de programmation de projet et/ou démarche stratégique à plus long terme).

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les efforts de l'AG/SC portent tout particulièrement sur des réunions avec des acteurs ciblés (certains types d'acteurs comme les universités, les CCI, ou encore en lien avec une thématique) ainsi que de mieux mobiliser les acteurs territoriaux.

Certains acteurs interrogés considèrent que, si la stratégie de redynamisation propose des pistes intéressantes, l'AG n'assure pas le suivi nécessaire de sa mise en œuvre. La stratégie de redynamisation est un bon point de départ mais il faut qu'elle soit accompagnée d'une vision stratégique et d'une continuité de la part de l'AG en identifiant mieux ce qui a été fait, ce qui reste à faire. La stratégie de redynamisation se heurte à la nécessité de réduire la lourdeur administrative du programme et au besoin d'une animation de proximité ; cette stratégie n'est pas suffisante. Pour redynamiser le programme il serait intéressant de promouvoir des projets reconductibles d'un territoire à un autre et de faciliter les contacts entre acteurs de part et d'autre de la frontière (capitalisation et essaimage).

Il serait utile d'organiser des échanges entre partenaires français et suisse sur la stratégie de redynamisation.

La mise en œuvre d'appels à projets n'est pas prévue à ce stade, mais pour certains, elle pourrait dynamiser l'animation. La mise en œuvre d'appels à projets nécessite également une animation dédiée pour être efficace (communication, suivi de l'appel à projets...).

Les PTIC sont jugés diversement selon les interlocuteurs : pour certains, ils pourraient être un des moyens de redynamiser la programmation, notamment sur le changement climatique (thématiques eau, forêt...), mais cela se fait sur le long-terme ; par ailleurs certains sont confrontés à des périodes électorales qui peuvent créer une latence. Pour d'autres, les projets à attendre sont trop limités en montant pour que cela ait vraiment un impact sur la performance du programme.

Verbatim :

« Il serait utile de prévoir des événements, une présence régulière auprès des relais du programme. La stratégie de redynamisation dépend aussi de l'investissement des différents acteurs du programme »

« Un PTIC c'est une machine à projets. C'est un outil qui doit permettre de dynamiser la programmation. Ce sont aussi des relais, ils sauront comment Interreg fonctionne et partager leur expérience avec leur voisins et d'autres porteurs de projet potentiels. On peut les considérer comme des organismes intermédiaires pour la mise en œuvre du programme »

« La complexité administrative et réglementaire constitue un vrai frein à la programmation »

L'enquête en ligne fait ressortir différentes problématiques des porteurs de projets :

- Les difficultés avec **Synergie-CTE**
- Le changement ou la multiplication des **interlocuteurs** à l'AG/SC (avec vision/niveau d'information sur le projet différent)
- La **complexité administrative**, en particulier pour la justification des dépenses (incompréhension des règles ; charge de travail très lourde) ; au détriment du fond du projet parfois

Verbatim (enquête porteurs de projets) : « *Nous avons l'impression d'être des délinquants quand nous préparons et justifions nos projets* » ; « *Rapidité, souplesse et confiance SVP ; nous ne sommes pas experts en montage administratif mais en innovation sociale...* » ; « *Un éventuel recours à des expertises externes pour accompagner les projets pourrait être un plus.* »

Ajustements possibles à la stratégie de redynamisation

Les différentes mesures prévues dans la stratégie de redynamisation visent à renforcer l'animation du programme, la prise en charge des porteurs de projets, à anticiper les complexités réglementaires, et à mieux impliquer les partenaires du programme par une information et une concertation plus régulière.

Parmi les mesures proposées, certaines ont été mises en œuvre, un renforcement pourrait être fait de diverses manières :

- Viser un **nombre limité de pistes** d'actions (rationaliser et cibler). Certaines pistes se recoupent entre elles ; **clarifier** certaines pistes, notamment en ce qui concerne le rôle des relais, le fonctionnement de la gouvernance, les échanges avec les partenaires
- Soumettre les pistes d'action aux partenaires mais plus spécifiquement aux personnes directement concernées et engager des échanges pour **tester** leur faisabilité, niveau de contrainte, agenda de mise en œuvre, etc. **Prioriser** et se focaliser sur les plus efficaces à court et moyen terme :
 - Accompagnement renforcé pour les fiches pré-projet
 - Clarification des modalités de recours aux régimes d'aide d'Etat (et question autofinancement)
 - Poursuite des webinaires d'information ; élargir les audiences et les cibler en fonction des priorités du programmes à renforcer ; conforter les sujets liés à l'utilisation de Synergie-CTE, au dépôt de la candidature et des demandes de paiement
 - Re-mobilisation des partenaires et acteurs territoriaux et thématiques pour l'information et l'émergence de projets (poursuite des réunions d'information ciblées)
 - Renforcement de l'appui aux PTIC (de l'émergence à la réalisation) et projets exploratoires d'identification des blocages, même si l'axe 5 ne pourra redynamiser la programmation à court-terme (temps longs, petits montants des projets)
- Proposer des **plans d'actions** pour les différentes pistes d'actions (objectifs, moyens nécessaires, démarches, planning...)
- Augmenter les **ressources humaines** allouées au programme
- Assurer un **suivi** des mesures mises en place ; et envisager une **révision** régulière des pistes d'action, permettant de débattre et mettre en œuvre de nouvelles mesures (par exemple, réévaluer la possibilité de recourir à des appels à projets ; envisager des ajustements de la maquette ; envisager de proposer aux porteurs une aide à la recherche de partenaires)

2.4.3. Des appels à projets pour redynamiser la programmation ?

Le programme fonctionne sur la base de dépôts de candidatures de projets « au fil de l'eau », selon le rythme des Comités de suivi. Une réflexion pourrait être menée sur ce sujet. Si cette démarche a le mérite de la simplicité, des **appels à projets** pourraient jouer un rôle stimulant, notamment pour les thématiques 1 (Neutralité carbone et transition écologique), 3 (Mobilité durable et multimodalité) et 4 (Culture et tourisme durable). La situation est particulière pour la priorité 5 (Gouvernance) qui

fonctionne sur la base d'appels à manifestation d'intérêt, dont deux nouveaux sont lancés fin 2024 (volet « Emergence » du 18 novembre au 19 décembre 2024 et volet « Déploiement » du 6 décembre au 31 janvier).

Lors du Comité de novembre 2024 seuls 5 projets ont été sélectionnés.

Face à cette mobilisation assez faible, une possibilité serait de lancer des « appels à projets » qui permettent d'avoir une communication plus active, plus ciblée et de publier des cahiers des charges plus spécifiques pour mobiliser les porteurs de projets potentiels. Le recours à des appels à projets classiques pourrait permettre de redonner du rythme à la programmation en mobilisant les acteurs du programme et les acteurs des territoires avec des journées d'information, des séminaires de préparation, des appuis au montage de projet avec le cas échéant recours à une expertise externe, etc. Cette option nécessiterait cependant une mobilisation particulière avec augmentation de la charge de travail des chargés de projets et des instructeurs au sein du programme.

Mention des appels à projets dans le Document de mise en œuvre (DOMO) du programme

Selon le point 4.4 du DOMO, le Comité de suivi se réserve « *la possibilité de recourir à des procédures d'appels à projets sur certaines thématiques spécifiques au cours de la période de programmation 2021-2027. Le cas échéant, le Comité de suivi, dans un souci d'une bonne utilisation des deniers publics, peut être amené à moduler le taux d'intervention du FEDER à la baisse, ou à ne sélectionner qu'une seule opération, celle qui lui semble la plus pertinente sur le plan technique, en s'appuyant sur des critères de sélection spécifiques.* »

Recommandation de l'évaluation de 2019 du programme Interreg France-Suisse 2014-2020

- « *Nous proposons d'instaurer une approche combinée entre « Appel à Projets (APP) » et « fil de l'eau » pour assurer le déploiement du programme. Le « fil de l'eau » (via un ou des AAP permanents) serait à privilégier pour les axes/OS pour lesquels l'émergence et la sélectivité des projets ne pose pas de problème (exemple axe RDI), mais ici les critères de sélection devraient être renforcés (notamment sur la contribution aux objectifs du programme, le volet transfrontalier). Les AAP seraient à privilégier sur les axes/OS pour lesquels l'émergence et la sélectivité des projets est plus complexe (exemple axe mobilité, patrimoine, développement économique).* »
- « *Mais pour être efficaces, les « AAP » doivent être accompagnés d'actions d'animation et de communication. L'AG, la CRI et les partenaires territoriaux doivent pouvoir mettre en place des actions d'information et d'animation des AAP en proximité pour présenter les opportunités de financement et identifier des porteurs de projets potentiels.* »

2.4.4. Des modifications de la maquette face aux risques de dégageant d'office ?

Au dire des acteurs interrogés (AG/SC), les risques de dégageant d'office sont importants du fait du faible niveau de programmation et de consommation du programme.

La poursuite des travaux d'évaluation pourra donc conduire à proposer des scénarios de modification de la maquette, compte-tenu de l'état d'avancement des différentes priorités et des perspectives de programmation.

3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives 1 à 3

Les premières questions évaluatives visent à s’interroger sur le faible taux de programmation du programme.

 Points forts	 Points faibles
<p>Stratégie et acteurs du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire de coopération dynamique qui a un potentiel de développement important - De nombreuses instances de coopération présentes sur cette frontière - Importance du projet « Ambition régionale 2024 » visant à améliorer la prise en compte de la coopération transfrontalière dans les politiques régionales (Région BFC) - Des acteurs phares porteurs de nombreux projets au sein de l’espace de coopération - De potentiels relais territoriaux à des échelles de proximité – Départements, Cantons, voire intercommunalités (à mieux mobiliser le cas échéant) - Un taux élevé de nouveaux partenaires dans les candidatures de projets 2021-2027 - Des PTIC possibles multiplicateurs de projets (à long-terme) et qui peuvent contribuer à la structuration de territoires de coopération infrarégionaux <p>Mise en œuvre du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d’un vivier de projets permettant d’identifier des projets d’engager des échanges avec des porteurs de projets potentiels - Adoption d’une stratégie de redynamisation du programme qui peut permettre de stimuler les échanges entre partenaires et d’améliorer le fonctionnement du programme - (Léger) renforcement des RH sur l’animation - Contribution importante du service « Appui » de la Région Bourgogne France Comté au programme (système d’information, communication, procédures, évaluation / indicateurs et expertise juridique) - Mise en place de divers temps d’échange avec les partenaires ; notamment sur le « vivier » de projets 	<p>Stratégie et acteurs du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des différences structurelles dans les modalités de financement des projets entre la France et la Suisse qui impactent le fonctionnement du programme (coopération entre un Etat membre et un Etat non-membre de l’UE) - Des orientations stratégiques différentes entre les acteurs territoriaux français et suisses pour la sélection des projets - Une dimension transfrontalière du programme qui a parfois du mal à s’imposer face aux enjeux territoriaux des partenaires impliqués - Absence de diagnostic transfrontalier dans la rédaction du programme 2021-2027 - Une Nouvelle politique régionale (NPR) en Suisse surtout focalisée sur les questions économiques (Interreg fédéral et financement cantonal) - Des moyens budgétaires en baisse dans les collectivités territoriales en France ; moins de moyens pour engager des ressources sur Interreg (Départements, Régions...) - Une acculturation à Interreg qui n’est pas très développée chez les acteurs publics des territoires éligibles au programme (Régions, Départements, Cantons...) - Des acteurs français et suisses qui rencontrent des difficultés pour identifier des partenaires potentiels. Des Départements et des Cantons qui se connaissent peu - Implication des partenaires dans l’appui à l’émergence de projets inégale notamment en raison de leur plus ou moins forte intervention financière dans les projets / compétence sur les thèmes du programme France-Suisse - Relais dont le rôle est mal défini, et qui sont mal outillés - Un faible niveau de programmation lié à une faible mobilisation des acteurs sur ce programme (peu de candidatures de projets déposées)

 Points forts	 Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Appui de l'AG/SC lors du dépôt, de l'instruction et de la mise en œuvre des projets apprécié par les porteurs (malgré la mise en exergue des contraintes administratives) - Mise en œuvre de différentes mesures visant à mieux outiller les porteurs de projet (webinaires, fiche pré-projet...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Des perspectives encore limitées avec seulement 5 projets sélectionnés en novembre 2024 <p>Mise en œuvre du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines dédiées à l'animation trop réduites - Opportunité d'animation via la capitalisation non exploitée - Complexité du financement Interreg pour les porteurs - Parfois trop d'interlocuteurs au sein de l'AG/SC pour les porteurs - Une stratégie de redynamisation du programme qui semble pour l'instant manquer de corps (priorisation, plan d'action, moyens mobilisés) - Des difficultés de mise en œuvre pour les projets structurants (infrastructures) - Absence d'AAP (sauf PTIC)

3.1. Réponse provisoire aux questions évaluatives 1 à 3

N.B. La réponse à la question évaluative sur les facteurs internes est transversale à l'évaluation. Elle est ici concentrée sur les moyens humains dont dispose le programme Interreg France-Suisse. Les autres facteurs internes influençant la programmation sont traités dans les questions évaluatives 4 à 6 – Gouvernance, partenariat du programme et de la zone de coopération (partie IV du rapport) et les questions évaluatives 7 à 10 – Fonctionnement du programme (partie V du rapport).

L'analyse des facteurs externes permet de mettre en évidence un contexte frontalier relativement dynamique du point de vue socioéconomique avec de nombreuses structures de coopération existantes. On peut cependant constater une difficulté à mobiliser les acteurs de terrain sur le programme du fait d'effets frontières persistants, marqués notamment par des contextes institutionnels, juridiques, politiques, relativement différents entre un Etat membre de l'Union européenne et un Etat non-membre. Cette caractéristique apparaît comme un frein significatif aux démarches de coopération.

La place qui est conférée au programme Interreg au sein des politiques publiques est également un élément à prendre en considération. Dans un contexte où les initiatives de coopération sont nombreuses entre la France et la Suisse, le programme peut être perçu davantage comme un outil financier, que comme un dispositif de coopération qui doit être soutenu en tant que tel.

La mise en œuvre de l'axe 5 « gouvernance » est une très bonne initiative mais sa faible programmation illustre la difficulté à mobiliser les acteurs publics sur la question de la résolution des obstacles, question sur laquelle le programme pourrait jouer un rôle d'entraînement significatif.

L'analyse des facteurs internes au programme montre un besoin clair de renforcer les ressources humaines du Secrétariat conjoint afin de pouvoir améliorer la visibilité du programme, sa présence sur le terrain, l'information et la mobilisation des porteurs de projets potentiels ainsi que l'instruction et

le suivi des dossiers qui nécessitent beaucoup de temps et de disponibilité pour les porteurs de projets. Les relais de terrain sont également mobilisés et disponibles de façon inégale et pourraient jouer un rôle plus significatif de mobilisation des porteurs de projets potentiels. La capitalisation, encore peu exploitée sur le programme, constitue un levier qui pourrait permettre de structurer des réseaux d'acteurs sur le moyen terme en lien (entre autres) avec le déploiement des PTIC.

Les perspectives de programmation demeurent encore relativement faibles à court terme au regard des 5 projets programmés par le Comité de suivi de novembre 2024 et de la douzaine d'idées de projets identifiées dans le « vivier de projets ». Les mesures correctives engagées par le programme avec l'élaboration de la stratégie de redynamisation constituent une initiative importante mais auraient besoin d'être renforcées pour pouvoir produire des effets tangibles à court et moyen terme. Ces progrès dépendront notamment du renforcement des échanges entre les différentes parties prenantes au programme afin de rapprocher les points de vue sur l'objectif général du programme, ses priorités et modalités de mise en œuvre, entre partenaires français et suisses.

3.2. Zoom par priorité

En termes de programmation, certaines priorités du programme sont confrontées à des enjeux spécifiques. **La priorité 3 « Mobilité durable et multimodalité »** a incité les partenaires à mettre en œuvre des projets d'investissement parfois assez conséquents. Cette stratégie présente l'intérêt d'accélérer la programmation lorsque les projets sont effectivement programmés et mis en œuvre avec succès. Ces types de projets présentent cependant des contraintes importantes (marchés publics, implications politiques, cofinancements...) qui peuvent rendre leur réalisation aléatoire. Une approche équilibrée entre grands projets et projets plus modestes permet de limiter les risques concernant la programmation.

La priorité 5 « Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse » présente un fort intérêt dans un contexte transfrontalier mais la complexité de sa mise en œuvre implique un réel soutien politique et des moyens adaptés pour l'émergence et l'aide à la mise en œuvre des projets.

Pistes de réflexion pour la poursuite de l'évaluation et les recommandations



Orientations stratégiques

- Mieux informer et sensibiliser les responsables publics, les services opérationnels, les responsables des avis métiers à la réalité transfrontalière, aux logiques de coopération et au potentiel qu'ils représentent
- Organiser des sessions d'information pour inciter les directions opérationnelles des Régions à se positionner sur Interreg et sur le programme France-Suisse
- La poursuite de l'évaluation pourra conduire à évaluer le besoin de faire des modifications de la maquette du programme au regard des perspectives de programmation et risques de dégageement d'office.

Mobilisation des acteurs

- Engager des actions d'information vis-à-vis des gros porteurs de projets (réunions bilatérales avec le SC) pour les inciter à se (re)positionner sur Interreg et diversifier les cibles pour ne pas dépendre de gros projets qui sont plus risqués à mettre en œuvre
- Ajuster les thématiques d'intervention en favorisant par exemple des projets moins structurants (et moins risqués) dans le domaine de transports (déplacements durables, modes doux, etc.)
- Aller chercher de nouveaux acteurs qui sont plus éloignés du programme ; favoriser le financement de projets de taille intermédiaire pour attirer les petits acteurs de projets et mobiliser les OCS pour faciliter leur participation
- Mettre en place un système d'aide à l'identification de partenaires potentiels. Faciliter l'identification des acteurs clés de part et d'autre de la frontière
- Engager des actions de « capitalisation », c'est-à-dire de valorisation des projets existants afin de pouvoir en générer de nouveaux avec d'autres partenaires ou sur d'autres territoires
- Améliorer la connaissance mutuelle entre acteurs français et suisses (Régions, Départements, Cantons, collectivités territoriales...) ; possibilité d'utiliser l'objectif spécifique « Meilleure gouvernance de coopération » à cet égard
- Lancer des appels à projets pour stimuler la programmation et faciliter la mobilisation des acteurs sur les thématiques moins mobilisatrices (transition écologique...)

Renforcement des moyens d'action

- Creuser la question des ressources à disposition du programme en interne (RH, organisation des tâches au sein de l'AG/SC). Des recommandations pourront être faites sur l'organisation des tâches au sein de l'AG/SC et en lien avec la CRI et les besoins en RH. Pour ce faire, un atelier évaluatif ciblé réunissant les personnels opérationnels travaillant pour le programme France-Suisse pourrait être utile afin de préciser les difficultés, les moyens et les opportunités pour les équipes. Cela permettrait de travailler à la fois sur les questions organisationnelles et sur la simplification et le renforcement de l'appui aux porteurs (fiche pré-projet, réglementation aides d'Etat, outils d'information à l'usage des porteurs...)
- Il serait également intéressant de creuser la question des ressources à disposition du programme au sein des relais, qui permettraient de multiplier la capacité d'action du programme quant à l'émergence de projets ; des recommandations pourraient ainsi être faites sur ces sujets, pour renforcer les initiatives de l'AG/SC qui vont déjà dans ce sens mais qui apparaissent parfois éparpillées ou inégales : identification formelle des relais thématiques et territoriaux en lien avec l'articulation stratégique entre leurs champs d'intervention et les moyens dont ils disposent (déjà un « répertoire des acteurs » prévu dans la stratégie de redynamisation) ; mise à disposition d'une animation spécifique aux relais, et notamment d'outils, de manière renforcée et structurée par rapport à ce qui est fait actuellement ; voire mise en place d'une communauté Interreg plus large, permettant la valorisation et la capitalisation des résultats des projets et du programme. Pour ce faire, un travail de benchmark et une étude de cas pourraient être utiles, voire un atelier évaluatif ciblé avec les partenaires, relais et autorités du programme pour clarifier les moyens et pistes envisageables.

- L'efficacité du dépôt des candidatures au fil de l'eau, par vagues de dépôt pourrait également être questionnée. Le recours éventuel à des appels à projets pourrait être creusé, dans le cadre des ateliers évaluatifs ciblés, et au besoin combiné à du benchmark.
- Il pourrait être utile de réaliser un benchmark pour regarder quelles leçons et bonnes pratiques tirer de la participation de la Suisse au programme Italie-Suisse (coordination avec un Etat non-membre) : cofinancement des projets, rapprochement des priorités d'intervention, dispositif d'évaluation des candidatures de projets et processus de sélection...

IV. Questions évaluatives 4 à 6 – Gouvernance, partenariat du programme et de la zone de coopération

1. Problématique des questions évaluatives

Ces questions évaluatives visent à analyser si les conditions sont réunies pour favoriser la coopération dans la zone du programme.

- Q4 : Le partenariat fonctionne-t-il efficacement pour assurer un bon déroulé du programme ?
- Q5 : L'articulation du programme avec les politiques publiques de la zone de coopération est-elle efficace pour favoriser l'émergence de projets et optimiser les ressources publiques disponibles ?
- Q6 : Le programme favorise-t-il l'inscription des projets dans des cadres réglementaires différents et contribue-t-il à surmonter ainsi les obstacles y afférent ?

Les travaux d'évaluation visent par ce biais à identifier les éventuelles difficultés et les bonnes pratiques pour établir des recommandations.

Pour répondre à ces questions, 3 critères de jugement ont été identifiés au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ...le partenariat est structuré et a un mode de fonctionnement qui permet un bon déroulé du programme
- ...le programme veille à une bonne articulation de ses priorités avec les politiques publiques de la zone de coopération pour favoriser l'émergence de projets et l'optimisation des ressources
- ...le programme permet une bonne prise en compte des cadres réglementaires différents pour favoriser la gouvernance de coopération

2. Constats évaluatifs

2.1. Des différences de taille entre les territoires français et suisses, impactant l'implication des partenaires et limitant le développement d'une vision transfrontalière partagée à l'échelle de la zone de coopération

Sources d'information :

- Recueil documentaire : Stratégie de redynamisation du programme ; Procès-verbaux des Comités de suivi ; Avis métiers.
- Recueil de données : Enquêtes auprès des porteurs de projets et auprès des partenaires du programme
- Dires d'acteurs

En résumé... *Le programme Interreg France-Suisse se caractérise par de grandes différences institutionnelles et administratives entre les territoires concernés par la zone de coopération. Ces différences impactent le degré d'investissement des partenaires, notamment lors des phases de sélection des projets, ainsi que le rôle de relais pouvant être joué par ces derniers. Les Départements sont une échelle de proximité mais ne cofinancent généralement pas les projets, et les Régions françaises sont considérées comme trop éloignées, notamment géographiquement, des porteurs. Les Cantons, notamment car ils sont davantage amenés à cofinancer des projets, sont considérés comme étant plus impliqués dans l'animation du programme, même s'ils participent moins aux instances de gouvernance, étant bien souvent représentés par la CRI. Le manque d'unité est plus flagrant côté français, bien qu'il y ait des tentatives pour unifier la parole des acteurs impliqués, notamment via l'organisation de réunions franco-françaises.*

Un déficit d'engagement et de temps dédié à l'animation du programme par les partenaires est globalement souligné, même si des outils et actions contribuant à renforcer l'animation du programme ont par ailleurs été récemment mis en place.

Enfin, les avis métiers rendus par les partenaires sont importants et témoignent de la compétence technique des agents mais la dimension transfrontalière pourrait être renforcée dans les évaluations.

2.1.1. Des différences institutionnelles/administratives entre la France et la Suisse impactant le degré d'investissement des partenaires et le rôle de relais pouvant être joué par ces derniers

Co-présidé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Coordination Régionale Interreg suisse (CRI), le Comité de suivi associe l'ensemble des partenaires du programme qui disposent d'une voix délibérative :

- En France : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État (représenté par les Préfets des régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) les Départements (Ain, Doubs, Jura, Haute-Savoie, Territoire de Belfort) ;

- En Suisse : les Cantons de Berne, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Genève, Jura.

Les différences réglementaires et de fonctionnement entre la France et la Suisse impactent le niveau d'investissement des représentants politiques des deux territoires. Les Départements français et les Cantons suisses sont des membres de droit du Comité de suivi. Or ces institutions sont dotées de compétences financières et d'intervention très différentes, une situation renforcée depuis la loi NOTRe. Les Cantons disposent de larges compétences, ce qui les amène à être concernés par de nombreuses thématiques. De plus, le principe de la NPR implique que les Cantons apportent des cofinancements conséquents (au moins équivalents à la confédération), renforçant ainsi leur implication dans l'appui au montage de projets et leur accompagnement.

Côté français, le manque d'échelon de proximité avec les porteurs de projets est souvent souligné. A l'instar des Cantons suisses, les Départements pourraient jouer ce rôle, permettant ainsi également de renforcer la mobilisation des élus des conseils départementaux. Côté suisse, les porteurs de projets sont invités à rencontrer les Cantons tandis que côté français, les Départements sont bien souvent sollicités seulement une fois que les projets sont déposés.

Il y a également une différence dans la manière dont les partenaires coopèrent avec l'Autorité de gestion française ou la Coordination Régionale Interreg suisse (CRI), l'unité semble plus forte côté suisse où la CRI se fait porte-parole des Cantons impliqués tandis que les tentatives côté français sont plus timides, bien que les réunions franco-françaises, avant les comités de suivi, visent à y contribuer. Si la plus-value de ces réunions est soulignée par une majorité d'acteurs, les partenaires sont parfois jugés trop « attentistes » et une personne dédiée à l'animation de ces réunions fait défaut pour le moment. Ce rôle d'animateur aurait pu être joué par une Autorité nationale par exemple mais il n'en existe pas dans le programme Interreg France-Suisse. De plus, certains acteurs suggèrent que ces réunions soient combinées avec celles de l'arc jurassien en raison de la proximité et similarité entre les acteurs membres de ces deux instances.

Le besoin que les membres du partenariat (les Départements et les Cantons) se positionnent comme parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre du programme a été exprimé lors des Comités. L'objectif étant ainsi de renforcer leur rôle de relais auprès des acteurs locaux et de renforcer le recours à des structures déjà bien implantées localement et pouvant agir en coordination avec les membres du partenariat (Arcjurassien.org, conseil du Léman, comité régional franco-genevois).

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les territoires de coopération côté français et côté suisse présentent des caractéristiques différentes, que cela soit en taille ou encore en moyens d'action et/ou d'intérêt. Depuis la fusion des Régions en France, la Région Bourgogne-Franche-Comté est devenue « énorme » (équivalent en termes de taille de la Suisse), tandis qu'en termes de moyens, elle est relativement peu dotée. A titre d'exemple, le budget du Canton de Neuchâtel est par exemple quasi équivalent à celui de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cela peut expliquer certaines dynamiques : les besoins et les possibilités pour les territoires ne sont pas équivalents.

Puisque les Cantons financent la majorité des projets, ils sont bien souvent plus « regardants » sur la plus-value des projets financés, ce qui se manifeste dans certains cas dans leur mobilisation auprès des acteurs et dans l'instruction. Les Régions françaises sont trop éloignées des porteurs de projets. Les Départements sont une échelle de proximité et s'impliquent dans l'animation du

programme France-Suisse, alors même que leurs compétences sont moins en ligne avec les priorités du programme France-Suisse, et plus généralement, qu'ils n'apportent pas (ou très peu) de financement aux projets. De plus, les Cantons et Départements ne se connaissent pas forcément très bien, ce qui ne contribue pas à la fluidité des échanges et relations entre les deux instances. « *Le manque d'alter ego territorial de part et d'autre de la frontière crée un attentisme peu favorable au programme* ».

2.1.2. Une participation aux instances de gouvernance du programme différenciée entre les partenaires français et suisses, révélatrice d'une unité plus forte côté suisse que côté français

Le taux de participation aux Comités de suivi est relativement élevé mais diffère grandement entre les partenaires français et suisses du programme Interreg France-Suisse. Les Départements français sont fortement présents dans le Comité de suivi du programme, en tant que participants réguliers ainsi que du fait de la présence de leurs élus. Les Cantons suisses participent de manière moins régulière aux Comités de suivi du programme et ont fait le choix de ne pas être représentés politiquement dans cette instance, à l'exception du président ou vice-président de la CRI.

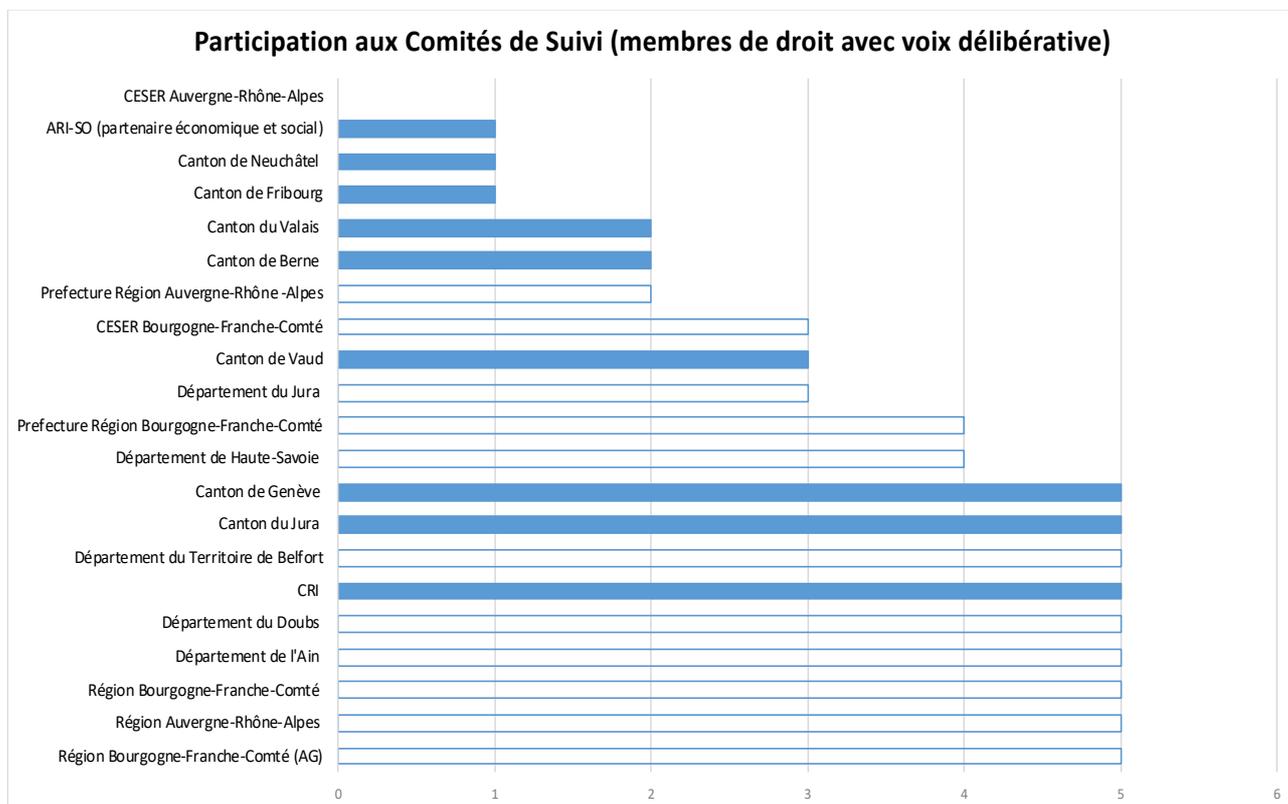
Plus spécifiquement, concernant tout d'abord les membres de droits avec voix délibérative :

- Côté français :

- Certains Départements ont une participation systématique aux Comités de suivi et sont engagés dans le programme : c'est le cas des Départements de l'Ain, du Doubs et du Territoire de Belfort. Aucun Département n'a été, à ce jour, absent lors d'une réunion du Comité de suivi et l'ensemble des Départements a assisté à au moins 3 comités sur les 5 organisés depuis 2022.
- Le Comité Économique, Social et Environnemental de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pris part à aucun Comité de suivi.

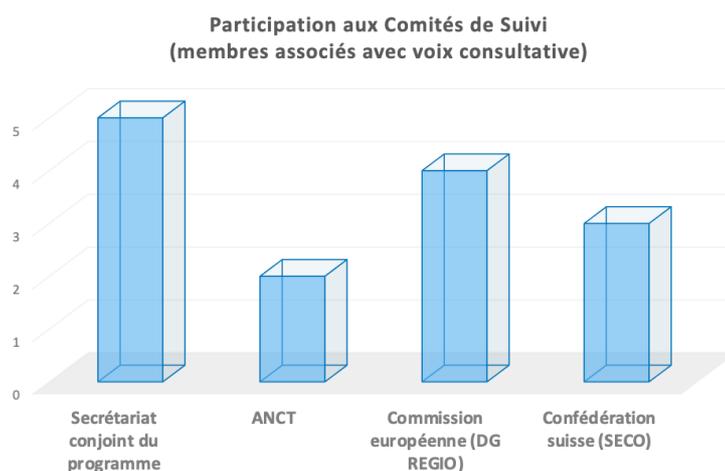
- Côté suisse :

- Deux Cantons ont été présents à l'ensemble des Comités de suivi : le Canton du Jura et le Canton de Genève. Une majorité a été absente à plus de la moitié des Comités de suivi (4 Cantons sur 7).
- L'ARI-SO, Association Réseau Innovation Suisse Occidentale, au titre des organisations de recherche et des universités, n'a participé qu'à un Comité de suivi (11/05/2023).



Source : procès-verbaux des Comités de suivi de 2022 à mai 2024.

Concernant les membres avec voix consultative, la Commission européenne a été présente à une majorité des Comités de suivi. La participation de l'ANCT et de la Confédération Suisse est plus ponctuelle.



Source : procès-verbaux des Comités de suivi de 2022 à mai 2024

Enfin, quelques membres observateurs, issus de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont pris part aux Comités : le conseil économique, social et environnemental régional (CESER), des organes de la

Région au titre de la SUERA, le Commissariat du Massif du Jura, la Station des Rousses du Haut-Jura (communauté de communes et SMDT).

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



La CRI porte la parole de 7 Cantons pendant les Comités de suivi. Au niveau français, il y a également des tentatives pour unifier la parole côté français, notamment via des réunions franco-françaises, mais non fructueuses à ce jour.

Les partenaires du programme ont exprimé des points de vue très variés, voire contradictoires, sur l'organisation des Comités de suivi, parfois qualifiés de « technocratiques », où la faiblesse des échanges, notamment sur les sujets de pilotage est regrettée ; tandis que d'autres acteurs soulignent au contraire la richesse des échanges et la réelle volonté de neutralité.

Des initiatives favorisant les échanges et permettant d'ajuster le fonctionnement du partenariat ont été proposées. Des réunions de partenariat à l'échelle française en amont des comités ont par exemple été organisées depuis 2021, mais la dynamique s'est ensuite essoufflée. Pourtant, la démarche était plutôt reconnue comme étant positive par les partenaires du programme et pouvant contribuer à bâtir une « unité » et « position commune » côté français.

2.1.3. Un déficit d'engagement et de temps dédié à l'animation du programme par les partenaires

En termes d'animation du programme, une problématique récurrente est évoquée, en filigrane des différents échanges lors des Comités de suivi : l'engagement des Départements et Cantons dans l'animation du programme alors même qu'il existe de possibles relais sur les territoires suisses et français pouvant informer de potentiels bénéficiaires (organismes transfrontaliers existants : Arcjurassien.org, conseil du Léman, comité régional franco-génevois). Plusieurs acteurs soulignent le potentiel d'Arcjurassien.org comme outil d'animation pertinent (ce volet est davantage détaillé et explicité dans la [partie « Une animation limitée par des ressources internes et externes réduites »](#) de ce rapport). Enfin, chaque institution membre de la gouvernance Interreg affecte au moins une personne au programme et à son suivi, mais les taux sont généralement très faibles. La seule donnée connue est celle de l'agent affectée par le SGAR AuRA et qui consacre au plus 5% de son temps au programme.

Des outils ont néanmoins été mis en place pour inciter les partenaires à contribuer à l'animation du programme (création d'un calendrier commun entre l'AG, la CRI et les partenaires techniques du programme (avec un répertoire des événements, réunions à venir...)) et afin de mieux cibler les besoins d'intervention de l'AG, CRI et du SC en la matière.

Plusieurs actions contribuant à renforcer l'animation du programme ont par ailleurs été menées :

- Organisation de deux journées dans les deux Départements français (avec la participation de la CRI) dans l'Ain et en Haute-Savoie (automne 2024). Ce sont les Départements qui ont dressé la liste des porteurs de projet possibles. Ces journées ont permis de présenter le programme, le type d'accompagnement possible, de rassurer ainsi les porteurs de projet. Il est attendu que ces deux réunions permettent de faire émerger de nouveaux projets.

- Présentation du programme Interreg et de ses opportunités à l'occasion d'événements thématiques (économie circulaire à Thonon, événement sur les micro-technologies avec des « matchmaking » de partenaires...).
- Présentation du programme Interreg France-Suisse par la CRI lors d'événements/rencontres avec les administrations Cantonales, qui sont ensuite au contact des porteurs de projets potentiels.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



L'enjeu n'est pas forcément de territorialiser des chargés de missions de la Région mais plutôt de mobiliser davantage les Départements qui ont déjà un écosystème local. Toutefois, ces derniers ne disposent que de peu de ressources pour cela et les thèmes du programme ne croisent que très peu leurs champs de compétences.

Verbatim

« Le fait transfrontalier est parfois difficile à faire comprendre au niveau régional et au niveau suisse. Le transfrontalier n'est pas ancré dans les mentalités, y compris au niveau infra-territorial. Arcjurassien.org pourrait et devrait être un vrai outil de partage et d'animation ».

2.1.4. Un positionnement des partenaires dans l'évaluation des candidatures de projets manquant bien souvent d'envergure transfrontalière

Sur la période 2014-2020, deux trames d'analyse distinctes existaient tandis que pour 2021-2027 des trames d'analyses similaires sont désormais utilisées.

Les avis métiers sont rendus par les services techniques des partenaires :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), direction économie, délégation à la transformation numérique... côté français ;
- Office des affaires extérieures, Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), Direction générale de l'Environnement... côté suisse.

Si les avis sont généralement étayés, les enjeux relatifs à la plus-value transfrontalière sont souvent assez peu développés, au-delà des dimensions classiques liées aux possibilités de constituer des retours d'expérience issus de contextes différents, de bénéficier de l'expérience et de compétences de partenaires transfrontaliers complémentaires, de plus grand essaimage des projets... Cette dimension est davantage détaillée dans la partie de ce rapport : « [L'analyse d'opportunité des projets via les avis métiers](#) ».

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les avis métiers sont importants et témoignent de la compétence technique des agents mais la dimension transfrontalière n'est souvent pas assez intégrée aux évaluations.

Verbatim

« Les évaluateurs ont des visions sectorielles et des cultures plus « régionales » que transfrontalières ». « Il y a un manque de culture globale de l'aspect transfrontalier des deux côtés de la frontière ».

Du côté français, certains acteurs regrettent que les Départements ne rendent pas d'avis métiers, mais leurs ressources humaines étant limitées, il serait difficile pour ces derniers de davantage s'investir dans cette étape.

2.2. Un programme cohérent avec les politiques publiques des territoires concernés mais présentant une vision transfrontalière trop faible pour favoriser une émergence de projets de coopération sur le long-terme

Sources d'information :

- Recueil documentaire : Etude du CESER sur le transfrontalier (2022) ; Livre de bord du projet « prise en compte du transfrontalier dans les politiques publiques régionales » (2024) ; Nouvelle Politique Régionale (NPR), SRADDET, Stratégie économique régionale (SRDEII) de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- Recueil de données : enquêtes auprès des porteurs de projets et auprès des partenaires du programme
- Dires d'acteurs

En résumé... *L'absence de diagnostic commun réalisé à l'échelle de la zone transfrontalière lors de la préparation du programme n'a pas favorisé une prise en compte de priorités politiques communes par les territoires du programme. Cela a donné lieu à un programme ouvert à une multiplicité de thématiques, ne contribuant pas à une vision homogène et transfrontalière des enjeux. Si les priorités du programme sont globalement cohérentes avec les politiques publiques des territoires concernés, le fait transfrontalier mériterait d'être davantage intégré.*

Ce manque de vision commune et transfrontalière a notamment des répercussions sur certaines priorités du programme. Côté français, l'intérêt est considéré comme étant plus fort sur les thématiques liées à l'environnement et à l'aménagement du territoire tandis que les Suisses seraient davantage attentifs aux dimensions innovation et économie. Il est ainsi parfois difficile de trouver des sujets structurants communs, même si les PTIC pourront contribuer à renforcer cette structuration et vision transfrontalière, notamment sur ces enjeux environnementaux et climatiques.

Enfin, les modalités de mobilisation de cofinancements différentes entre la France et la Suisse ont des répercussions sur l'articulation du programme avec les politiques publiques nationales et locales françaises et suisses.

2.2.1. Des priorités politiques locales et nationales prises en compte par le programme mais un déficit de vision transfrontalière nuisant à la coopération

Il n'y a pas eu de diagnostic commun réalisé à l'échelle de la zone transfrontalière lors de la préparation du programme, ce qui a rendu la prise en compte des priorités politiques et l'identification de besoins partagés moins aisées pour la construction du programme. Chaque territoire a fait remonter ses propres besoins, ce qui a donné lieu à un programme très ouvert, sur une multiplicité de thématiques, ne ciblant pas assez les besoins de la zone transfrontalière. Le manque de vision « homogène et

partagée » ne contribuant pas à une « unité » dans le pilotage du programme est d'ailleurs regretté par certains acteurs.

Les priorités thématiques du programme (transition écologique ; économie innovante ; tourisme ; mobilité) sont cohérentes avec les politiques publiques des zones de coopération, notamment sur les volets liés à la transition numérique et au développement économique. Cela est moins le cas sur le volet transition écologique, plus important côté français et davantage orienté « développement durable » côté suisse. Le Plan d'accélération de l'investissement régional Région Bourgogne-Franche-Comté mentionne par exemple trois priorités pour la relance en Bourgogne-Franche-Comté : accélérer la transition écologique et énergétique, soutenir les acteurs économiques et investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale. De même, le SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté mentionne les trois principes clés suivants : la transition énergétique et écologique ; le renforcement des centralités des territoires urbains et ruraux ; le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale. Côté Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Plan Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 en faveur de l'économie, de l'emploi, la formation et l'innovation évoque parmi ses priorités l'accélération de la digitalisation et la décarbonation des entreprises par exemple ou le soutien à la filière des matériaux durables. De même l'action en faveur du climat est clairement affichée comme un des enjeux principaux du SRADDET « Ambition Territoires 2030 ». Côté suisse, l'objectif premier de la nouvelle politique régionale (NPR), est de promouvoir l'innovation au niveau régional, de favoriser le changement structurel dans le tourisme et d'accompagner la transition numérique de l'économie. En 2024, la NPR a entamé sa troisième période pluriannuelle de huit ans (2024-2031). Les anciennes priorités thématiques de promotion « Industrie / Innovation » et « Tourisme » sont maintenues. Outre l'économie locale, le développement durable et la numérisation sont des thèmes transversaux jugés particulièrement importants par la NPR. Elle reste toutefois une politique de promotion économique, parfois considérée comme trop restrictive pour être en adéquation avec le programme Interreg : « *Nous avons parfois l'impression de faire rentrer des ronds dans des carrés, il peut arriver qu'un projet soit intéressant mais qu'il ne rentre pas dans la NPR, cela doit être vu comme un obstacle côté français* » (verbatim issu des entretiens AG/SC/CRI). Des flexibilités ont été obtenues au fil des périodes NPR, qui permettent désormais aux Cantons de financer des projets hors NPR.

Si les priorités du programme sont cohérentes avec les politiques publiques des territoires concernés, le fait transfrontalier mériterait d'être davantage intégré à celles-ci. Les acteurs sectoriels des deux territoires ne sont pas assez informés/sensibilisés à cette dimension. Le projet « Transverse », mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté, a notamment pour principaux objectifs de « Développer les connaissances des agents, en particulier sur : le fonctionnement suisse (fédéral, territorial) ; les principaux enjeux et sujets qui peuvent être abordés de manière transfrontalière. Un deuxième objectif est dédié au renforcement de la transversalité entre les directions, passant notamment par l'intégration des enjeux franco-suisse aux politiques publiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

De plus, l'articulation entre les politiques locales des territoires concernés et leur cohérence avec les priorités du programme pourraient également être renforcées en réalisant des actions d'animation structurées et de long-terme autour de thématiques communes, telles que la transition écologique par exemple.

Il existe néanmoins des éléments permettant de renforcer progressivement ce fait transfrontalier, et qu'il convient de poursuivre. Par exemple, côté français, les documents stratégiques tels que le SRADDET ou encore la Stratégie économique régionale (SRDEII) de la Région Bourgogne-Franche-

Comté mentionnent explicitement la coopération transfrontalière et le programme Interreg France-Suisse : « *il faut poursuivre dans ce sens, au-delà des cohérences thématiques, il faut évoquer le transfrontalier dans ces documents* ». De même le SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes évoque l’approche transfrontalière notamment sur certaines thématiques liées au changement climatique ou à la mobilité. Les PTIC peuvent également contribuer à renforcer ce fait transfrontalier, en incitant à la mise en place de stratégies territoriales dans lesquelles la dimension transfrontalière doit pouvoir s’intégrer dans ces stratégies, ce qui n’est pas forcément le cas actuellement.

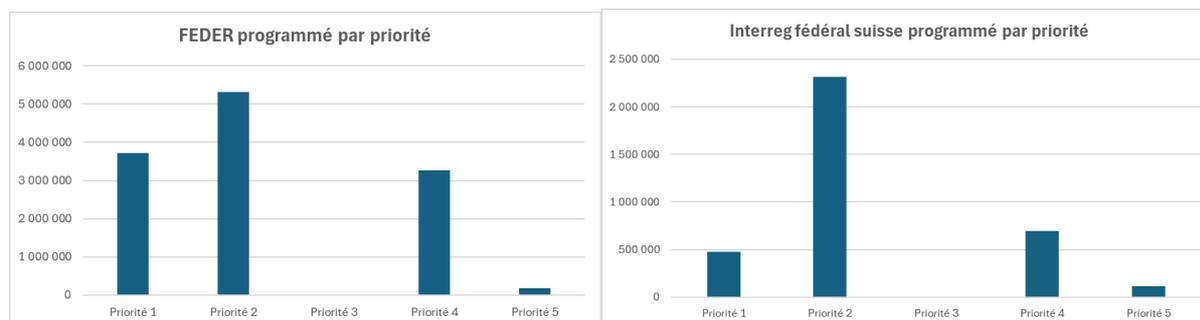
Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Verbatim

« *Le programme est tellement large, qu’il n’y a pas de difficulté particulière pour créer des articulations entre les politiques locales et les orientations du programme* ». « *Pour améliorer ces articulations et construire des actions d’animation ciblées, il faudrait toutefois identifier les objectifs prioritaires pour chaque espace géographique (Arc jurassien, Bassin lémanique...)* ». De plus, l’enjeu est de faire du transfrontalier un réel axe de travail qui impliquerait tous les acteurs des politiques régionales. « *Il faudrait renforcer le fait transfrontalier dans toutes les politiques publiques et toutes les politiques sectorielles. On en est loin* ».

2.2.2. Un manque de vision commune et transfrontalière particulièrement visible sur la priorité 1 « transition écologique » du programme



Source : données des projets au 28.11.2024

Sur la priorité 1 « neutralité carbone, la transition écologique et énergétique », les acteurs du programme considèrent qu’il y a une divergence de considération de ces enjeux entre le côté français et le côté suisse. De plus en plus d’acteurs travaillent sur cette thématique, notamment en Région Bourgogne-Franche-Comté, la dimension transfrontalière n’est pas forcément au rendez-vous. Selon les acteurs français, « *la transition écologique n’est ni une priorité de la NPR, ni une priorité des Cantons suisses, où aucun financement n’est sanctuarisé dans ce domaine* ». « *C’est encore un impensé !* ». Les enjeux liés au changement climatique et aux ressources (eau, bois...) sont néanmoins particulièrement importants pour les territoires transfrontaliers. Les PTIC pourraient être un levier pour davantage appréhender ces enjeux, les premiers projets validés vont d’ailleurs dans ce sens. Par exemple, le PTIC PNRDFS qui rassemble le Parc naturel régional du Doubs Horloger en France et le Parc naturel régional du Doubs en Suisse visera à identifier et prioriser les enjeux du territoire afin d’élaborer une stratégie commune et d’en dégager un plan d’actions qui se déclinera en projets concrets. Ce processus intégrera notamment les enjeux autour de la préservation du patrimoine naturel dans un contexte de changement climatique et de préservation des ressources.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Verbatim

« Il y a peu de lien avec les besoins de chaque territoire, cela est dû à une mauvaise connaissance de ces besoins dès la rédaction du programme. L'articulation est limitée notamment sur le thème de la transition écologique ».

« La priorité 1 favorise des petites structures, des associations par exemple mais qui n'ont pas forcément les épaules solides et en plus ce sont des thématiques qui sortent de la NPR ». « Il y a une incompatibilité entre Interreg et ce que la loi sur la politique régionale nous autorise à faire ». « Des projets environnementaux ont été retoqués car ils ne correspondaient pas assez aux priorités/stratégies cantonales, alors que cela rentrait dans la stratégie de l'Arc jurassien ».

2.2.3. Des modalités de mobilisation de cofinancements divergentes et limitant l'articulation du programme avec les politiques publiques françaises et suisses

Selon la Stratégie de redynamisation du programme, le choix, côté français, de permettre aux porteurs de projets de solliciter le taux maximal légal de co-financement de 80% par le FEDER, là où la Suisse résonne en montants absolus et peine à avoir un taux aussi attractif, a contribué à aggraver la lisibilité du programme dans son ensemble. Cela contribue à renforcer la différence de mobilisation mais aussi d'opinions lors de la sélection des projets entre les Départements français et les Cantons suisses, fortement contributeurs sur le plan financier. En effet, des tensions peuvent émerger au cours des Comités de suivi, la vision des partenaires n'étant pas la même sur certains projets, d'autant plus quand ils sont cofinanceurs.

De plus, ces différences de modalités de mobilisation des cofinancements ont également des conséquences sur l'articulation du programme avec les politiques publiques, notamment côté suisse. En effet, la Nouvelle Politique Régionale Suisse, qui apporte les cofinancements de la Confédération, est essentiellement axée sur le développement économique avec une acception différente et plus restrictive du « développement économique » qu'au niveau de l'UE. Au niveau cantonal, chaque Canton définit sa propre enveloppe pour l'appui aux projets. En théorie les Cantons doivent apporter 1 franc pour chaque franc de NPR mais en pratique cela s'avère plus souple, mais pas forcément de manière très lisible pour les acteurs extérieurs. Les approches sont très différentes d'un Canton à l'autre, et cela se reflète notamment dans la prise en compte de certaines thématiques, telles que l'environnement et le changement climatique, où certains Cantons sont plus réticents à apporter des cofinancements lorsque cet enjeu ne rentre pas dans leurs priorités.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Verbatim

« L'approche des cofinanceurs suisses est souvent assez pragmatique, rendant parfois difficile de faire prévaloir une démarche proprement transfrontalière ». « Il y a une difficulté avec le fait qu'il n'y a pas de symétrie de forme entre les modalités de financement française et suisse ».

2.3. Un programme qui a engagé une première étape vers une meilleure prise en compte des cadres règlementaires pour favoriser la gouvernance de coopération

Sources d'information :

- Recueil documentaire :
 - Analyse documentaire (Nouvelle politique régionale suisse, politiques régionales, départementales et cantonales...)
 - Rapport du Conseil économique social et environnemental (CESER) de Bourgogne Franche-Comté - Prendre la mesure de la proximité de la Suisse – Une question régionale, juin 2022
 - Rapport d'évaluation de 2019
- Recueil de données :
 - Analyse des données de l'Axe 5 ; analyse des projets financés
- Dires d'acteurs
 - Avis des personnes en charge du pilotage du programme (entretiens)
 - Avis des partenaires (enquêtes)

En résumé... *La question de la résolution des obstacles prend une importance croissante au sein des programmes transfrontaliers, poussée par le besoin d'apporter des réponses opérationnelles aux difficultés de coopération et soutenue par des travaux spécifiques sur cette question (voir notamment les travaux de la Mission Opérationnelle Transfrontalière – MOT).*

Le programme France-Suisse 2021-2027 a intégré la question de la résolution des obstacles à la coopération transfrontalière dans son axe 5 « Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse ». Cet axe prioritaire propose trois modalités d'intervention particulières avec le financement de projets classiques de résolution des obstacles, l'élaboration de Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC), ou le financement de petits projets.

Fin 2024, le programme n'avait pu progresser que sur la question des PTIC (avec 3 projets financés), aucun projet n'ayant été programmé sur la résolution des obstacles en tant que tel ou sur les petits projets.

Le programme se trouve dans un processus d'apprentissage sur ces différentes modalités d'action et la comparaison avec d'autres programmes Interreg montre que la mise en œuvre d'un axe gouvernance nécessite un certain degré de préparation et l'allocation de moyens spécifiques.

Dans ce contexte, le focus sur les PTIC est positif et se trouve renforcé par deux nouveaux appels à candidature lancés fin 2024 (appel à projets « émergence » et « déploiement »).

Dans le cadre de la programmation actuelle, et étant donné les contraintes auxquelles le programme est confronté (moyens humains, temps de programmation nécessaire), il semble difficile d'engager une action spécifiquement dédiée à la résolution des obstacles. Cependant, un travail de préparation peut être effectué en vue d'engager une démarche plus active pour la prochaine programmation.

2.3.1. La lutte contre les obstacles juridiques et administratifs : un champ d'action relativement nouveau qui nécessite un certain temps d'apprentissage et de mise en œuvre

La lutte contre les obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière, avec le nouvel objectif spécifique Interreg « amélioration de la gouvernance de coopération » (ISO1) est devenue l'un des axes d'intervention des programmes de coopération transfrontalière, avec parfois le soutien d'acteurs externes comme la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Les différentes démarches engagées par les programmes Interreg mettent en évidence le besoin d'engager une démarche sur la durée de la programmation et d'engager des moyens particuliers pour sa mise en œuvre (identification des blocages juridiques et administratifs, identification et mobilisation des acteurs clés, mise en place d'appels à projets spécifiques, démarches de capitalisation et partage des expériences et bonnes pratiques, etc.).

De façon générale, l'analyse des programmes impliqués dans des démarches de résolution des obstacles permet de mettre en évidence les points suivants² :

- Les porteurs de projets ne s'investissent pas spontanément dans des démarches de « résolution des obstacles » ces types de projets ayant des implications juridiques et administratives avec lesquelles ils ne sont pas familiers.
- Les petits projets peuvent permettre de faciliter les échanges, intervenir sur les connaissances linguistiques, améliorer la proximité entre les acteurs mais ne sont qu'un aspect d'une démarche de résolution des obstacles ; ils peuvent être particulièrement utiles à l'échelle locale. Les petits projets sont généralement d'un montant peu élevé, sont mis en œuvre sur des périodes courtes (un à deux ans), n'impliquent pas d'investissement et mobilisent un nombre limité de partenaires. Ils peuvent porter sur des échanges entre citoyens ou entre élus, faciliter la diffusion de bonnes pratiques, l'organisation d'événements conjoints, etc. Ils peuvent permettre une expérience d'Interreg à de petites structures disposant de peu de moyens d'ingénierie, voire constituer une première étape vers une coopération plus structurante et étendue.
- Les autorités de gestion et les secrétariats conjoints ont un rôle important d'impulsion et d'animation pour inciter les porteurs de projets à s'investir sur cette thématique, leur proposer une méthodologie, partager des pratiques, identifier des ressources et des acteurs clés, etc.

Cette démarche implique ainsi un certain temps de préparation, un travail spécifique de communication puis de suivi qui doit s'inscrire dans un temps qui dépasse celui d'une seule programmation.

2.3.2. La résolution des obstacles : une thématique nouvelle sur laquelle les porteurs de projets du programme France-Suisse ne se positionnent pas spontanément

A la date du 28 novembre 2024 (date du dernier Comité de suivi), aucun projet n'a été déposé sur la thématique spécifique de la résolution des obstacles.

²Source : Ateliers CTE organisés par l'ANCT en 2022 et 2024.

Un projet EMTRAS (Emplois générés dans le domaine associatif sur le bassin frontalier) a été évoqué en 2022 (porté par le Pôle Emploi - Direction Régionale Adjointe Stratégie et Relations Extérieures en France et l'Université de Genève en Suisse) mais il ne correspondait pas au type de projet attendu pour la lutte contre les obstacles transfrontaliers. Ce sujet peut être creusé au besoin dans la phase suivante de la présente évaluation de mise en œuvre du programme France-Suisse.

2.3.3. Un besoin de mieux préciser les objectifs et les modalités d'action pour attirer des partenaires potentiels

Démarches mises en œuvre visant à identifier les obstacles administratifs et juridiques

Le programme France-Suisse ne propose pas de démarche spécifique visant à mieux identifier les obstacles administratifs et juridiques sur l'espace de coopération. Cette action est laissée à l'initiative des porteurs de projets auxquels des indications sont fournies dans le programme opérationnel. Pour le domaine de la santé, le programme indique par exemple qu'il s'agit « d'identifier les obstacles et de mettre en place des solutions facilitant la formation continue à l'échelle de la zone de coopération ». Les modalités de cette identification ne sont cependant pas précisées.

De même, dans le document de mise en œuvre thématique, il est rappelé que le but de la priorité V est de réduire les obstacles mais ces obstacles ne sont pas identifiés et les modalités d'identification de ces obstacles ne sont pas précisées. Le document rappelle l'intérêt de développer des données statistiques et des diagnostics à l'échelle du territoire de coopération, de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation, d'échanger des connaissances et des pratiques, de proposer des actions d'accompagnement, d'encourager les partenariats public-privé afin d'améliorer les politiques publiques mais sans plus de précisions sur les modalités d'action.

Volonté des acteurs d'intervenir sur la résolution d'obstacles spécifiques – volonté politique

La question de la résolution des obstacles juridiques et administratifs est apparue récemment dans les priorités des programmes de coopération territoriale. Cette question renvoie à des modes d'organisation institutionnels et politiques, à des priorités et des orientations stratégiques différentes de part et d'autre des frontières concernées.

Pour le programme France-Suisse, le niveau de sensibilisation et la mobilisation des acteurs politiques sur cette question paraît pour l'instant assez limitée si l'on se réfère aux entretiens réalisés.

A noter que dans le rapport du CESER de 2022³ la question de la résolution des obstacles à la coopération transfrontalière n'est pas identifiée comme domaine d'intervention spécifique. Ce rapport identifie cependant des pistes qui vont dans ce sens incluant l'importance d'une meilleure connaissance du contexte suisse, la démocratisation d'outils structurants des données et informations franco-suisse, la diffusion des résultats des projets Interreg, la mise en place d'une cartographie spatio-temporelle des schémas français et suisse à toutes les échelles, la mise en place d'un Comité de coopération transfrontalier, etc.

Capacité à articuler au sein du programme les différences institutionnelles et juridiques entre France et Suisse, Interreg et NPR

Comme rappelé dans l'évaluation de 2019 et constaté dans les entretiens préalables, le fait que le programme France-Suisse repose sur la coopération entre un Etat membre et un Etat non-membre de l'UE génère des difficultés particulières en termes de gouvernance (Secrétariat conjoint et

³ Prendre la mesure de la proximité de la Suisse – Une question régionale, Rapport du Conseil é économique social et environnemental (CESER) de Bourgogne Franche-Comté, juin 2022.

Coordination régionale Interreg, deux chefs de file pour chaque projet, deux systèmes d’instruction des dossiers en parallèle).

Cette situation est due en grande partie à des modalités de financement des projets qui sont relativement différentes en France et en Suisse et au poids des politiques et priorités territoriales par rapport aux enjeux de coopération transfrontalière. Comme évoqué dans la partie relative aux cofinancements, le financement des projet Interreg peut se trouver en concurrence avec d’autres priorités territoriales. De cette question financière découle une certaine dichotomie dans la gouvernance du programme et dans les modalités d’instruction et d’accompagnement des projets.

La **stratégie de redynamisation** élaborée par le programme constitue une initiative importante pour faciliter les échanges (partie « gouvernance » de la proposition de plan d’actions pour 2024). Il ressort des entretiens qu’un enjeu central réside dans la capacité à développer une approche partagée des objectifs et de la vocation d’Interreg, donnant la priorité aux enjeux transfrontaliers au-delà des objectifs locaux et territoriaux.

2.3.4. Des PTIC en phase d’émergence et des territoires fonctionnels qui nécessitent du temps pour se structurer

Le développement des PTIC, en relation avec l’identification « d’espaces fonctionnels » vise à favoriser la structuration de territoires qui présentent une forte cohérence socioéconomique mais qui ne disposent pas nécessairement d’instances d’échanges et de coopération établies. Les PTIC doivent favoriser la mobilisation des acteurs de ces territoires et leur proposer à la fois un cadre méthodologique et des moyens financiers pour engager des projets de coopération et de structuration de leur gouvernance à moyen terme.

Une bonne pratique : Les PTIC



La lutte contre les obstacles, du fait de ses implications institutionnelles et politiques, nécessite un certain temps de préparation et de concertation, et la mise en œuvre de démarches qui dépassent généralement le temps de 2 ou 3 ans impartis à la réalisation de projets classiques. Dans ce contexte, la mise en place de **Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC)** constitue une bonne pratique dans la mesure où ces outils permettront de consolider des communautés d’acteurs capables de s’inscrire dans des démarches de coopération à moyen et long terme. La constitution et la mise en œuvre de ces PTIC nécessite cependant un important travail d’information, d’animation et de concertation qui doit encore être renforcé au niveau du programme.

Projets en cours

3 projets ont été déposés et retenus par le programme suite à l’Appel à candidatures de 2023. Fin 2024, deux autres appels ont été lancés avec un appel pour les projets « Emergence » ouvert du 18 novembre au 19 décembre et un appel pour les projets « Déploiement » ouvert du 6 décembre au 31 janvier.

Présentation des 3 projets programmés en 2023 sur le volet A « Emergence »		
Projet	Objectifs	Résultats attendus
PTIC START Chef de file (CDF) France : GLCT	Le projet consiste à élaborer un plan territorial intégré de coopération (PTIC) pour le territoire de l’Agglomération Urbaine du Doubs , qui se compose des deux agglomérations suisses La Chaux-de-Fonds et	Au travers de ce projet, l’Agglomération Urbaine du Doubs va établir un diagnostic territorial et élaborer un plan d’actions intégrant les orientations

Présentation des 3 projets programmés en 2023 sur le volet A « Emergence »		
Projet	Objectifs	Résultats attendus
Agglomération urbaine du Doubs CDF Suisse : GLCT Agglomération urbaine du Doubs	Le Locle, et les huit agglomérations françaises de la Communauté de Communes du Val de Morteau . Le PTIC a vocation à renforcer la gouvernance transfrontalière, faire émerger des projets et actions concrètes œuvrant pour un aménagement et un développement durable et partagé du territoire et créer un véritable sentiment d'appartenance pour ses habitants.	suivantes : améliorer et préserver la qualité de vie pour la promotion d'un bassin de vie transfrontalier, renforcer le sentiment d'appartenance transfrontalière, favoriser et fluidifier les mobilités transfrontalières durables, promouvoir un rayonnement territorial transfrontalier.
PTIC PNRDFS CDF France : Parc Naturel du Doubs Horloger CDF Suisse : Parc naturel régional du Doubs	Le projet rassemble le Parc naturel régional du Doubs Horloger en France et le Parc naturel régional du Doubs en Suisse pour élaborer conjointement un plan territorial intégré de coopération (PTIC) pour le territoire rural du Doubs franco-suisse. Dans ce cadre, une première analyse des stratégies territoriales respectives des deux parcs permettra d'identifier les mesures pertinentes de coopérations transfrontalières. Sur cette base, des ateliers territoriaux viseront à identifier et prioriser les enjeux du territoire afin d'élaborer une stratégie commune et d'en dégager un plan d'actions qui se déclinera en projets concrets. Ce processus intégrera les enjeux suivants : préservation du patrimoine naturel dans un contexte de changement climatique, attractivité et collaboration touristique, préservation des ressources et transition énergétique, culture transfrontalière.	Le PTIC vise à mettre en place une stratégie de développement en renforçant les collaborations existantes et en identifiant de futurs projets permettant d'atteindre les objectifs communs que les deux parcs se seront fixés. À travers ce projet, le modèle de gouvernance actuel pourra être ajusté pour améliorer la cohérence des actions des deux parcs, mieux maîtriser les changements structurels et générer de la plus-value pour l'économie régionale. Sur le terrain, cela devrait permettre de renforcer l'interconnaissance, la culture transfrontalière et le sentiment d'appartenance à un territoire commun.
PTIC COOPTERRJU CDF France : Grand Belfort Communauté d'Agglomération CDF Suisse : République et Canton du Jura	Le projet consiste à élaborer un plan territorial intégré de coopération (PTIC) pour le territoire de coopération Nord Franche-Comté – Canton du Jura qui sera mobilisé à travers la République et Canton du Jura, le conseil départemental du Territoire de Belfort et la communauté d'agglomération du Grand Belfort . Un diagnostic territorial partagé devra permettre d'élaborer une stratégie territoriale déclinée en un plan d'actions et de projets concrets. Il s'agira de se saisir de thématiques telles que la mobilité transfrontalière, la transition écologique, l'innovation technologique, le développement économique, la formation professionnelle, l'ouverture culturelle ou la citoyenneté transfrontalière afin de faire émerger des actions concrètes.	L'élaboration de ce PTIC doit permettre de renforcer les échanges et les liens entre les populations de l'espace de vie transfrontalier du Territoire de Belfort et du Canton du Jura, d'améliorer l'interconnaissance et davantage travailler ensemble. Concrètement, il s'agit d'établir un diagnostic, évaluer les besoins des acteurs et des partenaires des thématiques concernées, ainsi que d'élaborer des propositions de projets communs entre administrations, entreprises, milieux associatifs et citoyens.

Ce focus sur les espaces infrarégionaux est mis en exergue dans l'une des préconisations du rapport du CESER de 2022 (préconisation n°5 « Créer les conditions d'une coopération infrarégionale adaptée aux enjeux locaux ») qui propose de reconnaître l'échelle des bassins de vie transfrontaliers et de soutenir la mise en place d'une déclinaison opérationnelle de la stratégie Arcrjurassien.org dans les aides de coopération.

Perspectives pour les PTIC

Les acteurs français et suisses ont une approche différente des PTIC et de leur ancrage territorial avec le souhait côté français que les PTIC aident à mieux structurer les territoires existants et du côté suisse que les PTIC et les espaces fonctionnels ne constituent pas une contrainte pour les acteurs et puissent être utilisés assez librement par les acteurs des territoires.

De façon générale, sur le terrain, les acteurs montrent certaines difficultés pour se saisir de cette initiative et se positionner dans le cadre des zones fonctionnelles. Cette démarche implique l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie puis la programmation de projets, avec une certaine dimension politique et stratégique, un engagement à moyen terme qui rend les PTIC plus complexes à concevoir et à mettre en œuvre que des projets de coopération classiques.

Face à cette situation, il s'avère nécessaire de mieux informer les partenaires potentiels, de les sensibiliser aux intérêts que présente cet outil, de les accompagner dans l'élaboration de leur candidature puis dans les différentes phases de mise en œuvre de ces plans de coopération territoriale.

Les succès constatés sur d'autres programmes comme le programme France-Italie avec les PITER montre que la démarche est pertinente et qu'elle permet de renforcer la dynamique de programmation à moyen terme. Dans le cas du programme France-Suisse, le besoin d'accompagnement est renforcé par des divergences d'approche et doit pouvoir se faire avec une certaine souplesse pour rester ouvert au plus grand nombre de partenaires potentiels.

La mobilisation des acteurs territoriaux sur les deux appels en cours et les échanges avec les services instructeurs en phase d'élaboration des candidatures permettront de préciser le niveau d'information, de mobilisation de ces acteurs et les besoins éventuels d'accompagnement qui en découlent.

2.3.5. L'option du financement de petits projets peu plausible en l'état

Le programme France-Suisse prévoyait dans sa priorité 5 une action 3 dédiée au soutien à la mise en place d'un instrument consacré au financement de projets à faible montant, ainsi qu'à la dotation financière des instruments dédiés. Il s'agissait d'accompagner les partenaires dans le soutien à des projets locaux de petites envergure financière portant notamment sur des rencontres et des échanges entre citoyens dans des domaines variés comme la culture, l'éducation, la santé, etc.

Le programme opérationnel France-Suisse s'était donné initialement pour objectif de financer des petits projets qui peuvent permettre de mobiliser de nouveaux acteurs (associations, citoyens, petites structures...) et d'adresser de nombreux enjeux de la coopération transfrontalière (amélioration des échanges, de la compréhension et de la confiance mutuelle, développement d'activités de coopération à petite échelle entre citoyens français et suisses, etc.).

La création d'un Fonds petits projets est un moyen de faciliter la mise en œuvre de tels projets, en confiant à une entité extérieure au programme le lancement des appels à projets (le cas échéant), l'accompagnement au montage de projet et à leur mise en œuvre.

Or, il s'avère que peu d'acteurs sont candidats à la gestion de Fonds petits projets, situation qui peut s'observer sur d'autres programmes de coopération territoriale. S'il est possible pour un programme de coopération transfrontalière de gérer directement ces types de projets, ils requièrent cependant une mobilisation particulière du secrétariat conjoint.

En l'état actuel des ressources disponibles au sein du Secrétariat et de la nécessité d'accroître l'accompagnement des projets « classiques », une telle option, même si elle peut être étudiée et présenter un intérêt pour renforcer la coopération franco-suisse, ne semble pas prioritaire à court terme pour renforcer rapidement la programmation.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les projets ISO 1 sont à faible montant donc à faible portée pour le programme. Un projet a été proposé pour la lutte contre les obstacles mais il ne correspondait pas aux exigences du programme sur cette thématique. Il pourrait être utile de passer par des appels à projets pour stimuler les projets de lutte contre les obstacles.

Les PTIC sont une bonne initiative mais il va falloir réussir le passage de l'émergence au déploiement ; ce sera intéressant d'avoir des PTIC tout le long de la frontière. Les PTIC incitent à la mise en place de stratégies territoriales qui n'existent pas toujours par ailleurs. Des stratégies peuvent être soutenues en dehors des PTIC sur cette frontière (parc naturel du Doubs, GLCT, Bassin lémanique...). Il était envisagé un PTIC sur le Chablais mais qui ne s'est pas fait finalement. Les PTIC sont intéressants mais ce ne sont pas eux qui sont les plus adaptés pour redynamiser la programmation (ce sont de petits projets). La coopération marche surtout lorsqu'elle a une antériorité et où des institutions de coopération existent déjà.

Les petits projets ne sont plus d'actualité pour un développement à court terme dans le cadre de l'Axe 5 (difficulté de trouver des acteurs acceptant de gérer un fonds petits projets). La réflexion pourrait être poursuivie au sein du partenariat.

3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives 4 à 6

✔ Points forts	✘ Points faibles
<p>Fonctionnement du partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mobilisation régulière des Départements français lors des Comités de suivi - Une voix unifiée pour défendre les projets côté suisse - Présence de Arcjurassien.org, une opportunité qui pourrait être exploitée pour jouer un rôle important dans l'animation <p>Articulation avec les politiques régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des priorités thématiques du programme cohérentes avec les politiques publiques de la zone de coopération - Les PTIC pouvant contribuer à l'émergence de stratégies territoriales favorables à l'approche transfrontalière <p>Levée des obstacles transfrontaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 projets « Emergence » déjà programmés pour les PTIC et 2 nouveaux appels lancés fin 2024 - Une mobilisation des services techniques des partenaires pour rendre leurs avis métiers - 	<p>Fonctionnement du partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des différences institutionnelles et réglementaires qui impactent le niveau d'investissement des partenaires (Cantons, Départements) sur le programme. - Les partenaires n'ont pas la ressource humaine nécessaire pour initier des actions d'animation pour le programme Interreg France-Suisse - <p>Articulation avec les politiques régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins spécifiques à l'espace transfrontalier sont peu identifiés (pas de diagnostic commun lors de l'élaboration du programme), ce qui limite l'émergence d'une vision homogène du territoire transfrontalier - La politique de la NPR est parfois considérée comme trop restrictive pour être en adéquation avec le programme Interreg (focalisation sur la dimension économique/innovation au détriment d'autres thèmes) - Une divergence de considération des enjeux liés à la transition écologique entre la France

✔ Points forts	✘ Points faibles
	<p>et la Suisse, thème pourtant porteur à l'échelle transfrontalière (bois, eau...)</p> <p>Levée des obstacles transfrontaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de candidature déposée sur des projets de résolution des obstacles - Le programme manque de ressources pour engager une démarche efficace de lutte contre les obstacles (programmation de projets dédiés à la lutte contre les obstacles et mise en place d'un fonds pour petits projets) - Les partenaires français et suisses ne partagent pas la même approche du rôle des PTIC dans la programmation ; les acteurs suisses sont moins convaincus de leur utilité - Remise en question de la programmation des petits projets (pas de porteurs de Fonds pour petits projets ; trop de ressources à mobiliser au vu du contexte de faible avancement de la programmation pour un portage AG/SC)

3.1. Réponse provisoire aux questions évaluatives 4 à 6

Au niveau du fonctionnement du partenariat, nous constatons un déséquilibre entre la France et la Suisse et ce, à trois niveaux. D'une part, en termes de taille de territoires et de moyens alloués. Les Régions françaises représentent aujourd'hui des périmètres très grands (la Bourgogne-France Comté est l'équivalent de la Suisse par exemple) mais bénéficient de très peu de moyens alloués au programme Interreg France-Suisse. Cette dichotomie génère des questions sur la capacité d'animation et de fonctionnement du partenariat. D'autre part, le partenariat repose sur des relais très différents en termes de moyens et de compétences. Côté suisse, les Cantons disposent de larges compétences couvrant un grand nombre de thématiques. Ceci facilite l'apport de cofinancements et donc, le montage de projets et l'accompagnent des porteurs. De l'autre côté de la frontière, les Départements qui bénéficient de très peu de moyens et ressources, ont des compétences peu liées aux thématiques du programme, ce qui explique leur démobilitation progressive pour certains. Ils représentent toutefois aux yeux de nombreux acteurs les relais essentiels pour le programme, de par leur proximité aux potentiels porteurs de projets. Ces deux premiers facteurs impactent fortement le niveau d'investissement des représentants politiques dans le programme Interreg France-Suisse. Enfin, nous constatons également une grande différence dans les positionnements des partenaires français et suisses dans le Comité de suivi. En effet, si les Cantons suisses sont moins mobilisés que les Départements français dans ces réunions, leur avis respectifs sur les projets sont partagés entre eux et portés fortement par la CRI qui défend donc une position commune. C'est moins le cas, côté français.

Au niveau de l'articulation du programme Interreg France Suisse avec les politiques régionales, on constate une cohérence globale, le programme couvrant un large panel de thématiques. Toutefois, nous notons également un manque de vision commune transfrontalière qui se retrouve notamment

dans l'absence d'un véritable diagnostic transfrontalier lors de l'élaboration du nouveau programme de coopération 2021-2027 – diagnostic pensé comme un exercice permettant de partager les enjeux et croiser les objectifs des différentes politiques locales, régionales et nationales pour identifier les besoins, les opportunités et les moyens à disposition du développement de l'espace transfrontalier, et non comme l'élaboration d'un document prescriptif pour les stratégies de part et d'autre de la frontière. L'absence de diagnostic explique la diversité des champs thématiques du programme répondant à la fois aux besoins des suisses et des français, mais besoins donnant lieu à des priorités différentes des deux côtés de la frontière. Côté français, l'intérêt est considéré comme étant plus fort sur les thématiques liées à environnement et à l'aménagement du territoire tandis que les suisses seraient davantage attentifs aux dimensions innovation et économie. Il est ainsi parfois difficile de trouver des sujets structurants communs avec des cofinancements adéquats, d'autant que les modalités de mobilisation des cofinancements sont différentes des deux côtés de la frontière.

Au niveau de la levée des obstacles transfrontaliers, cette approche est relativement nouvelle et donc difficile à mettre en œuvre. D'une part, les porteurs de projets ne s'investissent pas spontanément sur ce type d'initiatives même s'ils sont confrontés à ces obstacles. D'autre part, le programme n'a que peu identifié à ce jour la nature précise de ces obstacles, étape pourtant indispensable pour aborder cet enjeu. Le développement de projets concourant à la levée des obstacles transfrontaliers doit passer par un important effort de pédagogie, d'accompagnement... Si les petits projets avaient été évoqués comme solutions possibles pour répondre à cet objectif, ce n'est sans doute pas l'option à privilégier aujourd'hui en raison des contraintes de programmation et des ressources disponibles nécessaire à l'animation de tels dispositifs. Par contre le développement de PTIC pourrait contribuer à cet objectif et à renforcer également l'approche transfrontalière et territoriale du programme.

3.2. Zoom par priorité

Certains constats mentionnés dans notre analyse s'appliquent particulièrement à certaines priorités du programme. Sur la question du manque de vision transfrontalière, ceci est particulièrement vrai sur la priorité 1 « neutralité carbone, la transition écologique et énergétique ». Côté français, les acteurs perçoivent cette priorité comme fondamentale et non partagée par les suisses. En effet, côté suisse, la transition écologique n'est pas une priorité dans la NPR et dépend donc, pour l'émergence de projets transfrontaliers sur ce thème, des priorités cantonales. Or, l'intégration de cette priorité, est très différente d'un canton à l'autre. Ceci complexifie le développement de projets de coopération dans ce domaine.

La levée des obstacles dépendant principalement de projets émergents dans le cadre de l'ISO gouvernance. Mais des projets n'émergeront qu'à la condition d'un investissement important pour l'animation de cette priorité.

Pistes de réflexion pour la poursuite de l'évaluation et les recommandations



Pour améliorer le fonctionnement du partenariat

- Le maintien (avec des évolutions dans leur mise en œuvre) de réunions communes à l'échelle des partenaires français « (réunions franco-françaises) »

- Le renforcement de l'interconnaissance entre les partenaires français et suisses pour mieux comprendre et accepter les différences de fonctionnement des deux côtés de la frontière.
- Un renforcement du rôle de relais auprès des porteurs de projets pouvant être joué par les Régions, Départements et Cantons, par exemple dans la mise en relation avec des partenaires potentiels de part et d'autre de la frontière (benchmark possible)

Pour promouvoir une approche transfrontalière

- L'élaboration d'un diagnostic commun à l'échelle transfrontalière pour mieux définir la stratégie du prochain programme Interreg France-Suisse
- L'intégration du fait transfrontalier dans les stratégies locales de part et d'autre de la frontière pour renforcer la pertinence des orientations du programme avec les politiques locales
- La poursuite des PTIC pour structurer des démarches transfrontalières et faire émerger des logiques de travail sur des sujets communs (transition écologique...) (étude de cas sur les PTIC, benchmark sur les PITER/PITEM ?)
- Une sensibilisation aux faits, acteurs et enjeux transfrontaliers menée auprès des acteurs du programme, par exemple dans la logique du projet « Transverse », mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- L'organisation de réunions transfrontalières autour des grands thèmes des projets, création de clusters thématiques pour mobiliser l'écosystème d'acteurs sur les grandes priorités du programme (et notamment sur celles les plus en retard de programmation). Benchmark sur les clusters thématiques de Marittimo ?

Pour surmonter les obstacles transfrontaliers

- Identification plus fine de la nature des obstacles à surmonter et des acteurs pouvant se positionner sur ces sujets
- Des appels à projets pour stimuler le dépôt de projets de lutte contre les obstacles
- Informations sur les expériences d'autres programmes CTE pour la mise en place de stratégies de lutte contre les obstacles et pour le financement de petits projets (benchmark)

V. Questions évaluatives 7 à 10 – Fonctionnement du programme

1. Problématique des questions évaluatives

Ces questions évaluatives visent à s'interroger sur la pertinence et l'efficacité des modalités de mise en œuvre du programme France-Suisse pour favoriser l'émergence de projets de qualité.

- Q7 : L'animation / communication et l'appui aux porteurs mis en œuvre par le programme sont-ils pertinents et efficaces ?
- Q8 : L'analyse d'opportunité des projets est-elle pertinente et efficace ?
- Q9 : Les mesures de simplification mises en place sont-elles pertinentes et efficaces ?
- Q10 : Le cadre mis en place pour le respect par les projets de la charte des droits fondamentaux et des écoconditions est-il pertinent pour répondre aux obligations européennes ?

Les travaux d'évaluation visent par ce biais à :

- Identifier les leviers sur lesquels le programme peut agir pour établir des recommandations
- Clarifier les rôles respectifs du SC et des directions opérationnelles des partenaires si besoin
- Faire évoluer si besoin les outils pour répondre aux exigences européennes (charte des droits fondamentaux, éco-conditions)

Pour répondre à ces questions, 8 critères de jugement ont été identifiés au référentiel d'évaluation (critères de jugement : « la réponse à la question évaluative est positive si... ») :

- ...le programme se dote d'un dispositif d'animation et d'accompagnement des porteurs favorisant le montage de projets de qualité ; il s'appuie sur des relais thématiques et territoriaux efficaces afin de faire connaître ses activités, mobiliser les acteurs de terrain et favoriser la mise en œuvre des projets
- ...le programme se dote d'un dispositif de communication pertinent et efficace pour stimuler la participation des bénéficiaires
- ...l'analyse d'opportunité des projets via les avis métiers permet d'assurer une évaluation pertinente et efficace des projets
- ...le rôle du SC dans l'instruction des dossiers est clair et efficace
- ...les projets ainsi programmés présentent une réalisation satisfaisante
- ...les mesures de simplification mises en place facilitent l'action des bénéficiaires et la mise en œuvre des projets
- ...les mesures de simplification mises en place facilitent le travail de l'AG/SC
- ...le programme met en place un cadre qui assure le respect de la charte des droits fondamentaux et des écoconditions afin de répondre aux obligations européennes

2. Constats évaluatifs

2.1. Une animation limitée par des ressources internes et externes réduites

Sources d'information :

- Recueil documentaire : stratégie de redynamisation du programme ; proposition de plan d'action de la CRI ; comptes-rendus des comités de suivi ; note sur le lancement d'un réseau d'acteurs européens (2023) ; organigramme des services de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Recueil de données : enquêtes auprès des porteurs de projets et auprès des partenaires du programme
- Dires d'acteurs

En résumé... *Les ressources humaines dédiées à l'animation du programme sont limitées et fragmentées entre plusieurs services et structures (Région/CRI), ce qui réduit la capacité de mobilisation des porteurs. En parallèle, les acteurs territoriaux (Départements, Cantons...), qui pourraient jouer le rôle de relais du programme, sont encore peu identifiés, bénéficient de peu de ressources pour s'impliquer dans le programme et interagissent que trop rarement, ce qui ne permet pas l'émergence d'une « communauté Interreg » à l'échelle France-Suisse. De manière générale, il ne semble pas exister d'écosystème d'acteurs franco-suisse intégré, les différences entre les pays étant un frein souligné à plusieurs reprises pour la dynamique transfrontalière. Les porteurs de projets bénéficient toutefois d'un accompagnement du Secrétariat plutôt apprécié malgré la lourdeur du programme maintes fois soulignées par l'ensemble des acteurs.*

Il existe toutefois une volonté, matérialisée par la production d'une stratégie de redynamisation et de nouvelles actions de mobilisation, de relancer l'animation du programme pour la suite de la programmation même si les actions engagées restent pour le moment ponctuelles et insuffisamment intégrées à une stratégie plus globale.

2.1.1. Un nombre d'ETP et une organisation générale qui ne suffisent pas à développer une dynamique d'animation franco-suisse

Une animation du programme France-Suisse partagée entre des chargés de mission à temps partiel sur le programme

À l'échelle du programme France-Suisse, il y a actuellement deux chargés d'animation des programmes européens, qui interviennent depuis 2024 sous l'autorité de la Direction Europe et Rayonnement International de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ces deux chargés de mission assurent un premier niveau d'information et réalisent des actions d'animation sur l'ensemble des programmes et fonds européens, dont le programme Interreg. Ces deux personnes travaillent en lien avec les services communication et instruction du programme, ainsi qu'avec les Départements français. Actuellement, ils contribuent à trois grands types d'actions :

- L'organisation de journées d'information sur le programme FR-CH en partenariat avec les Départements français

- La participation à des événements en présentiel et webinaires thématiques en lien avec les thèmes du programme FR-CH

- La mobilisation et l'animation du « Réseau des acteurs européens en Région Bourgogne-Franche-Comté ». Ce réseau d'acteurs régionaux a pour but de sensibiliser les acteurs et partenaires de terrain aux fonds européens, de croiser les informations et permettre la diffusion de pratiques (lors de webinaires et événements). Ce réseau est né d'une réflexion par la Maison de l'Europe, la CCI et la Région. Il s'organise autour de trois groupes de travail : R&I et transformation des entreprises y compris numérique, Transition écologique et énergétique des territoires, y compris territoires intelligents et Culture, citoyenneté, éducation et formation, jeunesse et sport. Il réunit également tous les acteurs intéressés par les fonds européens environ deux fois par an en présentiel.

En dehors du service en charge du Programme Interreg, une chargée d'animation consacre 10% de son temps au programme Interreg FR-SU, le reste étant dédié notamment à la préparation du futur programme 2028-2034.

Au niveau suisse, la CRI, a mobilisé trois personnes ne travaillant pas entièrement sur Interreg : la responsable de la CRI y consacre 20% de son temps et deux chargés de mission, responsables du pilotage travaillent respectivement à 80% et 60% sur Interreg.

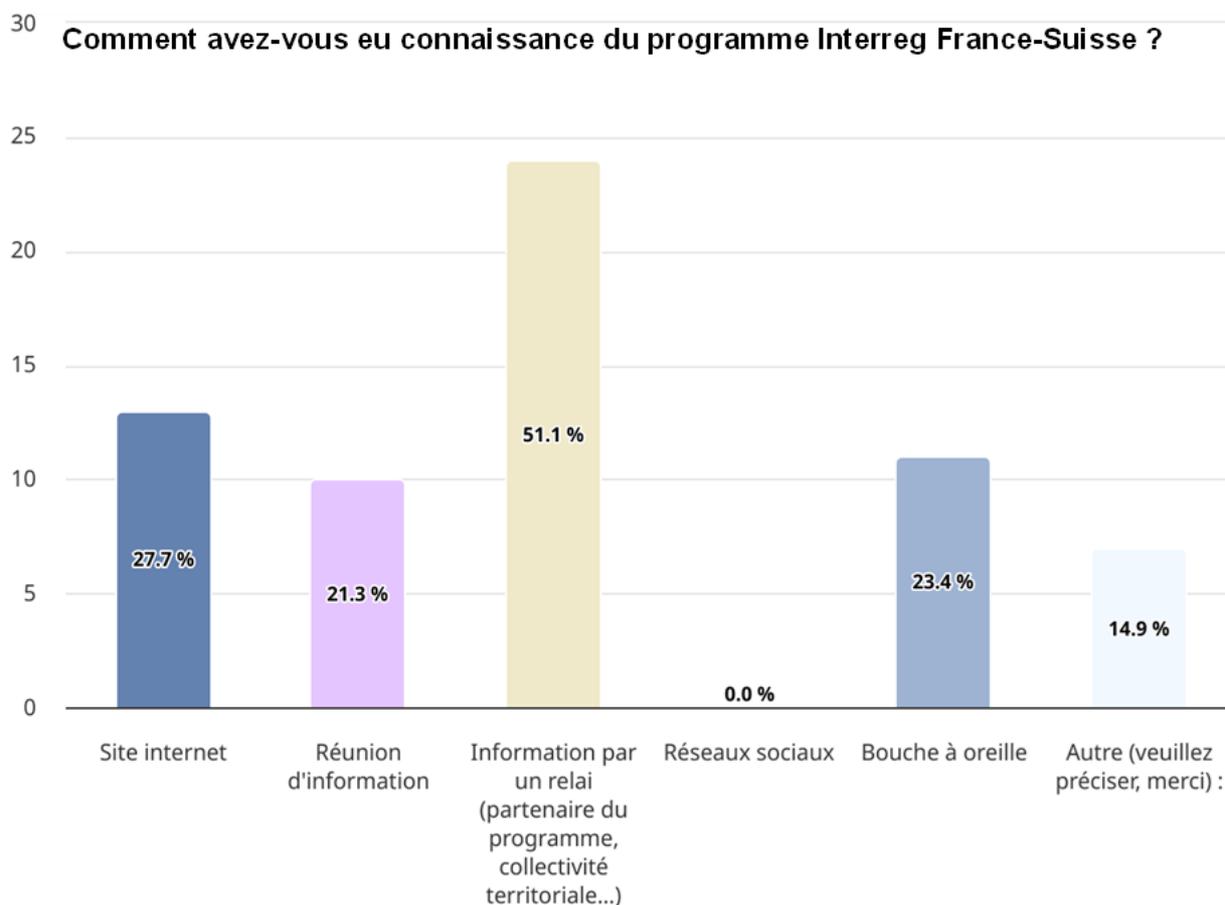
La fonction d'animation du programme est donc dispersée entre 6 personnes et il n'y a donc aucun temps plein dédié exclusivement à l'animation du programme Interreg France-Suisse.

Une mobilisation trop faible d'acteurs pouvant jouer le rôle de relais du programme

À ce jour, il existe un fort besoin de structuration de relais qu'ils soient thématiques ou territoriaux. Des relais pertinents pour le programme ont été identifiés à plusieurs reprises (en comités de suivi, lors des entretiens individuels) dont :

- Les structures agissant à l'échelle transfrontalière et/ou territoires couverts par le programme : le Conseil du Léman, le Comité régional Franco-Genevois ou encore Arcjurassien.org
- Les Départements et les Cantons qui ont une capacité de mobilisation du fait de leur proximité avec un écosystème d'acteurs locaux.

D'ailleurs, l'enquête réalisée auprès des porteurs de projets démontre l'intérêt et le rôle majeur que peuvent jouer les relais dans la mobilisation des porteurs. Ainsi, plus de la moitié des porteurs de projets ont eu connaissance du programme grâce à un relai (partenaire du programme, collectivité territoriale...).



Excepté lors de la réunion de lancement du programme (Saline Royale d'Arc-et-Senans le 9 juin 2022), ayant mobilisé des élus, acteurs locaux et partenaires, les relais potentiels, par manque de ressources notamment, ne participent que peu à des événements communs. De ce fait, ils participent rarement à la dissémination d'information et à une animation sur le programme alors même qu'ils pourraient être vecteurs de mobilisation des porteurs de projets. L'animation se fait ainsi de manière éclatée, en fonction des partenaires.

Côté Départements et Cantons, le temps dédié au programme est difficile à évaluer. Ces derniers se mobilisent notamment pour les Comités de suivi mais sont par contre peu visibles lorsqu'il s'agit de réaliser des activités en tant que relais du programme. Lors de l'enquête réalisée auprès des partenaires du programme, un d'entre eux a ainsi évoqué le besoin de soutien au recrutement d'un mi-temps pour les Départements, afin de favoriser la mobilisation des acteurs et des porteurs de projets.

Le point de vue des acteurs



- Entretiens AG/SC/CRI :

Verbatim

« Il faudrait donner aux Départements les moyens d'un plus grand investissement en tant que relais du programme. »

« Le programme est clairement en sous-effectif. »

« Les délégués cantonaux ont moitié moins de temps dédié à la coopération transfrontalière, par rapport aux périodes de programmation précédentes. »

Certains Cantons (Canton du Valais) conditionnent par exemple le dépôt d'un projet à un premier échange avec leurs agents. D'autres ont peu de temps disponible (Canton de Neuchâtel) et ne mènent pas de démarche proactive d'animation auprès des porteurs de projets potentiels mais attendent plutôt que ces derniers les sollicitent.

Par ailleurs, plusieurs facteurs, au-delà de l'animation, peuvent expliquer cette faible mobilisation des relais. Le fonctionnement politique différencié entre la Suisse et la France impacte la participation des acteurs, selon les partenaires : les délégués cantonaux, par exemple, ont des fonctions à l'échelle de leur Canton qui leur laisse peu de temps pour contribuer à l'animation d'une dynamique transfrontalière. Ils sont par ailleurs investis quotidiennement auprès de leurs acteurs locaux pour la mise en œuvre des politiques cantonales, sur des territoires de petites échelles, ce qui renforce leur connaissance des acteurs locaux (entretiens individuels auprès des partenaires du programme, novembre 2024). Du côté des Départements français, l'animation semble elle aussi limitée : certains acteurs considèrent que la faible contribution financière des Départements aux projets réduit leur volonté de s'investir sur Interreg. La connaissance et la culture Interreg y serait par ailleurs peu développée.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



La mobilisation des Cantons et des Départements dans la démarche d'animation est limitée, alors même que ce sont des acteurs de proximité qui pourraient contribuer grandement à initier une dynamique transfrontalière. Les Départements notamment ont une échelle de proximité qui est intéressante et ils sont proches d'un écosystème local. Les actions d'animation sont éclatées et il faudrait mieux les structurer.

Du côté des Cantons, les délégués ont le sentiment qu'il existe une bonne connaissance des porteurs et des interactions régulières. Du côté français, cela semble moins être le cas, car le territoire couvert est plus grand et que l'implication financière des Départements est limitée.

Verbatim

« Il y a véritablement besoin d'une logique de long-terme en termes d'animation pour créer une nouvelle dynamique »

2.1.2. Une « communauté Interreg » difficilement identifiable

À l'échelle transfrontalière, les partenaires comme les personnels du programme ont identifié trois problématiques qui nuisent à une dynamique France-Suisse, et auxquelles l'animation pourrait répondre :

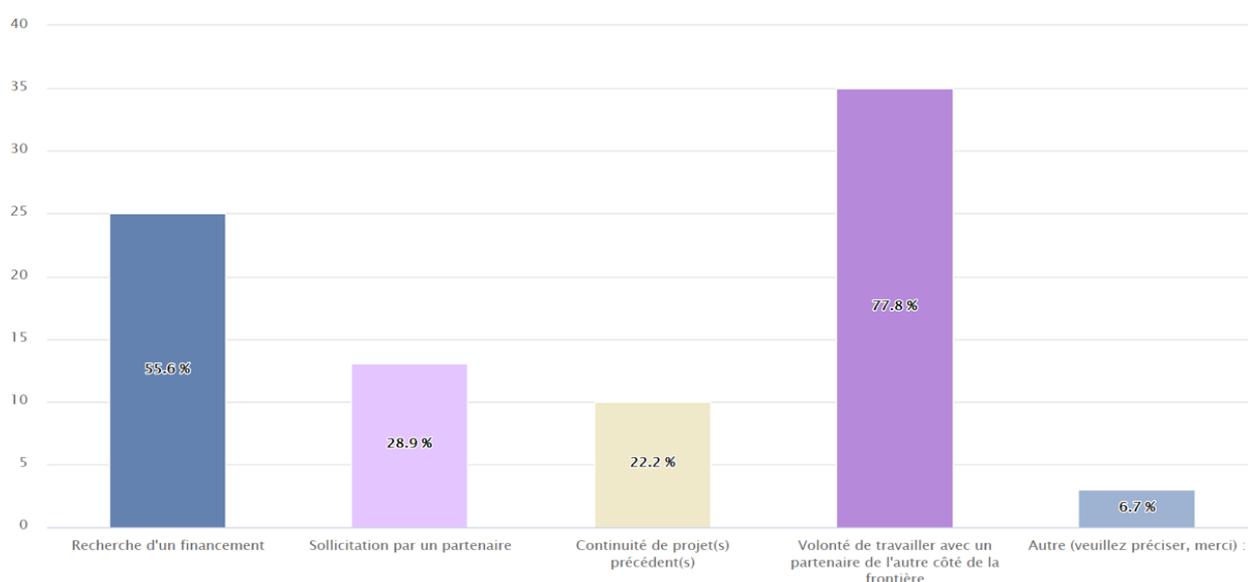
- Une appréhension et un manque de compréhension de la coopération transfrontalière, par les porteurs de projets potentiels. Le programme apparaît comme complexe et difficile d'accès pour de nombreux porteurs (en lien avec des aspects réglementaires et financiers notamment).
- Une relation limitée entre les acteurs France-Suisse qui pourraient constituer une « communauté Interreg » potentielle : les relations entre les Départements et les Cantons suisses ne sont pas fluides, ce qui nuit à une dynamique de coopération transfrontalière. Les acteurs locaux pour des questions politiques (NPR, politiques régionales) et financières (accessibilité des fonds en Suisse, moindre contribution des Départements français) ont des interactions limitées. Par ailleurs, aucun événement commun n'est organisé à l'échelle transfrontalière.

- Une démobilisation de porteurs de projets traditionnellement engagés dans Interreg et la difficulté à toucher de nouveaux porteurs : des porteurs de projets initialement très présents (universités) se sont démobilisés sur la programmation 2021-2027. Par ailleurs, les nouveaux porteurs potentiels sont peu identifiés et aucune action d'animation n'est pour l'instant spécifiquement dirigée vers eux.

Ces problématiques, qui nuisent à la constitution d'une « communauté Interreg » dynamique, sont par ailleurs renforcées par des actions d'animation et de communication pluri-programmes (échelle Europe plus qu'Interreg), qui ne permettent pas de solidifier un réseau d'acteurs transfrontaliers propre à Interreg FR/SU. Les acteurs interrogés ont par ailleurs mentionné l'absence d'événements rassemblant à la fois des acteurs suisses et français. Les synergies sont souvent peu valorisées lors des actions d'animation et celles-ci se déroulent de chaque côté de la frontière sans générer des liens.

Pourtant, ce lien transfrontalier est une des raisons principales qui pousse les porteurs de projets à s'engager dans un projet dans le programme France-Suisse. Ainsi, 77,8% des porteurs interrogés ont évoqué la volonté de travailler avec un partenaire de l'autre côté de la frontière comme principale motivation dans le dépôt de leur projet. Cela démontre les attentes existantes liées à la consolidation d'un écosystème transfrontalier.

Qu'est-ce qui vous a décidé à déposer une candidature Interreg ?



2.1.3. Le rôle possible d'Arcjurassien.org dans l'animation d'une dynamique transfrontalière

La plate-forme de concertation politique Arcjurassien.org a vu le jour en 1985 sous le nom de Communauté de travail du Jura (CTJ) et a permis de développer une connaissance mutuelle, en s'appuyant notamment sur la réalisation de plusieurs études. Son fonctionnement repose sur des groupes de travail, avec des actions sur une diversité de thèmes (formation, transports, agritourisme...). Elle regroupe la Région Bourgogne-Franche-Comté et les cantons suisses de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Dans les années 2000, la structure est rejointe par l'État français et elle devient la « Conférence Trans-jurassienne ». Elle changera encore une fois de nom en 2021 pour devenir Arcjurassien.org. Afin de renforcer la concertation suisse à l'échelle de l'Arcjurassien, arcjurassien.ch est créé en 2008. Cette dernière met en œuvre le volet transfrontalier de la NPR et assure la Coordination régionale Interreg (CRI) du programme France-Suisse. Cette structuration n'a

pas d'équivalent en France et la coordination entre les collectivités territoriales françaises de l'Arc jurassien « peine à exister » (rapport du CESER BFC, 2022).

En 2015 se structure une version française du réseau Arcjurassien.fr par la Région Bourgogne-Franche-Comté, rassemblant les Départements français frontaliers. Elle peine toutefois à fédérer ses acteurs.

Aujourd'hui, l'animation à l'échelle locale est opérée par arcjurassien.ch en Suisse et arcjurassien.fr en France, qui collaborent au sein du Secrétariat Général d'Arcjurassien.org. Toutefois, d'après le rapport du CESER, son fonctionnement n'est pas identifié et source de confusion pour les acteurs territoriaux. La structure française serait par ailleurs beaucoup moins bien connue des acteurs locaux alors même qu'elle dispose d'un animateur. Plusieurs acteurs du programme Interreg France-Suisse ont pourtant mentionné le rôle possible de la structure dans l'animation et le partage d'information à l'échelle transfrontalière. Le rapport du CESER Bourgogne-Franche-Comté évoque ainsi plusieurs pistes d'actions afin de créer une dynamique entre partenaires territoriaux, relais du programme et potentiels porteurs.

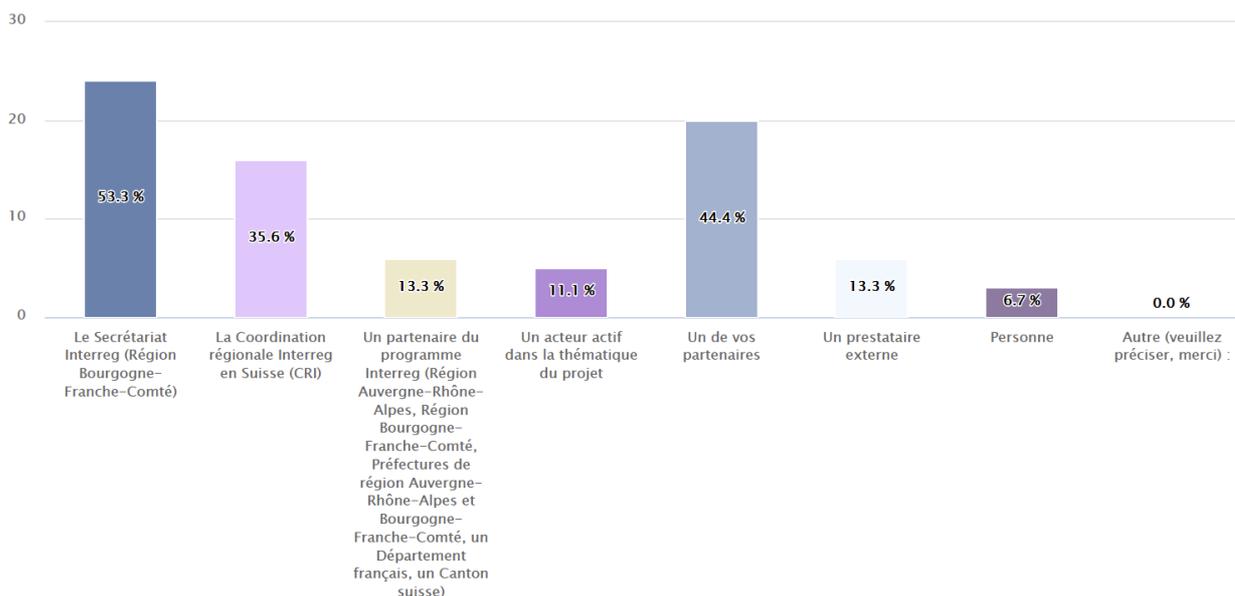
2.1.4. Un appui aux porteurs jugé satisfaisant mais nuancé par la perception de difficultés réglementaires et administratives liées au programme

Un accompagnement des porteurs qui repose notamment sur le Secrétariat Conjoint et les partenaires du programme

L'accompagnement des projets dépend en premier lieu de 6 chargés de mission qui appartiennent au service en charge du Programme Interreg (chargé de mission « projets » dont accompagnement au montage, suivi des projets, contrôle de premier niveau des demandes de remboursement et de paiement).

Qui vous a aidé à monter votre projet Interreg ?

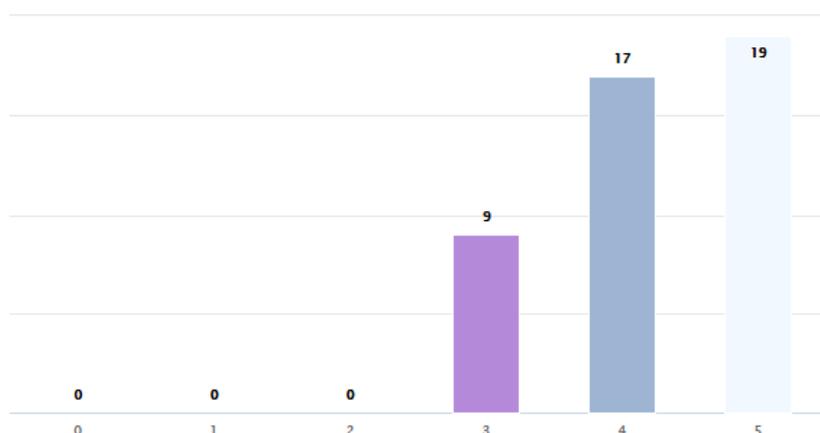
Nombre total de répondants
45/45



Les porteurs de projets, dans l'enquête ont mentionné leur satisfaction quant à cet appui de la part du Secrétariat conjoint.

Êtes-vous satisfait de l'appui dont vous avez bénéficié de la part du Secrétariat Interreg lors de la préparation, du dépôt et de l'instruction du dossier ? Echelle de notation de 0 pas satisfait à 5 très satisfait

Nombre total de répondants
45/45



Moyenne
4.22

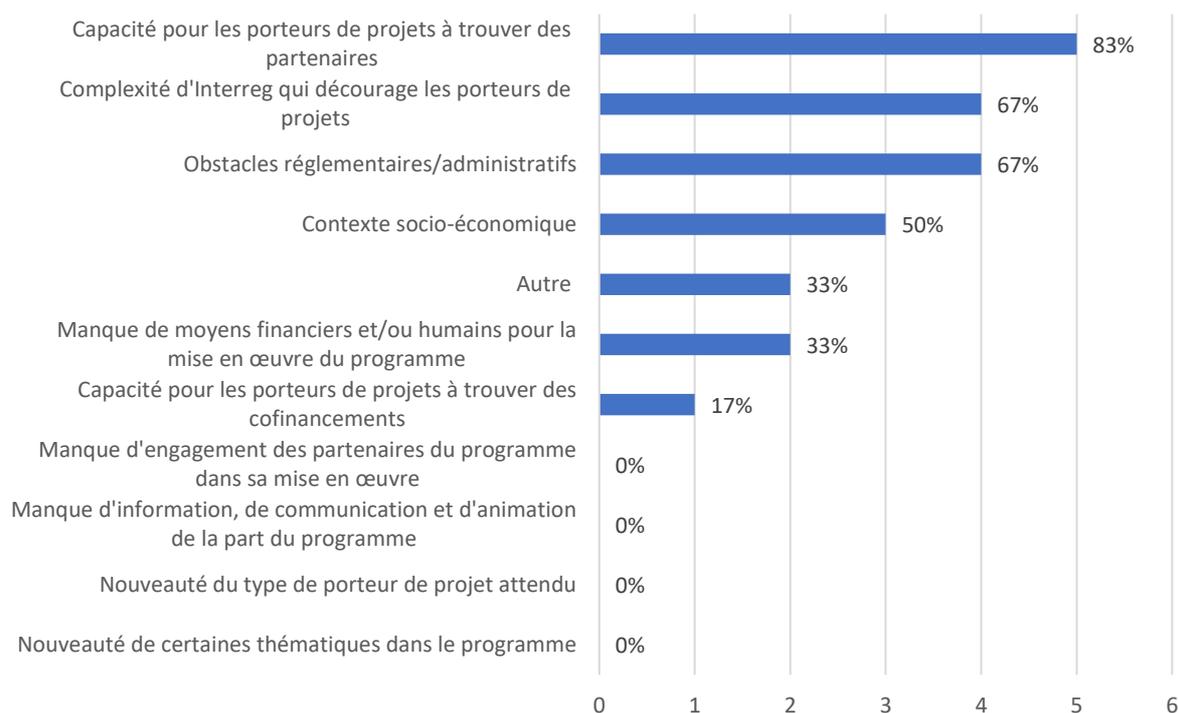
Toutefois, ils ont soulevé plusieurs points d'attention dans le cadre de l'enquête :

- Sur l'accompagnement et l'instruction, un besoin de stabilisation des interlocuteurs, de lisibilité et de suivi plus systématique des porteurs : « *L'appui dépend en grande partie de la personne avec qui nous avons eu des contacts* », besoin d'une « *meilleure information quant aux personnes désignées et leurs rôles* », besoin de « *stabilisation des interlocuteurs* », besoin de « *plus de proactivité des équipes Interreg* »
- Des difficultés liées à la lourdeur des dossiers et à une mauvaise compréhension du programme : taux de cofinancement peu connus par les porteurs ce qui peut décourager le dépôt de projet ; lorsque les porteurs se lancent dans le dépôt d'un projet, une complexité liée aux nombreuses pièces et dossiers à remplir (« *Une impression de fournir plusieurs fois les mêmes pièces... On a l'impression que le dispositif est identique pour un gros projet d'investissement et une opération simple* », « *Le portage de trésorerie est un obstacle considérable pour des structures comme la nôtre ; cela plus la complexité administrative rend l'accès à ces financements complexes et parfois décourageant* »)

Ces éléments révèlent ainsi un accès à une information partielle sur ce qu'est Interreg (taux de cofinancement, modalités) ainsi qu'une complexité notamment à l'étape du dépôt de projet. Ces difficultés sont également identifiées par les partenaires, qui considèrent que les principaux facteurs qui expliqueraient le faible taux de programmation sont la capacité des porteurs à trouver des partenaires mais aussi, les obstacles réglementaires et administratifs et la complexité d'Interreg.

Quels sont les facteurs qui expliquent le faible taux de programmation actuel du programme France-Suisse ?

(Nombre et pourcentage de répondants - total de répondants à l'enquête auprès des partenaires du programme : 6)



Détail des réponses « autre »

Manque de grands projets d'infrastructures transfrontalières et concurrence avec la Suisse dans certains domaines (santé, économie)

Mauvaises expériences ou retours sur des programmes et projets antérieurs

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les différences réglementaires entre la Suisse et la France peuvent parfois limiter l'identification de partenaires. Les espaces de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique sont dynamiques, avec de nombreuses opportunités mais il y a une mauvaise compréhension de ce qu'est l'espace transfrontalier et de ce qu'il pourrait apporter.

Une volonté de renforcer l'accompagnement des porteurs pour les aider à sécuriser leur projet au moment du montage du dossier

Pour réduire la complexité du dépôt et mieux accompagner les porteurs dans la définition de leurs projets, le programme a mis en place des fiches « pré-projets ». Ainsi, chaque porteur intéressé par le programme FR-CH prend contact avec le Secrétariat et remplit cette fiche. Ce travail préliminaire permet de détecter avant de s'engager davantage dans le montage du dossier des problèmes d'éligibilité, d'aides d'Etat ou de marchés publics et, ainsi, de bien les anticiper. Cela évite les déconvenues au porteur lors du dépôt de son dossier.

Toutefois, ces fiches qui étaient au début vecteur de simplification (pas de caractère contraignant), semblent s'être complexifiées au fil du temps. Ainsi, le budget indiqué au sein de la fiche pré-projet doit maintenant être maintenu lors du dépôt du projet. Les fiches sont ainsi devenues, selon certains acteurs, des documents supplémentaires formels à fournir par les porteurs et perdent progressivement leur dimension « pédagogique », de simplification pour les porteurs de projets.

Le point de vue des acteurs



Les fiches pré-projets ajoutent souvent un délai supplémentaire pour l'obtention du financement pour les porteurs de projets. Certains abandonnent donc le dépôt de projet en cours de route.

Un acteur a suggéré de ne pas rendre obligatoire cette étape de pré-projet.

Il y a beaucoup d'informations dans les fiches projets, suffisamment pour discuter sur le fond des candidatures ; ensuite c'est souvent trop tard pour modifier le projet.

Verbatim

« Soit il faut que les fiches pré-projets redeviennent très informelles, pour vérifier l'éligibilité, soit il faut en faire des éléments d'analyse ».

Concernant l'identification de partenaires pour les projets, identifié comme un frein par les partenaires du projet, le Secrétariat envisage de proposer de l'aide sur cet aspect et réfléchit à développer une base de données de recherche de partenaires sur le site internet du programme. C'est pour l'instant une dimension qui n' a jamais été abordée.

Enfin, un des freins souvent identifiés au dépôt de projets (lors des entretiens notamment) est l'identification de thèmes communs aux porteurs suisses et français. L'animation territoriale et l'intensification des rencontres entre acteurs de part et d'autre de la frontière pourraient notamment contribuer à une meilleure connaissance des thématiques d'intérêt des territoires français et suisses.

2.1.5. Une volonté de redynamisation de l'animation du programme pour répondre aux enjeux de programmation

En 2022, l'AG a élaboré une stratégie de redynamisation du programme qui a notamment mis en valeur le besoin d'animation du programme tant au niveau territorial que thématique. Pour surmonter ces difficultés, différentes actions ont été proposées en faveur d'un renforcement de l'animation, bien que celle-ci dépendent des ressources humaines à disposition.

Un **plan d'actions « animation »** a ainsi été présenté lors du Comité de Suivi de décembre 2022, faisant suite à la réalisation d'ateliers participatifs avec les partenaires techniques du programme et à la suite du rapport d'évaluation du programme, réalisé par le cabinet Technopolis en 2022. Trois actions sont mentionnées dans ce document :

- **ACTION 1** – Suivi des actions d'animation menées sur le territoire transfrontalier par l'AG et les relais du programme : création d'un calendrier commun entre l'AG, la CRI et les partenaires techniques. Cet outil doit permettre d'identifier les manques en termes d'animation et de recenser les besoins d'intervention de l'AG, CRI et du SC.

- ACTION 2 – Création d’une communauté Interreg : mise en place de webinaires sur les modalités de gestion, de suivi des projets (indicateurs, remontée de dépenses, communication) pour les porteurs, bénéficiaires et partenaires. La fréquence devrait être d’une fois par trimestre. À ce jour, un webinaire a été organisé sur le thème suivant : « Partenaires français : comment bien remonter le solde de vos projets ? » (Mars 2023).

- ACTION 3 – Poursuite des réunions post-programmation, afin d’accompagner les porteurs de projets suite à la programmation de ces derniers.

Dans le cadre de cette redynamisation, plusieurs réunions sont prévues avec des acteurs ciblés (CCI, structures travaillant sur la biodiversité...) à l’échelle franco-suisse pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle.

En complément, pour contribuer à la mobilisation de potentiels porteurs de projets, la Région Bourgogne-Franche-Comté en tant qu’Autorité de gestion a mis en place un suivi de viviers de projets pouvant être soutenus par Interreg. Les agents travaillent à les qualifier le plus précisément possible via des prises de contacts et des échanges, soit suite à une sollicitation de structures locales, soit de leur propre initiative pour leur faire connaître le programme. Depuis mai 2023, il y a eu 42 prises de contacts, 11 contacts « avancés » ayant donné lieu à des échanges directs avec les acteurs et 6 fiches préprojets déposées en septembre 2024.

Enfin, les PTIC peuvent contribuer à redynamiser le programme et à renforcer la logique d’animation. Ainsi, quelques actions ont été réalisées pour les répondants aux PTIC dont un séminaire national à Baden en Suisse (<https://regiosuisse.ch/fr/conference-suisse-interreg-2024>) en septembre 2024.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les PTIC peuvent agir comme un moyen de débloquent certains acteurs, encore peu présents sur le programme. Certains thèmes peuvent aussi devenir fédérateurs pour mobiliser les porteurs de projets (par exemple, la transition écologique) et faire l’objet d’une animation thématique plus ciblée selon les besoins identifiés territorialement. Enfin, les personnes ayant pris part à des PTIC peuvent ensuite devenir de potentiels relais du programme. Ils auront intégré la logique du travail transfrontalier et peuvent en devenir de bons ambassadeurs.

2.2. Un dispositif de communication insuffisamment structuré et doté

Sources d'information :

Recueil documentaire : plaquette de présentation du programme Interreg France-Suisse 2021-2027 ; vidéos et autres supports grand public de présentation du programme ; site internet du programme ; guide du porteur de projet 2021-2027 ; guide des indicateurs ; guide des dépenses ; guide de communication aux porteurs ; note de lancement de réseau par la Région Bourgogne-Franche-Comté

- Recueil de données : analyse du site internet du programme
- Dires d'acteurs : enquêtes auprès des porteurs de projets et des partenaires du programme

En résumé... *Un chargé de communication communique sur l'ensemble des fonds européens dont Interreg FR-SU. Les partenaires sont investis de manière inégale dans la communication du programme, selon leur temps disponible. En termes de structuration, il n'existe pas de plan de communication ou de capitalisation ; un axe dédié à la communication existe toutefois dans la stratégie de redynamisation du programme 21-27. À ce jour, les actions de communication se font via le site internet et les réseaux sociaux, et visent essentiellement les porteurs de projets et bénéficiaires. Ces derniers disposent également de plusieurs guides d'information sur le dépôt et la mise en œuvre de leurs projets. Il n'y a pas de supports de communication et/ou d'appui à la communication spécifiques aux partenaires du programme.*

2.2.1. Une communication qui s'appuie quasi exclusivement sur des agents hors service Programme Interreg

Au sein de l'Autorité de gestion, il n'y a pas de personne dédiée à 100% de son temps à la communication et la capitalisation du programme France-Suisse. Les agents mobilisés sur le sujet ne proviennent pas du service en charge d'Interreg et communiquent également sur les autres fonds et programmes européens gérés par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ils travaillent bien évidemment en partenariat avec les deux chargés de mission animation du service Programme Interreg.

Au-delà, chaque partenaire du programme peut faire le choix individuellement, de communiquer sur le programme. Quelques actions de diffusion d'information ont par exemple lieu sur le site d'Arcjurassien.org. Si les institutions membres de la gouvernance Interreg affectent au moins une personne au programme et à son suivi, le temps disponible est souvent limité et les agents contribuent peu ou au cas par cas à la communication sur le programme.

Le point de vue des acteurs

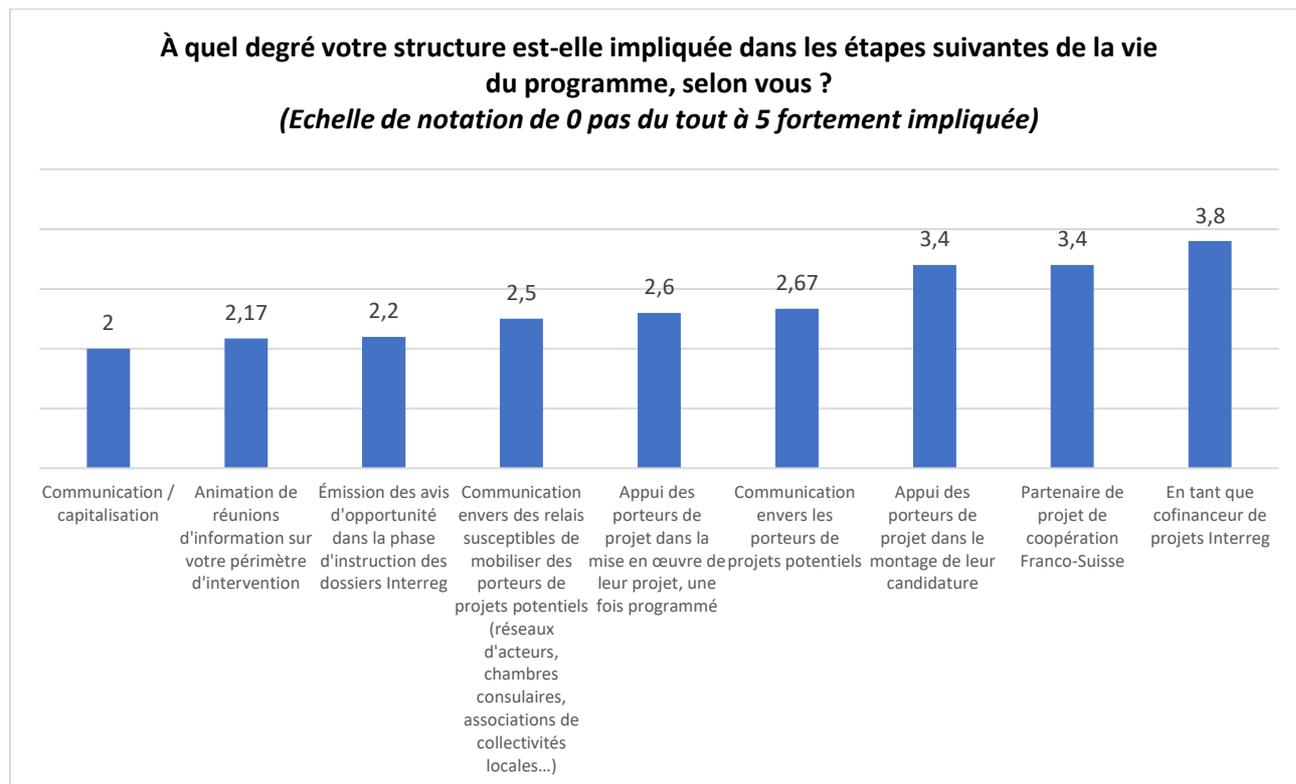


Verbatim

« Tout le monde fait un peu de communication sur le programme France-Suisse et donc les actions sont éclatées. Il faudrait un poste dédié à cette activité. »

« Il n'y a au total que trois personnes dédiées à l'animation et à la communication. Ce sont en plus plutôt des profils d'instructeurs et non pas des spécialistes de la communication. »

D'après l'enquête réalisée auprès des partenaires du programme, ces derniers considèrent qu'ils investissent assez peu les champs de la communication, que ce soit envers les porteurs de projets potentiels et les relais territoriaux. Ils sont également un nombre réduit à considérer qu'ils sont impliqués dans la capitalisation du programme.



2.2.2. Un absence de stratégie de communication et de capitalisation

Le programme Interreg France-Suisse ne possède ni de stratégie de communication, ni de stratégie de capitalisation. Toutefois, un axe dédié à la communication a été développé lors de l'élaboration du plan d'actions pour la redynamisation du programme IFS 2021-2027. Lors de la définition du plan et pour faire suite au recensement des besoins auprès des équipes techniques, plusieurs outils ont été créés pour contribuer à la communication (plaquettes de présentation, vidéos sur le programme FR-SU, rediffusion de webinaires thématiques, guides...).

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les acteurs interrogés ont évoqué le manque d'une stratégie commune dédiée à la communication. Cela nuit, selon eux, à l'efficacité des actions de communication sur le programme. La communication réalisée à l'échelle pluri-programmes, et non pas uniquement à celle d'Interreg, limite également la visibilité du programme.

Verbatim

« La capitalisation pourrait peut-être permettre de valoriser davantage le programme et de le rendre plus visible »

Concernant la capitalisation des projets, le programme s'inscrit pour le moment dans une démarche uniquement de valorisation (approche communication). Ainsi, une page sur le site internet du programme est dédiée à la présentation des projets soutenus par le programme. Chaque projet fait l'objet d'une petite fiche de présentation avec une description (porteur, partenaires), les résultats attendus et le budget.

Les projets peuvent être identifiés par des filtres en haut de page (thèmes, programmation, Départements et Cantons) ou via une représentation cartographiée. Il est également possible de télécharger la liste des projets soutenus au format Excel.

interreg Collaboration par l'Europe
France - Suisse

Accueil > Les projets soutenus > Les projets soutenus

Les projets soutenus 143 résultats [EXPORTER LA LISTE](#) [AFFICHER LA CARTE](#) [FILTRES](#)

Retrouvez sur cette page tous les projets soutenus par le programme.

Et téléchargez :

- La [liste des projets ayant reçu le soutien du programme Interreg France-Suisse 2021-2027](#)
- La [liste des projets ayant reçu le soutien du programme pour la période 2014-2020](#)
- Le [livret des réalisations du programme Interreg France-Suisse 2014-2020](#)
- Les [fiches bilan de la programmation 14-20](#) pour les départements du **Doubs**, du **Jura** et du **Territoire de Belfort**

Participer à la montée en compétences en capitalisation proposée par l'ANCT

L'ANCT propose depuis de nombreuses années un accompagnement des programmes Interreg dans la capitalisation. Ceci se concrétise notamment par l'organisation d'ateliers qui permettent d'échanger entre les programmes sur les différentes pratiques. Si les ambitions, les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la capitalisation varient d'un programme à l'autre, plusieurs tendances générales se confirment en matière de capitalisation :

- ne pas attendre la fin du programme pour engager une stratégie de capitalisation
- faire évoluer les outils de valorisation : les bases de données de réalisation Interreg remplacent les bases de données de projets pour encourager la réutilisation des réalisations issues des programmes Interreg par d'autres acteurs
- créer les conditions d'échanges entre porteurs de projet, pour améliorer la qualité des projets et leur impact sur le territoire

Ces éléments doivent être intégrés dans une stratégie ou un plan de capitalisation.

Ce qui se fait ailleurs : L'exemple des actions de capitalisation de Interreg Marittimo

Le plan de capitalisation et de communication du programme Interreg Marittimo a été mis en place dès le début de la programmation 2014-2020 et ce, afin de favoriser la réutilisation des connaissances et des résultats issus des projets Interreg. Le programme a construit son action sur trois piliers :

- La construction de communautés thématiques d'apprentissage, qui accompagnent la vie du programme
- Le ciblage d'opportunités de dialogue des projets avec des communautés thématiques issues d'autres programmes CTE
- La croissance de résultats de haute qualité, issus des projets

Pour y répondre, le programme a adopté une approche « programme » (création de pôles thématiques liés aux appels à projets, recrutement d'une expertise externe pour soutenir les pôles thématiques, mise en œuvre d'un appel spécifique « capitalisation ») et une approche « projets » spécifiques (soutien aux projets, amplification du soutien budgétaires aux actions de communication, activation de relations avec des plateformes et des réseaux extérieurs au programme).

Pour en savoir plus : [lien](#).

2.2.3. Une communication qui s'appuie essentiellement sur le site internet et les réseaux sociaux

La communication du programme passe par deux canaux principaux : le site internet et les réseaux sociaux.

Une refonte du site internet

Le site internet du programme Interreg France-Suisse a été créé au début de la programmation 2014-2020 mais nécessite encre d'être mis à jour pour la période 2021-2027. Pour cela, un travail de refonte du site internet a été engagé en 2024 et devrait faciliter l'accès à l'information pour les utilisateurs. Actuellement, la plupart des ressources à destination des porteurs et bénéficiaires (guides, vidéos) sont diffusées sur le site.

L'amplification de la présence du programme sur les réseaux sociaux

Une page LinkedIn dédiée au programme a été créée en décembre 2022. Le but est d'inviter les partenaires et les bénéficiaires à relayer les informations du compte et les publications ainsi qu'à transmettre des propositions de contenus. L'objectif est ainsi de renforcer la présence en ligne du programme et de mobiliser de nouveaux porteurs, au-delà des cercles habituels de diffusion de l'information Interreg France-Suisse.

D'après l'enquête réalisée auprès des porteurs de projets, aucun d'entre eux n'ont eu connaissance du programme Interreg France-Suisse via les réseaux sociaux ; 27,7% d'entre eux ont par contre eu connaissance du programme via le site internet.

La création de l'outil « Mon projet européen » à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Cet outil a pour objectif de faciliter la première prise de contact des candidats et leur engagement sur les fonds européens. Il doit permettre de :

- Orienter les porteurs de projets vers le bon financement européen disponible
- Rediriger les porteurs potentiels vers les bons interlocuteurs qui pourront les accompagner dans la définition de leurs projets.

Ce dispositif est devenu la porte d'entrée vers les fonds européens au sein de la Région. Ainsi, Interreg est souvent évoqué par ce biais lors de l'information aux porteurs de projets.

Au-delà, les porteurs de projets peuvent également solliciter les services de la Région par téléphone ou mail à propos du programme et bénéficie alors d'un échange en visioconférence, réunissant les secrétariats conjoints français et suisse.

2.2.4. Des guides qui ciblent les porteurs de projets et les bénéficiaires

Pour informer et aiguiller les acteurs du programme, plusieurs guides sont diffusés et accessibles en ligne sur le site internet du programme :

- Un guide du porteur de projet, daté de 2023 : ce guide donne les clefs nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets. Il présente les différentes étapes de la demande d'aide à la demande de paiement, en intégrant les contrôles d'audits d'opération. Il met en avant des bonnes pratiques, points de vigilance et des éléments de questions/réponses
- Un guide des indicateurs pour les porteurs de projets, daté de 2022 : ce guide présente les priorités du programme et les indicateurs associés.
- Un guide de communication à l'attention des bénéficiaires : il soutient les partenaires dans la publicité et la communication du programme Interreg France-Suisse, en présentant des exemples et des contre-exemples.

- Un guide des dépenses, daté de 2023 : il décrit les critères d'éligibilité des dépenses et les différents postes de dépenses possibles pour un projet.

Pour compléter ces outils, plusieurs webinaires ont été organisés par le programme : quatre webinaires sur chacune des priorités du programme et un webinar sur le « montage et la mise en œuvre d'un projet Interreg France-Suisse ». Si ces outils visent les porteurs et bénéficiaires, il n'y a pas de supports de communication dédiés aux relais et partenaires du programme. Plusieurs supports grand public sont par ailleurs diffusés sur le site internet (plaquette de présentation du programme, vidéo).

Enfin, les PTIC ont fait l'objet d'actions de communication spécifiques à travers des webinaires ([lien](#)) et des présentations lors d'événements (événement Interreg à Baden en septembre et présentation à Sainte Croix en octobre 2024 – [lien](#)).

La communication se concentre ainsi essentiellement sur les bénéficiaires et les porteurs de projets. Les partenaires sont peu investis dans cette action et se font peu le relais d'information sur le programme Interreg France-Suisse. Le nombre réduit de ressources humaines dédiées à la communication ainsi que l'absence de plan prédéfini rendent les actions de communication parcellaires.

Ce qui se fait ailleurs : Le plan de communication 2014-2020 du programme Interreg ALCOTRA



Le plan de communication du programme présente les objectifs en matière de communication. Il introduit également le type d'actions développées pour chaque public cible (bénéficiaires potentiels, bénéficiaires, grand public, partenariat).

Pour mettre en œuvre ce plan, le secrétariat conjoint bénéficie d'un chargé d'information et de communication à temps plein, qui s'appuie sur l'expertise technique de la Direction de la communication de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, cet agent s'appuie sur un réseau des animateurs, composé de 5 animateurs qui se font relais du programme à l'échelle locale (3 en Italie et 2 en France). Enfin, le personnel des administrations partenaires bénéficie de formations afin de mieux comprendre le programme et de construire un discours partagé sur Interreg ALCOTRA.

Pour en savoir plus : [lien](#).

2.3. L'analyse d'opportunité des projets via les avis métiers : un besoin de renforcer la dimension transnationale des projets face aux enjeux territoriaux

Sources d'information :

- Recueil documentaire :
 - o Analyse documentaire (grille de notation pour l'émission de l'avis d'opportunité du programme ; fiches d'évaluation)
- Dires d'acteurs
 - o Avis des personnes en charge du pilotage du programme (entretiens)
 - o Avis des partenaires (enquête)
 - o Avis des personnes en charge de l'instruction au SC (entretiens)

En résumé... *Les avis métiers sollicités par le programme France-Suisse doivent permettre d'apporter une expertise thématique et territoriale sur les candidatures de projets. Etant donné les systèmes de financement différenciés, l'évaluation des projets est effectuée à la fois par des services français et suisses pour chaque projet (services des Régions et SGAR pour la France et services des Cantons pour la Suisse).*

Bien que les grilles d'évaluation soient communes, cette situation peut amener à des divergences d'interprétation sur les projets, les avis métiers évoluant dans des contextes territoriaux et nationaux différents.

Par ailleurs, les avis métiers comptent pour 50% de la notation des projets et ont une forte influence sur la sélection ou non de ces derniers.

Si leur fonction est essentielle, des améliorations pourraient être apportées en s'assurant que les personnes en charge des avis métiers ont une compréhension commune des objectifs de ces avis et en ajustant le cas échéant leur pondération dans le processus d'évaluation afin notamment de renforcer la prise en compte de la dimension transfrontalière des projets.

2.3.1. Un double processus d'évaluation, français et suisse, pour chaque projet

Durant la période 2014-2020, les avis métiers étaient rédigés à partir de formulaires différents utilisés par les partenaires français et les partenaires suisses. Pour la période 2021-2027 une amélioration sensible a été apportée avec l'utilisation d'un formulaire commun.

Selon le Document de Mise en Œuvre (DOMO) du programme Interreg France-Suisse, les critères d'évaluation suivants relèvent de l'évaluation des services métiers :

- Pertinence de la plus-value transfrontalière
- Cohérence, équilibre et qualité du partenariat
- Inscription dans les politiques et stratégies régionales et nationales
- Cohérence, qualité et crédibilité du projet en général
- Cohérence des choix techniques et caractère innovant ou exemplaire
- Cohérence des coûts du projet au regard des actions envisagées

- Pérennité du projet et transférabilité des résultats
- Retombées attendues, notamment d'un point de vue économique

A chaque critère sont appliquées des notes de 0 à 5 : Insatisfaisant ; Passable ; Satisfaisant ; Bien ; Très bien ; Excellent.

Ces évaluations sont conduites par les services suivants en France et en Suisse :

France :

- Région Bourgogne-Franche-Comté et ses directions opérationnelles (ou métiers) (Arc Jurassien)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses directions opérationnelles (ou métiers) (Bassin Lémanique)
- Services de l'Etat définis par les SGAR Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes

Suisse :

- Services métiers des Cantons concernés

Le Secrétariat conjoint peut consulter tout autre service métier ou entité compétente, notamment en cas de besoin d'expertise approfondie et à condition que soit assurée l'absence de conflit d'intérêts entre l'expert consulté et le projet instruit. Dans le cas où un service métier rend une grille d'évaluation incomplète, il peut demander des compléments au service métier concerné. Dans le cas où le service métier ne répondrait pas aux sollicitations du Secrétariat conjoint, il appartient au Secrétariat conjoint d'attribuer une appréciation à chaque critère.

Les évaluations des avis métiers et du Secrétariat conjoint sont réalisées en parallèle et de façon indépendante, le Secrétariat conjoint et la Coordination régionale Interreg se contentant généralement de reporter l'avis métier dans les rapports d'instruction sans les confronter.

L'évaluation des services métiers se conclut par un avis général synthétique et une appréciation parmi trois possibilités : favorable, favorable sous réserves ou défavorable. En cas de réserves, celles-ci doivent être clairement explicitées. Ces critères de sélection peuvent être modifiés, précisés ou complétés pour les besoins de l'instruction et en fonction de la nature des projets. Ils peuvent notamment être précisés dans les fiches actions qui couvrent les objectifs spécifiques du programme.

Une fois rédigés, les avis métiers sont transmis au partenariat du programme pour la préparation des pré-comités. Ces pré-comités sont l'occasion de présenter les avis métiers et d'explicitier les réserves éventuelles qui ont été émises afin de juger de leur pertinence et recevabilité avant de les transmettre aux porteurs de projets. Dans les faits, les remarques des avis métiers sont reprises dans leur intégralité et communiquées aux porteurs de projets pour qu'ils apportent des réponses. Ces réponses sont ensuite transmises aux avis métiers qui lèvent alors ou non leurs réserves.

Les avis finalisés sont transmis au Comité de suivi qui procèdent à la sélection finale. Pour chaque projet une note finale est attribuée en appliquant une pondération qui accorde respectivement 25% de la note aux avis métiers français, aux avis métiers suisses, au secrétariat conjoint français et à la Coordination Régionale Interreg pour la Suisse. Les avis métiers sont partagés par souci de transparence **mais l'évaluation est de la responsabilité des partenaires du programme** et l'inscription d'un projet dans ces critères ne garantit en rien la programmation dudit projet.

2.3.2. Des positions différenciées et une certaine influence des contextes territoriaux sur les avis métiers

Si les avis métiers doivent permettre d'apporter un éclairage thématique et technique sur la pertinence des candidatures de projets, ils sont également influencés par le contexte géographique, institutionnel et politique dans lequel s'inscrivent les acteurs en charge de délivrer ces avis. A noter que les avis métiers sont rendus par des acteurs qui ne sont pas des spécialistes de la coopération territoriale européenne. Ces personnes bénéficient de réunions d'informations pour leur permettre de comprendre le fonctionnement et les objectifs du programme de coopération mais leur culture professionnelle est marquée par leur spécialisation thématique et les enjeux des territoires sur lesquels ils interviennent.

Pour la période 2014-2020, le poids des avis métiers était plus important et **certains projets ont pu être programmés alors qu'ils n'avaient pas les qualités requises**, ce qui a conduit à des difficultés de mise en œuvre. **Pour la période 2021-2027 les évaluations rendues par les avis métiers sont plus rigoureuses à cet égard** et lorsque des projets rencontrent des difficultés de mise en œuvre c'est généralement lié à des aspects qu'il n'est pas toujours possible d'anticiper au moment de l'évaluation (retrait d'un cofinanceur en cours de projet par exemple).

L'analyse des avis métiers et de leur poids dans l'évaluation finale des candidatures met en évidence la nécessité de renforcer la question de la « coopération » et l'analyse de la plus-value transfrontalière des projets dans le processus de sélection.

Cette évolution pourrait être envisagée en prenant en considération les points suivants :

- Le niveau de sensibilisation des services métiers aux enjeux de la coopération transfrontalière
- Une évolution de la pondération des avis métiers au sein de la note d'évaluation finale

Une bonne pratique :



Durant la période 2014-2020, les avis métiers utilisaient des **formulaire d'évaluation** distinctes pour effectuer leur évaluation. Pour la période 2021-2027, une grille commune a été élaborée pour assurer une plus grande cohérence dans le rendu de ces avis.

Les **pré-comité de suivi** permettent d'échanger sur les évaluations émises par le SC, la CRI et les avis métiers et faciliter ainsi le déroulé des Comités de suivi dans un processus de gouvernance complexe.

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les personnes engagées dans la production des avis métiers n'ont pas tous la même connaissance et compréhension du fait transfrontalier ; ces avis sont parfois marqués par des approches plus territoriales que transfrontalières. Il serait utile de mieux informer et sensibiliser les avis métiers à la dimension transnationale du programme et à ses implications

Les avis métiers en Suisse sont influencés par le fait que les Cantons participent activement au financement des projets (analyse plus approfondie que côté français et importance donnée aux enjeux de développement territorial). Les avis français accordent plus d'attention aux questions administratives et financières et les avis suisses aux aspects stratégiques des projets. Il peut y avoir des évaluations des avis métiers qui sont complètement différentes entre la France et la Suisse.

75% des répondants à l'enquête « partenaires du programme » indiquent qu'ils disposent des informations et moyens suffisants pour émettre des avis d'opportunité pertinents sur les projets. Les services métiers ont une bonne connaissance du territoire mais parfois il est difficile de comprendre à quoi vont servir les projets (besoin de vulgarisation). Il faut parfois aller chercher des informations complémentaires directement chez les porteurs de projets.

Le format des candidatures de projets (format Excel) n'est pas facile à exploiter pour les services métiers.

Selon certains partenaires, il est difficile d'avoir le contenu détaillé des avis métier suisses avant les Comités de suivi. Les avis d'opportunité permettent de comprendre rapidement l'intérêt d'un projet pour les non-instructeurs. Les avis métiers ont un poids très important (peut-être trop) dans la sélection des projets.

Il serait utile de faire des comparaisons avec les systèmes d'évaluation d'autres programmes (Espace alpin, Rhin Supérieur...).

2.4. Une instruction par le SC complexe, difficile pour les agents et longue pour les porteurs, centrée sur les aspects réglementaires, et pesant seulement pour moitié dans la sélection, au côté des avis métier, et en partie au détriment de l'analyse de la dimension transfrontalière des projets

Sources d'information :

- Recueil documentaire : le DOMO, grille d'instruction, règlement intérieur du Comité de suivi, procès verbaux des comités de suivi
- Dires d'acteurs : Entretiens, enquête en ligne auprès des porteurs de projets

En résumé... Le circuit d'instruction semble long et lourd pour les porteurs. Une moyenne de près de 10 mois est observable entre le dépôt d'une fiche pré-projet et le lancement du projet lui-même. Pendant cette période, le projet est analysé par le Secrétariat (côtés suisse et français), les Directions métiers (côtés suisse et français), les membres du Pré-comité et enfin les membres du Comité de suivi.

A chaque étape les avis se construisent des deux côtés de la frontière, avec des priorités différentes, sans une approche réellement franco-suisse.

L'avis du Secrétariat ne représente que 50% de la note (les 50% restant concernant les avis métiers), il se concentre principalement sur les critères

*d'éligibilité et le respect des règles européennes (pour la partie française).
Les avis métier pèsent donc fortement dans la sélection des projets.*

2.4.1. Une instruction du Secrétariat conjoint avec un double regard : suisse et français

Le DOMO décrit les modalités d'instruction des dossiers combinant une analyse de la part :

- des acteurs français et suisses du Secrétariat conjoint
- des Directions métiers en France et en Suisse

Ces analyses sont partagées par souci de transparence mais l'évaluation est de la responsabilité des partenaires du programme et l'inscription d'un projet dans ces critères ne garantit en rien la programmation dudit projet. La sélection des opérations se fait par le Comité de suivi du programme Interreg France-Suisse.

Pour rappel, les critères d'évaluation relevant du Secrétariat conjoint sont les suivants :

- Capacité administrative du chef de file et des partenaires
- Qualité de la dimension transfrontalière de la coopération ;
- Contribution aux indicateurs de réalisation et de résultat ;
- Capitalisation de projets antérieurs ;
- Qualité du budget et du plan de financement ;
- Qualité de la prise en compte des obligations liées aux règles de la commande publique (lorsque pertinent) ;
- Cohérence du plan de communication
- Cohérence des livrables proposés
- Prise en compte des principes horizontaux ;
- Respect des critères d'éco-conditionnalité (lorsqu'applicables) ;

L'évaluation du Secrétariat conjoint se conclut par une synthèse de l'instruction se prononçant en faveur de la sélection d'une opération, de son ajournement ou de son rejet.

Les PV des Comités de suivi indiquent les avis respectifs du Secrétariat côtés français et suisse, avis étant souvent similaires (peu d'écarts significatifs dans les notes). Toutefois, les synthèses de ces évaluations montrent quelques différences dans les approches :

- côté français, l'analyse semble se concentrer beaucoup sur le respect de la commande publique, la finalité du projet, les partenaires engagés et les détails de la mise en œuvre. Les projets étant financés par des fonds européens, le secrétariat est également très vigilant sur le respect des règles en matière d'éligibilité.
- côté suisse, l'évaluation semble concernée davantage la dimension financements (confirmation des cofinancements par les partenaires du projet et adaptation du budget le cas échéant)

2.4.2. Une équipe d'instruction au Secrétariat sans affectation thématique ou géographique

La grille semble assez complexe aux dires des acteurs et les instructeurs ne disposent que de peu de guidances pour les aider à évaluer certains critères (les critères d'éco-conditionnalité, les indicateurs...). La chargée de suivi des FESI apporte son regard sur l'analyse de la partie indicateurs et échange avec les instructeurs. Mais aucun document formel d'accompagnement côté français n'a été transmis à ce jour sur les différents critères. Le nombre de projets étant par ailleurs limité, la

comparaison entre les projets pour consolider les avis et les ajuster, n'est que très peu possible. Côté suisse, la CRI a proposé un tableau afin de donner des points de référence pour noter les projets.

Par ailleurs, notamment en raison d'un important turn-over des équipes, les porteurs de projet ont été en contact avec de nombreux interlocuteurs, ce qui n'a pas facilité cette phase d'instruction. Ceci amène à réfléchir à une autre organisation possible, dans laquelle les instructeurs se répartiraient les instructions en fonction des thèmes et/ou des zones géographiques. Au niveau thématique, ceci permettrait de renforcer leurs compétences sur un sujet, de croiser les projets couvrant un même domaine. Au niveau géographique, ces instructeurs deviendraient des référents géographiques avec une connaissance renforcée des enjeux territoriaux et une collaboration étroite avec les Départements notamment. Quelle que soit l'option, le porteur de projet aurait un « référent » (qui pourrait certes changer mais serait un interlocuteur unique), ce qui contribuerait à le rassurer et à faciliter cette phase d'instruction.

Ce qui se fait ailleurs : Le programme Euro-MED



Le programme EuroMed pour cette programmation souhaite spécialiser chaque chargé de projets du Secrétariat Conjoint sur un thème spécifique et les inciter à participer à des événements thématiques, à développer un réseau avec des acteurs extérieurs et clés sur ce thème. Ceci contribuera à une montée en compétences et à une amélioration de la qualité des projets.

Le point de vue des acteurs – Enquête « porteurs de projets » :



Verbatim :

« Depuis 2023, dans le cadre de l'instruction de notre dossier, nous avons eu trois interlocutrices différentes, idem côté suisse ; ce qui nécessite beaucoup de ressources de notre part pour répondre aux questions et demandes des équipes d'Interreg qui n'ont pas toutes forcément la même approche du projet et qui n'ont pas toutes les informations, comme par exemple les visio et les échanges téléphoniques initiés entre les équipes d'Interreg et le porteur du projet »

2.4.3. Une prise en compte de l'avis du secrétariat limitée

Il est indiqué dans le DOMO que l'analyse du Secrétariat conjoint FR et CH représente respectivement 25% de la note, soit 50% au total (les 50 % restant relevant de l'analyse des services métiers en France et en Suisse). Les opérations sont classées selon ces notations qui servent de base aux échanges en Comité entre les partenaires, qui procèdent à la sélection définitive.

L'analyse du Secrétariat aboutit à un avis consultatif puisqu'il est un membre du Comité de suivi avec une voix consultative. Le poids dans la note finale est partagé à égalité avec les avis métier. A noter que nombre de programmes prennent en compte des avis métier, mais sans leur accorder de pondération dans la notation (intégration qualitative des avis métier dans l'analyse réalisée par les instructeurs du programme, leur permettant de renforcer leur argumentaire sur certains points de leur grille de notation). Les avis métiers prennent donc une place prépondérante dans la sélection des projets du programme Interreg France-Suisse, même si leurs analyses restent inégales et peu homogènes (voir partie ci-dessus).

Par ailleurs, côté français, très peu de projets semblent refusés. Ceci s'explique notamment par l'accompagnement en amont assuré par le Secrétariat conjoint qui permet de « sécuriser » les projets au niveau des règles (éligibilité, aides d'état, marchés publics...) avant d'être analysés par les Directions métiers.

2.4.4. Un temps d'instruction et de sélection des dossiers considéré comme long et lourd par les porteurs de projets

Deux à trois mois avant le Comité de suivi, un pré-comité se réunit et a pour rôle d'examiner tous les dossiers (sauf ceux déclarés non éligibles par le Secrétariat Conjoint). Initialement, il était prévu qu'il formule sur la base de l'instruction (avis du Secrétariat et avis métiers) son propre avis en vue de sa présentation au sein du Comité de suivi et qu'il décide des questions qui seront effectivement posées au porteur de projet suite au pré-comité. Dans les faits, le pré-comité reprend l'intégralité des remarques des avis, en fait part aux porteurs de projet qui doivent apporter des réponses (qui sont elles-mêmes transférées aux services métier qui lèvent alors leurs réserves ou pas).

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les acteurs ont indiqué qu'une moyenne d'un an [NB. L'extraction Synergie montre que le délai moyen est plus exactement de près de 10 mois, [voir le point « simplification » ci-dessous](#)] était nécessaire entre le dépôt d'une fiche pré-projet et le démarrage officiel du projet : dépôt d'une fiche pré-projet=> Instruction par le Secrétariat côté français et côté suisse=> Avis métiers côté français et côté suisse => Pré-Comité => Comité de suivi. Ce délai contribue à limiter l'engagement des porteurs dans le programme.

La grille de sélection est assez complexe, notamment en ce qui concerne les critères d'écoconditions et les indicateurs.

Verbatim :

« Nous comprenons la nécessité de "cadrer" le dépôt de projet, mais il faut peut-être simplifier la démarche ».

« Toujours beaucoup de documents administratifs à fournir pour les partenaires français. Cela complique la collaboration avec nos partenaires en France. Ils sont découragés. »

2.5. Les projets ainsi programmés présentent-ils une réalisation satisfaisante ?

Les investigations menées dans cette première phase ne permettent pas de répondre à ce critère de la question évaluative. Lors de la phase suivante de la présente mission d'évaluation, si le comité de pilotage le juge pertinent, des travaux complémentaires pourront être conduits pour analyser si l'instruction telle qu'elle est conduite par le programme et les services métier permet de garantir une mise en œuvre efficace des projets ou si les porteurs de projet rencontrent des difficultés importantes, qui auraient pu ou dû être repérées à l'instruction.

2.6. Un socle minimum pour garantir le respect de la charte des droits fondamentaux et des éco-conditions afin de répondre aux obligations européennes

Sources d'information :

- **Recueil documentaire** : DOMO, DOMO Thématique, grille d'instruction, guide porteurs de projet sur les principes horizontaux,
- **Dires d'acteurs** : entretiens

En résumé... *Que ce soit pour le respect de la charte des droits fondamentaux ou des éco-conditions, le programme a choisi une approche simplifiée et basée principalement sur du déclaratif de la part des porteurs.*



2.6.1. Une analyse peu approfondie des critères d'éco-conditionnalités

Le DOMO thématique indique pour chaque OS les principes directeurs de sélection. Parmi eux, sont mentionnés des critères d'éco-conditionnalités. Ainsi, si un projet ne respecte pas le critère d'éco-conditionnalité de l'objectif spécifique auquel il est rattaché et qu'il est jugé « Insatisfaisant », il ne pourra pas être sélectionné par le Comité de suivi.

Dans le rapport d'instruction, il est juste mentionné une rubrique « respect des critères d'éco-conditionnalité » (lorsqu'applicable) avec différents niveaux d'appréciation :

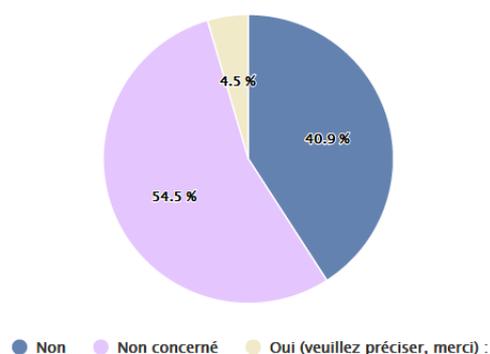
- Insatisfaisant
- Passable
- Satisfaisant
- Bien
- Très bien
- Excellent

Il ne semble pas y avoir de critère spécifiant sur quelle base attribuer le niveau d'appréciation. Cela permettrait de mieux justifier et uniformiser les avis sur ce point. A noter que certains programmes européens ont prévu des outils beaucoup plus poussés, par exemple, des grilles avec un nombre de critères minimum à respecter et des justificatifs à fournir à l'instruction et à la réalisation du projet.

Au niveau des porteurs de projet, ce respect des éco-conditions ne semble pas poser problème. Toutefois, deux porteurs ont souligné des difficultés : l'un mentionnant que le travail avait été effectué deux fois (une fois pour la Suisse et une fois pour la France) et l'autre, que la demande n'était pas adaptée à leur projet.

Avez-vous rencontré des difficultés pour respecter les critères d'écoconditionnalités fixés par le programme France-Suisse ?

Nombre total de répondants
44/45



Ce qui se fait ailleurs : Des programmes INTERREG ayant choisi une approche plus incitative

Des programmes Interreg tels que Caraïbes, Europe du Nord-Ouest ou ALCOTRA demandent (dans les appels à projets) que toutes les candidatures prouvent leur contribution neutre ou positive au règlement Taxonomie, et la référence aux marchés verts est souvent présente. En outre, certains programmes ont considéré la bonification des candidatures qui contribuent de façon particulièrement renforcée au Pacte vert. C'est le cas des actions d'éco-communication et la maîtrise des déplacements dans le cas d'Interreg Caraïbes.

ALCOTRA conseille aussi aux porteurs de projet d'utiliser dans le cadre d'appel d'offres/marchés publics des matériaux biosourcés, des matériaux recyclables, et des solutions basées sur la nature. Pour les infrastructures, le programme Caraïbes privilégie également la restructuration plutôt que la nouvelle construction.

Tous ces critères font partie des critères d'évaluation des projets. Dans le cas du programme Caraïbes, ces critères ont été élaborés sur la base des travaux menés lors de l'évaluation stratégique environnementale.

2.6.2. Un respect de la charte des droits fondamentaux purement déclaratif

En accord avec l'article 22.2 du Règlement (UE) 2021/1059, le « Comité de suivi établit et applique des critères et procédures qui sont non discriminatoires et transparents, assurent l'accessibilité pour les personnes handicapées, assurent l'égalité entre les femmes et les hommes et tiennent compte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que du principe de développement durable et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement ».

Si le programme a mis en place un guide sur les principes horizontaux à destination des porteurs de projet pour les aider à rédiger un argumentaire, aucun document ou guidance n'a été prévu concernant le respect de la charte des droits fondamentaux. Il semble que pour l'instant, ait été

ajoutée une simple mention lors du dépôt des documents sous la forme d'une déclaration « Je respecte les droits fondamentaux... ».

A noter que nombre de programmes se contentent sur ce sujet d'une simple déclaration du porteur de projet.

2.7. Une simplification encore à approfondir pour faciliter l'action des bénéficiaires et la mise en œuvre des projets

Sources d'information :

- Recueil documentaire : *Fiche pré-projet, dossier de candidature, guides, DOMO*
- Recueil de données : *Données sur les délais (extraction Synergie au 10/10/2024)*
- Dires d'acteurs : *Entretiens, enquête en ligne auprès des porteurs de projets*

En résumé... *Le programme dispose d'outils permettant d'accompagner le dépôt et la gestion d'un projet Interreg pour le porteur. Cependant, toutes les pistes de simplification ne sont pas encore explorées, notamment pour les OCS. Des difficultés émergent également quant à la compréhension des règles par les porteurs, voire par les gestionnaires du programme, et à la différence de règles entre France et Suisse.*



2.7.1. Des outils de simplification dans l'ensemble bien construits

Simplification relative de l'accès au programme

Une fiche pré-projet est prévue, et il est demandé de prendre contact avec le Secrétariat conjoint franco-suisse dès que le projet prend forme et avant de la déposer.

La fiche pré-projet : une bonne pratique ?



Les conditions d'accès à un financement européen sont complexes. La mise en place d'une fiche pré-projet semble un outil utile pour anticiper les difficultés d'éligibilité de certains porteurs, projets ou dépenses, en amont du dépôt du dossier complet, qui est très lourd pour un porteur. En principe, cela évite un dépôt à un porteur dont le projet ne pourrait clairement pas être retenu, ou cela permet de faire évoluer le projet avant le dépôt.

Le délai moyen entre le dépôt de la fiche pré-projet et le dépôt du dossier complet est de 2 mois (en excluant un projet dont le délai était exceptionnellement haut, de 224 jours).

Il serait intéressant de réaliser un bilan de la mise en œuvre de cet outil pour vérifier les effets de celui-ci sur la qualité des dossiers déposés, et s'assurer qu'il n'alourdit pas le processus pour des résultats finalement peu tangibles. Certains retours indiquent que la fiche pré-projet ajoute une étape de plus, s'est complexifiée au fil des usages et est devenue un instrument rigidifiant pour le projet.

On peut s'interroger sur le fait que les contraintes de calendrier, avec un dépôt prévu dans des délais très courts après la transmission de la fiche projet (5 à 6 semaines) réduisent l'accès de certains

porteurs de projets, d'autant plus que l'accès au formulaire de candidature se fait à ce moment-là seulement (pas de possibilité d'anticipation).

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Lors des entretiens, les instructrices ont souligné un point de difficulté, qui concerne le calendrier de dépôt, basé sur la date prévue pour le CS de validation des candidatures de projets.

- ⇒ Dépôt des fiches pré-projet : les instructrices ont 10 jours pour se prononcer (les fiches sont considérées comme utiles pour se faire une idée des projets). Une fois les fiches pré-projet déposées, une réunion est organisée entre partenaires français et suisses sur leur éligibilité. Verbatim : « *Les fiches pré-projet doivent être déposées par exemple mi-septembre, ce qui n'est pas idéal car les échanges sont limités durant la période estivale et les porteurs peuvent être amenés à finaliser leur fiche en urgence* ».
- ⇒ Une fois les pré candidatures validées, les candidats ont 4 à 5 semaines pour monter leur candidature avec un dépôt fin octobre (ce qui est très court) ; les formulaires de projets sont les mêmes côté français et suisse, mais le problème est que les candidats ne disposent pas de formulaire de courtoisie. Ils n'ont accès au contenu du formulaire de candidature complet qu'une fois les fiches pré-projet validées, ce qui est assez pénalisant. La raison est que le programme craint que les candidats n'envoient des formulaires de courtoisie complétés au lieu d'aller sur Synergie. S'il y a des contacts en amont entre le porteur et le programme ce n'est pas trop pénalisant. Cela se révèle surtout problématique quand certains projets se montent dans l'urgence.

Simplification du dépôt des candidatures

La candidature Interreg est complexe pour un porteur. Le programme France-Suisse a prévu des outils qui, compte-tenu des contraintes incompressibles dues aux exigences européennes (qui conduisent quoi que fassent les AG à nombre d'informations et de justificatifs à rassembler), sont clairs et structurés pour aider le porteur dans son dépôt.

Concernant le **dossier de candidature**, le programme met à disposition une liste des pièces à fournir dont celle concernant la commande publique, ainsi que des mémos commande publique, une déclaration sur l'honneur pour les achats de faible montant, une déclaration absence de conflit d'intérêt, et un dossier zippé de classement des pièces de marché. Ces documents sont clairs et bien structurés, même si de fait, la fourniture et le classement de ces justificatifs constitue toujours une charge de travail importante pour le porteur. Ils sont donc susceptibles de faciliter leur travail.

Une **guide Synergie** pour le dépôt, illustré de captures d'écran, est également disponible et devrait faciliter le dépôt.

Un **guide des indicateurs** est disponible, avec des définitions simples et des exemples de pièces probantes.

Un **guide des principes horizontaux** est disponible, avec des définitions, des exemples de contribution directes et indirectes à ces principes, et l'explication du barème de notation mis en œuvre par le service instructeur.

Le guide du porteur est complet, clair, et contient notamment deux parties très opérationnelles :

- Les bons réflexes et points de vigilance
- Des questions/réponses

Il est complété d'un **guide de communication** illustré d'exemples et de contre-exemples.

Simplification du remboursement FEDER

Une liste des pièces à fournir pour la demande de versement (14-20) ainsi qu'un guide des dépenses 21-27, très précis, illustré d'exemples et émaillé de points de vigilance, permettent de faciliter la préparation de celle-ci.

D'autres mesures peuvent faciliter le remboursement, par exemple, le traitement prioritaire des demandes de versement de certains types de porteurs plus « fragiles » (qui ont plus besoin d'un remboursement rapide) ou la mise en place d'avance. Il semble qu'un seul projet ait fait une demande d'avance, de 7% du montant FEDER (extraction Synergie au 10/10/2024). Ces éléments n'ont pas été identifiés clairement dans l'analyse documentaire et les entretiens, ils seront creusés dans la phase suivante de l'évaluation (entretien complémentaire et/ou dans le cadre d'un atelier évaluatif).

2.7.2. Un recours aux options de coûts simplifiés (OCS) qui pourrait être étendu

Il existe une différence entre la France et la Suisse :

- En Suisse, pour tous les projets, les frais de bureau et frais administratifs représentent 15% des frais de personnels directs éligibles.
- En France, en conformité avec les articles 54.b, 56.1 du Règlement 2021/1060 ainsi que l'article 41.5 du Règlement 2021/1059
 - o Pour les projets dont le coût total est > 200000 €, les frais de bureau et frais administratifs et les frais de déplacements et d'hébergement représentent, chacun, 15% des frais de personnels directs éligibles. Ces deux taux forfaitaires sont cumulables.
 - o Pour les projets dont le coût total est ≤ 200 000 €, l'ensemble des postes de dépenses restants doit représenter 40% des frais de personnels directs éligibles.

Le programme a donc opté pour des frais réels pour :

- Les frais de personnel
- Les frais de déplacement et d'hébergement en Suisse
- Les frais liés au recours à des compétences externes
- Les dépenses d'équipement
- Les dépenses d'infrastructures et travaux

Les OCS côté français permettent d'aller plus loin (ex. combinaisons de coûts proposées par le programme Rhin supérieur, ci-dessous). La question se pose de savoir si le programme France-Suisse ne souhaitait pas aller plus loin, ou si l'objectif était de garder un certain parallélisme pour les bénéficiaires avec les possibilités ouvertes par la Suisse – et donc d'identifier les marges de progression côté suisse.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé une réflexion sur les OCS, notamment sur les frais de personnel, qui pourrait apporter une simplification importante.

Par ailleurs, les OCS pour les PTIC sont une mesure de simplification intéressante, mise en avant dans les entretiens comme dans l'enquête auprès des porteurs (NB. Seulement 4 porteurs impliqués dans des PTIC qui ont répondu à l'enquête) :

- A la question « La prise en charge des frais d'ingénierie en phase d'émergence du PTIC (montant forfaitaire) et des frais d'animation et de gouvernance d'un PTIC via un montant unitaire annuel renouvelable pendant 4 ans en phase de déploiement du PTIC vous semble-t-elle répondre de façon pertinente aux besoins relatifs au montage d'un PTIC ? » les 4 répondants ont mis la note maximale de 5 indiquant que cette prise en charge répond de façon décisive à ce besoin.
- Sur les montants forfaitaires pour couvrir les frais d'ingénierie pour le montage d'un PTIC de 60 000€ pour les partenaires français et CHF 75 000 pour les partenaires suisses : les répondants sont partagés, la moitié les considèrent suffisants, l'autre moitié non, insuffisants notamment pour bénéficier de l'appui d'un prestataire externe pour ce faire.

Ce qui se fait ailleurs : Les OCS dans le programme Interreg Rhin supérieur



Le programme mobilise davantage d'OCS, selon plusieurs combinaisons possibles. Pour établir le barème des coûts unitaires de frais de personnel, le programme a eu recours à une AMO qui a analysé les frais de personnel du programme 2014-2020 de manière statistique, et permis le classement en 5 catégories d'emploi (avec des montants différents pour la France et l'Allemagne).

Combinaisons de coûts dans Synergie-CTE	Combinaison n 1 (porteur de projet)	Combinaison n 2 (autres partenaires)	Combinaison n 3 (porteur de projet)	Combinaison n 4 (autres partenaires)	Combinaison n 5 (porteur de projet)	Combinaison n 6 (autres partenaires)	Combinaison n 7	Combinaison n 8
1. Frais de personnel	20% des coûts directs (hors frais de personnel)	20% des coûts directs (hors frais de personnel)	Méthode 2 : coûts unitaires	Méthode 2 : coûts unitaires	Méthode 3 : frais réels (uniquement pourcentage fixe)	Méthode 3 : frais réels (uniquement pourcentage fixe)	Méthode 2 : coûts unitaires	Méthode 3 : frais réels (uniquement pourcentage fixe)
2. Frais administratifs et de bureau	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	Catégorie de coûts n°7 : 40% des frais de personnel	Catégorie de coûts n°7 : 40% des frais de personnel
3. Frais de déplacement et d'hébergement	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel	15% des frais de personnel		
4. Compétences et services externes	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels		
5. Equipement	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels		
6. Infrastructures et travaux	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels		
8. Frais de préparation	Montant forfaitaire		Montant forfaitaire		Montant forfaitaire			
9. Frais de clôture	Montant forfaitaire		Montant forfaitaire		Montant forfaitaire			

La combinaison 7 permet de présenter l'ensemble des coûts sous forme d'OCS, avec comme seuls justificatifs les time-sheet des personnels impliqués.

Pourraient être explorées les pistes suivantes (qui peuvent être combinées) :

- Les OCS à taux forfaitaires définies dans les règlements, par exemple :
 - o pour les frais de personnel ; ex. taux forfaitaire plafonné à 20 % des coûts directs autres que les frais de personnel directs de l'opération, adapté aux projets présentant des frais de personnel limités et difficiles à justifier
 - o pour tous les coûts hors frais de personnel, taux forfaitaire maximal de 40 % des frais de personnel directs éligibles, adapté aux projets présentant une part prépondérante de frais de personnel
- Des OCS « sur mesure » ou transposables, par exemple
 - o des coûts unitaires pour les frais de personnel, limitant fortement le nombre de justificatifs (ex. programme de CTE France-Wallonie-Flandres)
 - o des taux forfaitaires pour les frais de déplacement : 1,5 % des frais de personnel (programme de CTE Flandres-Pays Bas)

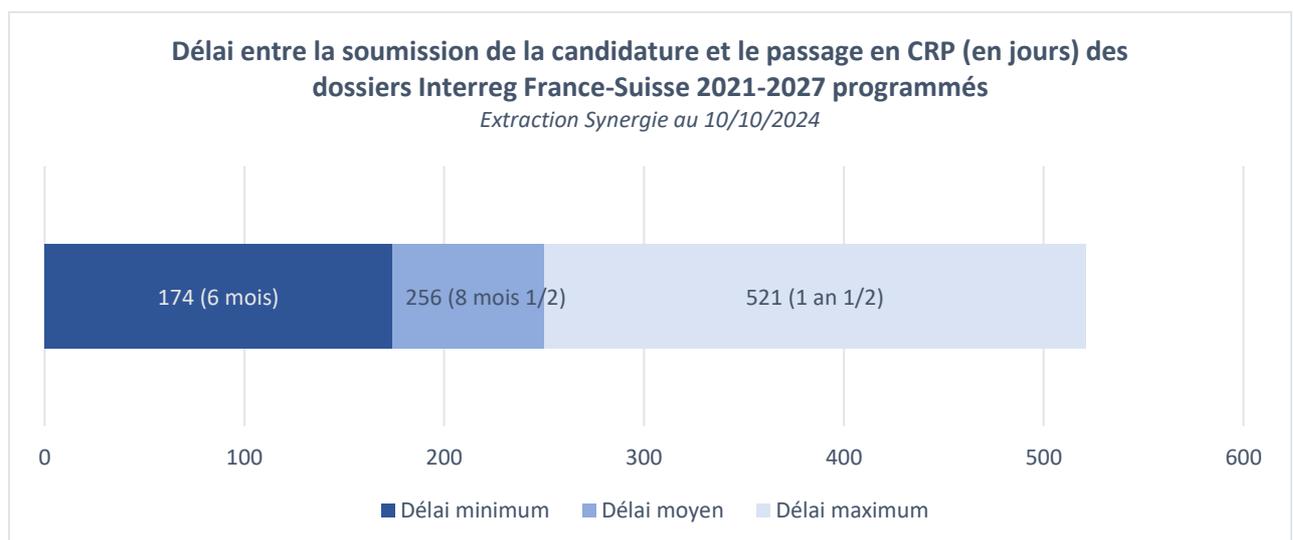
Divers exemples d'OCS thématiques sont également présentés dans le guide des OCS édité par l'ANCT : www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/eus_221028_rapportoptioncouts_vdef_par_pages.pdf

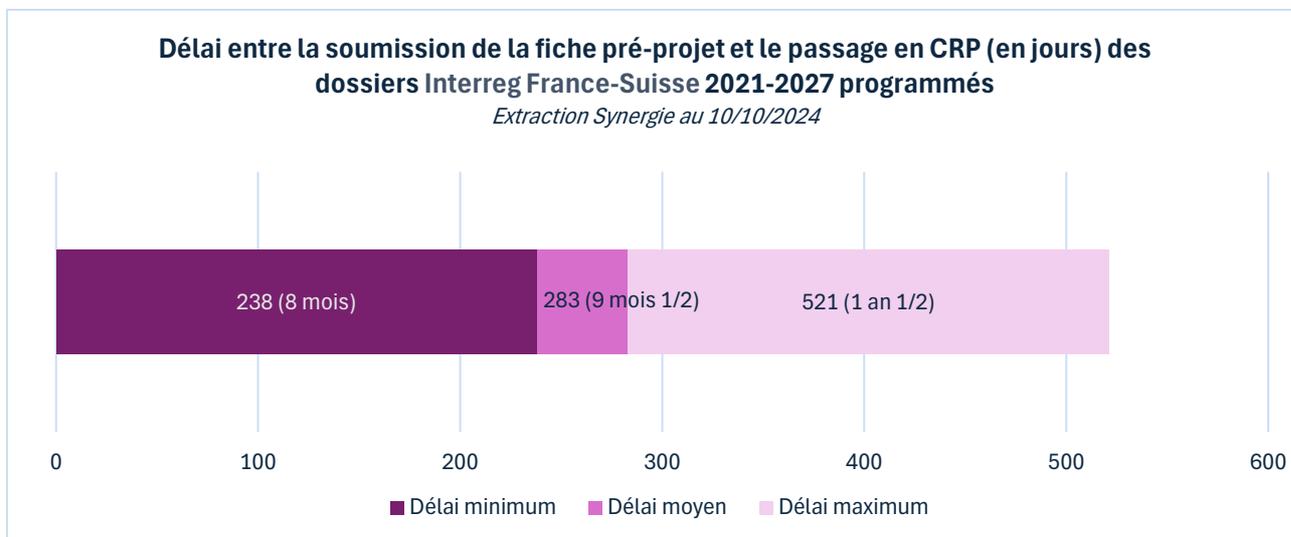
L'utilisation à plus lointaine échéance de financements non liés au coûts (FNLC de l'article 95 du RPDC) peut aussi constituer une piste pour le programme France-Suisse – en lien également avec l'éventuelle approche par la performance de la Commission européenne pour la programmation post-27.

2.7.1. Une complexité inhérente à Interreg

L'enquête en ligne a fait ressortir une certaine complexité d'Interreg, dans les phases de candidature, d'instruction et de mise en œuvre du projet. De nombreuses remarques des porteurs de projets mettent en lumière :

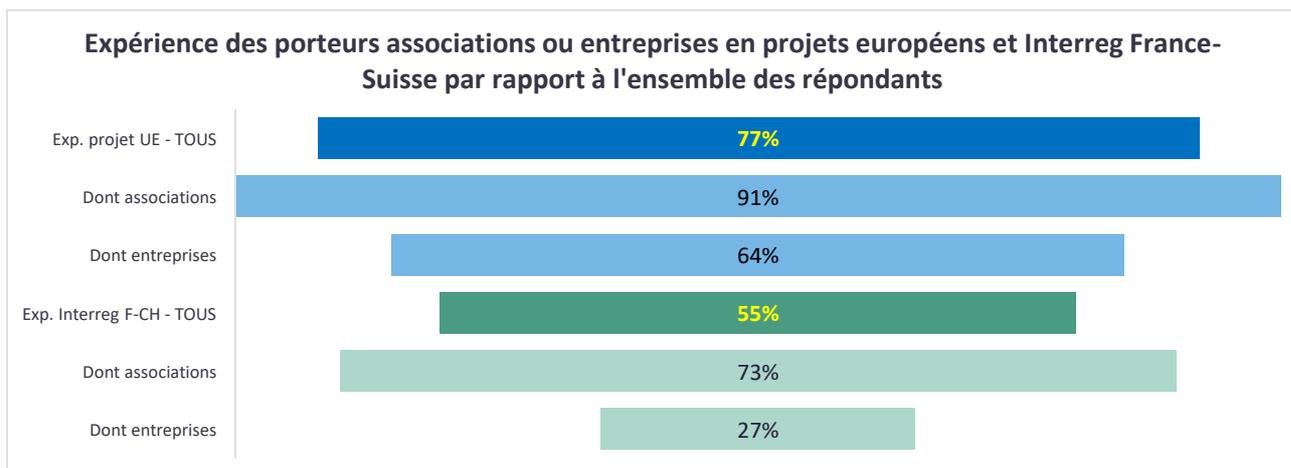
- Une incompréhension des règles qui leur sont appliquées (notamment sur la commande publique, les aides d'Etat, l'éligibilité de certaines dépenses)
- Une charge de travail très lourde pour répondre aux exigences du programme
- Des délais trop longs, ce que corroborent les entretiens





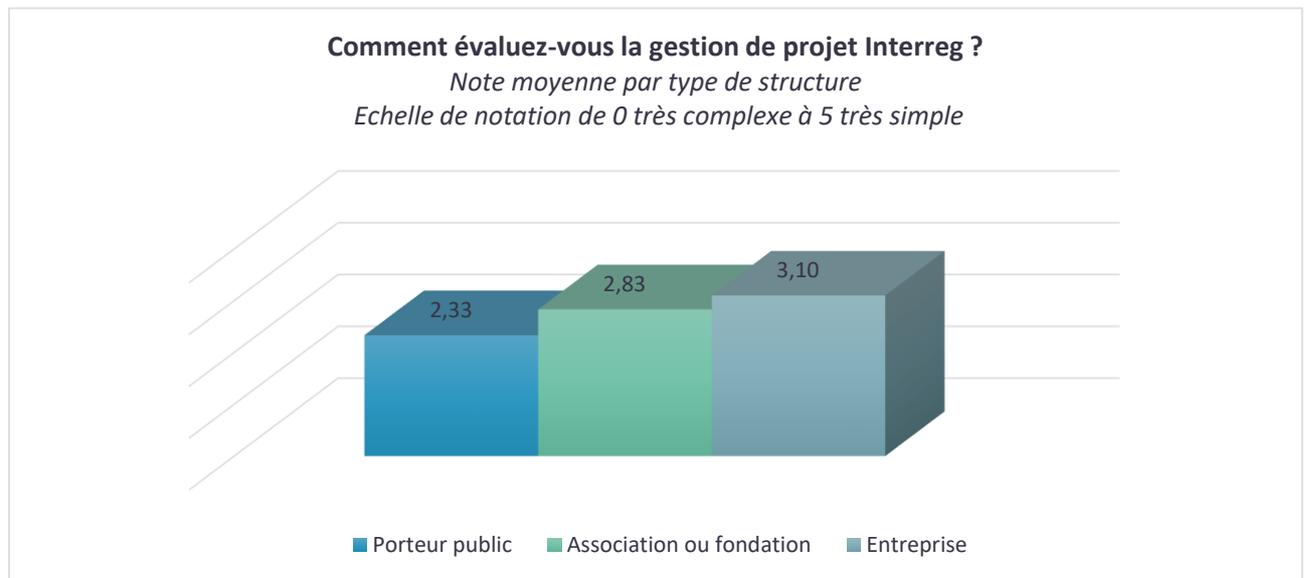
In fine certains porteurs de projets ont l'impression que les gestionnaires du programme s'intéressent davantage aux questions administratives et réglementaires qu'au au fond du projet, et ont une mauvaise image du programme de ce fait. C'est un retour classique fait par les porteurs de projets Interreg. Selon l'enquête en ligne, lorsque des porteurs de projets Interreg France-Suisse ont dû modifier leur projet au cours de l'instruction, c'était dans la moitié des cas du fait d'obstacles administratifs ou réglementaires (dans 37,5% des cas des obstacles financiers, et dans 12,5% des cas des problèmes de partenariat).

Parmi les différents types de porteurs ayant répondu à l'enquête, les associations ont une très forte expérience en projet européen (91%) et projet Interreg France-Suisse (73%) par rapport à la moyenne (respectivement 77% et 55%). Les entreprises ont quant à elle une expérience des projets Interreg France-Suisse plus faible que la moyenne (27%), mais plus près de la moyenne pour l'expérience des projets européens (64%).

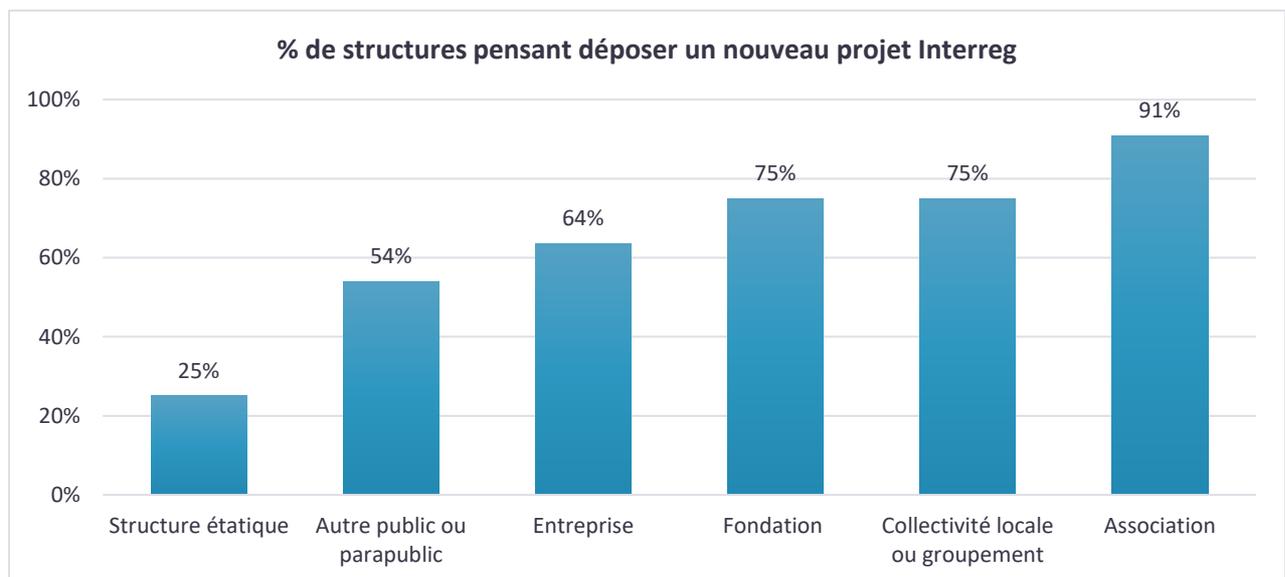


La gestion de projets Interreg semble plus complexe aux porteurs publics qu'aux associations ou entreprises, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer. Pour les associations, cela s'explique peut-être par la forte expérience des répondants en projet UE/Interreg. Pour les entreprises, il serait intéressant de comprendre la note attribuée de 3,10/5, indiquant qu'elles considèrent Interreg moins complexe que la moyenne des autres répondants (2,56/5), d'autant qu'elles ne sont que 27% à avoir

déjà une expérience du programme Interreg France-Suisse ; cela dit cette note n'indique pas non plus une simplicité totale de la gestion de projet Interreg (5/5).



Les associations sont très majoritairement prêtes à déposer un nouveau projet Interreg à l'avenir (à 91% d'entre elles) alors que seules 25% des structures étatiques répondantes indiquent cette possibilité. Ce sont les structures étatiques qui considèrent également la gestion de projets Interreg plus complexe que les autres répondants (note de 2/5).



Un point particulier concerne les réglementations sur la commande publique et les aides d'Etat.

- Concernant la commande publique, le niveau de vérification très poussé et les justificatifs afférents ne dépendent pas du programme France-Suisse, c'est un problème qui est constaté dans tous les FESI.
- Concernant la réglementation sur les aides d'Etat, celle-ci peut être limitante à plusieurs égards :

- Elle peut poser des problèmes de compréhension par le porteur de projet : pourquoi n'a-t-il pas droit au taux d'aide affiché dans le programme, pourquoi tel partenaire ne peut pas être financé ? Cela nécessite de sensibiliser au plus tôt et de manière visible les porteurs au fait que le taux d'aide peut être plus faible
- Le programme semble avoir des problèmes à appliquer cette réglementation (notamment, autofinancement et règle d'incitativité de l'aide)

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Les interlocuteurs soulignent la difficulté posée par les délais du programme (candidature, paiement) qui peut décourager en particulier des porteurs comme les associations, les collectivités, les entreprises, pour lesquelles cela implique des problématiques de trésorerie. Les délais de paiement côté suisse sont plus courts.

Les règles européennes concernant l'éligibilité des dépenses et les justificatifs à apporter sont également source de complexité, de découragement et d'incompréhensions.

Enfin certains acteurs soulignent les effets pervers de la crainte générée par les audits.

Verbatim :

« En Suisse, des collectivités nous disent "Interreg c'est bien, mais c'est trop long" ».

« On annonce des taux de subvention, mais ce ne sont pas vraiment ces taux qui sont alloués finalement »

2.7.2. Une complexité renforcée par la différence de règles avec la Suisse

Le programme France-Suisse connaît une problématique spécifique du fait que la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, la réglementation à appliquer n'est donc pas la même selon le bénéficiaire (notamment, réglementation sur les aides d'Etat, éligibilité des dépenses, taux d'intervention en France contre montant en Suisse). La documentation du programme affiche très clairement à l'adresse du porteur ces différences ; cependant, les marges de manœuvre pour adapter les approches pourraient être explorées.

2.8. Une simplification pouvant être renforcée pour faciliter le travail de l'AG/SC

Sources d'information :

- Recueil documentaire : DOMO, note du SC sur la redynamisation du programme du 20/09/2023
- Dires d'acteurs : Entretiens

En résumé... *Plusieurs limites sont mises aux projets pour des facilités de gestion ; par ailleurs les outils plus ou moins pédagogiques mis en place pour les porteurs doivent théoriquement alléger le travail des instances du programme. Mais toutes les options permettant de simplifier le travail de l'AG/SC ne sont pas explorées. Certaines contraintes sont difficiles à surmonter (exigences UE, différences réglementaires entre la France et la Suisse), mais d'autres*



peuvent faire l'objet de réflexions et de mesures de simplification complémentaires (procédure et outils de l'instruction, application de la réglementation sur les aides d'Etat, limitation des contrôles via les OCS et l'échantillonnage...)

2.8.1. Des mesures simplifiant la gestion des projets côté AG/SC

Rationalisation du partenariat de projet

Des mesures sont prises pour rationaliser le partenariat de projet cf. DOMO général « *Il est recommandé que le budget d'un partenaire constitue au moins 20% du budget français du projet auquel il participe. Dans l'éventualité où son engagement budgétaire ne pourrait atteindre ce seuil, il est conseillé à l'organisme en question de s'impliquer en tant que prestataire. Par corollaire, afin de respecter le seuil minimum de remontée de dépense, les projets inférieurs à 50 000 € de coût total ne peuvent comprendre aucun autre partenaire français que le chef de file. Il est préconisé de ne pas dépasser le nombre de 4 partenaires.* »

Renforcement de l'efficacité de l'instruction

La mise en place d'une fiche pré-projet doit permettre d'anticiper certaines questions ou difficultés et donc par la suite d'améliorer la qualité du dossier déposé qui sera instruit. De même, les mesures prises pour faciliter la vie des porteurs (point 2.6 ci-dessus) devraient par ricochet simplifier le travail de l'AG (complétude et classement des pièces, pédagogie sur les dépenses, les justificatifs...). L'efficacité de ces outils pourrait être questionnée de manière plus approfondie dans les travaux d'investigation à venir.

Rationalisation de la remontée des dépenses

- Le seuil minimum pour effectuer une remontée de dépense est fixé à 10 000 € par partenaire côté français, 10 000 CHF côté suisse. Aucune demande de paiement inférieure à ce plancher n'est acceptée.
- Le chef de file remonte les dépenses de tous les partenaires au moins une fois par an.
- Pour des motifs de bonne gestion, les bénéficiaires sont fortement incités à ne pas présenter d'acomptes intermédiaires dont la somme serait supérieure à 80% du coût total éligible programmé.
- Par ailleurs, la possibilité de présenter des frais de personnel a également été rationalisée, elle ne peut se faire que quand il y a une implication minimum dans le projet, pour réduire les contrôles de petites sommes pour des personnes travaillant un temps réduit sur le projet, et ne pas démultiplier les contrôles. Ce point a fait l'objet d'un retour lors de l'enquête en ligne auprès des porteurs de projets ; c'est une condition qui peut être considérée comme pénalisante pour certains porteurs, comme c'est le cas ici d'une petite structure avec des salariés polyvalents impliqués dans différents projets mais pas forcément pour un temps suffisant au regard des règles mises en place. Une solution pour ce type de question pourrait être la mise en place d'OCS frais de personnel, qui peuvent limiter très fortement le contrôle des justificatifs en la matière.

Renforcement des outils pédagogiques pour les porteurs de projet

Voir les éléments présentés dans le point 2.6 ci-dessus et dans les points 2.1 et 2.2 sur l'animation et la communication.

Ces outils doivent permettre d'améliorer la qualité des dossiers présentés par les porteurs et de « soulager » en partie les personnels de l'AG/SC. Cependant, lors des entretiens, ceux-ci ont indiqué que la charge de travail que constituent les échanges avec les porteurs pour demander des pièces complémentaires, expliquer les règles etc. reste très lourde.

2.8.2. Des marges de progression dans la simplification du travail d’instruction et de contrôle de l’AG/SC

Les sujets qui complexifient l’instruction ou le contrôle, qui sont « lourds » pour le porteur de projets (nombreux échanges pour parvenir à une solution, nombreuses pièces complémentaires demandées...) et /ou font obstacles à la programmation peuvent être de divers ordres.

Points complexes pour l’instruction et le contrôle des projets	Problématiques pour le programme France-Suisse	Leviers d’action
L’analyse de la capacité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Outil d’analyse de la capacité financière (n.c.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si ce point est déterminant pour le programme et complexe à analyser, et le cas échéant, proposer des outils
Le budget et le plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité : taux FEDER côté français, montant maximum côté suisse • Certaines difficultés dans la mobilisation de cofinancements • Des différences de règles entre la France et la Suisse (ex. inéligibilité des dépenses d’infrastructures sauf exception en Suisse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le recours aux OCS (facilite la construction du budget) • Explorer les possibilités pour renforcer la mobilisation des cofinancements ou harmoniser certaines règles
La réglementation sur les aides d’Etat, et, par ricochet, la validation du budget en dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés d’application : <ul style="list-style-type: none"> - Sur le de minimis (la note du SC sur la redynamisation du programme du 20/09/2023 mentionne une difficulté du fait de n’être qu’un Etat membre dans le programme de coopération – plafond limité par rapport à d’autres programmes) - Sur l’autofinancement - Globalement, sur les projets économiques - Des règles d’incitativité (la note du SC sur la redynamisation du programme du 20/09/2023 indique une rigidité après le dépôt de la fiche pré-projet) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de cadre contraignant côté suisse, un avantage peut être tiré • Un régime CTE intéressant qui peut être mobilisé • Des plafonds de minimis et de minimis SIEG augmentés • Des clarifications peuvent être apportées par la formation et le renforcement de l’expertise réglementaire (via ANCT notamment) sur des argumentaires tels que l’activité purement locale (possible aussi en transfrontalier), l’utilisation de régimes sans incitativité (RDI/jeunes pousses ; de minimis) • Pas de nécessaire « rigidité » due à l’incitativité à partir du dépôt de la fiche pré-projet – le projet peut évoluer en phase de dépôt tant que les travaux ne sont pas commencés
La commande publique	<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de vérification très poussé au stade de l’instruction et du contrôle • Des outils développés par le programme très clairs 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de marge de manœuvre, dépend des évolutions à l’échelle UE
La vérification du respect des écoconditions	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification limitée à certains OS (Priorité 1 OS 2.2 ; Priorité 1 OS 2.4 ; Priorité 2 OS 1.1 ; Priorité 2 OS 1.2 ; Priorité 3 OS 3.2 ; Priorité 4 OS 4.6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si ce point est déterminant pour le programme et complexe à analyser, et le cas échéant, proposer des outils
Le contrôle des justificatifs des dépenses	<ul style="list-style-type: none"> • Un contrôle qui est la tâche principale des agents de l’AG/SC • Une crainte de audits 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le recours aux OCS (voire aux Financements non liés aux coûts (FNLC) pour la prochaine période de programmation) • Renforcer l’échantillonnage des contrôles le cas échéant – en lien avec la cartographie des risques et les risques identifiés dans les rapports d’instruction

Le point de vue des acteurs – Entretiens AG/SC/CRI/partenaires



Le processus d'instruction est assez complexe (pré-candidatures, candidatures, avis métiers...).

Pour les instructrices interrogées, il serait utile que le programme propose un manuel de procédure clair et mis à jour, avec une présentation pas à pas pour aider les gestionnaires pour qu'ils puissent être sûrs de ne rien avoir oublié ; et une meilleure organisation et harmonisation de l'information disponible (pour l'instruction des dossiers et pour les paiements).

Par ailleurs, certains indiquent que les audits remettent parfois en cause les projets, et sont redoutés par tous.

3. Conclusion – réponse aux questions évaluatives 7 à 10

Ce groupe de questions évaluatives vise à évaluer l'efficacité du fonctionnement du programme France-Suisse.

✔ Points forts	✘ Points faibles
<p>Animation et communication</p> <ul style="list-style-type: none">- Le recrutement de deux chargés de mission pour assurer des actions d'animation en partie sur le programme Interreg France-Suisse- Un plan d'animation en émergence dans le cadre de la stratégie de redynamisation du programme 2021-2027- L'existence d'acteurs clés qui pourraient être mobilisés pour relayer les informations et les actions du programme (Arcjurassien.org...)- La restructuration en cours du site internet et la présence récente du programme sur les réseaux sociaux <p>Appui aux porteurs, instruction</p> <ul style="list-style-type: none">- Une satisfaction exprimée par les porteurs de projets interrogés lors de l'enquête, dans l'accompagnement au montage de projets- L'implication des Cantons en tant que cofinanceurs du programme incitant à la production d'avis métiers argumentés et précis- Des outils de simplification mis en place (outils facilitant le dépôt des candidatures ; OCS)- Une réflexion sur les OCS lancée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment sur les frais de personnel- Des associations et des entreprises relativement à l'aise avec la gestion d'un	<ul style="list-style-type: none">- Des contrôles qui prennent le pas sur les autres tâches <p>Animation et communication</p> <ul style="list-style-type: none">- Le programme manque de ressources humaines et ces ressources, souvent à temps partiel sur le programme, sont fragmentées entre différents services, ce qui empêche la réalisation d'actions d'animation et de communication ambitieuses (mobilisation de relais territoriaux, mobilisation des porteurs de projets)- Il n'y a peu voire pas d'actions d'animation à l'échelle transfrontalière, qui mobilisent à la fois les acteurs territoriaux suisses et français, et qui permettraient une mise en lien propice à l'émergence de projets- Les partenaires du programme manquent de temps et de ressources pour conforter un rôle de relai du programme auprès des acteurs locaux- Les porteurs sont en demande d'une stabilisation des interlocuteurs pour les accompagner dans le montage de leurs projets- La communication du programme manque de structuration et est limitée par les ressources disponibles (absence de stratégie de communication, pas d'ETP dédié au programme)

✔ Points forts	✘ Points faibles
<p>projet Interreg, et notamment des associations très expérimentées et partantes pour refaire de l'Interreg, de même que les collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La communication n'est pas toujours adaptée à la diversité des cibles ainsi qu'aux enjeux de mobilisation du programme (absence d'outils de communication pour les partenaires du programme ; pas de communication ciblée vers les relais territoriaux ou thématiques) - Pas d'anticipation sur la capitalisation du programme (absence de plan ou de stratégie de capitalisation) <p>Instruction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une instruction qui n'est pas aisée - Les avis métiers peuvent être influencés par les priorités politiques et stratégiques locales, au-delà des enjeux de répondre aux priorités du programme Interreg France-Suisse - Le poids des avis métiers est conséquent dans la sélection des projets (50% de la note finale) alors même qu'ils considèrent parfois peu la dimension transfrontalière et de coopération des projets - L'efficacité et la simplification initialement visée par les fiches préprojet est questionnée car celles-ci demandent beaucoup d'investissement de la part des porteurs de projets. <p>Simplification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une simplification complexifiée par les différences réglementaires entre la France et la Suisse - Un recours limité aux OCS par rapport aux possibilités ouvertes - Des difficultés à appliquer la réglementation sur les aides d'Etat - Des porteurs publics jugeant complexe la gestion d'un projet Interreg, et peu enclins à redéposer un dossier (hormis les collectivités) - Une incompréhension par les porteurs des règles qui leur sont appliquées - Des délais subis par le porteur de projets : courts pour préparer sa candidature, longs pour faire valider son projet et ses dépenses

3.1. Réponse provisoire aux questions évaluatives 7 à 10

Le fonctionnement du programme est évalué sur différents aspects : animation et communication, processus d'instruction, simplification, et critères spécifiques d'évaluation des projets.

L'animation et la communication sont des sujets sensibles et qui reviennent régulièrement dans les difficultés identifiées pour la mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse. Elles apparaissent dispersées, avec peu de ressources humaines dédiées, ce qui limite l'apparition d'une véritable communauté Interreg sur le territoire de coopération. L'animation visant à l'identification de nouveaux porteurs de projets est limitée, quand par ailleurs certains porteurs historiques se sont désengagés du programme (certaines universités notamment). La mobilisation des relais dans l'animation et la communication est inégale et semble trop faible et les relations entre partenaires français et suisse semble peu fluide. Il y a pourtant des besoins face à la complexité du programme Interreg pour les porteurs, mais aussi pour une meilleure connaissance des thématiques d'intérêt commun entre la France et la Suisse, ou pour la recherche de partenaires (une base de données de recherche de partenaires est cependant envisagée et pourrait être une piste d'amélioration). Des opportunités peuvent être identifiées, par exemple en mobilisant Arcjurassien.org. La stratégie de redynamisation du programme prévoit de plus un plan d'actions « animation » (suite à l'évaluation de 2022), comprenant également un axe « communication », et dont une partie est déjà mise en œuvre et qui répond à certains de ces besoins ; la logique pourrait être poussée plus loin avec des moyens dédiés, en particulier des ressources humaines au sein du service Interreg, pour une animation thématique et territoriale, et une meilleure coordination des acteurs, en particulier des relais du programme. Le programme n'a pas de plan de communication ni de capitalisation – sur ce dernier point, le programme pourrait participer à la montée en compétences proposée par l'ANCT, pour renforcer la qualité, l'impact et la réutilisation des résultats des projets. Si le programme prévoit des supports d'information à destination des porteurs de projets, du grand public et des PTIC, rien n'est prévu à l'adresse des relais et partenaires, qui sont comme cela a déjà été dit inégalement investis dans la communication et l'animation du programme.

L'instruction des projets est longue, complexe, difficile tant pour les instructeurs que pour les porteurs de projets. Les instructeurs semblent manquer de cadrage, y compris sur les éco-conditions. Les avis métiers sont inégaux et peu homogènes, du fait notamment d'une implication variable des partenaires aux niveaux stratégique et financier, et comptent pour 50% dans la note finale. En effet, si les avis métiers doivent permettre d'apporter un éclairage thématique et technique sur la pertinence des candidatures de projets, ils sont également influencés par le contexte géographique, institutionnel et politique dans lequel s'inscrivent les acteurs en charge de délivrer ces avis. Les services métiers n'étant pas centrés sur le fait transfrontalier, alors que ce sont eux qui doivent évaluer cette dimension, ce système conduit par ailleurs à ce que la dimension transfrontalière des projets ne soit pas au cœur de l'instruction. Le processus pourrait ainsi être revu pour renforcer les capacités des services métiers et/ou réduire le poids des avis métier dans l'avis final soumis au Comité de suivi du programme. Concernant plus précisément la charte des droits fondamentaux, l'approche déclarative retenue par le programme correspond à ce qui est généralement mis en œuvre dans les programmes financés par les FESI. Concernant les éco-conditions, la grille pourrait être renforcée pour mieux justifier et homogénéiser les avis donnés.

La simplification a été poursuivie par le programme France-Suisse, comme les autres programmes financés par les FESI, cependant toutes les pistes n'ont pas encore été explorées, en particulier concernant les OCS. A ce titre, le travail lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'ensemble de ses programmes européens peut constituer une belle opportunité pour le programme Interreg. Des outils et exemples ont été élaborés au niveau national (ANCT) et d'autres programmes, notamment Interreg, peuvent servir de source d'inspiration pour pousser cette logique qui peut présenter des avantages pour les porteurs de projets comme pour les gestionnaires de programmes.

3.2. Zoom par priorité

Les problématiques d'animation valent pour l'ensemble des priorités, mais les recommandations pourront être adaptées en fonction des thématiques, des perspectives de programmation et des relais mobilisables.

Les questions liées à l'instruction peuvent présenter des difficultés particulières sur la question des aides d'Etat pour les projets économiques, avec un déséquilibre avec la Suisse non soumise à cette réglementation européenne. Les écoconditions ne semblent pas avoir posé de difficulté particulière pour la programmation de certains OS.

En revanche, l'évaluation n'a pas fait ressortir à ce stade de différence sur la conduite de l'instruction en fonction des priorités du programme, et notamment, concernant l'émission des avis métiers. Ce point pourra être approfondi au besoin (étude de cas ou focus group).

Concernant la simplification, on peut noter les OCS pour les PTIC qui semblent faciliter leur mise en œuvre.

Pistes de réflexion pour la poursuite de l'évaluation et les recommandations



Ressources pour l'animation et la communication

- La réorganisation des ressources humaines chargées de l'animation et de la communication du programme, qui pourrait être creusée via un atelier évaluatif ciblé et/ou du benchmark. Le programme gagnerait en particulier à avoir un ETP à temps plein dédié à ces missions d'animation et de communication, pour contribuer à la mobilisation des porteurs et de relais du programme.
- L'organisation d'actions d'animation transnationales permettant de créer des liens entre les acteurs territoriaux suisses et français, pour favoriser l'interconnaissance et initier l'émergence de projets de coopération.
- L'identification de relais du programme (sociogramme, contacts) et la mise à disposition de ressources pour les aider à faire connaître le programme (boîte à outils/outils de communication, événements communs)
- La définition d'une stratégie de communication claire, avec des objectifs, des cibles et des indicateurs, pour guider les actions des chargés de mission sur toute la programmation
- Le lancement d'un travail sur la définition d'un plan de capitalisation

Organisation de l'instruction

- Une structuration éventuelle des services d'instruction selon une logique thématique et/ou géographique, pour assurer la continuité dans le suivi des dossiers et les échanges avec les porteurs, ainsi que pour renforcer la pertinence de l'accompagnement ; ce point pourrait être creusé en atelier ou via le benchmark.
- La réduction du poids des avis métiers dans le processus de sélection et/ou une prise en compte plus importante des enjeux liés à la dimension transfrontalière/de coopération pour chaque projet évalué (meilleure sensibilisation des services métier à la dimension

transfrontalière du programme voire évaluation de ce point uniquement par le SC) ; ce point pourrait être creusé en atelier ou via une étude de cas.

- De manière plus globale, des recommandations pourront être faites sur les moyens de fluidifier l'instruction et le contrôle des dossiers (outils à disposition des instructeurs notamment) ; cela pourrait notamment être alimenté par des échanges lors d'un atelier évaluatif ciblé avec les personnes en charge de l'instruction et du contrôle des dossiers.

Simplification

- Une réflexion à engager sur les mesures pour simplifier la gestion des projets du côté de l'AG/SC (les fiches pré-projet sont-elles simplificatrices ou rajoutent-elles une étape supplémentaire pour les porteurs de projets et les gestionnaires ?)
- Les possibilités de recourir plus largement aux OCS, voire aux Financements non liés aux coûts (FNLC), pourraient être creusées, tout en intégrant les marges de manœuvre côté suisse, afin de simplifier encore la vie des porteurs de projets, mais aussi la gestion du programme, en repensant la répartition des tâches (moins de contrôle, plus de temps d'animation par exemple). Ce point pourrait faire l'objet d'un benchmark, ou plus simplement être intégré dans un atelier évaluatif ciblé portant sur la répartition des tâches, le fonctionnement de l'AG/SC.
- Des recommandations pourront être faites quant à la mise en œuvre de la réglementation sur les aides d'Etat pour une application mieux comprise par les porteurs, voire les gestionnaires.
- Des recommandations pourront être faites pour contribuer à lever les incompréhensions qu'ont les porteurs des règles qui leur sont appliquées – mieux informer les candidats sans les décourager.
- Des recommandations pourront être faites pour fluidifier le dépôt des dossiers (mise à disposition d'une trame Synergie pour une anticipation des informations à fournir par les porteurs, révision du calendrier de dépôt – délais...).

VI. Travaux d'approfondissement de l'évaluation

La phase 3 de l'évaluation a été lancée suite au COPIL du 3 février 2025 de présentation du rapport intermédiaire de l'évaluation.

Elle visait à approfondir certains sujets via des études de cas, du benchmark et des entretiens complémentaires.

4 sujets transversaux ont été choisis pour cette phase :

- Sujet 1 : « Animation/communication/capitalisation », qui a fait l'objet d'entretiens avec le secrétariat conjoint Interreg France-Suisse, le Conseil du Léman et Arcjurassien.org, ainsi que d'un benchmark avec les programmes suivants : Alcotra (France-Italie), Poctefa (Espagne-France Andorre), France-Wallonie Flandres
- Sujet 2 « Participation d'un Etat tiers à Interreg », qui a fait l'objet d'entretiens avec le SECO et la Regio Basiliensis, ainsi qu'avec les programmes Interreg Italie-Suisse et Norvège-Suède
- Sujet 3 « Priorité 5 », qui a fait l'objet d'analyse documentaire et d'entretiens avec 2 PTIC (START et PNRDFS) et d'un benchmark sur la lutte contre les obstacles dans d'autres programmes Interreg (France-Wallonie-Flandres, Grande Région, Rhin supérieur, Poctefa, Alcotra, MARITTIMO) ainsi que l'approche mise en œuvre par l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB) (plateforme de coopération transfrontalière de l'agglomération trinationale de Bâle. Un point est également fait sur les Fonds pour petits projets (FPP).
- Sujet 4 « Instruction », qui a fait l'objet d'entretiens avec le secrétariat conjoint Interreg France-Suisse, d'une analyse des outils, et d'un benchmark avec les programmes suivants : Alcotra (France-Italie), Poctefa (Espagne-France Andorre), France-Wallonie Flandres et Rhin Supérieur.

Ces travaux ont permis d'alimenter les conclusions et recommandations de l'évaluation.

0. PREAMBULE

Le benchmark réalisé permet de montrer aux acteurs du programme France-Suisse d'autres modalités de mise en œuvre, sources d'inspiration possible. Pour remettre dans le contexte cet exercice de comparaison, voici le cadre général des principaux programmes examinés.

Poctefa - Programme de coopération Espagne-France-Andorre	FWVL - France-Wallonie-Flandres
<p>Montant total : 243 M€ FEDER</p> <p>Appels à projets : classiques, 5 projets stratégiques basés sur les aires fonctionnelle, appel à projet « Petits projets »</p> <p>Accompagnement des projets : Secrétariat conjoint, coordinateurs territoriaux, partenaires institutionnels et zones fonctionnelles</p> <p>Gouvernance : Comités territoriaux, Comité transversal, Comité de programmation avant le Comité de suivi</p>	<p>Montant total : 268 M€ FEDER</p> <p>Appels à projet : classiques (en deux phases), projets stratégiques, portefeuilles de projets, micro-projets</p> <p>Accompagnement des projets : Secrétariat conjoint, animateurs territoriaux répartis sur le territoire, comités d'accompagnement</p> <p>Gouvernance : groupes stratégiques, groupe d'instruction conjoint, Comité de pilotage et Comité de suivi</p>
Alcotra- Programme Interreg France Italie	Rhin supérieur
<p>Montant total : 182,22 M€ FEDER</p> <p>Appels à projet : Classiques, micro-projets, PITER+ (Plans intégrés territoriaux)</p> <p>Accompagnement des porteurs : Secrétariat conjoint, 5 animateurs territoriaux sur chaque région</p> <p>Gouvernance : Comité de suivi, comité technique d'instruction, conseil de jeunes avec voix délibérative</p>	<p>Montant total : 125 M€ FEDER</p> <p>Appels à projet : multithématiques ou thématiques ; un Fonds pour petits projets</p> <p>Accompagnement des projets : Secrétariat conjoint, pôle d'animation-instruction organisé par thématique du programme</p> <p>Gouvernance : groupe de travail (passage des projets plusieurs fois) et Comité de suivi</p>
Italie-Suisse	Suède- Norvège
<p>Montant total : 82 346 673.00 € FEDER</p> <p>Appels à projet : classiques</p> <p>Accompagnement des porteurs : Secrétariat conjoint</p> <p>Gouvernance : Comité de surveillance et Comité directeur</p>	<p>Montant total : 47 200 000.00 € FEDER</p> <p>Appels à projets : classiques (durée du projet : maximum 36 mois) et micro-projets (l'aide maximale du côté suédois est de 60 000 EUR et du côté norvégien de 30 000 EUR ; durée du projet : maximum 24 mois)</p> <p>Accompagnement des porteurs : conseillers de projet (Scandinavie centrale et ceinture verte nordique)</p> <p>Gouvernance : Comité directeur et Comité de suivi</p>

1. SUJET 1 – ANIMATION, COMMUNICATION, CAPITALISATION

Entretiens réalisés :

- AG/SC Interreg : Florence Kohtz, Judith de Saint Laurent et Marylou Lefèvre
- Conseil du Léman : Brigitte Bettu (Département de l'Ain), Elise Rudnicki (Département de Haute-Savoie), Laure Coussot (Canton de Vaud), Christine Ricci (Canton de Genève)
- Arcjurassien.org : Nicolas Beaupain (Région BFC), David Chevrier (SGAR BFC) et Mireille Gasser (Arcjurassien.ch)
- SC Interreg France Wallonie Flandres : Concetta Mundo
- AG Interreg Alcotra : Véronique Veyrat et Roberta Fusco
- AG et SC Poctefa : Jean-Louis Valls et Cristina Iloga

Analyse documentaire :

- Sites des instances de coopération transfrontalière : Conseil du Léman, Arcjurassien.org, Comité régional franco-genevois, GLCT Grand Genève Agglomération franco-valdo-genevoise, Espace Mont Blanc, Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs franco-suisse, Agglomération urbaine du Doubs

1.1. Animation

Notions clés

L'animation d'un programme Interreg doit permettre de faire connaître le programme, d'identifier et de mobiliser des porteurs de projets potentiels, de mettre en relation des acteurs susceptibles de coopérer dans le cadre d'un projet Interreg et d'accompagner les acteurs dans le montage de leurs projets de coopération. Elle peut être générale ou ciblée sur une thématique, des territoires ou des typologies d'acteurs.

Qu'est-ce qu'un « relai » pour un programme Interreg ?

Un relai peut faire la promotion du programme auprès de ses acteurs, voire identifier des opportunités de coopération et mettre en relation ces porteurs potentiels avec les instances du programme. Identifier des relais pour un programme est un moyen de démultiplier l'impact de son animation (mais pas forcément de faire faire l'animation par les relais !) grâce à des instances connaissant bien les acteurs d'une thématique, ou de terrain. L'AG/SC/CRI peut s'appuyer sur un relai pour organiser un événement, ou pour identifier des porteurs de projets potentiels vers qui tourner son action d'animation. Dans certains cas, les relais peuvent appuyer le montage de projets Interreg, en apportant de l'ingénierie de projet à des acteurs, ou en mettant en relation des partenaires potentiels. Certains programmes financent les relais sur l'assistance technique. Parmi les exemples de « relais » peuvent être mentionnés les Départements, les Communes et intercommunalités, les associations, les organismes de soutien aux PME ou les agences sectorielles, etc.

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<p>Des acteurs engagés dans la coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une participation de la CRI à l’animation du programme • Des Départements français et Cantons suisses, échelons de proximité impliqués dans l’animation • Des Cantons cofinanceurs des projets Interreg • L’existence d’instances de coopération sur le territoire qui ont un rôle d’animation de leurs acteurs (hors Interreg), et qui connaissent bien les acteurs de terrain et les besoins des territoires (mais peu nombreuses) • Une implication particulière d’arcjurassien.org et .ch dans l’animation du programme • Des projets souvent montés avec l’aide d’un partenaire (44% des répondants à l’enquête « porteurs de projets ») <p>Des initiatives pour redynamiser la programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de redynamisation qui aborde la question de l’animation – notamment entre acteurs français • Un réseau des acteurs européens de la Région BFC avec 3 groupes de travail sur des thématiques d’intérêt pour le programme • Des appels à projets lancés pour les PTIC • Des opportunités d’animation de terrain avec les PTIC • Assistance technique d’Europ’Act : un volet spécifique CTE (enveloppe potentielle de 200 K€) à disposition de l’AG pour renforcer son animation (mais risque de renforcer le déséquilibre existant entre les effectifs AG et CRI) • Possibilité de mettre en place une autorité nationale qui peut être vue comme une opportunité pour dynamiser le travail avec les partenaires côté français (avantages et inconvénients à interroger au niveau du partenariat) 	<p>Un sous-dimensionnement des capacités d’animation du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines sous-dimensionnées pour l’animation au sein de l’AG/SC : postes partagés, et des instructeurs qui ne font pas d’animation active • Une animation éparse entre plusieurs chargés de mission • Pas d’animateurs de l’AG/SC basés sur les territoires de la zone de coopération (proximité, terrain) <p>Des relais insuffisamment mobilisés et soutenus par le programme (assistance technique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un intérêt des partenaires à participer à l’animation dépendant de leurs compétences et moyens ; un désengagement de certains partenaires • Des relais qui ne se sentent pas toujours aptes à relayer les informations sur le programme • Peu de mobilisation par l’AG/SC de relais thématiques et peu d’animation spécifique à destination de ces relais <p>Une approche transfrontalière limitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des instances transfrontalières du côté du Bassin lémanique qui sont peu liées au programme Interreg • Très peu d’événements transfrontaliers intégrant la présentation du programme Interreg, pas de « communauté Interreg » • Difficulté à trouver des partenaires de projet, un des principaux facteurs qui expliqueraient le faible taux de programmation selon 83% des répondants à l’enquête « partenaires du programme » <p>Actions de mobilisation de porteurs de projet trop limitées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de redynamisation qui n’est pas totalement mise en œuvre • Pas d’AAP en début de programmation qui auraient permis d’engager des animations ciblées • Pas de stratégie sur les éventuels projets d’importance stratégique • Manque de porteurs de projets, démobilité de certains d’entre eux (ex. USMB) et peu d’animation ciblée vers ces porteurs • Un climat des financements publics tendu • Un risque important de dégageant d’office • Une réduction de l’AT forfaitaire s’il n’y a pas assez de programmation/dépenses

En conclusion, on peut dire que :

- Les moyens humains pour l'animation du programme sont trop limités.
- Certains relais se mobilisent, mais le lien avec le programme est irrégulier ; or ces relais ont un rôle crucial du fait de leur implantation sur un territoire ou dans une thématique ; 51% des porteurs ayant répondu à l'enquête en ligne ont eu connaissance du programme par un relai.
- Suite aux entretiens, on peut constater un déséquilibre entre l'Arc jurassien d'une part, où Arcjurassien.org s'implique dans l'information des porteurs et semble ouvert à davantage de mobilisation, et le Bassin lémanique où le Conseil du Léman ne souhaite pas particulièrement s'impliquer comme relai du programme Interreg.
- L'animation vers des relais thématiques semble très réduite (agences de l'eau, de l'énergie, CEREMA...) notamment sur les grands thèmes du programme : neutralité carbone et transition écologique, recherche et innovation, développement des usages numériques, mobilité durable et multimodalité, culture et tourisme durable, formation et emploi, santé, aménagement du territoire...

Un exemple de bonne pratique : L'AG/SC et la CRI se sont rendues au forum de l'économie circulaire transfrontalier en novembre 2023, un événement véritablement conçu à l'échelle franco-suisse. Cela a été l'occasion de présenter les opportunités offertes par le programme Interreg FR-CH, même si cela n'a pas conduit à des dépôts de candidatures à ce stade. Une nouvelle participation du programme est prévue le 16 septembre 2025 à Thonon-les-Bains.

Le schéma ci-dessous présente les différents acteurs qui pourraient être mobilisés à des échelles diverses dans l'animation du programme Interreg France-Suisse.



Les enseignements du benchmark

=> Des ressources humaines dédiées à une animation territorialisée

1) Des animateurs territoriaux

- **Le programme Alcotra** (France-Italie) bénéficie par exemple de 5 animateurs territoriaux recrutés par chaque Région et financés à 80% par l'assistance technique du programme. Ces acteurs assurent l'animation au niveau local mais aussi l'accompagnement des porteurs de projet d'amont en aval. Si un porteur de projet rencontre par exemple une difficulté, un dialogue est lancé entre l'animateur territorial et le SC. Ces 5 animateurs territoriaux sont coordonnés par le SC (animation d'un réseau).

- **Le programme Poctefa** (France-Espagne-Andorre) bénéficie par ailleurs de 3 coordinateurs territoriaux (le territoire a été divisé en trois grands territoires). La fonction de ces coordinateurs territoriaux ? Animer le territoire, organiser des réunions avant les comités de programmation pour étudier toutes les candidatures du territoire, informer en amont des appels à projets. En moyenne, cette fonction de coordinateur territorial correspond à 1,3 ETP.

- **Le programme France-Wallonie-Vlaanderen** (France-Belgique) a également mis en place un réseau d'animateurs territoriaux (environ 12 personnes sur tout le territoire de la zone de programmation) répartis sur le territoire et recrutés par les collectivités locales (en France : par les Départements et les Conseils régionaux). Ces animateurs territoriaux assurent la communication sur leur territoire de compétence, appuient au montage de projet et à la mise en œuvre, une fois celui-ci sélectionné. L'intérêt pour les collectivités locales est d'augmenter le nombre de porteurs issus de leur territoire.

2) L'appui des collectivités locales via la mobilisation des fonds de l'Assistance Technique

- **Le programme Poctefa** quant à lui, a également fait le choix de mobiliser en plus différentes institutions de son territoire. Ainsi, pendant la préparation de son programme de coopération, le programme a calculé en amont différents forfaits « ressources humaines » en fonction du rôle joué au sein de la mise en œuvre du programme : forfait « comité de suivi », forfait « Gestion » (participation dans la définition des règles de gestion en début de programmation, participation au comité exécutif...), forfait « Autorité nationale ». Pour chacun de ces forfaits, ont été alloués une part d'ETP. Ainsi chaque collectivité a choisi les forfaits souhaités et bénéficie en conséquence d'ETP cofinancés par l'assistance technique du programme (temps alloué : de 0,75 à 2,5 ETP selon la combinaison des forfaits retenue par chaque collectivité).

Focus sur la méthodologie proposée par Poctefa pour définir des forfaits ETP et coûts de ressources humaines pris en charge par l'AT du programme

Le programme a créé une méthodologie pour réduire les différences importantes entre les budgets des institutions partenaires de l'assistance technique exerçant le même rôle en termes de dépenses de ressources humaines et de frais de déplacement.

Le programme a tout d'abord demandé à chaque partenaire le budget en ressources humaines et en ETP dédié au programme Interreg ainsi que le budget des frais de déplacement. Cela a représenté le point de départ de la méthodologie qui s'est ensuite organisée en plusieurs phases principales :
Etape 1 : Classer toutes les institutions selon leur rôle. Les différents rôles existant dans Poctefa sont les suivants :

- Membre de l'Autorité de Gestion (AG)
- Membre du Comité de Suivi (CdS)
- Coordonnateur Territorial (CT)

- Autorité Nationale (AN)

Étape 2 : Déterminer des plafonnements en termes d’ETP pour chaque rôle :

Afin d’établir des plafonnements en termes d’ETP, les budgets ETP de chaque institution sont classés par ordre croissant. Il est proposé de choisir la valeur médiane au lieu de la valeur moyenne. La valeur médiane est la donnée qui se trouve au milieu de l’échantillon des données. Les rôles dans Poctefa sont cumulatifs. De ce fait, le programme de la valeur médiane ETP pour le rôle du Comité de Suivi. Ensuite, les ETP aux rôles cumulatifs (CdS + AG ou CdS + AG + AN ou CdS + AG + CT) sont déterminés par une règle de trois.

ETP nécessaires pour exercer chaque rôle dans POCTEFA	
Membre Comité de Suivi	0,59
Membre de l’Autorité de Gestion	0,39
Coordonnateur Territorial	1,03
Autorité Nationale	1,00

Étape 3 : Déterminer des coûts moyens de ressources humaines et de frais de déplacements par ETP :

- Coût moyen RH annuel par ETP : le programme calcule pour chaque institution les coûts moyens annuels par ETP. Toutes ces valeurs sont ordonnées par ordre croissant. Ensuite, les valeurs anormalement hautes sont retirées (valeurs qui sont 25% supérieures à la moyenne) et la valeur médiane est choisie.
- Coût moyen des déplacements annuels par ETP : le programme calcule pour chaque institution les frais de déplacements moyens annuels par ETP. Toutes ces valeurs sont ordonnées en ordre croissant. Ensuite, les valeurs anormalement hautes sont retirées (valeurs qui sont 250% supérieures à la moyenne) et la valeur médiane est choisie.

Étape 4 : Déterminer les plafonnements RH et déplacements par rôle (selon la classification des rôles de l’étape 1). Les plafonnements sont calculés de la manière suivante : Coût annuel par ETP (étape 3) x plafonnement ETP de chaque rôle (étape 2).

Sur cette base, est calculé le FEDER pour chaque institution : budget total X 39% taux Feder fixe. Cette méthodologie prévoit de rembourser toutes les institutions au même taux FEDER indépendamment du rôle (39%).

Le programme Alcotra mobilise également les partenaires du programme (collectivités : Départements...) au titre de l’assistance technique. Le programme, via son plan d’Assistance Technique, alloue une enveloppe forfaitaire par Région et Département : entre 30 et 100 % d’ETP pour les autorités partenaires. Chaque année, une réunion est organisée par l’AG pour faire un bilan annuel et définir les perspectives pour l’année à venir : actions à mener...

=> Une animation sur-mesure pour les porteurs de projet

Le programme France-Wallonie-Vlaanderen met en place des Comités d’accompagnement. Chacun de ces comités est organisé deux fois par an en présentiel et réunit le chef de file, ses partenaires, l’instructeur référent au sein du Secrétariat conjoint, un référent territorial par versant (FR-Wal-Flandres). L’objectif est d’échanger sur les dépenses, les rapports d’activité. Ce temps passé pour le chef de file et ses partenaires est éligible et intégré dans le budget de leur projet.

=> Des modalités d'animation pour mobiliser des nouveaux porteurs de projet

Le programme Poctefa a mis en place un système de bonification permettant d'accorder des points complémentaires au moment de l'instruction, aux projets impliquant un partenariat avec des néo-arrivants (partenaires n'ayant pas été impliqués dans Poctefa 2014-2020 et 2021-2027).

Par ailleurs, le lancement d'appels à projets « Micro-projets » permet de toucher de nouveaux acteurs. **Le programme Poctefa** a mobilisé une agence de presse pour informer très largement du lancement de l'appel à projet « Micro-projets ».

1.2. Communication

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<ul style="list-style-type: none">• Des outils de communication (plaquettes de présentation, vidéos sur le programme, rediffusion de webinaires thématiques, guides...)• Un axe dédié à la communication dans le plan d'actions pour la redynamisation du programme• L'existence de relais thématiques et territoriaux (voir ci-dessus) – dont certains participent à la communication (ex. communication importante d'Arcjurassien.org sur les PTIC ; 5 PTIC montés ou en cours de montage sur la zone, organisation de journées d'information à l'échelle des Départements...)	<ul style="list-style-type: none">• Communication dispersée• Pas de chargé de communication dédié 100% au seul programme France-Suisse (chargé de communication partagé sur tous les FESI)• Pas de support de communication et/ou d'appui à la communication spécifiques aux partenaires et relais du programme• Aucun porteur interrogé dans l'enquête qui ait eu connaissance du programme par les réseaux sociaux

Les enseignements du benchmark

=> Construire avec les acteurs une stratégie et un plan de communication dédié spécifiquement à Interreg

Le programme Poctefa a réalisé une stratégie de communication qui a été approuvée par le Comité de suivi. Cette stratégie définit les objectifs, les publics cibles et les outils à mettre en œuvre : site internet, newsletter mensuelle avec 1400 destinataires, réseaux sociaux, événements, médias, réseaux et relations européennes. Par ailleurs, le programme a recruté une agence de presse pour communiquer sur l'appel à projets « Petits projets » afin de toucher des nouveaux acteurs. Enfin, pour promouvoir le programme et ses projets au-delà de ses frontières, le programme participe chaque année aux regiostars awards (récompensant des projets pour la contribution à la politique de cohésion de l'Union européenne), facteur important de visibilité.

Le programme Alcotra a également défini un plan de communication détaillé intégrant de nombreuses activités réparties entre les différentes parties prenantes du programme (AG, SC, relais locaux...). Par ailleurs, le programme a prévu l'organisation d'ateliers linguistiques d'une part et thématiques d'autre part, ateliers dédiés aussi bien aux partenaires du programme, aux bénéficiaires, aux jeunes du Conseil

des jeunes. L'objectif est de stimuler le bilinguisme mais aussi d'acculturer tous les acteurs aux grands thèmes du programme : la montagne, la santé, la mobilité...

1.3. Capitalisation

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de valorisation des projets (site internet, témoignages de porteurs) • Une base de données de projets sur le site du programme, « les projets aidés », qui permet d'identifier les projets par thématique • Des PTIC (plans territoriaux intégrés de coopération) qui peuvent servir de point de départ à la structuration de communautés d'acteurs • Des nombreux projets innovants qui peuvent donner lieu à des actions de partage et de dissémination (recherche et innovation par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie de capitalisation • Pas de définition partagée de cette approche de capitalisation par les acteurs du programme • Ressources humaines limitées pour se consacrer à la capitalisation • Une identification des communautés thématiques d'acteurs qui peut encore être renforcée dans les territoires

Les enseignements du benchmark

=> Comprendre les objectifs et résultats attendus de la capitalisation

Avant de lancer une démarche de capitalisation, il s'agit en premier lieu, de sensibiliser toutes les parties prenantes (SC, AG, Comités de suivi, partenaires du programme) à la capitalisation : qu'est-ce que la capitalisation ? Quels sont ses objectifs ? Quelles actions sont possibles ?

Le programme Poctefa a souhaité acculturer, dès le début de la programmation, son comité de suivi à l'enjeu de la capitalisation. Il a donc intégré ce sujet à l'ordre du jour de ces réunions.

Le programme France-Wallonie-Vlaanderen a organisé une réunion avec le personnel du SC et les animateurs territoriaux. L'objectif était de présenter les contours de la capitalisation, sa définition et de poser les bases de la stratégie de capitalisation (sélection des objectifs prioritaires...). Le programme a notamment mobilisé les ressources INTERACT pour les aider dans cette démarche.

Quelques ressources INTERACT sur la capitalisation

Dans son guide de gestion de la capitalisation publié en 2020, le programme INTERACT a procédé à une catégorisation des activités de capitalisation en fonction de leur niveau d'exigence et de contribution effective au processus de capitalisation. Une structuration autour de trois catégories principales a été proposée (voir la pyramide ci-dessous). De manière schématique, les activités figurant dans la partie supérieure de la pyramide sont moins fréquemment développées, car généralement plus exigeantes en termes de ressources et générant plus de difficultés à convaincre les décideurs. En revanche, les activités figurant dans la partie inférieure sont plus fréquemment développées, car comparativement moins exigeantes en termes d'approche et de ressources. En plus de son guide sur la capitalisation, INTERACT a développé une boîte à outils organisée autour de chaque étape de capitalisation : <https://www.interact-eu.net/library/166>

La pyramide de la capitalisation (INTERACT)

3/ Activités “avancées” :

Transfert et intégration de bonnes pratiques dans les politiques publiques (mainstreaming)

Création de communautés de pratiques (thématiques)

2/ Activités “intermédiaires” :

Appel à projets capitalisation

Synergies entre projets au sein et au-delà du champ du programme – Création de clusters de projets

1/ Activités “de base” :

Identification et classification de projets

Analyses de résultats de projets (ex. par thématique)

Bases de données projets/bibliothèques de livrables



=> Construire avec les parties prenantes la stratégie/plan de capitalisation

Le programme France-Wallonie- Vlaanderen a élaboré avec ses acteurs une stratégie et un plan de capitalisation. Il décline les objectifs (amplifier l’impact territorial des projets), résultats attendus, les actions à mener accompagnées d’un calendrier, et la répartition des rôles pour chaque action (AG/SC/partenaires du programme/ Chefs de file et partenaires des projets...). Cette stratégie/plan de capitalisation a été validé par le Comité de suivi.

Le programme Poctefa a également défini une stratégie de capitalisation organisée autour de 3 objectifs principaux :

1. Accroître la visibilité des résultats des projets Poctefa
2. Structurer les synergies entre projets/acteurs qui travaillent sur des problématiques connexes
3. Favoriser le transfert des résultats/bonnes pratiques vers les politiques publiques nationales, régionales et locales

=> Développer des actions de capitalisation

Selon les programmes, leur stratégie de capitalisation et leurs besoins, les actions et modalités choisies sont très diverses :

1) Valorisation des réalisations

Le programme Alcotra s’est concentré sur la valorisation des réalisations et résultats des projets pour favoriser leur réutilisation par d’autres acteurs. Environ 500 documents sont mis à disposition dans la bibliothèque de livrables. Cette bibliothèque est l’occasion de passer d’une logique de reporting administratif à une approche plus qualitative quant à la nature des productions issues des projets. Cette approche d’une plus grande visibilité et clarté des productions est saluée aussi bien par les administrations partenaires que par les citoyens, comme en témoignent les résultats des récentes consultations citoyennes. Accès à la bibliothèque de livrables : www.interreg-alcotra.eu/fr/actualites/la-nouvelle-bibliotheque-des-livrables-des-projets-est-en-ligne

Le programme **Marittimo** (France-Italie) a également sollicité les chefs de file de ses projets pour compléter des fiches réalisations (un projet pouvant donner lieu à plusieurs réalisations). Ces fiches décrivent de manière détaillée une réalisation (outils, publication, guide...) pouvant potentiellement être réutilisés par d'autres acteurs. Pour plus d'informations : <https://interreg-maritime.eu/fr/capitalizzazione>

2) Création de communautés thématiques/clusters

D'autres programmes ont choisi de mettre en place des groupes thématiques. Les objectifs et modalités sont très variés :

- Les communautés thématiques visent a minima à promouvoir les réalisations des programmes Interreg, soit dans un but de lisibilité et visibilité, d'amélioration de la qualité des projets ou encore de réutilisation dans d'autres cadres (par d'autres acteurs, dans d'autres espaces géographiques).
- La plupart des communautés thématiques suppose d'impliquer a minima les chefs de file des projets sélectionnés, parfois les partenaires et plus rarement, des acteurs extérieurs (experts, responsables de politiques publiques...).
- Les thèmes des communautés thématiques ne sont pas nécessairement alignés sur la dénomination des objectifs spécifiques du programme concerné.
- Les activités des communautés thématiques couvrent notamment l'organisation de réunions pour échanger sur les livrables respectifs en vue de produire, sur cette base, de la connaissance complémentaire sous forme de livre blanc, d'étude thématique, de documents de recommandations.
- Le fonctionnement des communautés thématiques est assez diversifié selon que leur animation a été confiée à des consortiums d'experts / d'organisations à l'expertise et à la légitimité reconnues (via des appels à projets) ou qu'elle est internalisée et assurée par le Secrétariat conjoint.

3) Lancement d'appels à projets capitalisation dont les objectifs sont très variés, selon les options retenues :

- Identifier les réalisations les plus réussies, souvent en vue d'encourager et/ou d'accompagner leur réutilisation et adaptation dans un autre cadre
- Disséminer les résultats/réalisations des projets vers de nouveaux acteurs, de nouvelles zones géographiques, de nouveaux secteurs ou encore via des approches thématiques (publications thématiques, événements...)
- Enrichir des projets existants avec le développement d'études de cas, d'actions pilotes, etc.
- Stimuler des synergies avec d'autres initiatives au sein du même programme ou en dehors
- Donner corps aux préconisations issues de différentes réalisations Interreg en vue d'influencer les politiques publiques (mainstreaming)

2. SUJET 2 – PARTICIPATION D'UN ETAT TIERS A INTERREG

Entretiens réalisés :

- Andreas Doppler, Leiter Förderprogramme, Regio Basiliensis, sur le fonctionnement avec la Suisse du Nord-Ouest dans le programme Interreg Rhin supérieur
- Bela Filep, SECO (suivi de tous les programmes avec participation suisse)
- Serena Liva, Région Lombardie et Ismaël Grosjean, Canton du Valais, sur le fonctionnement du programme Italie-Suisse
- Maud Nässén, chargée de projet, sur le fonctionnement du programme Interreg Suède-Norvège

2.1. La Suisse dans les programmes Interreg

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<ul style="list-style-type: none">• Une NPR (Nouvelle Politique Régionale suisse) plus flexible pour cette période de programmation : si les financements fédéraux doivent être fléchés sur des projets ayant une incidence économique (mais cela peut par exemple être un projet d'économie circulaire), les financements cantonaux peuvent aller vers tout type de projet• Des fonds fédéraux disponibles sur certains sujets hors NPR (ex. transports, y compris pour des projets transfrontaliers)• Des modifications de maquette côté suisse assez souples• Des candidatures côté suisse moins complexes qu'Interreg• Une animation forte via Arcjurassien.org et .ch	<ul style="list-style-type: none">• Déséquilibre entre le financement Interreg à 80% pour les porteurs français et la nécessité de trouver des cofinancements côté suisse car raisonnement en montant absolu. Les possibilités de cofinancement atteignent assez rapidement les plafonds / disponibilités financières des Cantons• Difficulté à mobiliser des cofinancements suisses sur certains sujets (ex. transition écologique)• Pas d'exercice de diagnostic partagé lors de l'élaboration du programme Interreg 21-27• 2 zones, l'Arc jurassien et le Bassin lémanique, peut-être un défi supplémentaire de les coordonner• Possible concurrence des projets Horizon Europe avec les projets de la priorité 2, la Suisse ayant de nouveau accès à ce programme (mais typologie de projet différente, et programme Horizon Europe beaucoup plus concurrentiel qu'Interreg)

Les enseignements du benchmark

Italie-Suisse (entretiens SECO + programme)

Selon l'entretien avec le SECO, il semble que les financeurs des deux côtés de la frontière soient assez alignés sur ce qui doit être financé (dès l'élaboration du programme).

Lors de l'entretien avec des représentants du programme, divers sujets sont ressortis.

Le programme Italie-Suisse rencontre des défis en partie similaires à ceux auxquels doit faire face le programme France-Suisse. Ainsi, ce programme est également confronté à des disparités de fonctionnement en matière de mobilisation des cofinancements, les acteurs suisses ne disposant pas de système équivalent au FEDER (nécessité de mobiliser différents cofinanceurs), ou encore

concernant le profil des opérations financées, celles-ci étant dépendantes de priorités et de règles d'éligibilité des opérations différentes entre les deux pays.

Par contre, le programme Italie-Suisse ne rencontre pas de difficultés concernant la mobilisation des acteurs et le niveau de programmation des projets. Si des retards au lancement du programme ont pu impacter la programmation et susciter un effet de rattrapage et de forte mobilisation des porteurs une fois les appels à projets officiellement ouverts, deux autres facteurs favorisent une mobilisation efficace des acteurs sur la durée :

- Le programme a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial commun, dont les acteurs du programme se sont saisis pour définir et co-construire les principales priorités des acteurs des territoires transfrontaliers, via des entretiens et enquêtes menés auprès de ces acteurs. Selon l'étude réalisée pour ce diagnostic territorial (réalisée par une agence suisse), « *Interreg est le seul outil permettant aux deux parties de travailler sur des problématiques communes* ».
- Une stratégie de communication à « 360° » : au-delà des outils de communication communément utilisés par les programmes Interreg (site internet du programme, publications sur les réseaux sociaux, articles dans des journaux et médias locaux...), l'Autorité de gestion du programme (la Région Lombardie) organise également des événements pour échanger sur le programme et informer les porteurs potentiels de l'ouverture des appels à projets. Si certains de ces événements étaient organisés sur les différents territoires du programme, l'Autorité de gestion a désormais fait le choix de rencontres hybrides, accessibles à la fois en ligne (via l'outil webex) et en présentiel. Ces journées sont généralement organisées à Milan, point de rencontre jugé plus central pour réunir à la fois les acteurs italiens et les acteurs suisses et accessible en train.

Dans le programme Italie-Suisse, le comité de suivi s'appelle comité de surveillance (*Comitato di Sorveglianza*). Il a avant tout un rôle stratégique (lorsque des choix sur la programmation doivent être opérés par exemple). Un resserrement du comité de suivi du programme France-Suisse sur des discussions stratégiques/politiques pourrait favoriser la mobilisation des élus et éviter toute « frustration » liée au sentiment que le comité est avant tout « une caisse enregistreuse », selon certains acteurs mobilisés sur les deux programmes Interreg. Dans ce cadre, c'est le pré-comité qui aurait alors un rôle décisionnaire final.

ABH – Alpenrhein–Bodensee–Hochrhein (Allemagne-Autriche-Suisse- Liechtenstein) (entretien SECO)

La cohérence territoriale de la zone de programmation est un facteur qui facilite la coopération transfrontalière ; dans le programme ABH, il y a une forte cohérence entre les pays, et la participation des Suisses aux projets est élevée.

Les petits projets, qui permettent un accès simplifié au programme, peuvent renforcer la programmation et ensuite donner lieu à de plus grands projets (1ère étape). Cela fonctionne bien pour Interreg ABH.

La mobilisation de certains porteurs comme les PME, le cas échéant avec un coordinateur qui peut être une université ou une grande école, à l'image de ce que fait le programme ABH avec un réseau établi depuis longtemps d'entreprises et institutions académiques transfrontalières, contribue à l'émergence de projets.

Rhin supérieur (France-Allemagne-Suisse) (entretien Regio Basiliensis)

Il n'y a pas de difficulté particulière à associer les partenaires suisses aux projets Interreg Rhin supérieur :

- Leur expertise est plébiscitée dans les consortiums, notamment en recherche, développement et innovation – RDI (où une part importante des fonds Interreg suisses sont fléchés)
- Le montage administratif et financier est plus simple côté suisse
- Dans beaucoup de cas, il y a déjà un partenariat franco-allemand, et on intègre un partenaire suisse, ce qui est facilitateur par rapport à ce qui peut être fait dans le programme France-Suisse
- La participation suisse au programme Rhin supérieur est réduite en montant (125 M€ de FEDER contre 25 MFCH de fonds NPR+Cantons), c'est une sorte de « partenaire junior », du coup il est plus facile de monter un consortium dans lequel il n'y aura peut-être qu'un partenaire suisse, et de trouver un des Cantons pour cofinancer en cohérence avec ses priorités
- Parfois les suisses sont partenaires « associés » dans un projet, s'ils n'ont pas de cofinancement
- En plus de la NPR et des financements cantonaux, il existe d'autres financements fédéraux mobilisables pour les projets (ex. fonds pour l'agriculture ; pour les transports transfrontaliers)
- Lors de l'élaboration du programme, la Suisse a décidé de ne pas mettre trop de fonds sur des sujets où la coopération est plus complexe comme les transports, il y a donc moins de pression à trouver des projets sur ces thématiques côté suisse (de plus, il y a un fonds fédéral dédié à la construction dans les transports qui peut financer les projets transfrontaliers, hors NPR)
- Le programme Interreg Rhin supérieur bénéficie de la dynamique de coopération politique, les partenaires se connaissent bien ; le périmètre de coopération Interreg correspond à celui de la coopération institutionnelle au sein de la Conférence du Rhin supérieur, avec ses groupes de travail, groupes d'experts dans des domaines similaires à ceux du programme Interreg. Des projets naissent au sein de la Conférence du Rhin supérieur, et celle-ci bénéficie aussi des retombées des projets.
- Il n'est en revanche pas évident de mobiliser les acteurs dans le secteur économique, ou alors indirectement dans des projets de transfert de technologie où il y a un partenaire PME ; les règles de concurrence rendent difficile l'émergence de projets purement économiques

La Regio Basiliensis informe les porteurs potentiels de l'existence du programme (kick-off de lancement du programme, newsletter...). Elle organise également des événements ciblés, par exemple, avec les grands établissements universitaires et de recherche. Sur les sujets où il manque des projets, elle a une action plus directe, en contactant les acteurs pour identifier des projets potentiels, par exemple dans le domaine des transports, de l'économie. Elle fait ensuite le lien entre les partenaires suisses des projets et les Cantons pour faire la demande de financement aux Cantons. Les experts de l'administration cantonale donnent des avis sur l'utilité de soutenir le projet via un cofinancement cantonal, qui est transmis pour information au groupe de travail Interreg.

La Regio Basiliensis a 2 personnes pour appuyer les partenaires suisses du programme Interreg, mais qui ne sont pas à plein temps. Il y a des pics d'activité mais la charge de travail n'est pas très importante, elle est étalée sur la durée du programme. Le SC Interreg a une équipe étoffée (20 personnes), qui fait beaucoup de communication et d'animation sur le programme.

Les Cantons eux-mêmes ne font pas d'animation Interreg. Ils peuvent parfois faire la publicité du programme.

2.2. Le programme Interreg Norvège-Suède

Ce programme Interreg vise à favoriser la coopération transfrontalière entre la Suède et la Norvège, en soutenant la transition écologique, l'économie circulaire et l'innovation. Il vise à créer une région frontalière fonctionnelle favorisant un mode de vie durable, l'innovation régionale et les services sociaux dans les zones faiblement peuplées. Il aborde également les défis liés au déclin démographique, à l'éducation et à l'emploi et aux effets du changement climatique.

Les enseignements du benchmark

- **Contexte du programme**

Une contribution inégale au programme : 70% du budget provient de l'Union européenne tandis que la Norvège contribue à hauteur de 30%.

Une disparité économique entre les deux pays : ces disparités ont des conséquences à la fois sur le niveau de vie qui varie fortement d'un territoire à l'autre mais également au niveau des aides publiques pouvant être apportées aux acteurs par les autorités nationales ou locales des deux pays. Afin de résoudre toute difficulté liée à ces différences de niveau de vie, le programme recommande aux bénéficiaires des projets de coopération de financer les coûts de leurs partenaires lorsqu'ils les accueillent sur leur territoire, et inversement.

Organisation interne du programme : 14 personnes sont mobilisées (7 personnes côté Suède et 7 côté norvégien) autour des pôles « accompagnement des projets », « contrôle des projets » et « gestion ». Bien que travaillant sur des sites géographiques différents, les échanges entre les acteurs des deux pays membres du programme sont fluides et réguliers. Une rencontre en présentiel est prévue a minima une fois par an et des réunions en visio sont planifiées deux fois par mois. Au-delà de ces temps communs, des binômes peuvent également être constitués pour travailler autour d'un défi particulier. Par exemple, les acteurs du programme se sont rendu compte que les rapports finaux fournis par les bénéficiaires étaient de faible qualité. Un groupe de travail spécifique a alors été constitué pour réfléchir aux modalités d'accompagnement pouvant éventuellement être proposées aux bénéficiaires. D'autres groupes de travail ont été formés, notamment sur la question des aides d'Etat. Des séminaires ou webinaires sont ensuite proposés aux bénéficiaires du programme pour leur présenter le fruit de leur travail et les outils d'appui éventuellement disponibles pour les aider.

- **Accompagnement des porteurs de projet**

Le programme propose aux porteurs de projet potentiels (à la fois le partenaire suédois et le partenaire norvégien) de tester leur idée de coopération avant de se lancer. Ils sont en effet invités à compléter un **« croquis d'idée »** et à l'envoyer à l'un des conseillers de projet du programme, qui reviendra vers eux pour leur faire part de leur avis et de conseils méthodologiques.

- **Une attention donnée à la coopération et au travail en partenariat entre les instances suédoises et norvégiennes du programme**

Les acteurs du programme des deux côtés de la frontière s'efforcent de travailler le plus souvent possible en coopération via un fonctionnement en binôme réunissant un agent suédois et un agent norvégien. Les deux côtés sont systématiquement présents pour apporter une réponse commune lorsqu'un porteur a une question. De même pour l'instruction des dossiers, qui se fait le plus souvent de manière simultanée.

Témoignage issu d'un entretien avec le programme le 26 mars 2025

"We should be good examples of this cross-border dimension, to encourage beneficiaries to do so as well". (« Nous devrions être exemplaires concernant cette dimension transfrontalière, afin d'encourager les bénéficiaires à faire de même. »)

Maud Nässén, chargée de projet, Programme Interreg Suède-Norvège

• Accompagnement des bénéficiaires (potentiels et actuels) du programme



Journée inspirante qui m'a donné envie de continuer !

Une tasse de café à la main, des participants engagés venus de Suède et de Norvège se sont réunis pour explorer les possibilités de collaborations transfrontalières. Journée d'inspiration à Östersund

Une fois les projets approuvés, le programme organise une journée de formation et d'échanges où l'ensemble des bénéficiaires est convié. Le lieu de l'événement alterne chaque année entre la Suède et la Norvège pour garantir un équilibre. Au-delà des informations clés transmises aux porteurs, il s'agit aussi d'une occasion pour ces derniers de se rencontrer et d'échanger sur le contenu respectif de leur projet. Des sessions de témoignages « flash » (5-10 minutes) sont organisées. Ces temps d'échanges sont très appréciés par les bénéficiaires selon les acteurs du programme.

© <https://www.interreg-sverige-norge.com/aktuellt/> - Per Danielsson

Les acteurs du programme proposent également des temps d'échanges aux bénéficiaires potentiels.

Exemple de réunion d'information Interreg Suède - Norvège (prévue le 28 avril 2025)

Vous avez une idée de projet ou vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités de coopération transfrontalière entre la Norvège et la Suède ? Venez rencontrer les conseillers du secrétariat Interreg Suède-Norvège le 28 avril à Karlstad. Profitez-en pour en apprendre davantage sur le programme et poser des questions lors de notre réunion d'information.

Testez vos réflexions et idées sur un futur projet sur place en réservant une rencontre individuelle avec la conseillère Maud Nässén du Secrétariat Interreg Suède-Norvège.

Au cours de la journée, l'organisation « Visit Värmland » sera également sur place et partagera ses expériences dans la gestion de projets Interreg Suède-Norvège.



Programme de la journée

10h00 - 12h00, informations générales sur le programme et participation de l'organisation « Visit Värmland ».

13h00 - 15h00, possibilité de réserver des rendez-vous individuels avec Maud Nässén, du programme

Interreg Suède-Norvège.

© <https://www.interreg-sverige-norge.com/aktuellt/>

3. SUJET 3 – PRIORITE 5 DU PROGRAMME FRANCE-SUISSE « REDUCTION DES OBSTACLES A LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE »

Entretiens réalisés :

- Anthony Saillard pour le PTIC START (Agglomération urbaine du Doubs)
- Yannick Nancy pour le PTIC PNRDFS (PNR du Doubs Horloger)
- Les entretiens avec le SC Interreg, le Conseil du Léman, Arcjurassien.org et le SECO ont également porté sur les PTIC
- Véronique Veyrat et Roberta Fusco, programme Interreg Alcotra (sur les Plans intégrés territoriaux – PITER)

Analyse documentaire :

- Candidatures Interreg des PTIC START et PNRDS
- Documents de programmation France-Wallonie-Flandres, Grande Région, Poctefa, Alcotra
- Extractions base de données KEEP – Interact
- Notes de problématiques Atelier ANCT dédiés à l'ISO 1 (2022 et 2024) et «Projets à petite échelle » (2023)

3.1. La réduction des obstacles dans les programmes Interreg

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Une frontière qui dispose de différentes instances de coopération (mais peu nombreuses) susceptibles d'être impliquées dans des démarches de résolution des obstacles • Un programme opérationnel et des documents de mise en œuvre qui spécifient les domaines d'action pour la résolution des obstacles à la coopération transfrontalière • L'implication côté Suisse des Cantons qui ont des compétences réglementaires étendues • La mise en place de PTIC qui pourront à terme être le support d'initiatives de résolution des obstacles • De nombreuses initiatives déjà prises au niveau national et par certains programmes sur la résolution des obstacles qui peuvent inspirer le programme France-Suisse (travaux de la Mission Opérationnelle Transfrontalière par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de projet programmé sur cette priorité jusque fin 2024. • Les orientations stratégiques au niveau du programme sont assez générales sur le ciblage des obstacles et les modalités de leur résolution • Le programme n'a pas engagé d'accompagnement spécifique pour la mise en œuvre de son axe 5 • Absence de diagnostic lors de la rédaction du programme opérationnel. Un diagnostic pourrait permettre de mieux cerner le contexte territorial et identifier les obstacles existants • Les partenaires français et suisses ne partagent pas la même approche du rôle des PTIC dans la programmation et pour la résolution des obstacles • Pas de discussions stratégiques abouties sur les Fonds Petits Projets (FPP) ; et une difficulté à mobiliser les acteurs sur la gestion d'un FPP.

Les enseignements du benchmark

Contexte

Pour la période 2021-2027, l'ensemble des programmes transfrontaliers a retenu l'Objectif spécifique Interreg « une meilleure gouvernance de coopération », qui représente en moyenne de 5 à 10% de leur programmation (6,9% pour le programme France-Suisse). Plusieurs programmes ont engagé des actions spécifiquement dédiées à la réduction des obstacles administratifs et juridiques à la coopération (France-Wallonie-Flandres, Grande Région, Poctefa, Alcotra).

=> Un travail d'identification des obstacles

Programme France-Wallonie-Vlaanderen

- Un travail d'identification des obstacles engagé il y a plusieurs années (2005-2007) avec l'implication d'un groupe de travail parlementaire transfrontalier franco-belge ; L'ISO 1 de la période 2021-2027 a été perçu comme un moyen de relancer cette démarche de résolution des obstacles
- Un travail de caractérisation et de priorisation des obstacles a été réalisé pour identifier ceux qui pourraient être adressés de façon efficace dans le cadre des activités du programme Interreg.

4 types d'obstacles identifiés :

- *Obstacles liés à un manque de connaissance mutuelle, besoin d'échange et d'information réciproque*
- *Obstacles liés à des difficultés de nature administrative qui peuvent se résoudre au niveau local ou régional (aménagement du territoire...)*
- *Obstacles règlementaires et législatifs qui impliquent la mobilisation des parlements*
- *Obstacles qui nécessitent la mise en place d'un processus de concertation et la signature d'un accord interpartenarial plus étendu*

Pour le programme, il est important de procéder à une priorisation des obstacles à traiter en fonction : 1) de l'urgence de traitement de l'obstacle au regard des besoins des citoyens, 2) du temps estimé pour la résolution et 3) de la zone territoriale affectée par la résolution.

Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) (plateforme de coopération transfrontalière de l'agglomération Trinationale de Bâle

- Au sein de l'Eurodistrict Trinational de Bâle a été créé un [baromètre franco-allemand de la complexité administrative](#) visant à cerner les problèmes auxquels font face les habitants des régions frontalières. Pour ce faire, une enquête a été lancée auprès de citoyens français et allemands pour recueillir leur avis sur les procédures administratives qu'ils effectuent dans leur vie quotidienne en tant que citoyen transfrontalier.

Les principaux obstacles constatés étaient les suivants :

- Des facteurs administratifs et techniques – règlements, concertation, normes techniques, différences de gestion du programme de part et d'autre de la frontière, contact avec le réseau d'animation ou le Secrétariat conjoint (SC)...
- Des facteurs juridiques et institutionnels (politique et législation, compétences)

- Des facteurs économiques (manque de financement, mobilisation des fonds et cofinancements, obstacles liés aux activités/acteurs économiques...)
- Des facteurs humains (attitudes, manque de RH, changements de postes, non remplacements...)
- Des facteurs culturels (langue, différences culturelles...)
- Un manque de connaissances (priorités, interlocuteurs, documents de planification, accès à l'information...)
- Un manque de propension à coopérer (implication des partenaires, manque de volonté politique des acteurs, etc.)

Programme Poctefa

- Le programme a lancé une consultation publique afin d'identifier les obstacles à la coopération transfrontalière auprès des parties prenantes au programme et des citoyens
- Sur la base des obstacles considérés comme prioritaires ont été lancés des appels à projets avec deux types de modules :
 - o Un module d'identification des solutions pour les territoires et les acteurs les moins expérimentés (avec possibilité de budget additionnel sur le travail de résolution si pertinent) ;
 - o Un module pour les acteurs et les territoires plus aguerris, tels les Eurorégions, pour lesquels des obstacles sont déjà identifiés et pour lesquels la résolution peut être engagée. La démarche de résolution se limite à tenter de résoudre des obstacles qui peuvent l'être à l'échelle du programme, à l'échelle locale ou régionale pour des questions de faisabilité.

Pour ce second module, il y a une volonté de privilégier une approche pragmatique de la résolution des obstacles. En effet, selon la nature des obstacles leur résolution peut nécessiter l'intervention de niveaux institutionnels sur lesquels le programme a peu de prises, ou bien exige un délai de résolution de plusieurs années et donc une implication qu'un programme ne peut pas toujours garantir. Enfin, les ressources humaines et les compétences à mobiliser peuvent requérir des moyens financiers dont les programmes ne disposent pas forcément.

Programme Alcotra

- Le programme Alcotra a financé un projet visant à produire et partager des données au niveau transfrontalier (observatoire) et faciliter l'utilisation d'outils partagés (projet Observ'Alp)
- Le programme a également financé une démarche intégrée de résolution des obstacles avec l'appui de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) : Projet [AlcotraITE](#) basé sur :
 - o Un processus d'identification des obstacles transfrontaliers (démarche ascendante et participative d'identification et de priorisation des obstacles autour de territoires spécifiques via des ateliers)

« Du Mont-Blanc à Vintimille : trois ateliers pour identifier et résoudre les obstacles transfrontaliers franco-italiens »

En mars 2025, 3 ateliers organisés par la MOT et par les Régions partenaires, en collaboration les six PITER du programme Alcotra ont mobilisé 150 personnes qui ont travaillé en sous-groupes thématiques (mobilité, environnement et santé) à l'identification des obstacles à la coopération franco-italienne.

Pour en savoir plus : www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/du-mont-blanc-a-vintimille-trois-ateliers-pour-identifier-et-resoudre-les-obstacles-transfrontalie/

- Une démarche de co-construction de solutions pour lever ces obstacles transfrontaliers (réflexions au sein de groupes thématiques transfrontaliers, identification de solutions techniques, administratives et politiques...)
- La production d'une feuille de route pour la réalisation d'objectifs permettant de dépasser les obstacles transfrontaliers en mobilisant des ressources adaptées (b-solutions, programme Alcotra, Comité de Coopération Transfrontalier (CCT) institué par le Traité du Quirinal notamment).

=> La lutte contre les obstacles via un projet lié à un traité de coopération

Programme MARITTIMO

- Le programme MARITTIMO a financé un projet visant à favoriser et valoriser la participation des territoires partenaires du programme à la mise en œuvre du Traité du Quirinal, notamment autour des questions maritimes, de l'insularité et de la jeunesse (projet [MARITIM'TRAITE](#))

=> La lutte contre les obstacles via les projets à petite échelle

Programme Grande Région (France-Allemagne-Belgique-Luxembourg)

- Le programme Grande Région a souhaité financer des « petits projets » pour améliorer la confiance mutuelle et atténuer les obstacles à la coopération. Cependant, l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé pour l'identification du porteur du FPP a été infructueux.
- Dans ce contexte, le programme a privilégié une Gestion en directe des petits projets ce qui a cependant nécessité la mobilisation de moyens significatifs pour l'animation et la gestion

Programme Rhin supérieur

- Le programme Rhin Supérieur a également souhaité financer des projets afin d'améliorer la confiance mutuelle et réduire les obstacles à la coopération ; un seul acteur a accepté de gérer un fonds petits projets, l'[Eurodistrict PAMINA](#).

3.2. Zoom sur les fonds pour petits projets

Le programme France-Suisse ne s'est pas engagé pour l'instant dans la mise en place de fonds pour petits projets, nouveau dispositif proposé dans le règlement CTE pour la période 2021-2027.

A ce stade, seul le programme Rhin supérieur a mis en place des Fonds pour petits projets (un seul Fonds à ce jour, porté par l'Eurodistrict PAMINA, qui a une expérience solide de la gestion de dossiers Interreg).

A noter que le soutien aux petits projets peut aussi se faire via un appel géré directement par l'autorité de gestion.

	Fonds Petits Projets (art. 25 CTE)	Appel à Projets 'petits projets'
PILOTE / PORTEUR	Entité juridique transfrontalière GECT (groupement européen de coopération territoriale) Entité dotée de la personnalité juridique	Autorité de gestion Autre (ex. Poctefa porteur d'une zone fonctionnelle)
COMITE DE SELECTION	Constitué de représentants d'au moins 2 pays dont 1 Etat membre de l'UE	Comité de sélection du programme ou comité dédié
FRAIS D'ANIMATION / GESTION	20% maximum du total des coûts éligibles du fonds pour petits projets	Assistance technique
COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	Tout le territoire Ou zone de coopération infra	
INTERET	Bénéficiaire de l'expertise et de l'animation des structures de coopération de l'espace Visibilité du fonds Décentralisation d'une partie de la charge administrative	Centralisation de la gestion (moins de divergence avec les autres projets, moins de risques de gestion)
POINTS DE VIGILANCE	Capacité administrative du porteur du fonds Risque de divergence dans les informations transmises aux porteurs Responsabilité de la mise en œuvre des opérations	Charge administrative pour l'AG/SC

Source : ANCT, atelier « Projets à petite échelle », 2023

Le financement de petits projets peut avoir un intérêt pour toucher de nouveaux porteurs, voire être une première étape pour un partenaire avant d'intégrer un projet classique. Les petits projets font l'objet de mesures de simplification, en particulier via la mobilisation des options de coûts simplifiés. Le soutien aux petits projets vise également à renforcer la visibilité de l'Union européenne auprès des citoyens. En revanche, le soutien aux petits projets est coûteux en temps d'accompagnement et de suivi, et ne permet pas d'avoir un impact très fort sur la dynamique de programmation.

Exemples de fonds pour petits projets en Europe :

- **Le programme Vlanders – Netherlands (Belgique-Pays-Bas)** a mis en place un FPP pour les PME, en complément de l'approche du programme sur le développement de la coopération des PME
- **Le programme IPA Croatie-Bosnie Herzégovine-Monténégro** a mis en place un FPP pour le soutien aux PME (innovation de procédé ou de produits, développement d'actions pilotes et de nouvelles solutions pour les affaires, dans le cadre d'une coopération transfrontalière renforcée)
- **Le programme ABH – Alpenrhein–Bodensee–Hochrhein** a un FPP science et éducation (2M€). Un GECT a été mis en place avec tous les lycées et universités pour gérer le FPP ; un comité d'experts indépendants dans un format léger, constitué de 4 personnes décide de la sélection des projets pour éviter tout conflit d'intérêt. Plusieurs AAP ont déjà été lancés.

- **Le programme Euregio-Maas-Rhine (Belgique-Allemagne-Pays-Bas)** a lancé un FPP porté par le GECT Euregio-Maas-Rhine prévoyant notamment un « voucher » pour des échanges scolaires.

Dans le cadre du programme Poctefa, **l'aire fonctionnelle Espace Catalan** (sur les cinq de l'espace de coopération) a prévu de faire deux AAP petits projets en 2025 et 2026, sur le bassin de vie transfrontalier, sans passer par un FPP, alliant ainsi approche territoriale intégrée et projets à petite échelle.

N.B. Lors de l'élaboration du programme 2021-2027, l'autorité de gestion avait commandé une étude sur la priorité V du programme, qui comprenait une analyse et un benchmark du financement des petits projets, et peut être une ressource utile au besoin.

3.3. Zoom sur les PTIC (plans territoriaux intégrés de coopération)

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Approche PTIC prometteuse (1 PTIC phase émergence terminée, phase déploiement en cours d'instruction, 2 en cours, 2 programmés lors du Comité de programmation du 15 mai 2025) • Un effet structurant de la phase émergence, une identification plus claire des interlocuteurs pertinents, des compétences et moyens d'action de part et d'autre de la frontière • Des projets devraient émerger en phase déploiement • Un accès simplifié grâce aux OCS • Des moyens d'animation jugés suffisants par les PTIC interrogés • Une réponse à un besoin d'ingénierie de projets de coopération pour des acteurs parfois peu aguerris aux financements européens • Une approche qui semble prometteuse pour le SC du programme, le SECO, Arcjurassien.org et les porteurs de PTIC interrogés, un vrai levier de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de PTIC à ce stade dans le Bassin lémanique (uniquement Arc jurassien) – mais il peut s'agir de territoires qui n'ont peut-être pas « besoin » du PTIC pour se structurer (comme le Grand Genève, cf. entretien avec la Conférence du Léman) • Une approche qui prend du temps

Le PTIC peut constituer une opportunité pour dynamiser la programmation dans la zone de coopération France-Suisse. Il permet à des projets de moindre ampleur que les projets classiques d'émerger de façon simple, et de favoriser la coopération de structures y compris de taille modeste. Mais il faut compter avec le temps long – l'impact ne sera pas très important pour 21-27, mais il peut prendre de l'ampleur pour la prochaine période de programmation si les projets « émergence » se multiplient et si le soutien à l'animation et au déploiement se poursuit, y compris post-27, en prenant en compte les thématiques émergentes.

La préexistence d'une certaine coopération sur le territoire du PTIC est un atout. Le soutien à l'ingénierie et la « méthodologie » PTIC permettent de structurer des coopérations préexistantes, de renforcer des communautés d'acteurs thématiques, mais qui ne sont pas forcément orientés sur des projets au départ. Cela permet de concrétiser des projets.

En revanche, le PTIC se heurte potentiellement aux mêmes problèmes que les autres porteurs de la zone de coopération France-Suisse, à savoir, la difficulté à mobiliser les financements cantonaux sur certaines thématiques « non économiques » (notamment environnementales).

La valeur ajoutée des PTIC, au-delà de faire émerger un plan d'actions avec deux projets a minima, se situe également dans la connaissance mutuelle : mieux comprendre les compétences de chacun, identifier les bons interlocuteurs (compétence, moyens financiers) et les priorités communes, diffuser la culture transfrontalière. Les PTIC peuvent donc être un moyen « soft » de renforcer la coopération et la visibilité du programme.

Verbatim : Anthony Saillard pour le PTIC START (Agglomération urbaine du Doubs)

« La phase émergence s'est finie en décembre 2024. On a réussi à se faire rencontrer les services administratifs et techniques de TOUTES nos collectivités. Les services techniques ne se connaissaient pas, aujourd'hui ils se connaissent, ils se sont bien mobilisés, tous ceux qui ont été sollicités sont venus, cela permet de diffuser la culture transfrontalière dans les services ».

Les enseignements du benchmark – les PITER+ Alcotra et les zones fonctionnelles de Poctefa

=> Une approche territoriale et thématique

Le programme Poctefa a défini cinq zones fonctionnelles au sein de Poctefa qui sont pilotées par des structures différentes et qui travaillent sur des thèmes liés à leurs problématiques. Cette approche territorialisée permet d'aborder des questions spécifiques comme le littoral, les langues... Elle est également l'occasion de renforcer et de conforter la légitimité de certaines structures transfrontalières. Chaque zone fonctionnelle lance des appels à projets (un premier a d'ores et déjà lancé et un second est prévu), validés par le Comité de suivi qui restent très proches des appels à projets « classiques » du programme. Si chacune d'entre elle travaille de manière étroite avec le Secrétariat, ce sont par contre les comités de pilotage de ces aires fonctionnelles qui instruisent les dossiers avec le secrétariat et qui vont proposer la sélection au Comité de programmation. Contrairement aux projets classiques, ce n'est pas le Comité de suivi qui attribut les 40 derniers points pour la notation des projets, mais les COPIL. Au sein de chaque aire fonctionnelle, est prévue une animation pour diffuser l'appel à projet, organiser des événements avec l'appui du Secrétariat. Une réunion mensuelle est organisée avec les 5 aires fonctionnelles chaque mois par le programme.

=> Les PITER+ à l'échelle de territoires de projets

Le programme Alcotra a lancé sa troisième génération de projets territorialisés, appelés les PITER+. Le périmètre de ces PITER+ n'est plus à justifier. Ce sont des territoires de projet très structurés donc la dimension territoriale est reconnue. Le programme a aidé à cette structuration territoriale. Ces projets bénéficient d'une enveloppe de 6 millions d'euros, sans être en compétition, ce qui est facteur d'attractivité. Si la plus-value territoriale est reconnue, le fait qu'ils ne soient pas en concurrence n'incitent pas à l'innovation... Ceci amène l'Autorité de gestion à s'interroger : faut-il que l'AG soit plus proactive dans la définition de thèmes prioritaires par exemple ? Au regard de la lourdeur administrative, les PITER ont moins de temps pour faire émerger des projets simples. Par ailleurs, ils sont confrontés à des problèmes liés à la gouvernance (COPIL...). Cette complexité de montage apporte-t-elle des projets meilleurs que les projets simples ?

=> Une animation et capitalisation des PITER+

Le programme a mis en place une démarche inter-PITER avec des réunions communes sur des problématiques partagées : environnement, implication de la jeunesse... L'objectif est d'aborder ce qui rejoint les différents PITER et quels liens sont développés avec des projets simples. D'un point de vue administratif, le programme a permis un dépôt au fil de l'eau, ce qui n'était pas la bonne option car ils ont tous déposés tardivement, ce qui a généré une problématique de dégageant.

Par ailleurs, chaque PITER a un « work package » (WP) dédié à la communication et un à la capitalisation : comment prévoient-ils de réutiliser les réalisations ?

4. SUJET 4 – INSTRUCTION

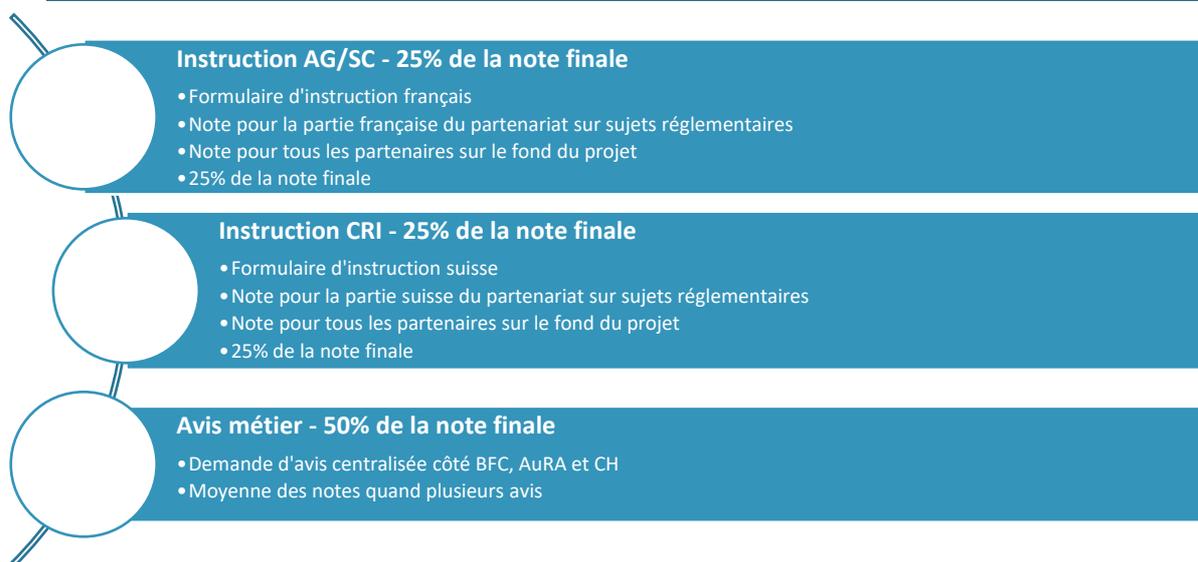
Entretiens réalisés :

- SC Interreg : Judith de Saint Laurent et Marylou Lefèvre
- SC Interreg France Wallonie Flandres : Concetta Mundo
- AG Interreg Alcotra : Véronique Veyrat et Roberta Fusco
- AG et SC Poctefa : Jean-Louis Valls et Cristina Iloga

Analyse documentaire :

- Outils de l’instruction du programme Interreg France-Suisse 2021-2027
- Echantillon d’avis métier

4.1. Le circuit de l’instruction dans le programme France-Suisse



4.2. Les outils de l’instruction

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<ul style="list-style-type: none">• Des notations dans l’ensemble assez harmonieuses entre instructeurs AG/SC et CRI• Une fiche pré-projet considérée comme très utile par les instructeurs (gain de temps, anticipation, analyse de la capacité financière des porteurs de projets)• Des outils pour appuyer l’instruction (commande publique, aides d’Etat, capacité financière, fraude, suivi des pièces justificatives)• Un référentiel de notation côté suisse	<ul style="list-style-type: none">• Pas de référentiel de notation (sauf indicateurs, principes horizontaux, écoconditions côté français)• Des documents d’instruction (rapport d’instruction) très denses• Une fiche pré-projet parfois jugée trop rigide et trop proche du formulaire final (budget « figé » alors que les porteurs n’ont pas toutes les informations pour bien construire le budget, formulaire trop détaillé)• Une fiche pré-projet qui est finalisée très peu de temps avant le dépôt de la candidature complète (2 mois), qui peut faire doublon• Application de la réglementation des aides d’Etat côté français qui nécessite dans certains cas une lettre d’intention pour respecter le principe d’incitativité de l’aide – office rempli par la fiche pré-projet mais avec pour conséquence une rigidification du budget pour tous les projets

Les enseignements du benchmark

=> L'organisation des équipes d'instruction

Le programme Poctefa dispose d'une enveloppe financière accrue de 28%. Il a donc calculé le nombre d'instructeurs à prévoir pour gérer une masse croissante de projets. Il a donc mené un benchmark auprès de plusieurs autres programmes Interreg pour voir le nombre moyen de dossiers par instructeurs et a décidé d'affecter environ 40 projets par instructeur (au lieu de 60 dans la période précédente) afin d'aller au-delà d'un pur suivi administratif et financier. Ces instructeurs de répartissent les dossiers géographiquement, en fonction des 5 zones fonctionnelles.

Le programme Rhin supérieur : les instructeurs sont répartis par grandes thématiques du programme. Pour certains, ils sont également référents pour certains territoires.

Le programme Alcotra dispose de 5 instructeurs (dont un dédié aux micro-projets). Les 4 autres se répartissent les PITER et les projets simples après chaque appel à projet, en fonction des appétences de chacun. S'il n'y a pas de répartition thématique, le programme leur demande toutefois de s'acculturer à certaines thématiques du programme (culture, environnement...).

De même **le programme France-Wallonie- Vlaanderen** a fait le choix de ne pas répartir ses 8 instructeurs par thématique, cette approche étant apportée via les avis métiers.

=> Des dispositifs de notation variés

Le programme Poctefa a mis en place une notation qui se fait sur une base de 100 points et 4 critères : cohérence du projet avec les politiques européennes et avec le programme (critère 1), dimension transfrontalière, compétence et équilibre du partenariat (critère 2), cohérence de la logique d'intervention avec le schéma du plan d'action et pertinence du budget (critère 3), impact transfrontalier et pertinence territoriale du projet (critère 4). Les 60 premiers points sont accordés par les services instructeurs (directions opérationnelles des collectivités des territoires impactés par le projet) et les instructeurs du SC (moyenne de l'ensemble des notes transmises). Les 40 derniers points sont donnés par les membres du Comité de programmation sur la base du critère 4 de la grille.

Il est nécessaire d'obtenir une note minimale de 12,5 au critère 2 pour que les candidatures soient évaluées par le Comité de programmation.

Le programme Alcotra implique dans le processus de notation les partenaires du programme, membres du Comité technique d'instruction, qui mobilisent respectivement leurs directions métiers/directions opérationnelles pour donner un avis technique sur les dossiers (notation des projets via une grille spécifique concentrée notamment sur le lien avec les politiques régionales et départementales). Chaque partenaire donne une note, à laquelle on ajoute celle du Secrétariat conjoint. Le programme présente les notes (Partenaires-SC), la note totale et le classement général pendant le Comité de Suivi.

=> Fiche pré-projet et étapes de sélection

Le programme Rhin Supérieur prévoit une candidature en deux temps :

- Pour la première étape, le porteur doit déposer un « pré-formulaire » (voir [ici](#) le modèle de pré-formulaire de l'appel à projets multithématique 2024). L'idée de projet, son inscription pressentie dans la stratégie du programme ainsi que son caractère innovant et sa potentielle

plus-value transfrontalière sont examinées. Le processus d’instruction étant un processus itératif et interactif entre le porteur de projet et le Secrétariat conjoint (SC), plusieurs versions d’un pré-formulaire peuvent être déposées. Ce pré-formulaire comprend le descriptif du partenariat, du calendrier, des grandes lignes budgétaires, du plan de travail, des objectifs du projet, de ses impacts et de sa contribution aux indicateurs. En revanche aucune pièce n’est demandée à ce stade. Sur la base de ce pré-formulaire, les « idées de projet » sont évaluées par le SC, classées et présentées aux partenaires en Groupe de travail pour sélection. Des avis métier peuvent être sollicités à ce stade pour éclairer la sélection. Les meilleures idées de projets peuvent ensuite présenter une candidature complète.

- Pour la seconde étape, le porteur de projet reçoit les identifiants Synergie-CTE et peut déposer une candidature complète. Celle-ci sera à nouveau évaluée par les instructeurs, avec l’appui des avis métier au besoin, et des partenaires au sein du Groupe de travail.

Le programme France-Wallonie-Vlaanderen fonctionne également en deux étapes. En phase 1, le porteur dépose sur Jems les éléments suivants :

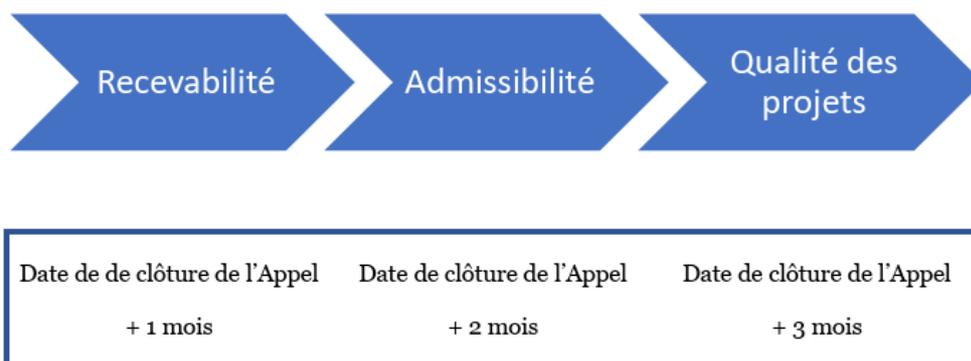
- Partie A - Identification du projet
- Partie B – Opérateurs du projet
- Partie C – Description du projet
- Annexe Excel : zone d’impact, indicateurs et budget du projet

Là encore, aucune pièce n’est demandée à l’appui de cette première phase. Une fois présélectionnés, les projets peuvent faire un dépôt d’une candidature complète en phase 2.

Les documents (fiche Word reprenant les points à compléter sur Jems, fichier Excel, fiche explicative du dépôt en phase 1) peuvent être consultés dans la [boîte à outils](#) du programme.

Le programme Norvège-Suède fonctionne sur la base d’un « croquis d’idée » très léger et très en amont du dépôt : formulaire d’une page interrogeant sur le changement que le projet veut apporter, la raison pour laquelle il est fait en transfrontalier (et s’il pourrait être mis en œuvre uniquement côté suédois ou norvégien), les objectifs et résultats attendus, le coût total et les cofinancements identifiés.

Le programme Alcotra réalise la sélection des projets en une seule étape sur la base de la candidature complète.



Extrait du [Manuel du programme Alcotra](#)

En revanche, les [animateurs territoriaux](#) sont à disposition des porteurs de projet pour les aider à monter leur candidature.

4.3. Zoom sur les avis métier

Constats – programme Interreg France-Suisse 2021-2027

Service consulté		
En France : Arc Jurassien	Région BFC et ses directions opérationnelles (ou métier) concernées.	Le SGAR BFC définit le ou les service(s) de l'Etat consulté(s)
Bassin Lémanique	Région AuRA et ses directions opérationnelles (ou métier) concernées	Le SGAR AuRA définit le ou les service(s) de l'Etat consulté(s)
En Suisse :	Services métiers des Cantons concernés	

Points forts – opportunités	Points faibles – difficultés
<ul style="list-style-type: none">• Un gros travail fait pour la cohérence des avis métier• Des avis globalement de bonne qualité• Des avis très appréciés des instructeurs (voir ci-dessous verbatim)• Lors de l'entretien avec le SC, il n'y a pas eu de remise en cause du poids des avis métier	<ul style="list-style-type: none">• Pas de référentiel de notation pour les avis métier• Parfois, on ne sait pas pourquoi une appréciation est choisie (quand tout est positif, pourquoi n'avoir pas coché « excellent » ?), impression d'une notation subjective ; parfois manque d'argumentaire, ou pas de réponse à une question ; parfois dédoublement de la notation d'un critère ; à diverses reprises, pas de véritable analyse de l'inscription dans les politiques et stratégies régionales et nationales → Impression globale d'hétérogénéité : certains notent sec, d'autres plus généreusement ; certains ne prennent pas en compte tous les critères dans leur appréciation, certains détaillent bien ; etc.

Verbatim (SC Interreg) :

« Les avis métier sont très utiles pour les instructeurs. Ils permettent de mieux évaluer le projet, de mieux le comprendre (vulgarisation). Ils sont parfois inégaux, mais dans l'ensemble très intéressants et rassurants pour les instructeurs qui n'ont pas les compétences techniques. Les réserves émises sont pertinentes et permettent de demander aux porteurs des compléments pour bétonner les projets. En Suisse les avis métier semblent avoir plus d'importance, car les Cantons financent les projets. En France, il n'y a pas d'intérêt particulier à pousser ou bloquer un projet des directions Régions ou SGAR interrogées, car elles ne cofinancent pas. A noter que le programme n'étant pas sélectif, la notation peut être très honnête, et permet de mettre en avant certains points de vigilance sur le projet ».

Les enseignements du benchmark

=> Une coordination des avis métiers pour chaque pays

Le programme France-Wallonie-Vlaanderen a défini des autorités chefs de file au sein de chaque Etat membre. En France, c'est la Région Hauts-De-France. Elle est en charge de distribuer les dossiers de coopération à l'ensemble des partenaires concernés (Départements, autre Région...). Chaque collectivité mobilise ses services métiers. La région HDF, en tant qu'Autorité chef de file nationale, assure la coordination des avis et arrête une position motivée et concertée pour le versant qu'elle

représente. Elle réunit donc toutes les instructions. L'avis des Autorités partenaires est synthétisé sur une échelle de valeur commune basée sur un code alphabétique :

- A – projet avec accord positif, à valider sans réserve par le COPIL ; VERT
- B – projet avec accord positif sous conditions à lever dans un délai court ; VERT
- C – projet à retravailler ; ORANGE
- D – projet à rejeter ; ROUGE

Ensuite, une mise en commun des résultats de l'avis-Programme et des positions des trois versants (Pays) est réalisée, via la tenue du Groupe d'instruction conjoint, réunion préparatoire au Comité de pilotage, permettant d'échanger et de consolider l'avis-Programme et des trois versants. L'objectif de ce comité est de se mettre d'accord sur les couleurs pour chaque projet, analyse qui sera ensuite présentée au Comité de pilotage. Suite au Groupe d'instruction conjoint, les projets sont classés en cinq catégories de décisions :

- A- projet avec accord positif, à valider sans réserve par le Comité de pilotage ;
- B- projet avec accord positif sous conditions à lever dans un délai court fixé par le Comité de pilotage et à représenter au Secrétariat conjoint pour validation définitive ;
- E- projet ne faisant pas accord et à débattre en Comité de pilotage du fait des divergences de vue constatée en Groupe d'instruction conjoint ;
- C- projet à retravailler ;
- D- projet à rejeter.

La décision motivée, intégrant l'avis-Programme et l'avis du Groupe d'instruction conjoint, revient au Comité de pilotage du Programme, le Comité de suivi, ayant quant à lui, un rôle stratégique.

=> Repenser la gouvernance et le rôle de chacun dans la sélection des projets

Le programme France-Wallonie-Vlaanderen dispose de plusieurs instances :

- Deux instances principales : un comité de pilotage et un comité de suivi. La composition de ces deux instances est similaire sauf qu'au Comité de suivi, la Commission européenne est présente et a un droit de veto. Le Comité de pilotage est plus fonctionnel et concerne les problématiques en lien avec la vie du programme (procédure, sélection des projets...). Le Comité de suivi intervient davantage sur des questions stratégiques (remaquettage...). Le Comité de pilotage se réunit deux fois par an, et le Comité de suivi une seule fois.
- Troisième instance : les groupes stratégiques. Ils réunissent les autorités partenaires (techniciens) et se réunissent avant le comité de pilotage (réunion plus restreinte, plus technique). Ces groupes préparent les travaux du Comité de pilotage et se réunissent régulièrement (au début de la programmation, tous les mois pour élaborer le programme, et ensuite, une fois par trimestre environ). Ils sont l'occasion d'aborder des sujets tels que l'éligibilité, la proposition de projets qui seront présentés au Comité de pilotage, les modifications de règles éventuelles.
- Quatrième instance : les groupes d'instruction conjoints. Ils existent pour chaque type d'appel à projet (exemple : pour les microprojets). Ils réunissent tous les avis et proposent une sélection des projets (avis vert/avis rouge/avis orange : pas de consensus). Pour les dossiers

verts (approuvés) et rouges (rejetés), la décision est confirmée par le Comité de pilotage. Les échanges pendant le comité de pilotage se concentrent sur les projets « orange ».

Enfin, selon les besoins des programmes, des groupes de travail ad-hoc peuvent être organisés (groupe de travail capitalisation par exemple).

Le programme Alcotra a mis en place un Comité de suivi, instance de sélection et de décision. Une coprésidence est assurée de façon tournante. Les décisions se prennent au consensus. Quand il n'y a pas de consensus, la décision n'est pas prise. Suite à une demande de la Commission, le programme a élargi le panel d'acteurs impliqués dans les instances avec des acteurs du monde socio-économique et territorial (les territoires, comme l'agglomération de Nice par exemple, le CESER – Conseil économique, social et environnemental régional...). Le programme a par ailleurs mis en place un conseil des jeunes avec une voix consultative. Enfin, Alcotra a instauré un Comité technique d'instruction composé de techniciens issus des institutions partenaires ayant pour rôle de préparer les Comités de suivi.

Au sein du programme Poctefa, les projets de proximité sont évalués au sein des comités territoriaux (organisés dans chacun des trois grands territoires de l'espace Poctefa) en fonction de la localisation du chef de file. Les projets concernant une majorité des territoires de l'espace de coopération sont évalués au sein du Comité transversal. Le programme semble satisfait de cette organisation et constate une amélioration de la qualité des projets. Les dossiers arrivent ensuite au Comité de programmation (qui apporte les 40 derniers points), puis au Comité de suivi qui valide la sélection. Le Comité de programmation présente la même composition que le Comité de suivi sauf que la présidence est assurée par l'AN (Autorité nationale), alors que celui du Comité de suivi par l'AG (Autorité de gestion).

VII. Conclusions de l'évaluation

1. REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES 1 A 3– STRATEGIE ET AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION (4)

Q1 : Quels sont les facteurs externes influençant la programmation et l'atteinte des valeurs des indicateurs ?
Q2 : Quels sont les facteurs internes influençant la programmation et l'atteinte des valeurs des indicateurs ?
Q3 : Les perspectives de programmation et d'évolution des valeurs des indicateurs, ainsi que les mesures entreprises par l'AG pour redynamiser la programmation permettront-elles de renverser la tendance actuelle ?

L'analyse des facteurs externes permet de mettre en évidence un contexte frontalier relativement dynamique du point de vue socioéconomique avec des structures de coopération existantes, mais peu nombreuses. On peut cependant constater une difficulté à mobiliser les acteurs de terrain sur le programme du fait d'effets frontières persistants, marqués notamment par des contextes institutionnels, juridiques, politiques, relativement différents entre un Etat membre de l'Union européenne et un Etat non-membre. Cette caractéristique apparaît comme un frein significatif aux démarches de coopération.

La place qui est conférée au programme Interreg au sein des politiques publiques est également un élément à prendre en considération. Dans un contexte où les initiatives de coopération sont nombreuses entre la France et la Suisse, le programme peut être perçu davantage comme un outil financier, que comme un dispositif de coopération qui doit être soutenu en tant que tel. A l'échelle territoriale, on peut en outre constater une différence de situation entre l'Arc jurassien d'une part le Bassin lémanique de l'autre qui ont des dynamiques propres et des niveaux d'engagement institutionnels différents auprès du programme (plus accentué pour l'Arc jurassien avec Arcjurassien.org).

La mise en œuvre de l'axe 5 « gouvernance » est une très bonne initiative mais sa faible programmation illustre la difficulté à mobiliser les acteurs publics sur la question de la résolution des obstacles, question sur laquelle le programme pourrait jouer un rôle d'entraînement significatif.

L'analyse des facteurs internes au programme montre un besoin clair de renforcer les ressources humaines du Secrétariat conjoint et côté suisse afin de pouvoir améliorer la visibilité du programme, sa présence sur le terrain, l'information et la mobilisation des porteurs de projets potentiels ainsi que l'instruction et le suivi des dossiers qui nécessitent beaucoup de temps et de disponibilité pour les porteurs de projets. Les relais de terrain sont également mobilisés et disponibles de façon inégale et pourraient jouer un rôle plus significatif de mobilisation des porteurs de projets potentiels. La

⁴ La réponse à la question évaluative sur les facteurs internes est transversale à l'évaluation. Elle est ici concentrée sur les moyens humains dont dispose le programme Interreg France-Suisse. Les autres facteurs internes influençant la programmation sont traités dans les questions évaluatives 4 à 6 – Gouvernance, partenariat du programme et de la zone de coopération et les questions évaluatives 7 à 10 – Fonctionnement du programme.

capitalisation, encore peu exploitée sur le programme, constitue un levier qui pourrait permettre de structurer des réseaux d'acteurs sur le moyen terme en lien (entre autres) avec le déploiement des PTIC.

Les perspectives de programmation demeurent encore relativement faibles à court terme au regard des 5 projets programmés par le Comité de suivi de novembre 2024, les 6 du Comité de suivi de mai 2025 et les quelques idées de projets identifiées dans le « vivier de projets ». La mobilisation dépendra notamment des actions d'animation et d'accompagnement qui seront menées sur cette période pour mobiliser les acteurs territoriaux.

En considérant la dynamique observable sur ces différents axes, les appels en cours et les prochaines dates de dépôt de fiches préprojets (mars 2026, septembre 2026, mars 2027), il serait nécessaire de programmer un peu plus d'une trentaine de projets par session (en retenant une moyenne de 450 000 euros de FEDER par projet), avec une attention particulière à apporter à l'axe 3 qui a été très peu mobilisateur jusqu'à présent.

Les mesures correctives engagées par le programme avec l'élaboration de la stratégie de redynamisation constituent une initiative importante mais auraient besoin d'être renforcées pour pouvoir produire des effets tangibles à court et moyen terme. Ces progrès dépendront notamment du renforcement des échanges entre les différentes parties prenantes au programme afin de rapprocher les points de vue sur l'objectif général du programme, ses priorités et modalités de mise en œuvre, entre partenaires français et suisses.

Zoom par priorité

En termes de programmation, certaines priorités du programme sont confrontées à des enjeux spécifiques. La priorité 3 « Mobilité durable et multimodalité » a incité les partenaires à mettre en œuvre des projets d'investissement parfois assez conséquents. Cette stratégie présente l'intérêt d'accélérer la programmation lorsque les projets sont effectivement programmés et mis en œuvre avec succès. Ces types de projets présentent cependant des contraintes importantes (marchés publics, implications politiques, cofinancements...) qui peuvent rendre leur réalisation aléatoire. Une approche équilibrée entre grands projets et projets plus modestes permet de limiter les risques concernant la programmation. Elle implique cependant une démarche particulière d'information et d'appui aux petits porteurs de projets qui ont des moyens plus réduits en matière de gestion de projets et peuvent être freinés par les contraintes administratives des projets Interreg.

La priorité 5 « Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse » présente un fort intérêt dans un contexte transfrontalier mais la complexité de sa mise en œuvre implique un réel soutien politique et des moyens adaptés pour l'émergence et l'aide à la mise en œuvre des projets.

2. REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES 4 A 6 – GOUVERNANCE, PARTENARIAT DU PROGRAMME ET DE LA ZONE DE COOPERATION

Q4 : Le partenariat fonctionne-t-il efficacement pour assurer un bon déroulé du programme ?

Q5 : L'articulation du programme avec les politiques publiques de la zone de coopération est-elle efficace pour favoriser l'émergence de projets et optimiser les ressources publiques disponibles ?

Q6 : Le programme favorise-t-il l'inscription des projets dans des cadres réglementaires différents et contribue-t-il à surmonter ainsi les obstacles y afférent ?

Au niveau du fonctionnement du partenariat, on constate un déséquilibre entre la France et la Suisse et ce, à trois niveaux. D'une part, en termes de taille de territoires et de moyens alloués. Les Régions françaises représentent aujourd'hui des périmètres très grands (la Bourgogne-Franche Comté est l'équivalent de la Suisse par exemple) mais bénéficient de très peu de moyens alloués au programme Interreg France-Suisse. Cette dichotomie génère des questions sur la capacité d'animation et de fonctionnement du partenariat. D'autre part, le partenariat repose sur des relais très différents en termes de moyens et de compétences. Côté suisse, les Cantons disposent de larges compétences couvrant un grand nombre de thématiques. Ceci facilite l'apport de cofinancements et donc, le montage de projets et l'accompagnement des porteurs. De l'autre côté de la frontière, les Départements qui bénéficient de très peu de moyens et ressources, ont des compétences peu liées aux thématiques du programme, ce qui explique pour certains le décalage entre leur volonté de s'impliquer dans le programme et le manque de moyens et de liens avec les thèmes du programme. Ils représentent toutefois aux yeux de nombreux acteurs les relais essentiels pour le programme, de par leur proximité aux potentiels porteurs de projets. Ces deux premiers facteurs impactent fortement le niveau d'investissement des représentants politiques dans le programme Interreg France-Suisse. Enfin, nous constatons également une grande différence dans les positionnements des partenaires français et suisses dans le Comité de suivi. En effet, si les Cantons suisses sont moins mobilisés que les Départements français dans ces réunions, leur avis respectifs sur les projets sont partagés en amont entre eux et portés fortement par la CRI qui défend donc une position commune. C'est moins le cas, côté français. C'est aussi très lié au fait que les Cantons sont largement cofinanceurs (si un Canton ne finance pas, le projet est remis en question, d'où l'importance pour la CRI de se concerter en amont des Comités), alors que les Départements ne financent pas les projets, ou très peu. Leur poids est donc très différent.

Au niveau de l'articulation du programme Interreg France Suisse avec les politiques régionales, on constate une cohérence globale, le programme couvrant un large panel de thématiques. Toutefois, nous notons également un manque de vision commune transfrontalière qui se retrouve notamment dans l'absence d'un véritable diagnostic transfrontalier lors de l'élaboration du nouveau programme de coopération 2021-2027 – diagnostic pensé comme un exercice permettant de partager les enjeux et croiser les objectifs des différentes politiques locales, régionales et nationales pour identifier les besoins, les opportunités et les moyens à disposition du développement de l'espace transfrontalier, et non comme l'élaboration d'un document prescriptif pour les stratégies de part et d'autre de la frontière. L'absence de diagnostic réellement transfrontalier explique la diversité des champs thématiques du programme répondant à la fois aux besoins des Suisses et des Français, mais besoins donnant lieu à des priorités différentes des deux côtés de la frontière. Côté français, l'intérêt est

considéré comme étant plus fort sur les thématiques liées à l'environnement et à l'aménagement du territoire, tandis que les Suisses seraient davantage attentifs aux dimensions innovation et économie. A noter que la thématique environnement a été particulièrement demandée par certains Cantons suisses, notamment Genève, lors de l'élaboration du programme 21-27 (tout en sachant que cette thématique n'était pas soutenue par la NPR). Il est ainsi parfois difficile de trouver des sujets structurants communs avec des cofinancements adéquats, d'autant que les modalités de mobilisation des cofinancements sont différentes des deux côtés de la frontière.

Au niveau de la levée des obstacles transfrontaliers, cette approche est relativement nouvelle et donc difficile à mettre en œuvre. D'une part, les porteurs de projets ne s'investissent pas spontanément sur ce type d'initiatives même s'ils sont confrontés à ces obstacles. D'autre part, le programme n'a que peu identifié à ce jour la nature précise de ces obstacles, étape pourtant indispensable pour aborder cet enjeu. Le développement de projets concourant à la levée des obstacles transfrontaliers doit passer par un important effort de pédagogie, d'accompagnement... Si les petits projets avaient été évoqués comme solutions possibles pour répondre à cet objectif, ce n'est sans doute pas l'option prioritaire aujourd'hui en raison des contraintes de programmation et des ressources disponibles nécessaires à l'animation de tels dispositifs. En revanche le développement de PTIC pourrait contribuer à cet objectif et à renforcer également l'approche transfrontalière et territoriale du programme.

Zoom par priorité

Certains constats mentionnés dans notre analyse s'appliquent particulièrement à certaines priorités du programme. Sur la question du manque de vision transfrontalière, ceci est particulièrement vrai sur la priorité 1 « neutralité carbone, la transition écologique et énergétique ». Côté français, les acteurs perçoivent cette priorité comme fondamentale et non partagée par les Suisses. En effet, côté suisse, la transition écologique n'est pas une priorité dans la NPR et dépend donc, pour l'émergence de projets transfrontaliers sur ce thème, des priorités cantonales. Or, l'intégration de cette priorité, est très différente d'un Canton à l'autre. Ceci complexifie le développement de projets de coopération dans ce domaine.

La levée des obstacles dépend principalement de projets émergents dans le cadre de l'ISO gouvernance. Mais des projets n'émergeront qu'à la condition d'un investissement important pour l'animation de cette priorité.

3. REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES 7 A 10 – FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Q7 : L'animation / communication et l'appui aux porteurs mis en œuvre par le programme sont-ils pertinents et efficaces ?

Q8 : L'analyse d'opportunité des projets est-elle pertinente et efficace ?

Q9 : Les mesures de simplification mises en place sont-elles pertinentes et efficaces ?

Q10 : Le cadre mis en place pour le respect par les projets de la charte des droits fondamentaux et des écoconditions est-il pertinent pour répondre aux obligations européennes ?

Le fonctionnement du programme est évalué sur différents aspects : animation et communication, processus d'instruction, simplification, et critères spécifiques d'évaluation des projets.

L'animation et la communication sont des sujets sensibles et qui reviennent régulièrement dans les difficultés identifiées pour la mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse. Elles apparaissent dispersées, avec peu de ressources humaines dédiées, ce qui limite l'apparition d'une véritable communauté Interreg sur le territoire de coopération. L'animation visant à l'identification de nouveaux porteurs de projets est limitée, quand par ailleurs certains porteurs historiques se sont désengagés du programme (certaines universités notamment). La mobilisation des relais dans l'animation et la communication est inégale et semble trop faible et les relations entre partenaires Français et Suisses semblent peu fluides. Il y a pourtant des besoins face à la complexité du programme Interreg pour les porteurs, mais aussi pour une meilleure connaissance des thématiques d'intérêt commun entre la France et la Suisse, ou pour la recherche de partenaires (une base de données de recherche de partenaires est cependant envisagée et pourrait être une piste d'amélioration). Des opportunités peuvent être identifiées, en particulier dans le lancement et l'animation d'appels à projets thématiques, ou encore en mobilisant davantage d'animation territoriale, en particulier via Arcjurassien.org (qui n'a cependant pas de ressources humaines dédiées car il s'agit d'une association de personnes déjà engagées sur d'autres sujets dans leurs structures respectives – Région et SGAR Bourgogne-France-Comté, Arcjurassien.ch), ou grâce à la dynamique créée par l'émergence des Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC). Cela suppose cependant des moyens d'animation que l'assistance technique ne pourra peut-être pas couvrir étant donné le dégageant d'office annoncé pour le programme (l'assistance technique est forfaitaire, à hauteur de 7% du montant programmé). La stratégie de redynamisation du programme prévoit de plus un plan d'actions « animation » (suite à l'évaluation de 2022), comprenant également un axe « communication », et dont une partie est déjà mise en œuvre et qui répond à certains de ces besoins ; la logique pourrait être poussée plus loin avec des moyens dédiés, en particulier des ressources humaines au sein du service Interreg, pour une animation thématique et territoriale, et une meilleure coordination des acteurs, en particulier des relais du programme. Des réflexions sur l'utilisation de l'assistance technique (y compris de l'assistance technique Europ'Act) pourraient être menées en s'inspirant du benchmark d'autres programmes. Le programme n'a pas de plan de capitalisation – il pourrait participer à la montée en compétences proposée par l'ANCT, pour renforcer la qualité, l'impact et la réutilisation des résultats des projets. Si le programme prévoit des supports d'information à destination des porteurs de projets, du grand public et des PTIC, rien n'est prévu spécifiquement à ce stade à l'adresse des relais et partenaires, qui

sont comme cela a déjà été dit inégalement investis dans la communication et l'animation du programme.

L'instruction des projets est longue, complexe, difficile tant pour les instructeurs que pour les porteurs de projets. Le travail d'instruction entre AG/SC/CRI fonctionne relativement bien, même si quelques améliorations pourraient être faites pour homogénéiser la notation des projets. Les avis métiers comptent pour 50% dans la note finale. Si les avis métiers doivent permettre d'apporter un éclairage thématique et technique sur la pertinence des candidatures de projets, ils sont également influencés par le contexte géographique, institutionnel et politique dans lequel s'inscrivent les acteurs en charge de délivrer ces avis. Les services métiers n'étant pas centrés sur le fait transfrontalier, alors que ce sont eux qui doivent évaluer cette dimension, ce système peut conduire à ce que la dimension transfrontalière des projets ne soit pas toujours au cœur de l'instruction. Les avis métier sont corrélés au financement des Cantons côté suisse, alors qu'ils sont décorrélés de tout financement côté français. Du point de vue du porteur de projet, l'instruction est un processus long et compliqué ; la vocation et le niveau de détail et de rigidité de la fiche pré-projet peuvent ainsi être interrogés, en s'insérant dans une réflexion plus globale sur le circuit de sélection des projets et le rôle des instances.

Concernant plus précisément la charte des droits fondamentaux, l'approche déclarative retenue par le programme correspond à ce qui est généralement mis en œuvre dans les programmes financés par les FESI. Concernant les éco-conditions, la grille pourrait être renforcée pour mieux justifier et homogénéiser les avis donnés.

La simplification a été poursuivie par le programme France-Suisse, comme les autres programmes financés par les FESI, cependant toutes les pistes n'ont pas encore été explorées, en particulier concernant les OCS (options de coûts simplifiés). A ce titre, le travail lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'ensemble de ses programmes européens peut constituer une belle opportunité pour le programme Interreg. Des outils et exemples ont été élaborés au niveau national (ANCT) et d'autres programmes, notamment Interreg, peuvent servir de source d'inspiration pour pousser cette logique qui peut présenter des avantages pour les porteurs de projets comme pour les gestionnaires de programmes.

Zoom par priorité

Les problématiques d'animation valent pour l'ensemble des priorités, mais les initiatives pourront être adaptées en fonction des thématiques, des perspectives de programmation et des relais mobilisables.

Les questions liées à l'instruction peuvent présenter des difficultés particulières sur la question des aides d'Etat pour les projets économiques, avec un déséquilibre avec la Suisse non soumise à cette réglementation européenne. Les écoconditions ne semblent pas avoir posé de difficulté particulière pour la programmation de certains OS.

En revanche, l'évaluation n'a pas fait ressortir de différence sur la conduite de l'instruction en fonction des priorités du programme, et notamment, concernant l'émission des avis métiers.

Concernant la simplification, on peut noter les OCS pour les PTIC qui semblent faciliter leur mise en œuvre.

4. CONCLUSION

L'évaluation a permis de mettre à jour différentes difficultés, mais aussi des opportunités pour le programme France-Suisse, qui sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Difficultés	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">- Partage limité des enjeux et priorités à l'échelle de la zone de coopération- 2 zones avec des enjeux et un fonctionnement différents, l'Arc jurassien et le Bassin lémanique- Un programme qui priorise la transition écologique, à laquelle les porteurs suisses ont plus de difficultés à émarger- Pas d'identification des obstacles à la coopération par le programme – une priorité 5 en mal de programmation- Pas de projet dans la priorité 3 Mobilité durable et multimodalité jusqu'en 2025 – mais un projet programmé le 15 mai 2025 pour 8 M€ de FEDER- Un fort risque de dégageant d'office- Une animation, communication et capitalisation manquant de structuration et de moyens (notamment humains)- Une gouvernance à interroger – identification des relais pertinents à faire et rôle des relais à renforcer- Des acteurs clés désengagés du portage de projets- Des contraintes réglementaires (règles UE)	<ul style="list-style-type: none">- Un contexte transfrontalier dynamique avec la présence de nombreux acteurs engagés dans des démarches de coopération- Des porteurs de projets satisfaits de l'appui reçu par les instances du programme et prêts pour la majorité à renouveler l'expérience Interreg France-Suisse- Une approche territoriale via les PTIC prometteuse (mais encore jeune)- Une stratégie de redynamisation pertinente (mais dont la mise en œuvre est à mieux partager et renforcer)- Une simplification engagée et des pistes de simplification à l'étude (OCS)- AAP avec animation thématique envisagés- Des moyens complémentaires d'assistance technique via Europ'Act (Volet spécifique CTE 200 K€)- Rapport d'information de l'Assemblée nationale française du 5 mars 2025 sur les problématiques rencontrées par les Français vivant en zone transfrontalière dans l'Hexagone – Recommandation n° 55 : Accompagner les collectivités dans leurs démarches pour obtenir des financements via les fonds européens « Interreg ».- Adoption du règlement BRIDGEforEU en mai, nouvel instrument pour le développement et la croissance des régions frontalières

Au vu de ces constats, les pistes d'évolution présentées ci-dessous s'orientent vers trois sujets :

- La dynamique transfrontalière dans la zone de coopération du programme
- Le fonctionnement de l'instruction et la comitologie pour la sélection des projets
- Les outils de pilotage de la programmation

VIII. Recommandations

1. RECOMMANDATION STRATEGIQUE N°1 – STIMULER UNE DYNAMIQUE TRANSFRONTALIERE DANS LA ZONE DE COOPERATION

Constat général : Sous-dimensionnement des capacités d’animation du programme et un fonctionnement qui manque de dynamique transfrontalière nécessaire à la constitution et à l’épanouissement d’une communauté d’acteurs transfrontaliers, porteurs ou soutiens de projets répondant aux enjeux de la zone.

Justification de la recommandation n°1	<ul style="list-style-type: none">- Moyens d’animation et de communication sous-dimensionnés et éparés- Difficulté à mobiliser des porteurs de projets (anciens ou nouveaux)- Difficulté des porteurs de projets à trouver des partenaires transfrontaliers- Taux de programmation faible, en particulier sur les priorités 3 (mobilité) et 5 (obstacles à la frontière) et risque de dégageement d’office
Résultat attendu de la mise en œuvre de la recommandation n°1	<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de la communauté Interreg dans la zone de coopération- Meilleure identification et mobilisation des porteurs de projets- Emergence de projets, dynamisation de la programmation- Atteinte des objectifs du programme et réponse aux enjeux de la zone de coopération

Besoin de renforcer cette dimension transfrontalière via plusieurs types d'actions :

Recommandation opérationnelle	Pistes d'actions	Benchmark
<p>1.1 : Renforcer l'animation et la communication par le programme France-Suisse</p>	<p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> Formalisation d'une stratégie d'animation du programme adoptée par le CS Renforcement des ressources humaines dédiées à l'animation (AG/SC et CRI) ; y compris animation territoriale à l'échelle des deux grands espaces : Bassin lémanique et Arc jurassien (tenant compte de la différence de dynamique) Réorganisation des fonctions d'animation pour recentrer les actions sur moins de personnes <p>MODALITES</p> <ul style="list-style-type: none"> Animation d'AAP thématiques Organisation d'événements plus réguliers, véritablement transfrontaliers, notamment de match-making/ bourse aux partenariats et le cas échéant par thématique, dans le cadre d'AAP Prise de contact active et individuelle avec les porteurs potentiels, en particulier sur les thématiques en mal de programmation, et dans le cadre des AAP Appui au montage de projets coordonné des deux côté FR/CH Participation à des événements thématiques hors Interreg en lien avec les problématiques du programme pour promouvoir le programme auprès de nouveaux acteurs (se baser également sur les relais thématiques – Cf. recommandation 1.2.) <p>OUTILS</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de nouveaux outils de communication adaptés aux cibles visées : mobilisation d'agences de presse pour le lancement d'appels à projets thématiques par exemple, création d'un flyer dédié aux porteurs de projet et présentant l'accompagnement (modalités, interlocuteur, contacts...) pour les aider au montage de leurs projets... 	<ul style="list-style-type: none"> 5 animateurs territoriaux d'Alcotra recrutés par les Régions et financés à 80% par l'assistance technique du programme. Ces animateurs sont coordonnés par le SC. 3 coordinateurs territoriaux sur les 3 grands espaces de coopération au sein de Poctefa (financés par l'AT). Le programme France-Wallonie-Vlaanderen (FWVL) : réseau d'animateurs territoriaux répartis sur le territoire et recrutés par les collectivités locales. <p>Par ailleurs pour garantir un accompagnement « à la carte », il a mis en place des comités d'accompagnement réunissant le porteur de projet et ses partenaires ainsi qu'un référent territorial des 3 versants du programme. Ils ont pour rôle d'accompagner le chef de file et ses partenaires dans la mise en œuvre des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme Interreg Suède-Norvège organise régulièrement des sessions d'information à chaque appel à projet : rencontres de conseillers du secrétariat, possibilité de rendez-vous individuels avec l'AG/SC, sessions de match-making. <p>En termes de RH, on constate autant de personnel mobilisé côté suédois que côté norvégien pour l'accompagnement, l'instruction, le contrôle et la gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme Italie-Suisse fait le choix d'organiser des événements transfrontaliers réguliers en présentiel notamment mais aussi en hybride, en choisissant des lieux stratégiques en termes d'accessibilité

<p>1.2 : Mobiliser les relais pertinents</p>	<p>IDENTIFICATION DES RELAIS TERRITORIAUX ET THEMATIQUES Collectivités territoriales, acteurs clés des thématiques du programme (ADEME, CEREMA, clusters...), structures transfrontalières, réseaux, directions opérationnelles régionales, PNR, GAL, PTIC notamment</p> <p>MOBILISATION DES RELAIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges pour définir les rôles possibles, identification de référents, mise à disposition d'information adaptée sur le programme et les AAP, prise de contact lors des AAP, co-organisation d'événements si pertinent/possible, formation si pertinent, mise en réseau/temps d'échanges entre relais - Envisager un soutien des relais territoriaux via l'assistance technique et calibrer ce support financier en fonction de leur rôle (participation aux instances de gouvernance, contribution à l'instruction, accompagnement des porteurs...) - Identifier un référent national (Autorité nationale ?) qui coordonnerait les référents territoriaux de chaque côté de la frontière 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Poctefa a défini au lancement du programme des forfaits d'ETP en fonction des rôles possibles assurés potentiellement par les relais territoriaux (Comité de suivi, Autorité nationale, Gestion). Chaque relais a choisi son/ses rôles et reçu en un soutien financier via l'AT du programme en fonction des forfaits d'ETP. • Le programme Alcotra alloue une enveloppe forfaitaire (entre 30 et 100% d'ETP) pour les relais territoriaux. L'AG organise une réunion annuelle avec l'ensemble des partenaires pour établir un bilan et rédiger une feuille de route pour l'année à venir.
<p>1.3 : Miser sur la capitalisation</p>	<p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montée en compétence sur la capitalisation (ex. via l'accompagnement proposé par l'ANCT) • Partage au sein des acteurs du SC/AG puis auprès de tous les acteurs du programme (relais territoriaux, membres du Comité de suivi) d'une définition et d'une approche commune de la capitalisation, préalable à la construction d'une stratégie/d'un plan de capitalisation. • Co-construction d'une stratégie/ plan de capitalisation • Désignation d'un binôme capitalisation (AG/SC) (CRI ?) et constitution d'un groupe ad-hoc dédié au sujet qui piloterait la co-construction du plan de capitalisation • Engager au sein de ce groupe les premières étapes de la réflexion sur la capitalisation : jusqu'où souhaite-t-on aller en capitalisation sur cette période de programmation (objectifs/finalités) ? Qui fait quoi (bénéficiaires/AG/SC) ? Quelles sont les premières actions à mener dans le domaine ? <p>EXEMPLES D'OUTILS QUI POURRAIENT ÊTRE MOBILISES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources Capitalisation INTERACT : Guide de gestion de la capitalisation, capitalisation ToolKit 2.0. • Appels à projet Capitalisation : voir compte-rendu de l'atelier Capitalisation de l'ANCT (Octobre 2024) • Communautés thématiques : voir compte-rendu de l'atelier Capitalisation de l'ANCT (Novembre 2023) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme France-Wallonie-Vlaanderen a répondu à l'AMI de l'ANCT pour bénéficier d'un appui à la capitalisation. Il a initié la capitalisation en : <ul style="list-style-type: none"> - créant un groupe ad-hoc regroupant notamment tous les animateurs territoriaux. - réunissant ce groupe régulièrement pour co-construire le plan de capitalisation : définition partagée, objectifs, moyens alloués, répartition des rôles, calendrier... - partageant ces éléments avec le Comité de suivi. • Le programme Poctefa a initié des communautés thématiques. Il a par ailleurs organisé un premier événement dédié à la capitalisation en avril 2025 (qui a réuni 150 personnes) pour créer des synergies entre bénéficiaires et stimuler des réutilisations et le transfert des résultats des projets.

<p>1.4 : Renforcer la « communauté Interreg France-Suisse »</p>	<p>ECHANGES ENTRE PARTIES PRENANTES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre AG/SC/CRI sous format atelier (ex. les veilles de comités) • Entre partenaires du programme, ex. autour des AAP, des temps forts du programme, des CS • Poursuivre le renforcement des échanges entre partenaires français de la stratégie de redynamisation, voire réfléchir à la mise en place d’une autorité nationale qui jouerait ce rôle • Entre porteurs de projet, notamment via la capitalisation (voir 1.3) <p>EXEMPLES DE MODALITES D’ANIMATION D’UNE COMMUNAUTE INTERREG QUI POURRAIENT ÊTRE MOBILISES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ambassadeurs du programme, témoins, visites de terrain • Instauration d’un principe de binômes FR/CH sur certaines missions (capitalisation, communication, accompagnement...) favorisant cette approche transfrontalière. • Organisation d’événements de promotion du programme en présentiel dans des lieux accessibles pour les deux côtés afin de stimuler les échanges transfrontaliers. Ces rencontres doivent également permettre de rencontrer les acteurs clés du programme mais aussi d’autres bénéficiaires potentiels. • Elargissement des membres consultatifs du Comité de suivi : étendre vers le monde socio-économique, territoires... cela permet de diffuser la culture transfrontalière dans les différentes sphères. Mais ceci implique de repenser le rôle du Comité de suivi (cf. 3^e recommandation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Alcotra souhaite renforcer sa communauté Interreg et le sentiment d’appartenance à un territoire commun. Cela se concrétise notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la constitution d’un conseil de jeune, instance consultative du programme et du Comité de suivi - l’organisation d’ateliers linguistiques et thématiques (sur les grands enjeux du programme) à destination des acteurs du programme, des citoyens, des acteurs professionnels... • Le programme Interreg Suède-Norvège a mis en place un fonctionnement basé sur principe de binôme SU/NO. Les deux côtés sont systématiquement présents pour apporter une réponse commune lorsqu’un porteur a une question.
--	---	---

2. RECOMMANDATION STRATEGIQUE N°2 – INTERROGER LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION ET DE LA SELECTION DES PROJETS

Constat général : Un circuit et des outils pour instruire et sélectionner les projets dont la vocation et l'efficacité sont questionnées par les acteurs.

Justification de la recommandation n°2	<ul style="list-style-type: none">- L'instruction est un processus lourd, en particulier côté français du fait des obligations réglementaires européennes, et du fait de la coordination entre instructeurs français et suisses, AG/SC/CRI et services métier (avis métier, corrélés au cofinancement côté suisse et décorrélés de tout cofinancement côté français)- Le circuit actuel avec pré-comités et comités rend difficile la présence de tous et le comité de suivi est parfois considéré comme une chambre d'enregistrement
Résultat attendu de la mise en œuvre de la recommandation n°2	<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'efficacité de l'instruction et de la sélection pour les porteurs de projets- Amélioration de l'efficacité de l'instruction et de la sélection pour les instances du programme

Besoin de conduire une réflexion sur ce fonctionnement via plusieurs types d'actions :

Recommandation opérationnelle	Pistes d'actions	Benchmark
<p>2.1 : Améliorer les outils de définition et d'évaluation des projets lors de l'instruction</p>	<p>DEFINITION DU PROJET ET DE SON BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion (via un groupe de travail ad-hoc franco-suisse) sur le contenu et la vocation de la fiche pré-projet, adaptée aux besoins d'anticipation de l'AG tout en ne rigidifiant pas trop le projet (notamment sur le budget/plan de financement) ; à intégrer dans une réflexion plus large sur le circuit de l'instruction (moment où les avis métier sont sollicités) et le circuit de sélection : en 1 phase, en 2 phases ? Intérêt d'une fiche simplifiée pour attirer de nouveaux acteurs et notamment peu expérimentés • Développement des OCS – frais de personnel en particulier (travail BFC en cours) : simplification du montage et de la mise en œuvre pour AG/SC et bénéficiaires <p>OUTILS DE L'INSTRUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'outils à disposition des instructeurs pour capitaliser sur les instructions passées : ex. fiche « points de vigilance » pour les nouveaux instructeurs, pour identifier dans le rapport d'instruction très dense les points clés à vérifier/anticiper ; mise à jour régulière d'une FAQ des instructeurs • Elaboration d'un référentiel de notation (harmonisation et justification des notes) pour les avis SC/CRI, et les avis métier (quelques référentiels déjà travaillés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme France-Wallonie-Vlaanderen mobilise l'Autorité Nationale pour réunir toutes les instructions côté français. L'avis des Autorités partenaires est synthétisé sur une échelle de valeur commune basée sur un code alphabétique : <ul style="list-style-type: none"> A – projet avec accord positif, à valider sans réserve par le COPIL ; VERT B – projet avec accord positif sous conditions à lever dans un délai court ; VERT C – projet à retravailler ; ORANGE D – projet à rejeter ; ROUGE
<p>2.2 : Faire évoluer le circuit de l'instruction et de la sélection des projets</p>	<p>SCENARIOS POSSIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les possibilités ouvertes pour le programme, leurs avantages et inconvénients : dépôt en 1 phase ou en 2 phases, maintien des pré-comités, de la fiche pré-projet, rôle du comité de suivi (rôle de sélection ou concentré sur les aspects plus stratégiques) <p>⇒ Scénario 1 : dépôt en 2 phases, avec une fiche pré-projet plus en amont qu'actuellement, allégée et souple permettant d'anticiper les principaux points de vigilance et d'éviter un dépôt de projet manifestement inéligible ; fiche pré-projet évaluée par le SC et la CRI, donnant droit au dépôt d'une candidature complète ; évaluation et la candidature complète par le SC, la CRI et les partenaires (pré-comités et comité de suivi ou recentrage des instances) ; des avis métiers pourraient être sollicités au besoin dès la fiche pré-projet.</p> <p><u>Avantages :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme France-Wallonie-Vaanderen a mis en place une candidature en deux phases : <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'un dossier simplifié – vision globale des objectifs et des moyens prévus pour y parvenir (document soumis à une analyse de recevabilité et à une 1^{ère} instruction). - L'acceptation de ce pré-projet par le Comité de pilotage permet de déposer le projet en phase 2, objet d'une autre instruction et validation par le Comité de pilotage. Ce programme a fait le choix de 2 instances : le Comité de pilotage valide la sélection des projets ; le Comité de suivi se concentre sur les questions stratégiques. • Le programme Rhin supérieur sollicite des avis métier au besoin dès la phase « pré-formulaire »

Recommandation opérationnelle	Pistes d'actions	Benchmark
	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès est facilité aux porteurs, notamment moins aguerris à Interreg, sans « figer » le projet • Le SC conserve une capacité d'anticipation sur les principales problématiques du dossier <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'identifier les projets en « aides d'Etat » pour demander un courrier d'intention permettant d'acter l'incitativité de l'aide au besoin • Risque en phase de candidature d'identifier un point d'inéligibilité une fois qu'on entre dans le dossier détaillé ; certains points, notamment ce qui concerne la capacité financière, peuvent être demandés dès la fiche pré-projet <p>⇒ Scénario 2 : dépôt en 2 phases, avec une fiche pré-projet détaillée, permettant de consulter les avis métier et de présélectionner le projet en amont avec les partenaires (pré-comité) ; puis possibilité pour le porteur de déposer une candidature complète, qui suit le parcours actuel ou un parcours dont la comitologie est simplifiée.</p> <p><u>Avantages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Levée de la plupart des problématiques du dossier lors de la phase 1 <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilité à questionner dans un programme qui n'est pas sélectif • Risque de démultiplier les séances de pré-comités <p>⇒ Scénario 3 : dépôt en 1 phase, avec une fiche pré-projet plus en amont qu'actuellement, très allégée et souple permettant d'anticiper les principaux points de vigilance et d'éviter si possible un dépôt de projet manifestement inéligible ; fiche pré-projet étudiée par le SC et la CRI uniquement, sans constituer une condition au dépôt d'une candidature complète.</p> <p><u>Avantages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cf. scénario 1 	<p>Le programme Alcotra prévoit un dépôt en une seule phase ; les animateurs territoriaux sont à disposition des porteurs de projet pour les aider à monter leur candidature.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme Italie-Suisse a également fait le choix de donner un rôle stratégique à son comité de suivi (« Comité de surveillance »).

Recommandation opérationnelle	Pistes d'actions	Benchmark
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de présélection « administrative » (par SC/CRI), le porteur peut toujours déposer une candidature contre l'avis du SC et de la CRI <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cf. scénario 1 • Utilité d'un appui renforcé des porteurs pour s'assurer de la qualité de la candidature (via SC/CRI ou animateurs territoriaux ou dispositif de prestation externe comme le dispositif Europe en Région Bourgogne-Franche-Comté) <ul style="list-style-type: none"> • Valider un éventuel nouveau circuit d'instruction et de sélection et/ou adapter les outils (cf. recommandation opérationnelle n°2.1) <p>COMITOLOGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discuter de la pertinence de désigner un référent français (Autorité nationale ?) pour collecter les avis des partenaires français, en faire une synthèse et défendre le projet en Comité • Comités et pré-comités : Recentrer ces réunions pour plus de valeur ajoutée • Comité de suivi : Intégrer dans le CS des relais d'intérêt pour dynamiser la programmation (acteurs socio-économiques, territoires...); mieux mobiliser les membres du CS autour de missions claires et efficaces 	

3. RECOMMANDATION STRATEGIQUE N°3 – MOBILISER DES OUTILS DE PILOTAGE DE LA PROGRAMMATION A COURT, MOYEN ET LONG TERME

Constat général : Taux de programmation relativement bas et réservoir de projets qui ne permettra probablement pas d'échapper au dégageant d'office ; programmation qui interroge sur l'avenir du programme de coopération Interreg France-Suisse.

Justification de la recommandation n°3

- Les porteurs ont des difficultés à mobiliser dans certains cas les cofinancements suisses ; il existe un déséquilibre entre le taux de financement FEDER à 80% côté français, et le financement suisse (50% de fonds suisses Interreg et 50% de cofinancements à trouver)
- L'AG dispose d'outils pour agir à court-terme tels que le recours à des appels à projets, les modifications de maquette, ou encore les plans de financement des projets et la recherche de nouveaux porteurs
- Les Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC) commencent à se mettre en place ; au vu des premiers résultats, l'approche est prometteuse même si elle produira ses effets à plus long-terme, et peut s'avérer vertueuse pour le programme tant pour renforcer son animation que l'émergence de projets et la lutte contre les obstacles
- Cette dernière n'a pas assez émergé dans la programmation actuelle, elle peut pourtant être la clé de nombreux projets
- Les réflexions sur les opportunités existantes devraient être anticipées pour le post-27 afin de démontrer le potentiel de la zone de programmation et sa capacité à renforcer la programmation à long-terme

Résultat attendu de la mise en œuvre de la recommandation n°3

- Une amélioration du taux de programmation
- Des projets répondant aux enjeux de la zone de coopération
- Une facilitation de la coopération entre les acteurs français et suisses
- La démonstration du potentiel du programme pour l'avenir post-27

Besoin de renverser la tendance actuelle via plusieurs types d'actions à plus ou moins long terme :

Recommandation opérationnelle	Pistes d'actions	Benchmark
<p>3.1 : Miser fortement sur des outils de pilotage à court-terme du programme</p>	<p>CIBLAGE DE LA PROGRAMMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • AAP (permet aussi de structurer l'animation) • Modifications de la maquette • Recherche de nouveaux porteurs : avec l'aide des relais territoriaux et thématiques ; prise de contact individuelle • Accorder une attention particulière aux « petits acteurs » qui représentent un potentiel important mais qui souvent n'osent pas se positionner du fait de la complexité administrative d'Interreg. La simplification de la fiche pré-projet pourrait permettre d'agir dans ce sens, de même que le renforcement des OCS <p>FINANCEMENT SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement de la règle qui veut actuellement que les plans de financement soient équilibrés entre la France et la Suisse, pour répondre aux difficultés à trouver des cofinancements suisses ; tout en maintenant une dimension transfrontalière dans le projet → acté par le Comité de suivi de mai 2025 • Rendre plus claire/accessible l'information sur les possibilités de financement côté suisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Poctefa a mis en place un principe de bonification de points pour les candidatures impliquant de nouveaux partenaires (acteurs n'ayant pas bénéficié de Poctefa dans la période actuelle ou la précédente). <p>Il a par ailleurs lancé des actions de communication spécifiques pour le lancement de son appel à petits projets (mobilisation d'une agence de relation presse).</p>
<p>3.2 : Approfondir les approches prometteuses pour des effets à moyen et long terme</p>	<p>PTIC – EMERGENCE DE PROJETS VIA UNE STRUCTURATION DE LA COOPERATION ET UNE INGENIERIE DISPONIBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'animation et le soutien aux PTIC • Favoriser les témoignages de PTIC, l'échange d'expérience (réseau des PTIC) • Identifier les territoires potentiels encore non impliqués et leur proposer une information ciblée, ou ceux qui n'ont pas « besoin » d'un PTIC, pour clarifier les perspectives de programmation ; identifier comment mobiliser les PTIC pour la période de programmation 28-34 • Encourager les projets sur les thématiques en mal de programmation <p>LUTTE CONTRE LES OBSTACLES – RENFORCEMENT DES OPPORTUNITES DE COOPERATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser l'approche et la stratégie du programme en la matière • Utiliser les outils pertinents pour soutenir cette approche : ex. B-Solutions, enquête, AMI/AAP, ateliers de travail, mobilisation de réseaux... 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Alcotra a lancé une démarche inter-PTER+ en organisant des réunions régulières autour de problématiques communes. • Le programme Poctefa planifie des réunions mensuelles rassemblant les 5 aires fonctionnelles. <p>Les programmes France-Wallonie-Vlaanderen et Poctefa ont engagé des actions d'identification des obstacles, étape préalable au lancement d'appels à projets pour des actions de résolution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme France-Wallonie-Vlaanderen a défini des critères de caractérisation et de priorisation des obstacles pour identifier plus précisément ceux qui pourraient faire l'objet de démarche de résolution en tenant compte des contraintes du programme • Le programme Poctefa a proposé deux typologies de projets en fonction du contexte et de l'expérience des acteurs : des modules d'identification de solutions et des modules plus avancés de résolution des obstacles

Recommandation opérationnelle	Pistes d'actions	Benchmark
		<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Alcotra a mobilisé les services de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour définir une démarche intégrée de résolution des obstacles avec des étapes d'identification des obstacles, de co-construction de solutions et de définition de feuilles de routes pour la réalisation des objectifs fixés.
3.3 : Poser les bases du post-27	<p>PETITS PROJETS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une réflexion stratégique au sein des instances du programme sur la pertinence (visibilité, attirer de nouveaux porteurs, 1e étape de coopération...) et les modalités de financement des petits projets (Fonds pour petits projets – FPP ou AAP petits projets) • Travailler sur les modalités de simplification (OCS en particulier) <p>STRATEGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de la zone de coopération partagé entre les partenaires du programme – plutôt qu'une mosaïque des constats de chacun (vision partagée des enjeux tels qu'ils existent dans les documents stratégiques des différents partenaires ; identification de la valeur ajoutée du programme Interreg par rapport aux besoins identifiés ; amélioration de la pertinence des choix stratégiques) • Anticipation des opérations stratégiques et examen de leur faisabilité • Utilisation du Dialogue franco-suisse pour appuyer les échanges stratégiques • Questionnement sur la pertinence du périmètre géographique du programme ; constat du dynamisme des acteurs des Départements du Rhône, de la Savoie et de l'Isère en France • Règlement pour le nouvel instrument pour le développement et la croissance des régions frontalières (BRIDGEforEU) adopté début mai, qui propose un cadre spécifique pour la résolution des obstacles : anticiper le positionnement du programme par rapport aux futurs « points de coordination transfrontalière » (qui restent à définir) et à l'utilisation de « l'outils de facilitation transfrontalière ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme Grande Région assure une gestion en directe des petits projets avec mise en place d'actions de mobilisation, d'animation et de gestion dédiées • Le programme Rhin Supérieur s'appuie sur l'Eurodistrict PAMINA pour la gestion d'un Fonds petits projets • Le programme Vlanders – Netherlands (BE-NL) et le programme IPA Croatie-Bosnie Herzégovine-Monténégro ont mis en place un FPP pour le soutien aux PME • Dans le cadre du programme Poctefa, l'aire fonctionnelle Espace Catalan (sur les cinq de l'espace de coopération) a prévu de faire deux AAP petits projets en 2025 et 2026, sur le bassin de vie transfrontalier, alliant ainsi approche territoriale intégrée et projets à petite échelle

VII. Annexes

1. Note de cadrage de l'évaluation

Voir le document joint, en date du 4 octobre 2024.

2. Liste des personnes interrogées lors des entretiens

Evaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027 – Liste des entretiens réalisés au 17/12/2024 (phase 2 de l'évaluation)			
Personne	Poste	Structure	Date d'entretien
Jean Pierre BRIDIER	Chargé de mission pilotage Interreg	Région Bourgogne Franche Comté	25/10/2024
Olivier RITZ	DGA Pôle stratégie	Région Bourgogne Franche Comté	30/10/2024
Elodie JOHNER et Norman QUADRONI	Chargés de mission	CRI	05/11/2024
Jean Pierre BRIDIER (2e entretien)	Chargé de mission pilotage Interreg	Région Bourgogne Franche Comté	06/11/2024
Judith DE SAINT LAURENT / Agi MUSSET / Marylou LEFEVRE	Instructrice	Service Interreg	07/11/2024
Nicolas BEAUPAIN Laurence JANNIN David CHEVRIER	Partenariat Arc Jurassien	CM Coopération franco-suisse Référénte Département du Doubs SGAR BFC	08/11/2024
Carine LAMBERT	Direction Europe et rayonnement international Chargée de mission communication fonds européens	Région Bourgogne Franche Comté	12/11/2024
Ismael GROSJEAN (Valais) Enrico BOLZANI (Genève) Laure COUSSOT (Vaud)	Chef de projet Interreg, Valais Service des affaires extérieures et fédérales. Attaché de direction, Genève Déléguée aux affaires transfrontalières - Canton de Vaud	Cantons Suisses	14/11/2024
Benoît MOREL (Jura) Gian-Valentino VIREDAZ (Neuchâtel) Caroline CHOULAT (Neuchâtel)	Délégué aux affaires extérieures jura Expert en relations extérieures Neuchâtel cheffe de service adjointe Neuchâtel	Cantons Suisses	15/11/2024
Valérie PAGNOT	Elue référente Interreg	Région Bourgogne Franche Comté	18/11/2024

Evaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027 – Liste des entretiens réalisés au 17/12/2024 (phase 2 de l'évaluation)			
Personne	Poste	Structure	Date d'entretien
Emilie DESTAING	Chef du service Interreg	Région Bourgogne Franche Comté	20/11/2024
Aline HUMBERT Amélie CHAPPAZ	Directrice DERI Directrice adjointe DERI	Région Bourgogne Franche Comté	27/11/2024
Mireille GASSER	Secrétaire Générale - Arc Jurassien	CRI / Secrétariat Conjoint	08/11/2024
Stéphanie VUILLEMIN	Chargée Suivi des FESI	Région Bourgogne Franche Comté	07/11/2024
Florence KOHTZ	Chargée de mission animation	Région Bourgogne Franche Comté	07/11/2024
Brigitte BETTU Christine GUINARD Mélanie TOURNIER	Brigitte BETTU: Directrice DGAFT/Direction Affaires Européennes et Transfrontalières, Département de l'Ain C. GUINARD : SGAR AURA Mélanie TOURNIER : Chef de projet Coopération France-Suisse, Service Europe et Coopérations européennes - Direction des Relations Internationales, Région Aura	Département de l'Ain, SGAR AURA, Région AURA	09/12/2024

Evaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027 – Liste des entretiens réalisés au 20/05/2025 (phase 3 de l'évaluation)	
Sujet	Personnes interrogées
SUJET 1 – ANIMATION, COMMUNICATION, CAPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> AG/SC Interreg : Florence Kohtz, Judith de Saint Laurent et Marylou Lefèvre Conseil du Léman : Brigitte Bettu (Département de l'Ain), Elise Rudnicki (Département de Haute-Savoie), Laure Coussot (Canton de Vaud), Christine Ricci (Canton de Genève) Arcjurassien.org : Nicolas Beaupain (Région BFC), David Chevrier (SGAR BFC) et Mireille Gasser (Arcjurassien.ch) SC Interreg France Wallonie Flandres : Concetta Mundo AG Interreg Alcotra : Véronique Veyrat et Roberta Fusco AG et SC Poctefa : Jean-Louis Valls et Cristina Iloga
SUJET 2 – PARTICIPATION D'UN ETAT TIERS A INTERREG	<ul style="list-style-type: none"> Andreas Doppler, Leiter Förderprogramme, Regio Basiliensis, sur le fonctionnement avec la Suisse du Nord-Ouest dans le programme Interreg Rhin supérieur Bela Filep, SECO (suivi de tous les programmes avec participation suisse) Serena Liva, Région Lombardie et Ismaël Grosjean, Canton du Valais, sur le fonctionnement du programme Italie-Suisse

Evaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027 – Liste des entretiens réalisés au 20/05/2025 (phase 3 de l'évaluation)	
Sujet	Personnes interrogées
	<ul style="list-style-type: none"> • Maud Nässén, chargée de projet, sur le fonctionnement du programme Interreg Suède-Norvège
SUJET 3 – PRIORITE 5 DU PROGRAMME FRANCE-SUISSE « REDUCTION DES OBSTACLES A LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE »	<ul style="list-style-type: none"> • Anthony Saillard pour le PTIC START (Agglomération urbaine du Doubs) • Yannick Nancy pour le PTIC PNRDFS (PNR du Doubs Horloger) • Les entretiens avec le SC Interreg, le Conseil du Léman, Arcjurassien.org et le SECO ont également porté sur les PTIC • Véronique Veyrat et Roberta Fusco, programme Interreg Alcotra (sur les Plans intégrés territoriaux – PITER)
SUJET 4 – INSTRUCTION	<ul style="list-style-type: none"> • SC Interreg : Judith de Saint Laurent et Marylou Lefèvre • SC Interreg France Wallonie Flandres : Concetta Mundo • AG Interreg Alcotra : Véronique Veyrat et Roberta Fusco • AG et SC Poctefa : Jean-Louis Valls et Cristina Iloga

3. Rapport de l'enquête en ligne auprès des partenaires

Voir le document joint, en date du 10 janvier 2025.

4. Rapport de l'enquête en ligne auprès des porteurs de projets

Voir le document joint, en date du 10 janvier 2025.